

Évaluation du programme de prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel 2016-2020

Berne, le 10 février 2020

Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Université de Berne
Fritz Sager, Céline Mavrot, Susanne Hadorn, Lisa Asticher, Volkan Graf

Executive Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du concept et de la mise en œuvre du Programme de prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel. Le programme est soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme, et mis en œuvre entre 2016 et 2020 sous la direction stratégique du Service cantonal de la santé publique (SCSP) et la direction opérationnelle du Centre d'information pour la prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel (CIPRET).

Ce premier programme a été utilisé pour consolider les activités en matière de prévention du tabagisme dans le canton, et tenter d'initier des activités dans de nouveaux domaines (trois nouveaux (pré-)projets). Deux des nouveaux projets n'ont pas encore porté leurs fruits, dans le domaine de la migration ainsi que des restrictions publicitaires pour les produits du tabac. Le troisième a implanté des actions de prévention et d'aide à l'arrêt au sein d'entreprises. Le programme a également permis une mise en réseau des différentes organisations cantonales actives dans la prévention, ce qui constituait l'une des priorités du PCPT. Le programme a également été utilisé pour donner de la visibilité aux actions de prévention du tabagisme. Pour l'avenir, le pilotage des projets pourra être renforcé par un suivi plus serré de la mise en œuvre des activités prévues et par la mesure de leurs effets. À la fin de l'année 2018, le CIPRET-Neuchâtel a été détaché de la Ligue pulmonaire neuchâteloise (LPN) qui l'abritait, pour être rattaché à la Fondation O₂ du canton du Jura. Ce rapprochement intercantonal comprend des risques et des opportunités, ces dernières devant être activement exploitées pour lancer en toute liberté des actions régionales de prévention du tabagisme ambitieuses et de grande envergure.

Le réseau existant avec les partenaires cantonaux non-spécialisés dans la prévention du tabagisme a pu être entretenu dans plusieurs secteurs : établissements scolaires et Service de l'enseignement obligatoire, écoles professionnelles, sociétés sportives, manifestations sportives et culturelles, Hôpital neuchâtelois et réseau médical, Groupe d'information sexuelle. Un nouveau partenariat a également été noué avec le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la police neuchâteloise autour de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Le Programme a permis aux acteurs de la prévention du tabagisme d'officialiser leur engagement autour d'un ensemble de mesures cohérentes. Des points forts existent historiquement dans le canton au niveau de l'information, de l'aide à la désaccoutumance, et de la prévention auprès des jeunes. Ces activités ont été continuées avec succès dans le cadre du programme. D'importantes possibilités de renforcement de la prévention existent encore dans le canton au niveau de la prévention structurelle (protection globale de la population via des mesures législatives), qui devront être portées par le SCSP, en accord avec les engagements qui avaient été pris avec le programme. Le programme visait les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public, ainsi que des groupes-cibles spécifiques (populations issues de la migration). Les projets du PCPT ont permis de toucher ces groupes par différents moyens, sauf les populations migrantes.

Le domaine d'action de la prévention comportementale a été couvert par huit projets à destination des jeunes et des fumeurs/euses. Ces projets ont permis de toucher les jeunes neuchâtelois-es dans plusieurs settings : à l'école ainsi que dans le domaine du sport. La couverture de ce groupe-cible crucial est très bonne dans le canton de Neuchâtel, le CIPRET disposant d'un excellent accès aux établissements scolaires et étant très actifs au sein de ces derniers. Les mesures qui y ont été mises en œuvre étaient variées : exposition, ateliers de prévention multi-thématiques, interventions axées sur le tabagisme, concours. Le domaine du sport était couvert par deux projets permettant d'atteindre les jeunes au sein de différentes communes, dans les activités de leur vie quotidienne. Une détection précoce des jeunes fumeurs/euses

et leur orientation vers le réseau neuchâtelois très étoffé d'aide à l'arrêt du tabagisme constituerait un développement intéressant pour compléter la palette des actions à l'égard des jeunes. Les actions de prévention comportementale dédiées aux fumeurs et fumeuses constituent par ailleurs un grand succès du programme, avec une palette particulièrement développée d'interventions en entreprise, dans le setting hospitalier, à domicile, par téléphone ou encore via des consultations individuelles disponibles dans plusieurs communes.

La prévention structurelle constitue l'axe sur lequel le plus grand potentiel d'amélioration existe. La mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les établissements publics a constitué un des points forts du programme, grâce à l'engagement très marqué du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires et de la police neuchâteloise, et à l'appui du SCSP. Le SCAV a mis en place un système original de stages destinés aux agent-e-s de police au sein de ses services, afin de sensibiliser ces derniers/ères à l'importance de différents aspects législatifs, notamment la question de la fumée passive. La collaboration entre le SCAV et la police est excellente, et la mise en œuvre pro-active de la loi se ressent dans le nombre élevé d'amendes attribuées. La collaboration de la police permet une excellente couverture en termes d'horaires et de zones géographiques, et le SCAV effectue en outre de rigoureux contrôles en termes de ventilation des fumeurs. Une collaboration plus poussée entre le SCSP et l'inspection du travail permettrait de compléter cet arsenal sur les lieux de travail. Pour l'heure, aucune avancée n'a pu être obtenue sur les deux autres dossiers cruciaux de prévention structurelle : le contrôle du respect de l'interdiction de vente de produits du tabac aux mineurs, et l'introduction de restrictions législatives en termes de publicité des produits du tabac. Une action est encore requise sur ces points. Enfin, le domaine d'action de l'information a été mené avec succès avec cinq projets dédiés aux apprentis, à la population générale et aux fumeurs/euses.

Le premier objectif d'impact du programme visait à diminuer la proportion de jeunes fumeurs/euses dans le canton (15-19 ans). La stratégie cantonale a été multiple à destination de ce groupe, avec un point fort sur les écoles, les loisirs et les apprentis-e-s. L'engagement du canton pour maintenir un projet destiné aux apprentis-e-s œuvre en faveur de l'égalité des chances, étant donné la prévalence au sein de ce groupe. Les effets de certains projets mis en œuvre de longue date dans le canton pourront être monitorés de plus près à l'avenir. Le deuxième objectif d'impact se référait aux fumeurs/euses dans le canton. La volonté de les accompagner dans une démarche de désaccoutumance et de soutenir l'arrêt a été mise en œuvre avec succès, et l'engagement du canton sur cet axe doit être souligné. Le savoir-faire en la matière est grand dans le canton, et différentes organisations coordonnent avec succès leurs actions pour œuvrer à ce but commun. Le troisième objectif visait à diminuer l'exposition hebdomadaire de la population neuchâteloise au tabagisme passif. Le contrôle du respect de la loi a été pris avec grand sérieux dans le canton, et les moyens nécessaires ont été mis en œuvre. Les lieux de travail (hormis les établissements publics) constitueront une piste de développement futur pour l'axe « fumée passive », de même que certaines mesures infra-législatives telles que la mise en place de zones non-fumeur dans certains settings.

Au final, ce premier programme a atteint plusieurs de ses objectifs, en matière de coordination des organisations actives dans la prévention, d'aide à l'arrêt et de prévention auprès des jeunes. Le pilotage du programme pourra continuer à être étoffé à l'avenir, notamment en matière de suivi et de pilotage des projets. Les défis à venir concernant la localisation de la direction stratégique et de la direction opérationnelle du projet au sein de deux cantons devront être relevés. Ce rapprochement régional devra être saisi comme une opportunité de renforcer la prévention du tabagisme dans la région par

l'augmentation de son échelle d'action. Le programme pourra à l'avenir continuer à consolider ses points forts existants, mais ne devra pas négliger des pistes d'action ambitieuses et globales telles que les mesures structurelles, qui sont reconnues comme étant la forme la plus efficace de prévention.

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel (extraits) :

Niveau du programme

- Tirer parti des opportunités offertes par le rapprochement intercantonal avec le Jura pour renforcer l'assise et la force de frappe de la prévention du tabagisme dans la région.
- Renforcer le pilotage du programme en termes de suivi des projets et clarifier les responsabilités entre la direction stratégique et la nouvelle direction opérationnelle.
- Développer la prévention structurelle, et répartir les tâches d'*advocacy* et d'exécution de la loi entre les différents organismes actifs dans la prévention du tabagisme.
- Faire le point sur les activités mises en œuvre de longue date dans le canton et renforcer l'expertise relative à l'évaluation des outcomes des projets.

Niveau des projets

- Mettre en œuvre un projet destiné à un groupe-cible spécifique ou intégrer des composantes d'égalité des chances à des projets déjà existants.
- Bâtir sur l'existant et mettre en place un réseau cantonal de multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

Management Summary

Ce rapport a pour objet l'évaluation du Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) du canton de Neuchâtel, depuis sa conception jusqu'aux différentes étapes de sa mise en œuvre. Le programme est cofinancé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), et mis en œuvre entre 2016 et 2020 sous la direction stratégique du Service cantonal de la santé publique (SCSP) et la direction opérationnelle Centre d'information pour la prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel (CIPRET). Il s'agissait du premier programme de prévention du tabagisme pour le canton.

La définition du PCPT a été menée sur la base d'un bilan des activités de prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel, mené de manière inclusive sous la direction du CIPRET. Cette démarche qualitative avait permis de dégager les priorités pour le premier programme. Les axes d'action ainsi définis résidaient dans la coordination des acteurs cantonaux actifs dans le domaine de la prévention et la constitution d'un véritable réseau en la matière, la mise en œuvre renforcée de la protection contre le tabagisme passif, la mise en place d'un concept scolaire de prévention du tabagisme et l'égalité des chances. Les points forts du PCPT 2016-2020 ont été le soutien des fumeurs/euses dans l'aide à l'arrêt dans des settings et sous des formes particulièrement variées, la bonne couverture des projets ciblant les jeunes, le contrôle du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements publics, et les projets d'information. Les objectifs visés en termes de coordination du réseau local de prévention ont porté leurs fruits, et les projets se soutiennent mutuellement et œuvrent autour d'objectifs communs. Une meilleure complémentarité entre acteurs étatiques et non-étatiques pourrait être mise en œuvre concernant l'*advocacy*.

La définition des cibles prioritaires du PCPT s'appuyait sur l'évidence disponible (enquêtes statistiques nationales et cantonales, rapports spécifiques). Le PCPT visait à renforcer les activités existantes (13 projets), et a également été utilisé pour expérimenter de nouvelles activités. Trois nouveaux (pré-)projets ont été conceptualisés dans les domaines de l'entreprise, de la migration ainsi que des restrictions publicitaires. Le domaine d'action le plus couvert a été la prévention comportementale (8 projets), suivi de l'information (5 (pré-)projets) puis de la prévention structurelle (3 projets).

Les objectifs d'impact du PCPT 2016-2020 visent les trois cibles prioritaires suivantes : les jeunes (diminution du taux de fumeurs/euses chez les 15-19 ans), les fumeurs/euses (augmentation du pourcentage de personnes ayant fait une tentative sérieuse d'arrêt), ainsi que la population générale (diminution de l'exposition hebdomadaire à la fumée passive).

Neuf (pré-)projets du PCPT étaient dirigés par le CIPRET (dont trois en collaboration avec l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et un avec la Ligue pulmonaire vaudoise), et sept l'étaient par d'autres organismes cantonaux : SCPS, LPN en collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois, la fondation IdéeSport, la Fondation Neuchâtel Addictions et l'AT. Le projet « Pilotage » fait également partie du PCPT, et a compris des prestations de coordination et d'évaluation de la part du CIPRET et du SCSP. Les responsables de projets se sont réunis autour d'un workshop d'évaluation organisé par le SCSP les deux premières années du programme. Un groupe d'accompagnement stratégique comprenant cinq organisations locales avait aussi été initialement prévu, mais ne s'est finalement pas réuni. Les acteurs de la prévention du tabagisme à Neuchâtel disposent des réseaux nécessaires à la bonne mise en place de leurs actions, et des extensions supplémentaires permettraient encore de renforcer l'ampleur de la

prévention (acquisition de nouveaux partenaires stratégiques dans des domaines pas encore couverts). Le programme a principalement été l'occasion de renforcer les collaborations existantes, ainsi que de nouer de nouveaux partenariats pour certains projets. Le SCSP a en outre assuré les tâches de reddition des comptes auprès du FPT.

Les projets du Programme de prévention du tabagisme ont été déployés dans des settings variés : le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » a été prioritairement investi, suivi à égalité par les settings « école », « entreprise », « médical » et « espace public », puis du setting « marché ». Les projets se sont concentrés sur la dimension de l'aide à l'arrêt de la consommation, suivie de la prévention de l'entrée en consommation puis de la protection contre le tabagisme passif. Les jeunes constituent le groupe-cible prioritaire du PCPT avec six projets, suivis de près par les fumeurs/euses (5 projets), puis le grand public (3 projets) et un groupe-cible spécifique (2 (pré-)projets).

Principaux résultats

Les principaux résultats de la présente évaluation sont ordonnés selon les catégories « Concept », « Organisation », « Durabilité » ainsi que « Outputs, outcomes et impacts » :

Concept du programme

- **Évidence empirique** : la définition des priorités du concept du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme se fonde sur les enquêtes statistiques nationales et cantonales existantes en la matière, ainsi que sur certaines données spécifiques relatives à la population migrante. En outre, le concept du programme a été défini au terme d'une consultation inclusive comprenant de nombreux partenaires cruciaux du domaine de la prévention. Cette démarche qualitative est à souligner.
- **Cohérence intra-politique (cohérence interne au programme)** : le concept du PCPT neuchâtelois est très solide au niveau de sa cohérence interne. Les mesures définies dans le concept permettent d'approcher quatre groupes-cibles (jeunes, fumeurs/euses, population générale, migrants) de manière exhaustive et variée. L'équilibre prévu entre les différentes activités est bon, et le nombre de settings choisis est élevé (sept settings).
- **Cohérence inter-politique (cohérence externe avec les autres politiques)** : la cohérence externe du concept du PCPT est bonne dans l'ensemble, et de nombreuses collaborations sont prévues avec des partenaires étatiques et non-étatiques (scolaire, migration, entreprise, sport, médical, prisons, social, élus-e-s). En revanche, la planification de ces collaborations manque de détails, au niveau du calendrier comme des démarches envisagées.
- Dans l'ensemble, le modèle d'efficacité global du PCPT est très cohérent. Le modèle d'efficacité des projets comporte en revanche une marge d'amélioration : les objectifs de plusieurs projets manquaient de précision ou étaient inexistantes.

Organisation

- Le SCSP a organisé la reddition des comptes vis-à-vis du FPT (représentation aux réunions intercantionales et bilatérales, transmission des auto-évaluations, participation à l'évaluation externe), et rassemblé à deux reprises les responsables de projets du programme autour d'un workshop. Son rôle de pilotage pourra encore être avantageusement développé dans le suivi des

projets, le renforcement de la prévention structurelle et la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques pour les activités de prévention du tabagisme.

- Le réseau des partenaires externes de la prévention du tabagisme a été consolidé dans plusieurs domaines. Des collaborations solides et durables existent avec l'Hôpital neuchâtelois (consultations Stop-tabac en setting hospitalier), le Service de l'enseignement obligatoire (excellent accès aux établissements scolaires), les clubs de sport et manifestations sportives et culturelles (présence régulière de la prévention sous forme de stands d'information), les écoles professionnelles (excellente couverture), le Groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé (nombreux ateliers scolaires multi-thématiques). Une nouvelle collaboration a été nouée avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que la police autour de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Une collaboration plus soutenue pourrait également être visée avec l'inspection du travail sur les questions de fumée passive.
- Les acteurs engagés dans la prévention au sein du canton de Neuchâtel disposent d'une expérience solide et s'engagent fortement dans leur mission. Tant le CIPRET, la LPN, l'Hôpital neuchâtelois et en particulier son service de pneumologie, que les fondations actives dans le domaine du sport mettent leurs efforts en commun de manière concertée pour atteindre leurs publics.
- La prévention du tabagisme à Neuchâtel se concentre prioritairement sur les actions d'information et de prévention comportementale à destination des jeunes et des fumeurs/euses, considérées comme plus consensuelles. Les organisations de la prévention devraient toutefois faire usage de leur marge de manœuvre pour également investir des domaines d'action plus ambitieux, notamment l'information du public et des élu-e-s sur les mesures structurelles, celles-ci constituant la forme la plus efficace de prévention. Par ailleurs, les organisations de prévention du tabagisme doivent bénéficier d'une pleine liberté dans le canton pour mettre en œuvre leur mission cruciale de santé publique, à l'abri des pressions politiques et économiques.
- Le transfert de la direction opérationnelle du programme au sein d'une nouvelle institution, la FO₂, située dans un autre canton (Jura) présente à la fois des risques et des opportunités. La transition devra être effectuée avec soin. Les procédures de travail et responsabilités devront être clairement définies, et les activités pourront se faire dans une optique de renforcement des ambitions et de l'échelle d'action de la prévention du tabagisme dans la région.
- Le canton de Neuchâtel s'était profilé comme un canton pionnier au sein de la Suisse romande pour l'adoption de l'interdiction de fumer dans les établissements publics en 2008, ainsi que dans les administrations publiques au préalable en 2007. Le canton a ensuite pris du retard sur les autres dossiers de prévention structurelle, et pourrait encore se mettre à niveau par rapport aux autres cantons en ce qui concerne les achats-tests (interdiction de vente aux mineurs) et la législation relative à la publicité des produits du tabac.
- Les communes pourraient être ciblées plus directement pour un engagement dans la prévention du tabagisme. Elles sont en effet responsables de plusieurs dossiers (activités sportives et manifestations culturelles locales) et infrastructures (terrains de sport, places de jeux, préaux scolaires) qui constituent des débouchés intéressants en la matière.
- L'égalité des chances a été bien prise en compte dans différents aspects du programme : actions en direction des apprenti-e-s, des patient-e-s hospitalisées, bonne répartition géographique des

actions de prévention, activités à bas seuil d'accès dans le domaine du sport. Le ciblage de groupes-cibles spécifiques représente encore une piste d'action future pour les activités de prévention du tabagisme dans le canton, ceux-ci comportant une marge d'amélioration intéressante en termes de santé publique en cas de haute prévalence ou de vulnérabilité (par ex. migrant-e-s, publics des institutions sociales, enfants exposés à la fumée passive dans le cadre privé).

- Plusieurs projets ont connu des blocages qu'un pilotage plus actif aurait permis d'aider à résoudre : abandon des projets « PNT » et du pré-projet pour les communautés migrantes, poursuite très limitée des objectifs des projets « Vente aux mineurs » et « Restriction de la publicité », besoin d'un protocole d'action à mettre en œuvre sur le terrain pour « Midnight Sports ».
- Certaines collaborations prévues dans le concept n'ont finalement pas été amorcées dans le cadre du programme, notamment concernant l'investissement des institutions sociales, la formation de multiplicateurs/trices du milieu médical, et le travail auprès de communautés migrantes. Ces domaines constituent toujours des pistes de développement intéressantes pour l'avenir.
- Les activités de prévention du tabagisme menées au sein des établissements scolaires (ateliers, interventions multi-thématiques, expositions) ainsi qu'auprès des apprenti-e-s (stands d'information) devront encore bénéficier d'une mesure de leurs effets auprès des groupes-cibles, afin de s'assurer de leur apport et de se donner les moyens de les adapter le cas échéant.

Durabilité

- Financement : l'apport financier du PCPT a permis d'initier les actions désirées en termes de coordination des partenaires cantonaux, ce qui avait été défini comme l'une des priorités du programme. Le Programme a permis une meilleure visibilité des actions de prévention du tabagisme auprès des partenaires de mise en œuvre.
- Management : des efforts en termes de durabilité ont été fournis dans le cadre de ce premier programme. La coordination entre les acteurs a été renforcée à travers des rencontres plus fréquentes entre les partenaires de la prévention dans le cadre du PCPT. Le groupe de pilotage stratégique n'a finalement pas été activé. D'autre part, des efforts ont été investis dans le maintien d'une offre de prévention à destination des apprenti-e-s malgré des changements à l'échelle nationale, permettant de continuer à couvrir ce groupe-cible important dans le canton.
- Couverture géographique : il faut souligner l'attention constante portée à la question de la bonne couverture géographique des projets par les acteurs de la prévention du tabagisme à Neuchâtel. Plusieurs offres ont été proposées dans des zones diverses du canton, ce qui ajoute une dimension d'égalité des chances au programme : consultations d'aide à l'arrêt, offre de loisirs sportifs sains à destination des jeunes dans plusieurs communes, présence publique lors d'événements variés (stands d'information), excellente couverture temporelle et géographique des contrôles concernant l'interdiction de fumer dans les établissements publics.
- Un effort particulier pourra être investi à l'avenir dans la conceptualisation des projets et le suivi de leurs effets auprès des groupes-cibles : les objectifs pourront être définis de manière plus précise et mesurable, et les outcomes de plusieurs projets pourront être mesurés (par ex. « Hospital Quit Support », « Prévention à l'école », « Apprentis sans tabac »).

Outputs, outcomes et impacts

- Réalisation des objectifs : le taux de réalisation des objectifs d'output (prestations) est de 67%, et le taux de réalisation des objectifs d'outcome tels qu'ils ont été formulés (effets des projets) est de 69%. Toutefois, les objectifs d'outcome ont souvent été formulés de manière relativement peu précise et non-mesurable.
- Settings : le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », qui était la priorité du PCPT, a constitué un point fort du programme. Ce setting a permis de s'adresser aux jeunes, au fumeurs/euses et au grand public, dans une combinaison d'actions ciblées et grand-public. Le CIPRET a par ailleurs assuré une présence publique à l'aide de ses partenaires. L'école est extrêmement bien couverte dans le canton, avec un mélange d'activités à destination des jeunes. Le setting « médical » est investi grâce aux consultations d'aide à l'arrêt proposées en partenariat avec un des sites de l'Hôpital neuchâtelois, et des extensions de cette activité cruciale pourront être envisagées. Les ateliers et des journées santé ont pu être mises en place dans quelques firmes de la région dans le setting « entreprise ». La protection contre la fumée passive a été assurée dans le setting « espace public », mais aucun progrès n'a pu être obtenu concernant la protection de la population et des jeunes à l'exposition à la publicité des produits du tabac. Enfin, le monitoring de la vente de cigarettes aux mineurs n'a en revanche pas été mis en place dans le setting « marché ».
- Domaines d'action : la prévention comportementale constitue l'axe principal du PCPT, et a déployé des actions à destination des jeunes et des fumeurs/euses. Les personnes désireuses d'entreprendre une démarche d'arrêt peuvent bénéficier d'une offre d'aide importante et variée à Neuchâtel.
- Information : ce domaine d'action a été couvert par différentes actions menées par le CIPRET, la LPN ainsi que la Fondation Neuchâtel Addictions, notamment une présence publique sous forme de stands à différentes manifestations. Le CIPRET a officié comme centre cantonal de référence pour les questions liées au tabagisme, et a également mis en œuvre des ateliers et entretenu des relations avec le réseau cantonal médical (cabinets médicaux, praticien-ne-s). En plus de la population générale, les apprenti-e-s et les fumeurs/euses ont bénéficié d'actions d'information.
- Mesures structurelles : la prévention structurelle va devoir être renforcée à l'avenir dans le canton, afin de correspondre aux engagements pris dans le Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme 2016-2020. Un monitoring de l'interdiction de vente aux mineurs pourra être mis en place via des achats-tests, à l'image de ce qui se fait couramment dans les autres cantons. Par ailleurs, les actions d'information à propos de la nécessaire réforme de la législation concernant la publicité des produits du tabac pourront être mises en place de manière plus affirmée par le SCSP dans le cadre du projet correspondant. L'interdiction de fumer dans les lieux publics est mise en œuvre de manière engagée et exhaustive par le SCAV et la police neuchâteloise, et permet d'œuvrer en vue de la protection de la population et des travailleurs/euses du domaine de la restauration.
- Le SCSP a pris en charge le pilotage stratégique du programme, et pourra à l'avenir intervenir de manière renforcée dans le suivi et le pilotage des projets : activation des partenaires en cas de retards de mise en œuvre, recherche de débouchés en collaboration avec la direction opérationnelle pour différents projets, mise en place de groupes de travail ad hoc sur certaines thématiques spécifiques (par ex. sport, achats-tests, inspection du travail).
- Groupes-cibles : les jeunes ont été atteints à travers l'école, l'apprentissage et le setting sportif, via des actions d'information, des ateliers de sensibilisation, des concours et une offre de loisirs sains.

Les effets de certaines interventions destinées aux jeunes pourront encore être mesurés à l'avenir. Des développements intéressants pour la suite des activités pourraient passer par la prévention par les pairs, le setting *nightlife*, ou encore la détection précoce des jeunes fumeurs/euses et leur orientation vers le réseau. Le setting marché devra encore être couvert, avec un contrôle du respect de l'interdiction de vente aux mineurs. Les fumeurs/euses ont été atteints de manière globale par différentes offres pertinentes et complémentaires. Les projets à leur égard constituent le point fort du programme. La population neuchâteloise dans son entier a bénéficié d'information sur le tabagisme, et de mesures de protection contre la fumée passive. Des actions spécifiques pourraient encore être mises en place à destination de groupes-cibles spécifiques, vulnérables ou à haute prévalence tabagique.

- Le pré-projet dédié à un groupe-cible spécifique (communautés issues de la migration) s'est finalement limité à un sondage préliminaire. Quelques sous-groupes cibles ont été touchés par certaines des mesures déployées : apprenti-e-s, patient-e-s hospitalisé-e-s, prisonniers/ères et résident-e-s des établissements médico-sociaux.
- Types de projets : Certains projets de type I (projets cantonaux) ont constitué des succès, et d'autres comportent une marge d'amélioration. Celle-ci concerne la mesure des outcomes et les projets de prévention structurelle. Les projets de type II (nationaux) étaient nombreux au sein du programme (huit), et connaissent un bon bilan. Cinq d'entre eux ont permis d'atteindre les jeunes, ainsi que les fumeurs/euses dans différentes situations de la vie quotidienne. Le projet destiné à former des multiplicateurs/trices du domaine médical a finalement été abandonné et pourrait être réactivé à l'avenir. Le programme ne comprenait aucun projet de type III, qui constituent encore une piste à l'explorer à l'avenir pour des mesures novatrices spécifiquement adaptées au contexte local.

Le programme de prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel compte de bonnes réalisations à son actif concernant le soutien à l'arrêt, proposé de manière multiforme dans différents settings. Il a également tenu son pari de coordonner les organisations actives dans le domaine de la prévention, et a articulé les activités autour de l'axe d'action central constitué par le CIPRET. Ce dernier a soutenu ses partenaires de manière transversale sur la thématique du tabagisme (présence lors de stands, formations, matériel, expertise). Les actions à destination des jeunes ont également connu des succès, notamment en ce qui concerne l'excellente couverture des établissements scolaires du canton et le maintien d'une offre à destination des apprenti-e-s. Le canton de Neuchâtel peut compter sur des partenaires engagés tels que la Ligue pulmonaire neuchâteloise, l'Hôpital neuchâtelois, le SCAV et la police ainsi que les partenaires dans le domaine du sport. Des renforcements futurs du pilotage du projet et de ses composantes de prévention structurelle permettraient de continuer à améliorer l'impact de la prévention du tabagisme dans le canton, dans la direction qui a été amorcée avec le lancement de ce premier programme. Le rapprochement régional entre Neuchâtel et le canton du Jura concernant le pilotage du programme doit être saisi comme une chance pour lancer des actions fortes et ambitieuses en la matière.

Recommandations

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel :

Niveau du programme

- Tirer parti des opportunités offertes par le rapprochement intercantonal avec le Jura pour renforcer l'assise et la force de frappe de la prévention du tabagisme dans la région.
- Renforcer le pilotage du programme en termes de suivi des projets et clarifier les responsabilités entre la direction stratégique et la nouvelle direction opérationnelle.
- Développer la prévention structurelle, et répartir les tâches d'*advocacy* et d'exécution de la loi entre les différents organismes actifs dans la prévention du tabagisme.
- Afin de renforcer le réseau cantonal, diversifier la composition du workshop d'auto-évaluation et celle du groupe de pilotage stratégique.
- Intégrer les communes dans le prochain plan d'action afin de renforcer l'ancrage local de la prévention du tabagisme et d'amplifier sa portée.
- Faire le point sur les activités mises en œuvre de longue date dans le canton et renforcer l'expertise relative à l'évaluation des outcomes des projets.
- Compléter l'offre cantonale d'aide à l'arrêt par des mécanismes de détection précoce au sein des projets « jeunes » afin d'orienter ce groupe-cible prioritaire vers un soutien.

Niveau des projets

- Améliorer la définition des objectifs des projets (précision et mesurabilité) ainsi que leur modèle d'efficacité pour permettre un pilotage optimal.
- Mettre en œuvre un projet destiné à un groupe-cible spécifique ou intégrer des composantes d'égalité des chances à des projets déjà existants.
- Renforcer l'accompagnement du projet « Cool and clean » pour valoriser la place de la prévention du tabagisme dans le setting sportif.
- Bâtir sur l'existant et mettre en place un réseau cantonal de multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

Table des matières

Executive Summary	2
Management Summary	5
Table des matières	12
Abréviations	15
Lexique	17
1 Introduction	18
2 Cadre général	20
3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses	23
3.1 Concept du programme	23
3.2 Organisation	24
3.3 Prestations	24
3.4 Outcomes et impacts	25
3.5 Contexte	26
4 Analyse descriptive et évaluation du programme	28
4.1 Analyse de contexte	28
Facteurs sanitaires, sociaux et juridiques	28
4.2 Concept du programme	31
4.2.1 Description	31
4.2.2 Évaluation selon les critères	36
4.3 Organisation	40
4.3.1 Description	40
4.3.2 Évaluation selon les critères	42
4.4 Outputs	49
4.4.1 Évaluation selon les critères	49
4.4.2 Critère de l'adéquation	54
4.4.3 Efficience des prestations	63
4.5 Outcomes et impacts	64
4.5.1 Adéquation	65
4.5.2 Efficience des outcomes	76

5	Analyse causale et hypothèses	78
5.1	Concept du programme	78
5.2	Organisation	80
5.3	Prestations	81
5.4	Outcomes et impacts	81
5.5	Contexte	84
6	Résumé des résultats et discussion	86
6.1	Résultats du programme cantonal	86
6.1.1	Réalisation des objectifs et effets des projets	86
6.1.2	Choix et articulation des projets	92
6.1.3	Plus-value	93
6.1.4	Recommandations	97
6.2	Résultats généraux pour la prévention du tabagisme	98
6.2.1	Programme	98
6.2.2	Projets	100
7	Recommandations	103
7.1	Niveau du programme	103
7.1.1	Transition institutionnelle du programme	103
7.1.2	Pilotage du programme	103
7.1.3	Advocacy et prévention structurelle	104
7.1.4	Diversification du groupe de pilotage stratégique	105
7.1.5	Intégration des communes	106
7.1.6	Évaluation des outcomes	107
7.1.7	Aide à l'arrêt pour les jeunes	108
7.2	Niveau des projets	108
7.2.1	Définition des objectifs	108
7.2.2	Égalité des chances	109
7.2.3	« Cool and clean »	110
7.2.4	« Hospital Quit Support » et « PNT »	111

A1	Analyse de contexte	112
A2	Analyse des projets	136
A3	Liste des partenaires d'interview	169
A4	Références	170

Abréviations

C&C	Cool and clean
CIPRET	Centre d'information et de prévention du tabagisme – Neuchâtel (« Vivre sans fumer »)
EORéN	Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel
ESS	Enquête suisse sur la santé
F02	Fondation O ₂
FNA	Fondation Neuchâtel Addictions
FPT	Fonds de prévention du tabagisme
GIS	Groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé
HQS	Hospital Quit Support
J+S	Jeunesse et Sport
LPCom	Loi sur la police du commerce
LPN	Ligue pulmonaire neuchâteloise
LPTab	Loi fédérale sur les produits du tabac
OBSAN	Observatoire suisse de la santé
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PCPT	Programme cantonal de prévention du tabagisme
PDC	Parti Démocrate-Chrétien
PER	Plan d'études romand
PIB	Produit intérieur brut
PLR	Parti Libéral-Radical
PMI	Philip Morris International
PMP SA	Philip Morris Products S.A
PNT	Programme national tabac
POP	Parti ouvrier et populaire
PopEcoSol	Pop, Verts et SolidaritéS
PSN	Parti Socialiste Neuchâtelois
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCSP	Service cantonal de la santé publique
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
Sol	Solidarités
UDC	Union Démocratique du Centre

UE	Union Européenne
Verts	Les Verts
V'L	Verts libéraux

Lexique

Dimension	Dans le cadre des Programmes cantonaux de prévention du tabagisme, les différentes dimensions de la prévention concernent la prévention de l'entrée en consommation, la promotion de l'arrêt du tabac, ou la protection contre le tabagisme passif.
Domaine d'action	Dans la prévention du tabagisme, on distingue les trois domaines d'action suivants : la prévention comportementale, qui vise à influencer les comportements individuels ; la prévention structurelle, qui vise à modifier les comportements des groupes par des mesures se situant à un niveau macro (par ex. interdictions) ; et l'information, qui vise à améliorer le niveau de connaissance des individus sur des thématiques données.
Groupe-cible	Les groupes-cibles sont les catégories de personnes dont on cherche à modifier le comportement via les projets, afin d'atteindre certains objectifs en termes de prévention. Dans le cadre des programmes cantonaux, on compte quatre principaux groupes-cibles : les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public ainsi que les groupes-cibles spécifiques (par ex. migrant-e-s, parents d'enfants en bas âge).
Setting	Les settings désignent les lieux où les actions de prévention sont mises en œuvre. Dans le cadre de ce rapport, on dénombre six settings : « Loisirs, vie quotidienne, sport », « École », « Entreprise », « Médical », « Espace public » ainsi que « Marché ».
Type de projet	Dans le cadre des PCPT, il existe quatre types de projets : ceux dits de type I sont des projets proprement cantonaux et non financés par le FPT ; ceux de type II sont des projets nationaux mis en œuvre dans les différents cantons ; ceux de type III sont des projets expérimentaux développés par les cantons et cofinancés par le FPT ; enfin les projets de type « P » concernent le pilotage du programme par sa direction cantonale.

1 Introduction

Ce rapport d'évaluation a pour objet le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) du canton de Neuchâtel 2016-2020.¹ L'objectif du rapport est de répondre aux questions suivantes :

- Quels progrès peuvent être identifiés dans le domaine de la prévention du tabagisme ?
- Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs se sont avérés favorables ou défavorables à la prévention du tabagisme ?
- Quelle est la plus-value d'un programme cantonal coordonnant les différents projets de manière centralisée ?
- Le programme de prévention a-t-il globalement porté ses fruits ?

En plus de cela, il s'agit, dans la mesure du possible au vu de la courte durée d'observation, de prendre en considération l'évolution des tendances dans la prévalence du tabagisme au sein de la population neuchâteloise depuis l'introduction du programme. Le rapport a également pour but d'offrir une base de réflexion pour les orientations futures des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Finalement, le rapport doit contribuer à consolider les connaissances en matière de prévention du tabagisme en Suisse, et ses résultats serviront à la future étude intercantonale en la matière (au terme de 14 évaluations cantonales).²

Cette évaluation est réalisée par le 'Kompetenzzentrum für Public Management' de l'Université de Berne (KPM) et 'Interface Politikstudien Forschung Beratung' de Lucerne. Le partage du travail entre les deux institutions est le suivant : le KPM est l'auteur du rapport et a mené la récolte ainsi que l'analyse des données ; Interface était responsable d'accompagner le canton dans les auto-évaluations annuelles, et a récolté des données supplémentaires en menant certains entretiens avec les responsables de projets. L'équipe d'évaluation tient à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entretiens, ainsi que les responsables de projets et du programme qui ont participé aux auto-évaluations.

Le rapport, composé de sept chapitres, est structuré de la manière suivante : suite au chapitre introductif, le chapitre 2 dépeint les grandes lignes du programme cantonal, en décrivant son historique, l'élaboration et l'approbation de sa demande de financement, ainsi que le cadre général de sa mise en œuvre. Le chapitre 3 présente le concept d'évaluation, les différents aspects évalués ainsi que les hypothèses qui seront testées. Le chapitre 4 contient l'analyse descriptive et l'évaluation du programme à la lumière des critères d'évaluation. Sur cette base, le chapitre 5 traite de l'analyse causale, en revenant sur les hypothèses de recherche présentées au chapitre 3. Le chapitre 6 clôt l'analyse en résumant les résultats, en répondant aux questions de recherche et en exposant les enseignements que l'on peut tirer pour la

¹ La durée totale du programme va de janvier 2016 à janvier 2020, mais l'évaluation porte sur les années 2016 à 2018.

² Sur la recherche effectuée à ce jour dans le cadre de l'évaluation intercantonale des programmes de prévention du tabagisme, voir : Sager Fritz, Mavrot Céline, Hadorn Susanne (2015). "Addressing Multilevel Program Complexity by Evaluation Design", *European Policy Analysis* 1(2): 90-110; Mavrot Céline, Sager Fritz, Balthasar Andreas, Wight Nora (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands », *Sociograph – Sociological Research Studies* 25: 281-308; Mavrot Céline, Sager Fritz (2016). "Vertical Epistemic Communities in Multilevel Governance", *Policy & Politics*, 46(3): 391-407. Mavrot Céline (2017). "Concerted Horizontal Policy Transfer: How Local Action can Drive National Compliance to International Norms". In: Magdaléna Hadjiisky, Leslie A. Pal, Christopher Walker (eds.). *Public Policy Transfer: Micro-Dynamics and Macro-Effects*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 101-124. Mavrot Céline, Hadorn Susanne, Sager Fritz (2018). "Mapping the Mix: Linking Instruments, Settings and Target Groups in the Study of Policy Mixes", *Research Policy*, early online.

prévention du tabagisme en Suisse ('Learnings'). Le rapport se termine avec des recommandations (chapitre 7). Les annexes du rapport contiennent une analyse du contexte cantonal (A1), une analyse de chacun des projets (A2), la liste des personnes interviewées (A3), ainsi que la liste des références (A4).

Remarque sur la structure du rapport : le rapport dans son entier contient certaines répétitions, dues à sa structure faite pour permettre différents niveaux de lecture. Ainsi le chapitre 6 récapitule les principaux résultats de l'analyse, qui sont également résumés dans l'Executive summary et le Management summary. Les deux summaries sont particulièrement conseillés aux partenaires externes, qui désirent obtenir un aperçu général de l'analyse sans approfondir les détails.

2 Cadre général

Le chapitre qui suit contient un bref historique de la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel ainsi que du dépôt et de l'approbation de la demande de financement du Programme cantonal de prévention du tabagisme auprès du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

*Historique de la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel*³ : Le canton de Neuchâtel a été le premier canton romand à introduire une loi visant à protéger la population contre la fumée passive et ainsi interdire la fumée dans les lieux publics. La loi a été votée en 2008 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril de l'année suivante. Fait intéressant pour l'histoire de la prévention dans le canton, GastroNeuchâtel, suivant un vent contraire à la politique de son association faîtière GastroSuisse, s'est investi en faveur de la mise en œuvre de cette loi et a contribué à la bonne collaboration entre les restaurateurs et le canton. Si le canton de Neuchâtel a fait office de pionnier romand en la matière, il a ensuite pris du retard en matière de mesures structurelles pour lutter contre le tabagisme. Par ailleurs, depuis sa fondation sur mandat du canton en 2000, Vivre sans fumée - CIPRET Neuchâtel (CIPRET) est l'acteur principal de la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel.

Jusqu'en 2018, le centre était rattaché à la Ligue pulmonaire neuchâteloise (LPN). Par la suite, des désaccords stratégiques se sont faits jour entre le CIPRET et la LPN. La LPN a souhaité réorganiser ses activités de manière davantage transversale, l'organisation qui avait cours jusqu'alors étant thématique (par ex. arrêt du tabac, professionnel-le-s, patient-e-s et entourage). D'autres acteurs ont estimé qu'une telle organisation transversale empêcherait la désignation de responsables clairs pour le Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT), que la visibilité et l'autonomie du CIPRET en tant qu'entité en souffriraient, et que cela contribuerait à brouiller la lisibilité des actions spécialisées en matière de tabagisme. Les désaccords entre le CIPRET et la LPN concernaient également les priorités stratégiques à accorder aux différentes mesures. D'une manière générale, la logique et les nécessités liées au PCPT (activités spécifiquement liées à la prévention du tabagisme, organisation sous forme de programme) se sont avérées peu compatibles avec les nouvelles orientations que la LPN souhaitait prendre. Après discussion, la LPN et le CIPRET ne trouvant pas d'accord commun, le contrat du CIPRET a été dénoncé auprès du Service cantonal de la Santé publique (SCSP). Le secteur d'activité que constituait le CIPRET a dès lors été détaché de la LPN.

Deux scénarios ont alors été envisagés par le Conseil d'Etat, secondé par le SCSP : un rattachement du CIPRET auprès de l'administration cantonale, ou son transfert vers le Jura. Le premier scénario a finalement été considéré comme mettant en danger l'indépendance du CIPRET en tant qu'organisation non gouvernementale, et la seconde option a été privilégiée. Les activités du CIPRET, de même que deux des trois anciennes employées, ont été transférés à la FO₂ dans le Jura à la fin de l'année 2018. Un des trois contrats du CIPRET a donc été perdu au cours de la transition. Il s'agit de celui de la collaboratrice qui assurait la direction opérationnelle du Programme. La direction opérationnelle du PCPT neuchâtelois est désormais prise en charge par la FO₂, et non plus par le CIPRET. Les activités du CIPRET comprennent l'information et la prévention auprès de la population et des élu-e-s au travers d'actions, de campagnes ou encore de formations, ainsi que l'aide à l'arrêt, notamment via ses consultations en tabacologie. Par

³ Les informations relatives à ce chapitre proviennent du document *Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme 2016-2020*, version du 11.12.2015 (ci-après : *Demande de financement*) et des interviews avec la direction stratégique du PCPT ainsi que son ancienne et sa nouvelle directions opérationnelles.

ailleurs, la LPN est restée très active dans la prévention du tabagisme avec ses consultations d'aide à l'arrêt et sa prise en charge du projet « Hospital Quit Support ». Ces différentes organisations collaborent en bonne intelligence.

Il s'agit du premier programme de prévention cantonal en matière de prévention du tabagisme pour le canton, qui a débuté en 2016 et prendra fin en 2020. Différents acteurs locaux et nationaux s'investissent également pour la prévention du tabagisme dans le canton. C'est le cas notamment des projets « Midnight Sports » et « Cool and Clean », présent dans le canton de Neuchâtel respectivement depuis 2013 et 2014 et dirigés par IdéeSport et la Fondation Neuchâtel Addictions (FNA). L'Hôpital neuchâtelois propose également des consultations en tabacologie dans la cadre du projet « Hospital Quit support » depuis 2013. Ces différents projets, tous autonomes, ont été réunis sous le chapeau du PCPT en 2016, permettant ainsi une vision stratégique globale de la prévention du tabagisme dans le canton.

Dépôt – Acceptation de la demande : La Demande de financement du PCPT a été déposée le 9 janvier 2015. Après avoir été évaluée par des experts externes mandatés par le FT ainsi que par une expertise interne au FPT, elle a été acceptée par le 27 mars 2015, sous réserves de modifications. A noter que bien que la direction stratégique du programme a émis quelques réserves quant au processus de validation de la demande, qu'elle a jugé long et compliqué, l'ensemble du processus a été plutôt rapide en comparaison intercantonale, le programme ayant été considéré par les expert-e-s comme globalement cohérent, équilibré, adapté aux besoins du canton. Des recommandations ont été émises concernant la manière dont avait été définie la direction opérationnelle du programme qui apparaissait insuffisamment précise, la formulation parfois inadaptée de certains objectifs d'output et d'outcome, ainsi que le manque de mesures structurelles.

Certains passages de la Demande concernant les nouveaux produits du tabac ont été modifiés en cours de formulation sur intervention politique pour intégrer certains éléments permettant une ouverture potentielle en faveur des alternatives à la cigarette classique. Il est désormais mentionné dans la demande que : « Les autorités resteront notamment attentives au développement d'alternatives moins nocives au tabac. Ces dernières pourront, le cas échéant, être prises en compte lorsque l'abstinence n'est pas un objectif réaliste »⁴. Certains acteurs de la prévention dans le canton y voient une ingérence de l'industrie du tabac. Le FPT a également signalé cette ingérence au canton par courrier. La demande de financement a été principalement rédigée par le CIPRET, avec la collaboration, le soutien et sous la supervision du SCSP, du conseiller d'État responsable du Département des finances et de la santé, ainsi que du Conseil de santé du canton de Neuchâtel. Le concept du Programme a été formulé sur la base des données statistiques à disposition, ainsi que d'un bilan de fond des activités passées de prévention du tabagisme dans le canton. De nombreux acteurs cantonaux ont été consultés dans le cadre de ce bilan mené en 2011 : FNA, Service cantonal des sports, médecine scolaire, médecins, institutions psychiatriques, centres de jeunesse, Service de l'enseignement obligatoire (SEO), centre professionnels, lycées, agence de communication⁵. Les faiblesses principales du canton ont été identifiées comme concernant la prise en compte de l'égalité des chances, la mise en place d'un concept de prévention en milieu scolaire, le renforcement de la coordination entre les partenaires cantonaux, une restriction de la

⁴ Demande de financement, p. 13.

⁵ Demande de financement, pp. 13-14.

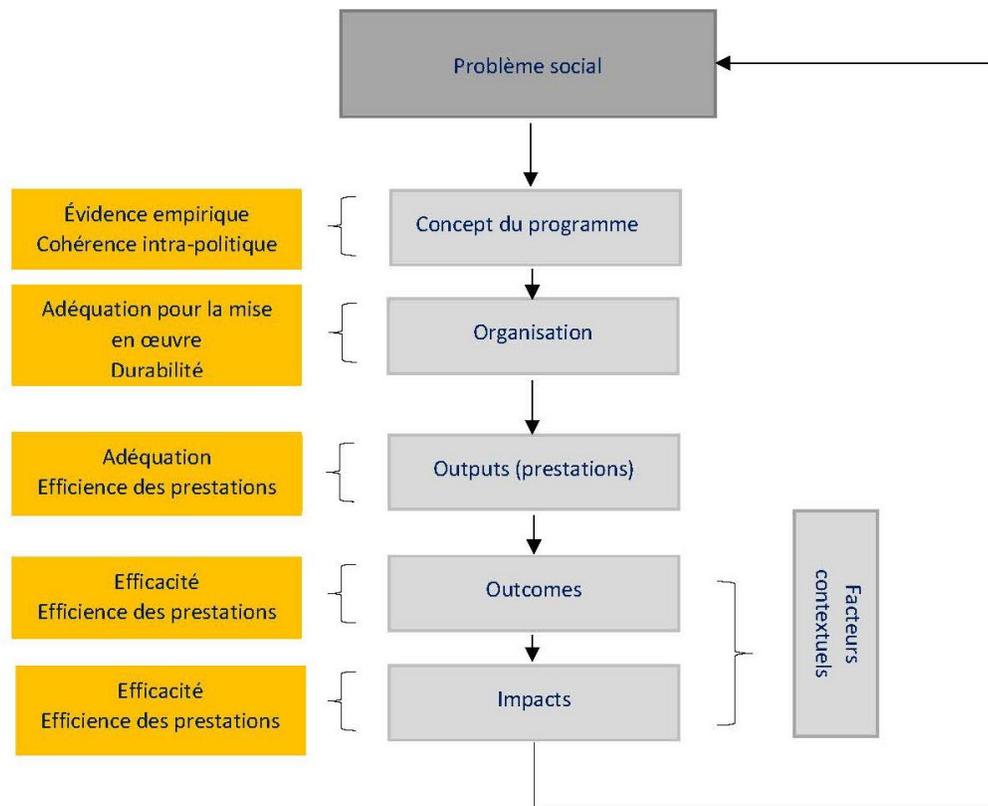
publicité des produits du tabac, ainsi que la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans des settings sensibles (prisons, EMS).

Mise en œuvre : Le PCPT est principalement mis en œuvre par le CIPRET, qui jusqu'à fin 2018, était en charge de la direction opérationnelle et était partie intégrante de la LPN. Le centre ayant migré vers la FO₂ en janvier 2019, la direction opérationnelle du CIPRET, et par extension du PCPT, revient à la fondation. La direction opérationnelle a notamment à charge d'évaluer régulièrement les projets au niveau de leurs objectifs, calendriers et budgets, et de reporter auprès de la direction stratégique. Le CIPRET reste responsable du bon fonctionnement des activités de terrain et gère notamment les aspects liés à la coordination avec les autres projets ainsi que la communication de terrain. Il est directement responsable de la mise en œuvre de 4 projets du PCPT. Il collabore avec l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) dans la mise en œuvre de trois projets et avec la Ligue pulmonaire vaudoise dans le cadre d'un autre projet. Le CIPRET représente ainsi l'axe central du programme, autour duquel viennent s'articuler de nombreux autres acteurs et interventions. La direction stratégique du programme revient au SCSP, dépendant lui-même du DFS, et comprend le pilotage, la coordination globale, le controlling, la planification, les budgets, ainsi que la reddition des comptes du programme. Le SCSP est également responsable de trois projets au niveau opérationnel.

3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses

L'évaluation est fondée sur le modèle théorique classique du 'policy-cycle' (illustration I 3.1). En prenant en considération le contexte cantonal, des hypothèses sur l'efficacité du programme cantonal sont formulées dans le chapitre qui suit. En revanche, aucune hypothèse d'ordre général n'est formulée sur le niveau des projets étant donné que l'évaluation varie selon les différents types de projets. Des hypothèses sont formulées pour chaque objet d'évaluation représenté dans l'illustration ci-dessous (concept du programme, organisation, prestations (outputs), outcomes et impacts). À chacun de ces niveaux correspondent des critères d'évaluation qui sont détaillés dans l'illustration ci-dessous.

I 3.1 : Modèle des différents niveaux de l'évaluation des politiques publiques



Source : adaptation de Bussmann Werner, Klöti Ulrich, Knoepfel Peter (Eds.) (1997). *Einführung in die Politikevaluation*. Basel/Frankfurt a.M.: Helbling&Lichtenhahn, p. 70.

3.1 Concept du programme

L'appréciation de la conceptualisation du programme cantonal se base sur les expertises de la demande de financement déposée auprès du FPT (menées par des expert-e-s externes et par le FPT), ainsi que sur des analyses complémentaires menées par l'équipe d'évaluation. Les critères d'appréciation de l'équipe d'évaluation se rapportent à trois aspects : premièrement l'évidence empirique, c'est-à-dire le fait que le programme et les effets qui en sont attendus se basent sur des études scientifiques ou des connaissances

empiriquement fondées dans le domaine de la lutte contre le tabagisme ou de la recherche en matière de prévention (par ex. prévalence du tabagisme, effets et facteurs de succès de la mise en œuvre de programmes de santé publique); deuxièmement la cohérence interne, c'est-à-dire la bonne articulation entre les différents éléments du programme et l'absence de contradictions internes ; troisièmement la cohérence externe, c'est-à-dire la bonne articulation avec le contexte politique, en particulier l'absence de contradictions avec les autres politiques publiques. Concernant l'évidence empirique, l'attention portera entre autres sur la logique dite 'multi-channel', qui implique qu'un changement de comportement a plus de chance d'être atteint lorsque la politique s'adresse à ses publics-cibles à travers de multiples canaux. En partant de la différenciation entre 'policy failure' et 'implementation failure', nous considérerons en outre qu'une bonne conceptualisation du programme est – en plus du succès de sa mise en œuvre – une condition indispensable à l'efficacité d'une politique. En conséquence, les hypothèses concernant le concept du programme et ses effets sur son efficacité générale sont les suivantes :

H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du programme cantonal.

H1.2 : Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du programme cantonal.

H1.3 : Une bonne cohérence interne du programme cantonal augmente son efficacité.

H1.4 : Une bonne articulation du programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.

3.2 Organisation

La catégorie « organisation » englobe la structure de mise en œuvre du programme cantonal, dans le cadre de laquelle le programme est exécuté. L'organisation comprend la répartition des tâches et des compétences décisionnelles, les ressources financières et humaines à disposition ainsi que les savoir-faire spécialisés. Les deux critères d'évaluation en la matière sont l'adéquation et la durabilité. Le premier critère (adéquation) permet d'examiner si la structure de mise en œuvre est effectivement en mesure de garantir la bonne exécution des tâches prévues. Le second critère (durabilité) correspond à la longévité des structures de mise en œuvre, en vue d'éviter tout problème de 'stop-and-go' (c'est-à-dire des interruptions retardant la mise en œuvre des politiques). Les hypothèses suivantes sont formulées :

H2.1 : L'adéquation de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.

H2.2 : La durabilité de la structure de mise en œuvre du programme cantonal augmente son efficacité globale.

3.3 Prestations

Les prestations (ou outputs) d'un programme cantonal de prévention du tabagisme comprennent d'une part les prestations managériales du/de la responsable du programme vis-à-vis des responsables de

projets, c'est-à-dire le pilotage et le 'controlling' des responsables de projets, la gestion des contrats, les efforts de coordination entre les projets ainsi que l'information et la communication au niveau du programme. Elles incluent d'autre part les efforts de coordination avec les partenaires externes tels que les services administratifs concernés par la prévention du tabagisme, les autorités politiques, différents groupes d'intérêts ainsi que la Confédération et le FPT. Les deux critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des prestations sont l'adéquation et l'efficacité. L'adéquation désigne la concordance entre les prestations réellement fournies et celles initialement planifiées dans le concept du programme. L'efficacité correspond au rapport coût-performance. Il convient de relever que l'efficacité n'a aucun impact sur l'efficacité proprement dite des mesures déployées. C'est pourquoi ce critère sera d'une importance marginale dans l'évaluation globale de l'efficacité des programmes cantonaux. Il en découle l'hypothèse suivante :

H3.1 : L'adéquation des prestations (outputs) du programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.

3.4 Outcomes et impacts

Dans ce modèle d'évaluation, l'efficacité est mesurée au niveau des outcomes et des impacts. L'impact d'un programme traduit sa contribution globale à la résolution d'un problème de société, dans le cas présent la prévalence du tabagisme. Les outcomes se réfèrent quant à eux aux changements de comportement observables au sein des publics-cibles et générés grâce aux prestations (outputs). Les relations de cause à effet entre les interventions spécifiques de chaque projet et les changements de comportement parmi les groupes-cibles sont détaillées dans l'analyse de projets (annexe A2). L'hypothèse suivante se réfère donc à l'interface projets-programme. Il est postulé que des projets efficaces renforcent l'efficacité globale du programme. Cette causalité s'exprime dans l'hypothèse suivante :

H4.1 : L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).

Là encore, l'attention est portée sur la logique 'multi-channel', tant au niveau des projets que du programme. Il est admis que les programmes de prévention du tabagisme ont une efficacité accrue lorsqu'ils sont portés dans leurs champs d'intervention par une « coalition anti-tabac ». On entend par là des individus et des organisations mettant leurs ressources et compétences respectives au service d'un projet ou d'une mesure de prévention afin de renforcer leur ancrage dans un milieu donné, et contribuant de ce fait à y générer un impact sanitaire positif. Il est donc supposé que l'existence de tels entrepreneurs de santé dans un canton permet d'accroître l'efficacité des projets concernés. Il convient finalement de souligner que les projets ciblant les jeunes s'avèrent particulièrement importants pour la prévention du tabagisme, étant donné que la majorité des fumeurs/euses débutent leur consommation lors de l'adolescence et que les efforts publicitaires de l'industrie du tabac ciblent particulièrement ce groupe-cible. Il est postulé en conséquence que des programmes cantonaux comportant une part significative de projets à destination des jeunes s'avèreront plus efficaces. Les hypothèses suivantes sont formulées :

H4.2 : La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du programme cantonal.

H4.3 : La solidité des « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du programme cantonal.

H4.4 : Un programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.

3.5 Contexte

Les facteurs contextuels influencent la manière dont les publics-cibles réagissent à une intervention, et sont responsables du fait qu'une mesure similaire peut fonctionner ou non selon le contexte. Dans le cas des programmes de prévention du tabagisme, les facteurs contextuels d'ordre sanitaire, socio-structurel et politique sont déterminants. Les facteurs sanitaires englobent la prévalence du tabagisme ainsi que les éventuels modes de consommation propres au canton (par ex. *snus*). Il peut être admis que la situation sanitaire globale influence l'efficacité d'un programme de prévention dans la mesure où un effet 'catch-up' se manifeste (grand potentiel de progression en cas de mauvaise situation initiale). Il s'ensuit l'hypothèse suivante :

H5.1 : Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du programme cantonal (marge de progression).

Les facteurs sociaux comprennent la situation urbanistique, économique et géographique d'un canton, la structure de formation de sa population, sa structure démographique, son taux de migrants ainsi que sa structure économique (en particulier l'implantation locale de l'industrie et de la culture du tabac). Cet ensemble socio-structurel est d'une grande importance pour le comportement de la population en matière de santé, d'où l'hypothèse suivante :

H5.2 : Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du programme cantonal.

Les facteurs contextuels d'ordre politique concernent le budget alloué à la prévention et la promotion de la santé, les programmes et projets déjà existants en matière de prévention du tabagisme ('path dependency', c'est-à-dire la dépendance à la trajectoire historique du canton), la composition politique du Gouvernement et l'appartenance politique des chef-fe-s des départements ou directions concernés, la composition politique du Parlement, la force des promoteurs et des adversaires de la prévention du tabagisme, les interventions et décisions politiques actuelles et passées (motions, interpellations, votations...) ainsi que le cadre juridique en la matière. Le cadre législatif peut refléter une opinion globalement favorable vis-à-vis de la prévention du tabagisme et renforcer l'efficacité d'un programme cantonal en donnant lieu à des directives politiques concrètes. Dans ce domaine, les restrictions et interdictions sont d'une importance cruciale, par exemple l'interdiction de la publicité pour le tabac. Il a été prouvé que de telles interdictions globales contribuent durablement et de manière significative à la réduction de la consommation. L'existence de telles restrictions doit donc être prise en compte dans l'évaluation, car en leur absence la lutte du programme cantonal contre l'industrie du tabac est plus ardue.

H5.3 : Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du programme cantonal.

Les données et les indicateurs utilisés pour l'analyse des hypothèses proviennent des évaluations des projets, des interviews menées avec différents acteurs cantonaux ainsi que de données complémentaires récoltées par l'équipe d'évaluation. L'annexe A1 contient une analyse de contexte détaillée qui comprend une analyse de médias, une analyse des débats parlementaires, diverses données politiques, économiques et sociodémographiques, ainsi qu'une analyse des documents cantonaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention du tabagisme.

4 Analyse descriptive et évaluation du programme

Ce chapitre contient la description et l'évaluation des différentes composantes du programme telles qu'elles ont été présentées dans le modèle I 3.1 du chapitre théorique. Certains facteurs contextuels cantonaux sont d'abord examinés, puis le concept du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme est analysé selon les critères suivants : évidence empirique, cohérence intra-politique et cohérence inter-politique. L'organisation du programme est ensuite analysée du point de vue de son adéquation à la mise en œuvre et de sa durabilité. Finalement, les outputs du programme ainsi que ses effets au niveau des outcomes et des impacts sont présentés et évalués selon les critères de l'adéquation et de l'efficacité.

4.1 Analyse de contexte

Ci-dessous se trouve une partie de l'analyse de contexte, qui focalise sur certains facteurs sanitaires, juridiques et sociaux cruciaux pour la prévention du tabagisme : la prévalence du tabagisme au sein de la population neuchâteloise, les spécificités cantonales ayant un impact sur la consommation et la prévention, et finalement le cadre législatif cantonal. Le reste de l'analyse de contexte se trouve en annexe A1 et traite encore des aspects suivants :

- Situation géographique
- Situation sociodémographique
- Situation économique
- Importance de l'industrie et de la production du tabac
- Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi
- Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population
- Ressources financières
- Rôle des communes
- Majorités politiques à l'exécutif et au législatif
- Degré de politisation du sujet (analyse des débats parlementaires)
- Groupes de pression
- Analyse de média

Facteurs sanitaires, sociaux et juridiques

Prévalence du tabagisme dans le canton de Neuchâtel

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS), 31%⁶ de la population fumait au moins une cigarette par jour en 2012 dans le canton de Neuchâtel, dont 28% de femmes et 33% d'hommes.⁷ En comparaison, 28% de la population suisse totale était fumeuse cette même année dont 24% de femmes et 32% d'hommes.⁸ Concernant la prévalence du tabagisme en fonction de la catégorie d'âge, le pourcentage de fumeurs/euses est le plus important pour les personnes âgées de 15 à 49 ans, à Neuchâtel comme sur le plan national : 38% des 15-34 ans et 37% des 35-49 ans sont fumeurs/euses dans le canton, et ce taux baisse à 33% pour les 50-64 ans et 12% pour les 65 ans et plus. Au niveau national en revanche, 37% des 15-34 ans sont fumeurs/euses, suivi de 31% des 35-49 ans, de 28% des 50-64 ans et de 13% des 65 ans et plus.⁹ Lorsque l'on se penche sur la prévalence en fonction du niveau d'éducation, du revenu et au sein de la population migrante, on observe également que les taux du canton de Neuchâtel sont globalement au-dessus de la moyenne suisse. En effet 27% des personnes ayant obtenu un diplôme du niveau tertiaire étaient fumeuses à Neuchâtel, 29% pour celles ayant un diplôme du niveau secondaire et 38% pour celles ayant un diplôme de l'école obligatoire. Sur le plan national on se situe à un taux de 25% pour les personnes ayant obtenu un diplôme du niveau tertiaire, 30% pour celles ayant un diplôme du niveau secondaire et de 29 % pour celles ayant un diplôme de l'école obligatoire.¹⁰ Le pourcentage de fumeurs/euses selon le niveau de revenu dans le canton en 2012 est de 31% pour les personnes ayant un revenu jusqu'à 2'999 CHF (29% au niveau national), 31% pour les revenus de 3'000-4'499 CHF (28% au niveau national), 30% pour les revenus de 4'500-5'999 CHF (30% au niveau national) et 29% pour les revenus de 6'000 CHF et plus (28% au niveau national).¹¹ Enfin, au sujet de l'influence de la nationalité sur la prévalence, les tendances nationales et cantonales sont similaires. Le pourcentage de fumeurs/euses en 2012 chez les personnes d'origine migrante à Neuchâtel s'élève à 35%, contre 34% au niveau national.¹² Les Neuchâtelois-e-s fumaient donc davantage que la moyenne nationale en 2012, en particulier les femmes, les 35-49 ans et les personnes au bénéfice d'un diplôme de l'école obligatoire.

Particularités cantonales

Quelques autres spécificités neuchâteloises se dessinent dans l'évolution des tendances par rapport aux données nationales. Tant sur le plan national que sur le plan cantonal la proportion de fumeurs/euses a diminué entre 1992 et 2012. Toutefois, la diminution est nettement plus marquée pour le canton de Neuchâtel. Alors que sur le plan national le taux est passé de 30% à 28% de fumeurs/euses en 2012, dans le canton de Neuchâtel, ce même taux est passé de 38% à 31%. De plus, en 2007 le taux de fumeurs/euses à Neuchâtel était même légèrement plus bas que sur le plan national, soit 27.7% (contre 27.9% au niveau national). Au final, le taux de fumeurs/euses a augmenté entre 2007 et 2012, tant sur le plan cantonal que national. Il est intéressant de souligner que le taux de fumeuses dans le canton de Neuchâtel est resté relativement stable entre 1992 et 2012, mais que la proportion d'hommes fumeurs a drastiquement baissé dans le canton entre 1992 et 2012, passant de 48% à 33%. D'autre part, dans le canton de Neuchâtel les personnes résidant à la campagne sont moins soumises à la fumée passive (4%) que les

⁶ Les pourcentages sont arrondis au nombre entier.

⁷ A souligner que les chiffres du site de L'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) ne concordent pas avec les chiffres tirés du rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel en 2012.

⁸ Rapport de base sur la santé pour le canton de Neuchâtel, Exploitations standardisées des données de l'ESS 2012 et d'autres bases de données, OBSAN : http://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2015/obsan_dossier_37_ne.pdf, p. 69. Ci-après : *Rapport OBSAN 2012*.

⁹ *Rapport OBSAN 2012*, p 69.

¹⁰ *Op. cit.*, p 69.

¹¹ *Op. cit.*, p 69.

¹² *Op. cit.*, p 69.

citadin-e-s (15%), alors que la prévalence entre ces deux catégories est la même au niveau national.¹³ La présence de Philip Morris Products S.A. (PMP SA), filiale de Philip Morris International (PMI) et son importance particulière dans le canton représente une autre spécificité (voir annexe A1.2, Facteurs politiques). Toutefois, certains développements positifs pour la prévention du tabagisme ont pu être impulsés, comme par exemple la mise en place d'une législation contre la fumée passive plus restrictive que sur le plan national (interdiction du service dans les fumoirs). Bien qu'ayant provoqué d'importantes controverses et contre-attaques (cf. A1.3 Analyse de médias, *infra*), ces acquis démontrent que des avancées sont possibles et que les milieux de la prévention ne doivent en aucun cas s'autocensurer sur le plan de l'*advocacy* et de la prévention structurelle.

Législation

Les dispositions légales cantonales liées au tabagisme se trouvent dans deux lois et trois règlements. L'article 50a de la Loi de santé du 6 février 1995,¹⁴ entré en vigueur le 4 novembre 2008, interdit de fumer « (...) dans tous les lieux fermés publics ou accessibles au public ». Des exceptions sont prévues pour les chambres d'hôpital, les chambres d'hôtel et lieux d'hébergement, les cellules de détention ainsi que – particularité neuchâteloise en raison de la force locale de l'industrie du tabac – les locaux de dégustation de tabac dans les magasins spécialisés. Il est possible d'aménager des fumoirs sans service dotés d'une ventilation adéquate. Des sanctions se chiffrant entre CHF 500 et CHF 100'000 sont prévues par l'article 122, alinéa 1 en cas de non-respect de l'interdiction. Le règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009¹⁵ précise que la taille du fumoir « (...) ne peut dépasser un tiers de la surface de l'établissement dédiée au service, mais au maximum 35 m² » et que celui-ci « (...) doit être équipé d'un système de ventilation adéquat permettant un renouvellement d'air minimal de dix fois le volume de l'emplacement par heure » (Art. 4). Une attestation de conformité doit être fournie tous les cinq ans, et la mise en œuvre de cette disposition est prise très au sérieux par le SCAV. Par ailleurs, heureusement pour la santé publique, le SCAV et la police cantonale neuchâteloise prennent en main la question du respect de l'interdiction de fumer et effectuent par eux-mêmes des contrôles aléatoires dans les établissements publics. Contrairement à la plupart des autres cantons, ni la direction stratégique ni la direction opérationnelle du PCPT ne sont actives sur la question des contrôles. Enfin, il est intéressant de souligner que le canton de Neuchâtel a légiféré en matière de fumée passive avant l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif de 2010. Le canton avait déjà élaboré un règlement entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007 interdisant de fumer dans les locaux de l'administration de la République et Canton de Neuchâtel.¹⁶

D'autre part, l'interdiction de vente de tabac aux mineurs est prévue par la Loi sur la police du commerce entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (Art. 25).¹⁷ Il n'est toutefois pas possible de savoir si cette interdiction est réellement respectée par les commerçants car aucune mise en œuvre d'achats-tests n'a été prévue par la direction du PCPT. Cela ne laisse donc la place qu'aux éventuels constats d'infraction par flagrant délit, cas de figure extrêmement rare. En dernier lieu, le règlement d'exécution des lois sur la police du

¹³ *Demande de financement : Programme de prévention du tabagisme 2016-2020*. Canton de Neuchâtel, p. 8. Ci-après : *Demande de financement*.

¹⁴ Loi de santé du 6 février 1995 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/8001.htm>

¹⁵ Règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/80010.htm>

¹⁶ Règlement relatif à l'interdiction de fumer dans les locaux de l'administration de la République et Canton de Neuchâtel du 1^{er} octobre 2007 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/1525115.htm>

¹⁷ Loi sur la police du commerce du 1^{er} janvier 2015 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/94101.htm>

commerce et sur les établissements publics du 1^{er} janvier 2015¹⁸ réglemente l'autorisation d'exploiter un automate délivrant des produits du tabac, notamment au regard de l'emplacement, de l'affichage ainsi que de son accès. Le contrôle du respect de l'âge pour ce qui est de la vente par automates est également un aspect contrôlé par la police lors de ses missions de routine. Il faut enfin souligner que le canton de Neuchâtel n'a pas encore réglementé sur la question de la publicité, malgré les efforts de trois partis de gauche qui avaient déposé une motion pour interdire l'affichage publicitaire pour l'alcool et le tabac sur la voie publique en 2002. Neuchâtel fait ainsi partie des 10 cantons suisses n'ayant pas encore décrété de restriction sur cet aspect.¹⁹ Pour un aperçu des lois et règlements neuchâtelois en matière de protection contre le tabagisme, voir Annexe A1.4, *infra*.

4.2 Concept du programme

4.2.1 Description

Le programme cantonal de prévention du tabagisme de Neuchâtel inclut 16 projets, dont un pré-projet. Trois d'entre eux sont nouveaux et 13 existaient déjà avant le lancement du programme (voir Tableau T 4.1). L'un des nouveaux projets s'inscrit dans la prévention structurelle et vise le grand public avec un point-fort sur la protection de la jeunesse (« Définition d'une position cantonale en matière de restriction de la publicité »²⁰). Le deuxième nouveau projet est un projet national qui est déployé dans le setting « entreprise » et vise à soutenir les fumeurs/euses dans l'arrêt. La troisième et dernière nouveauté du PCPT était le pré-projet qui visait à informer les familles des communautés migrantes sur le tabagisme passif, et s'adressait ainsi donc à un groupe-cible spécifique dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport ». Au final, un projet (« Concours Arrêter de fumer ») ainsi que le pré-projet ont été supprimés en cours de mise en œuvre (cf. *infra*). Le CIPRET-Neuchâtel gère plus de la moitié des projets (neuf (pré-)projets)²¹, parfois en collaboration avec des partenaires. Le Service de la santé publique du canton de Neuchâtel est officiellement responsable des trois projets de prévention structurelle, dont deux en collaboration étroite avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. La Fondation Neuchâtel Addictions assure quant à elle la mise en œuvre du projet « Cool and clean », tandis que la Fondation IdéeSport est chargée du projet « Midnight Sports ». Enfin, la Ligue pulmonaire neuchâteloise et l'Hôpital neuchâtelois mettent en œuvre le projet « Hospital Quit Support ». Par ailleurs, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) détient la responsabilité principale au niveau national du « Programme national pour l'arrêt du tabagisme »²², qui a été défini comme étant un projet à part au sein du PCPT neuchâtelois. En plus de ces 16 projets, le PCPT englobe également le pilotage et l'évaluation du programme par sa direction opérationnelle en tant que projets de type P (pilotage).

¹⁸ Règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics du 1^{er} janvier 2015 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/941010.htm>

¹⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/politische-auftraege-zur-tabakpraevention/tabakpolitik-kantone/werbeeinschraenkungen-kantone.html>

²⁰ Ci-après : « Restriction de la publicité ».

²¹ Nous mentionnons incluons ici les projets dont le CIPRET a la responsabilité principale pour la mise en œuvre de terrain dans le canton. D'autres organisations collaborent toutefois avec le CIPRET dans le cadre de plusieurs projets. Pour les détails à ce sujet, voir 4.3.1.

²² Ci-après : « PNT ».

T 4.1: Projets nouveaux et existants du Programme cantonal de prévention du tabagisme neuchâtelois

Nouveau	Existant
« Restriction de la publicité »	Suivi de l'application de la loi cantonale sur la fumée passive ²³
Entreprise sans fumée	Interdiction de vente aux mineurs ²⁴
Tabagisme passif : informer les familles des communautés migrantes (pré-projet)	Prévention du tabagisme à l'école ²⁵
	Consultations Stop-tabac
	Centre d'information en matière de prévention du tabagisme et d'aide à l'arrêt ²⁶
	Apprentis sans tabac
	Concours « Expérience non-fumeur » ²⁷
	Cool and clean
	Midnight Sports
	Promotion de la ligne téléphonique Stop-tabac ²⁸
	Hospital Quit Support
	« PNT »
	Concours « Arrêtez de fumer »

Le graphique G 4.1 permet de visualiser le nombre de projets dédiés à chaque groupe-cible au sein du concept du PCPT neuchâtelois 2016-2020. Les jeunes sont les principaux visés avec six projets les prenant pour cible. Les fumeurs et fumeuses neuchâtelois-es suivent de très près, avec un total de cinq projets se focalisant sur elles/eux. Trois projets visent ensuite le grand public (« Loi fumée passive », « Restriction de la publicité », « CIPRET»). Enfin, deux (pré-)projets devaient spécifiquement viser les groupes-cibles spécifiques (les communautés migrantes dans le cadre du pré-projet et les patient-e-s au contact des multiplicateurs/trices médicaux dans le cadre du projet « PNT »). Il est prévu que certains groupes-cibles spécifiques soient aussi touchés par d'autres projets visant des cibles plus générales. Ainsi par exemple les jeunes apprenti-e-s sont-ils la cible d'un projet leur étant spécifiquement dédié (« Apprentis sans tabac »). Il en va de même pour les fumeurs/euses hospitalisé-e-s, dans le cadre du projet « Hospital Quit Support ».

²³ Ci-après : « Loi fumée passive ».

²⁴ Ci-après : « Vente aux mineurs ». La Demande de financement ne précise malheureusement pas si les projets du PCPT neuchâtelois sont nouveaux ou déjà existants. Nous avons catégorisé le projet « Vente aux mineurs » comme « existant » car une campagne d'information avait déjà été effectuée à la fin de l'année 2015 concernant la modification des bases légales cantonales en la matière (cf. « Législation », section 4.1 ci-dessous).

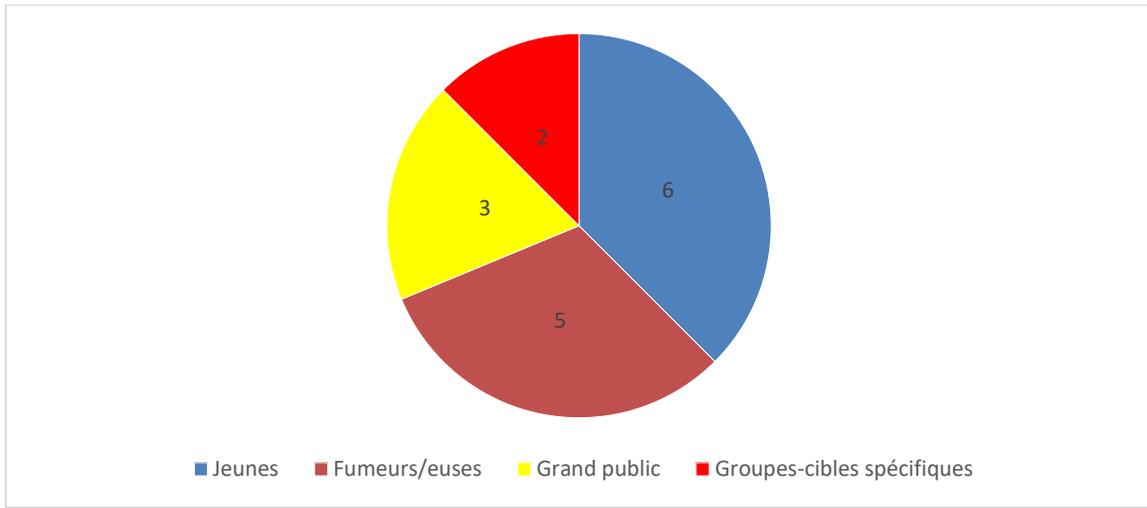
²⁵ Ci-après : « Prévention à l'école ».

²⁶ Ci-après : « CIPRET ».

²⁷ Ci-après : « Expérience non-fumeur ».

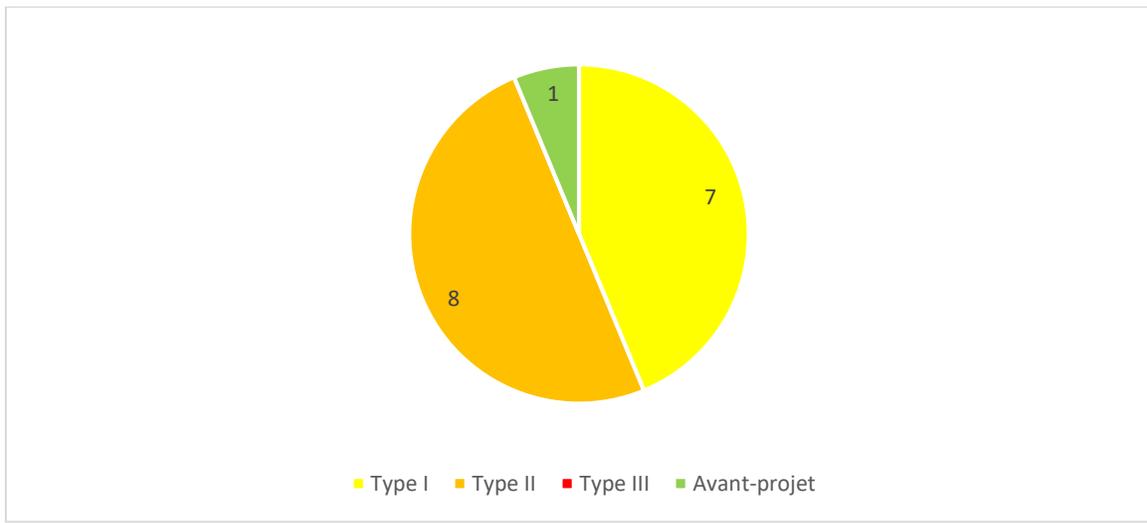
²⁸ Ci-après : « Ligne Stop-tabac ».

G 4.1: Répartition des projets par groupe-cible (N=16)



Le graphique G 4.2 illustre la répartition des projets selon leur type. Le PCPT neuchâtelois est dominé par les projets nationaux puisqu'il comprend huit projets de type II, contre sept projets de type I, de même qu'un avant-projet. Fait rare, aucun projet de type III n'est mis en œuvre dans le canton. Il était prévu que le pré-projet puisse déboucher sur un projet de type III (projet cantonal expérimental) suivant son évolution, ce qui n'a finalement pas été le cas (voir 4.4.1).

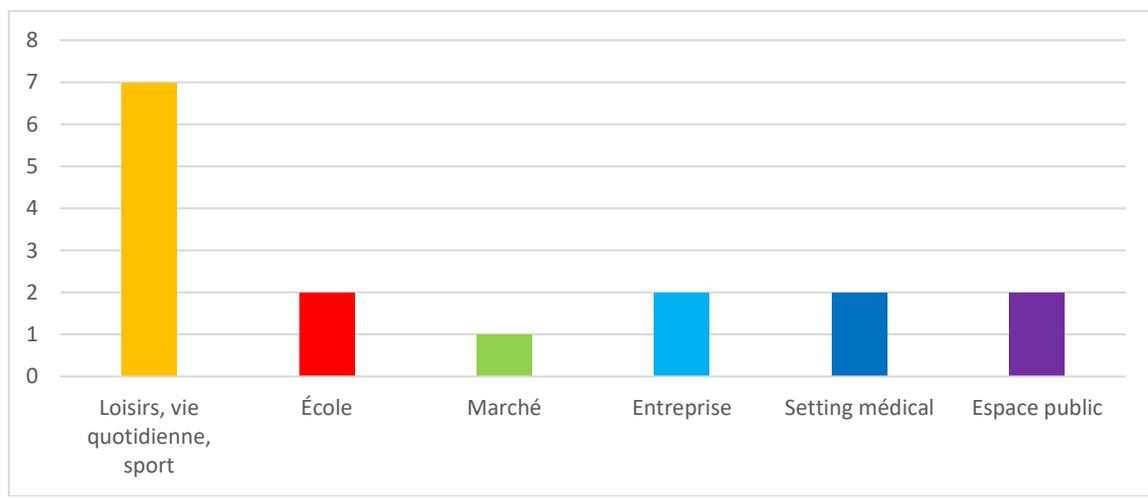
G 4.2: Répartition des projets par type (N=16)



Le graphique G 4.3 illustre la répartition des 16 projets neuchâtelois selon les sept settings au sein desquels le concept prévoyait des activités de prévention du tabagisme. Avec sept projets, le setting le plus important du PCPT neuchâtelois est de loin le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », qui comprend

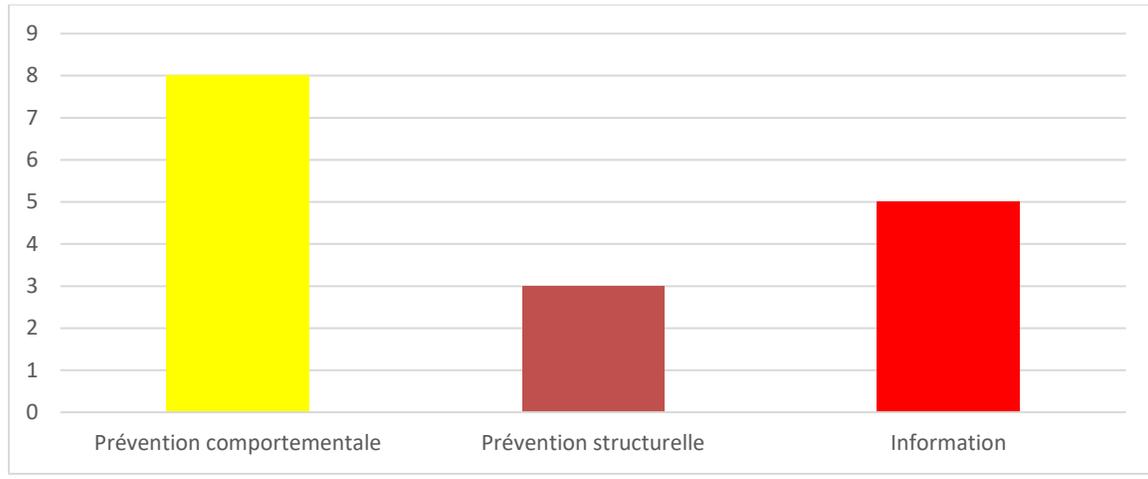
trois projets dédiés aux fumeurs/euses, deux à destination des jeunes et un visant le grand public. Suivent ensuite à égalité les settings « école », « entreprise », « médical » et « espace public », avec deux projets chacun. Un projet est enfin mis en œuvre dans le setting « marché » (« vente aux mineurs »). Il est à noter que certains projets touchent dans les faits plusieurs settings. Lorsque c'est le cas, les projets sont catégorisés dans le setting au sein duquel la majeure partie de leurs activités ont lieu. Par exemple, si la « Consultations Stop-tabac » vise surtout à être promue dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » auprès du grand public, certaines actions ciblées de promotion ont également été prévues auprès de professionnel-le-s du setting « médical », ou encore auprès de jeunes apprenti-e-s dans des écoles professionnelles.

G 4.3: Répartition des projets par setting (N=16)



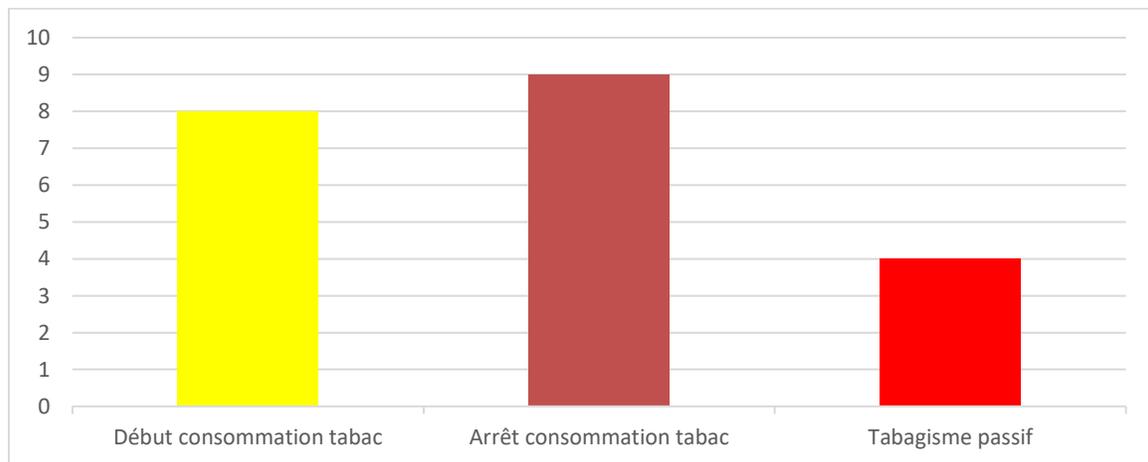
Les domaines d'action prioritairement visés par le programme peuvent être visualisés dans le graphique G 4.4. Avec un total de 8 projets sur 16, le programme fait la part belle à la prévention comportementale. Les projets de prévention comportementale concernent à la fois les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « école », « entreprise » et « médical ». Ils visent tous les groupes-cibles à l'exception du grand public. Le PCPT neuchâtelois comporte un nombre particulièrement élevé de projets s'inscrivant dans l'axe « Information », puisque ces derniers sont au nombre de cinq. Le concept prévoyait que ces projets concernent les fumeurs/euses, le grand public, les apprenti-e-s ainsi les communautés migrantes. Enfin, trois projets concernent la prévention structurelle, dans les settings « espace public » et « marché » (« Loi fumée passive », « Restriction de la publicité » et « Vente aux mineurs »).

G 4.4: Répartition des projets par domaine d'action (N=16)



Enfin, le graphique G 4.5 permet de visualiser les différentes dimensions de la prévention que vise le PCPT de Neuchâtel. Neufs projets se concentrent sur l'arrêt de la consommation de tabac et visent à toucher les fumeurs/euses dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « entreprise », « médical » et « espace public ». Deuxième priorité du concept du programme, huit projets cherchent à prévenir l'entrée en consommation. Ils poursuivent cet objectif auprès des jeunes et du grand public dans des settings variés : « marché », « école », « entreprise », « loisirs, vie quotidienne, sport » et « espace public ». Quatre projets sont finalement consacrés à la protection contre la fumée passive. Les projets s'inscrivant dans cette dernière dimension visent à s'adresser au grand public, aux jeunes, ainsi qu'à un groupe-cible spécifique (pré-projet).

G 4.5: Répartition des projets par dimension

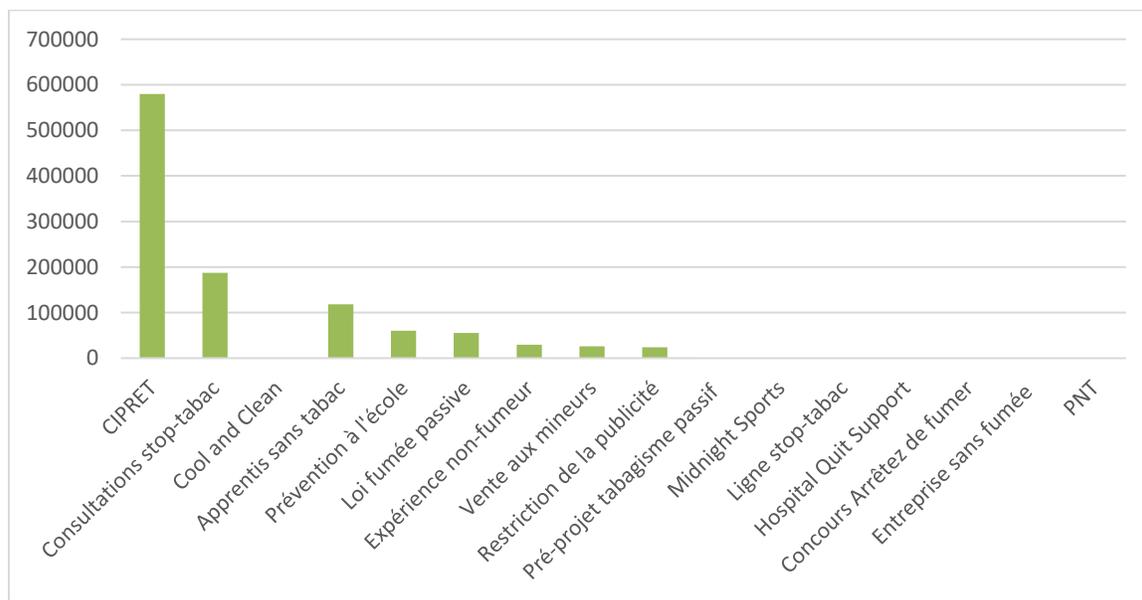


Remarque : certains projets sont catégorisés comme relevant de plusieurs dimensions.

Les coûts des projets reportés ici dans l'analyse du concept sont ceux budgétés pour les quatre ans du programme tels qu'ils avaient été initialement projetés dans la demande de financement du PCPT

neuchâtelois²⁹. Comme le montre le graphique G 4.6, les montants initialement projetés s'élevaient à un total de 1'080'400 CHF. Les coûts des différents projets budgétés vont de 24'000 CHF (« Restriction de la publicité ») à 580'000 CHF (« CIPRET »). Toutefois, la demande de financement au FPT ne précise pas les budgets cantonaux de sept projets de type II sur un total de 16 projets. Pour ces projets, seuls les coûts nationaux ont été calculés (par ex. AT, Fondation IdéeSport). De plus, les coûts rapportés dans le concept du programme pour « Cool and clean » ne cadrent pas avec le calendrier du PCPT, puisqu'ils couvrent la période 2014-2016 ; ils ne sont donc pas reproduits ci-dessous. Enfin, les coûts projetés du pré-projet étaient de 184'000 CHF. Ils n'avaient pas été inclus dans la demande comme faisant budgétairement partie du PCPT car le pré-projet devait faire l'objet d'une demande de financement séparée auprès du TPF. Pour cette raison, ce projet n'est non plus pas inclus dans le tableau ci-dessous. Il faut encore ajouter au total les montants des projets « Pilotage » (267'200 CHF) et « Evaluation » (48'000 CHF) du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme, qui portent la projection budgétaire globale à 1'395'600 CHF.

G 4.6: Aperçu du coût total des projets



Remarque : ces chiffres correspondent aux projections faites dans la demande de financement et sont uniquement indicatifs. Les coûts cantonaux de sept projets de type II n'ont pas été indiqués dans la demande de financement.

4.2.2 Évaluation selon les critères

La partie suivante évalue le concept du programme présenté ci-dessus (et non pas sa mise en œuvre). Cette analyse se base d'une part sur les expertises internes et externes de la demande de financement du PCPT neuchâtelois. Elle se base d'autre part sur les critères d'évaluation (évidence empirique, cohérence intra-politique, cohérence inter-politique).

²⁹ Dans le reste du rapport et dans la mesure du possible en regard des informations disponibles, il sera question des budgets effectivement alloués à chaque projet durant les trois premières années de mise en œuvre du PCPT tels qu'indiqués dans les auto-évaluations.

4.2.2.1 Expertises internes et externes

La rédaction de la Demande de financement neuchâteloise a été marquée par le fait notable que des passages relatifs aux nouveaux produits du tabac ont été modifiés – sur intervention politique – entre la première version provisoire remise au FPT pour commentaires, et la version définitive de la Demande. D’après certaines personnes interviewées dans le cadre du présent rapport, cela démontre les liens existants avec l’industrie du tabac. Les passages modifiés ont nouvellement introduit la possibilité d’utiliser des « substituts moins nocifs au tabac classique », ce « pour aider les fumeurs à diminuer les risques sanitaires qu’ils encourent », en situation « d’échecs manifestes et répétés ». ³⁰ Concernant l’industrie du tabac, la demande mentionne « la présence d’un employeur important de cette branche » dans le canton, et précise que son centre de recherche « permet au canton d’être tenu au courant des avancées technologiques en matière de substituts moins nocifs au tabac classique ». ³¹ L’équipe d’évaluation souligne que toute ingérence de l’industrie du tabac dans des affaires de santé publique n’est pas acceptable du point de vue de la prévention, et que de tels processus devront être évités à l’avenir. Il est crucial que la santé publique puisse organiser ses actions en toute indépendance et sur la base d’une évidence scientifique objective, avérée et reconnue au niveau international.

Par ailleurs, le processus de dépôt et d’acceptation de la Demande de financement a été plus rapide que dans d’autres cantons. Après dépôt auprès du FPT le 9 janvier 2015, celle-ci a fait l’objet de deux expertises par des expert-e-s externes mandaté-e-s par le FPT ainsi que d’une expertise interne au Fonds. Certains éléments de ces trois expertises ont été transmis aux responsables du programme neuchâtelois le 27 mars 2015 dans une communication du FPT. ³² Dans ce courrier, le FPT annonce avoir jugé positivement et accepté la demande du canton, sous réserve de certaines modifications. Les points soulevés par les expertises sont les suivants (pas nécessairement communiqués au canton par le FPT) :

- Mis à part l’élément mentionné ci-dessus, le programme a été jugé par les expert-e-s comme équilibré et adapté aux besoins et défis du canton de Neuchâtel en matière de prévention contre le tabagisme. Les forces et les faiblesses sont bien détaillées et les acteurs du réseau ont été inclus dans le processus. Le budget est raisonnable, et la question de l’égalité des chances est prise en compte. Toutefois, le programme pourrait être plus innovant.
- Il est souligné que la question de la direction opérationnelle du PCPT est confuse : la frontière entre la ligue pulmonaire et le CIPRET n’est pas clairement délimitée et le rôle exact du groupe de pilotage stratégique demeure à préciser.
- Les mesures de prévention structurelle sont modestes et l’absence de loi cantonale réglementant la publicité soulève des questions.
- Modèles d’efficacité : certains liens de causalité sont surprenants et peu clairs, parfois la relation est même inversée. Il manque ainsi une réflexion sur l’efficacité des différentes mesures au niveau des outputs. Par conséquent, les objectifs d’outcome sont très généraux et s’assimilent souvent à des objectifs d’output. Il faudrait mieux définir les objectifs d’outcome (selon les critères SMART par exemple). De plus, des objectifs d’outcome sur la coordination et la mise en réseau pourraient être formulés. Finalement, les objectifs d’outcome pour les projets de prévention et d’information ne se réfèrent pas assez aux effets sur les groupes cibles.

³⁰ Demande de financement, pp. 4 et 37.

³¹ *Op. cit.*, p. 4.

³² Communication du FPT au Service cantonal de la santé publique, 27.03.2015.

- Dans le pré-projet, les changements exacts visés dans le groupe cible ne sont pas clairement exposés. Les objectifs d'outcome sont en réalité des objectifs d'output, ce qui rend le modèle d'efficacité insatisfaisant. De plus, une réflexion sur les coûts-bénéfices du projet serait nécessaire, les objectifs n'étant pas assez précis au vu des coûts. Il n'est pas non plus clair pourquoi un nouveau projet devrait être créé, étant donné que d'autres projets avec des buts similaires existent déjà au niveau national. À ce titre, des synergies avec le projet « migration » du PNT seraient à même de réduire les coûts.
- Projets de type I : beaucoup de projets semblent partir de zéro, et aucune référence n'est faite aux cantons voisins qui sont confrontés aux mêmes défis.
- Le mode d'intégration du projet « Midnight Sport » au sein du PCPT devrait être précisé.
- Il n'apparaît pas clairement comment les synergies entre le projet « CIPRET » et les activités de communication dans le cadre du PNT (campagnes des partenaires) seront établies.
- Il manque une réflexion sur la collaboration avec les partenaires externes (police du commerce, GastroNeuchâtel). Il est toutefois relevé que le travail en commun effectué par le passé avait semblé porter ses fruits.
- De manière globale la majorité des projets comportent des lacunes en termes de planification, ainsi que concernant les settings et les coûts de certaines mesures.
- Enfin, le FPT précise qu'il ne peut cautionner le fait que le PCPT dise s'inscrire dans les lignes directrices du Fonds, tout en ayant modifié des passages à la convenance de l'industrie du tabac.

Il convient de noter que les expertises, en raison du mandat qui leur avait été confié, se concentraient uniquement sur les points du programme nécessitant une amélioration, d'où le fait qu'aucun point positif ne soit répertorié. La liste des points ci-dessus n'est donc pas liée à la qualité générale de la demande de financement. Toutefois, les points que le FPT a demandé au canton de modifier ont été moins nombreux que pour d'autres cantons.

4.2.2.2 Évaluation selon les critères

La partie suivante est consacrée à l'analyse du concept du programme neuchâtelois de prévention du tabagisme. Les trois critères qui ont été définis dans le modèle d'évaluation (Chapitre 3) sont appliqués. Premièrement, le critère de l'évidence empirique est utilisé pour observer dans quelle mesure la définition du programme se base sur des connaissances validées (littérature scientifique, évaluations spécialisées, expérience cantonale en la matière) afin de poursuivre les effets visés. Deuxièmement, le critère de la cohérence intra-politique permet d'examiner si les projets et mesures de prévention du tabagisme s'articulent bien entre eux et permettent d'œuvrer à la bonne efficacité du programme. Troisièmement, le critère de la cohérence inter-politique permet d'analyser l'articulation du programme avec les autres politiques publiques qui présentent une interface avec la prévention du tabagisme (par ex. éducation, famille).

Evidence empirique

Le concept du Programme a intégré l'évidence chiffrée à disposition au niveau suisse et cantonal pour définir ses grandes orientations. Ainsi, le tour d'horizon épidémiologique se base sur les chiffres issus de l'Enquête Suisse sur la Santé (ESS), l'Enquête sur la santé des élèves en Suisse (HBSC), le Monitoring suisse des addictions, une étude sur la fumée passive ainsi que de l'échantillonnage de l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) portant sur Neuchâtel. De même, des données sont spécifiquement prises en compte pour ce qui est de la réflexion sur les besoins de la population migrante : le « Monitoring de l'état

de santé de la population migrante en Suisse » de même qu'une étude cantonale et une autre étude nationale sont cités. Ces enquêtes permettent au canton de déterminer ses priorités, notamment basées sur les constats suivants : les apprenti-e-s fument davantage que les lycéens, une forte proportion de Neuchâtelois-es fume, certaines communautés migrantes sont particulièrement touchées, les personnes en situation précaire sont plus touchées par le tabagisme passif, et il existe un souhait élevé d'arrêter de fumer parmi les fumeurs/euses du canton.³³ Mis à part les personnes en situation de précarité, qui auraient pu être ciblées plus spécifiquement, tous ces aspects ont bien été pris en compte dans la définition des projets du Programme. Le PCPT comprend en outre un nombre particulièrement élevé de projets de type II (huit), qui sont développés au niveau national sur la base de l'évidence scientifique en matière de prévention du tabagisme. Pour ce qui est des autres projets, l'évidence à disposition est moins utilisée. La documentation mise à disposition par la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme est citée pour les projets de prévention structurelle, de même que la documentation du programme « Vivre sans tabac » et ses recommandations concernant les substituts nicotiques. Enfin, le concept du pré-projet cantonal concernant les communautés migrantes est largement documenté sur la base de la littérature scientifique, mais son articulation avec les projets nationaux déjà existants à destination des migrant-e-s n'est pas mentionnée. Par ailleurs, la phrase suivante concernant l'importance de l'industrie du tabac dans le canton n'a pas sa place dans un programme de prévention du tabagisme, qui doit pouvoir être mené en toute indépendance : « La dimension économique est donc importante et le canton reste sensible aux évolutions de la branche. Les autorités resteront notamment attentives au développement d'alternatives moins nocives au tabac »³⁴.

Cohérence intra-politique (cohérence interne)

La cohérence interne du concept du Programme est solide. Les différents projets prévus pour couvrir les groupes-cibles présentent un très bon équilibre, avec une priorité accordée aux jeunes en termes de nombres de projets, suivis de près par les fumeurs/euses, mais sans négliger le grand public et les groupes-cibles spécifiques (setting médical, migrant-e-s). Les trois domaines d'action sont couverts, avec une prédilection pour la prévention comportementale et l'information. Toutefois, les actions prévues dans le cadre des projets 1 à 3 devraient permettre, en cas de succès, d'agir sur les trois aspects de la prévention structurelle : l'interdiction de vente aux mineurs, les restrictions publicitaires et la protection contre la fumée passive. Il est prévu de déployer des actions dans six settings, ce qui représente une bonne diversité des lieux au sein desquels les publics doivent être atteints. Ainsi par exemple, les jeunes devraient être touchés à travers l'école, l'entreprise, les loisirs et le marché, ce qui représente une variété solide des points d'accès. En outre, « Cool and clean » entend instaurer des installations sportives en plein-air sans fumée, ce qui introduit un aspect bienvenu de protection structurelle à l'égard de ce groupe-cible. En revanche, aucune offre d'aide à l'arrêt n'est spécialement dédiée aux jeunes. Les fumeurs/euses sont également bien pris-es en compte, à travers des actions de différents types (concours, soutien téléphonique, information, site internet, aide à la désaccoutumance dans différents settings). À noter que le concept du Programme dédie une attention soutenue à la bonne répartition géographique des interventions proposées, ce qui est un élément important d'égalité des chances. Le concept comporte par ailleurs 3 projets nouveaux sur 15, ce qui permettra de tester les capacités du canton à mettre au point de nouveaux projets spécifiquement adaptés à ses besoins. Le principal

³³ Demande de financement, p. 9.

³⁴ Demande de financement, p. 13.

problème du concept réside dans la définition défailante des objectifs des projets, qui sont parfois absents, souvent non-chiffrés, formulés de manière vague, ou ne prévoient pas de recruter un nombre précis de participant-e-s ni de mesurer les effets concrets des interventions sur les groupes-cibles (par ex. « Prévention à l'école », « Expérience non-fumeur », « Consultations Stop-tabac », « CIPRET », « Apprentis sans tabac », « Midnight Sports », « Hospital Quit Support »). Enfin, le projet « Pilotage » a non seulement prévu des activités de management du Programme, mais a également défini des outputs et outcomes en termes de communication interne et externe, de sensibilisation des acteurs cantonaux à la prévention du tabagisme ainsi que de mise en visibilité de celle-ci. Ces activités confèreraient une valeur ajoutée importante au Programme.

Cohérence inter-politique (cohérence externe)

Le concept du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme est satisfaisant au niveau des activités prévues de coordination avec d'autres secteurs politiques. D'une part, les domaines couverts sont très exhaustifs. Sur l'ensemble des projets, des collaborations sont prévues dans de nombreux secteurs et avec des acteurs hautement pertinents pour la prévention du tabagisme : le milieu cantonal sportif et ses partenaires nationaux, l'Hôpital neuchâtelois et les professions médicales, la police du commerce, la police cantonale, le SCAV, le monde de l'entreprise et de l'apprentissage, le Service des formations post-obligatoires et de l'orientation, les établissements scolaires et infirmiers/ères scolaires, la Croix-Rouge, les prisons et les homes, les établissements publics, les centres de loisirs, le service de la cohésion multiculturelle et l'association interculturelle RECIF, ainsi que le Conseil d'État. Cette liste de partenaires couvre à la fois les secteurs étatiques et non-étatiques. Toutefois, un potentiel d'amélioration existe au niveau de la précision avec laquelle ces collaborations sont planifiées, ce afin d'assurer la bonne mise en œuvre effective des partenariats prévus. En effet, les partenaires extérieurs sont souvent uniquement mentionnés, sans plus de détails quant à la manière de les approcher, au calendrier précis de la collaboration prévue et aux mesures à entreprendre en cas de manque de motivation de leur part. De plus, si l'un des projets du Programme est le « PNT », la demande ne précise pas quel aspect exact de ce programme national le canton entend mettre en œuvre sur son territoire (cabinets dentaires, pharmacies, cardiovasculaire et diabète...). Enfin, le rôle des communes est peu présent, mis à part pour « Midnight Sports » et « Cool and clean », or celles-ci peuvent constituer des partenaires précieux de la prévention du tabagisme, en particulier dans un canton polycentrique.

4.3 Organisation

Cette section examine l'organisation effective du programme durant sa mise en œuvre. Différents éléments sont pris en considération : la qualité de la coordination entre les acteurs, les capacités d'adaptation de la structure organisationnelle en cas de difficultés, ainsi que les aspects financiers du PCPT. L'organisation du programme est d'abord décrite, puis évaluée selon les critères, ce à trois niveaux (articulation avec le cadre national, organisation du programme au niveau cantonal, organisation au niveau des projets).

4.3.1 Description

La structure hiérarchique du PCPT neuchâtelois est la suivante :

- *Niveau politique* : le conseiller d'État en charge du Département des finances et de la santé de la République et canton de Neuchâtel est le donneur d'ordre du programme au niveau politique. Au niveau consultatif, il est secondé par le Conseil de santé du canton de Neuchâtel, qui est une commission de 20 membres rassemblant notamment des expert-e-s de la santé, les partis politiques, les communes, les assurances maladies ainsi que des représentant-e-s des usagers/ères³⁵.
- *Niveau stratégique* : la responsabilité stratégique du programme échoit au Service de la santé publique, qui fait également partie du DFS. Ses attributions concernent le pilotage et la coordination globale du PCPT, la planification et les budgets, le controlling, la reddition des comptes ainsi que la mise en œuvre et le suivi des mesures cantonales législatives. Au niveau consultatif, un groupe de pilotage réunissant le SCSP, le CIPRET, la Ligue pulmonaire neuchâteloise, la Ligue neuchâteloise contre le cancer et la Fondation Neuchâtel Addictions avait été chargé de la coordination stratégique du programme. Sa tâche aurait principalement consisté dans la co-définition de la planification, de la stratégie budgétaire et de la communication extérieure du PCPT. Il était également prévu que la Commission cantonale de prévention des addictions (membres nommés issus des domaines du social, du psychiatrique, de l'hospitalier et du judiciaire)³⁶ coordonne ses activités avec celles du PCPT et serve de conseil stratégique.
- *Niveau opérationnel* : dans le concept initial, il était prévu que la direction opérationnelle du programme soit assurée par le CIPRET-Neuchâtel via la LPN, dont il faisait partie. Avec la sortie du CIPRET de la structure organisationnelle de la LPN à la fin de l'année 2018 et son intégration au sein de la Fondation O₂ du Jura, c'est cette dernière qui reprend la direction opérationnelle du PCPT neuchâtelois. La direction opérationnelle est chargée de la bonne marche des activités sur le terrain et de la coordination de terrain entre les partenaires. Elle participe également à la reddition des comptes, à la communication du programme et à la documentation des projets. Depuis la reprise de la direction opérationnelle par la FO₂, les ressources humaines sont également gérées à ce niveau de pilotage. Aucun groupe de travail opérationnel n'avait été défini dans le concept du PCPT, mais il avait été prévu que de tels groupes puissent être créés de manière ad hoc au niveau opérationnel en cas de besoin.

Pour le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2016-2020, les organismes suivants sont responsables de la mise en œuvre des projets sur le terrain :

- Le CIPRET (8 projets et 1 pré-projet), dont trois en collaboration avec l'AT (« Expérience non-fumeur », « Ligne Stop-tabac », « Concours Arrêter de fumer ») et un avec la Ligue pulmonaire vaudoise (« Entreprise sans fumée »)
- Le Service de la santé publique (3 projets), dont deux en étroite collaboration avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (« Loi fumée passive » et « Vente aux mineurs »)
- La Ligue pulmonaire neuchâteloise (1 projet), en étroite collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois (« Hospital Quit Support »)
- IdéeSport (1 projet)
- La Fondation Neuchâtel Addictions (1 projet)

³⁵ <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/Commissions/Pages/Conseil-de-sant%C3%A9.aspx>

³⁶ <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/Commissions/Pages/Commission-cantonale-addictions.aspx>

- L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (1 projet)

4.3.2 Évaluation selon les critères

L'évaluation de l'organisation du programme se base sur deux critères : le fait que l'organisation du programme soit adéquate pour sa mise en œuvre et la durabilité de cette organisation. Pour juger de l'adéquation pour la mise en œuvre, les différents niveaux du PCPT sont examinés : l'adéquation du programme cantonal au Programme national tabac (PNT), la collaboration entre le canton et le FPT, ainsi que l'organisation au niveau du Programme et au niveau des projets. Pour juger de la durabilité du programme, son financement, son déroulement ainsi que son pilotage sont examinés.

4.3.2.1 Adéquation

Stratégie cantonale et programme national tabac

Le Programme National Tabac (PNT) fixe la stratégie nationale de prévention du tabagisme, avec pour horizon la diminution des conséquences néfastes de la consommation de tabac en Suisse (décès et maladies). À cet effet, 11 objectifs stratégiques ainsi que les quatre domaines d'action prioritaires suivants sont définis : (i) l'information et la sensibilisation de l'opinion, (ii) la prévention structurelle (ou protection de la santé et réglementation du marché), (iii) la prévention comportementale, ainsi que (iv) la coordination et la collaboration. Cette stratégie nationale guide le FPT dans sa tâche d'allocation des ressources financières.³⁷ La partie qui suit se penche brièvement sur l'articulation entre la stratégie cantonale (en fonction de ses besoins et priorités) et la stratégie nationale.

Ce Programme de prévention du tabagisme s'inscrit dans le Plan directeur du Conseil d'État concernant la prévention et la promotion de la santé.³⁸ Ce plan directeur date de 2009 et précise que le tabagisme et la consommation d'alcool figurent parmi ses priorités. Dans ce cadre, la Demande de financement précise que les priorités du PCPT sont : a) la prévention auprès des jeunes, b) l'information concernant l'arrêt, et c) la mise en réseau et le pilotage.³⁹ Le canton entend également accorder de l'importance à l'égalité des chances en matière de santé, et la formulation du PCPT prend également en compte une étude menée conjointement avec les cantons de Fribourg et du Jura et portant sur les besoins spécifiques de la population issue de la migration.⁴⁰ C'est sur cette base que le pré-projet n°16 a été développé (prévention du tabagisme dans les communautés migrantes).

Concernant la stratégie fédérale, le canton a particulièrement choisi d'orienter ses activités autour de quatre des objectifs stratégiques du PNT 2008-2016 (qui avait cours au moment de la rédaction de la demande). Ces objectifs PNT sont les suivants : n°1 : ne pas fumer en communauté va de soi ; n°2 : la nocivité du tabac est mieux connue, et la prévention est mieux acceptée par la population et les milieux politiques ; n°8 : encouragement des jeunes à ne pas fumer ; n°9 : encouragement des fumeurs/euses à arrêter.⁴¹ Ces objectifs choisis au sein du PNT sont pleinement en phase avec le concept du Programme

³⁷<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation/direktionsbereiche-abteilungen/direktionsbereich-gesundheitspolitik/fachstelle-tabakpraeventionsfonds.html>

³⁸ Ensuite devenue la « Stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé » depuis le 11 janvier 2016 : <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/prevention/Pages/accueil.aspx>

³⁹ *Demande de financement*, p. 3.

⁴⁰ *Demande de financement*, p. 10. Cette étude est la suivante : Cordey M. et al. (2012). *Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura*. Neuchâtel: SFM - Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

⁴¹ *Demande de financement*, p. 25.

et couvrent les groupes-cibles principalement visés, à savoir les fumeurs/euses, les jeunes et la population générale (fumée passive, marketing). Si le canton parvient à mettre en œuvre les projets tels que prévus dans le Programme, il devrait fournir une bonne contribution à la poursuite de ces objectifs nationaux.

Collaboration canton-FPT

La collaboration entre le canton, en particulier la direction du programme, et le FPT constitue un facteur organisationnel important. Les interactions entre ces deux acteurs ont une influence lors de différentes phases : la rédaction et l'acceptation de la demande de financement du Programme, sa mise en œuvre (adaptation à un nouveau système et de nouvelles règles), de même que l'évaluation des projets ou du programme.

Dépôt et acceptation de la demande de financement : la direction stratégique du programme est critique quant au processus qui a mené au dépôt puis à l'acceptation finale de la demande de financement du canton. Celui-ci est jugé comme ayant été trop long et fastidieux, et la direction stratégique émet l'espoir que les PCPT des cantons de Neuchâtel et du Jura puissent à l'avenir être rédigés ensemble sur certains aspects, pour des raisons d'efficacité et en raison du rapprochement entre les deux Programmes. Relevons toutefois que le renforcement et la systématisation des activités de prévention du tabagisme, de même que l'amélioration de leur monitoring, sont des aspects qu'un PCPT rigoureusement planifié et mis en œuvre entend renforcer, et que ce renforcement était nécessaire dans le canton. Les problèmes qui subsistent en termes de formulation des objectifs des activités de prévention du tabagisme et du monitoring de leur (non-)réalisation en sont un indicateur. Le FPT a quant à lui déploré l'intervention de l'industrie du tabac dans le Programme.

Financement : la volonté de lancer un Programme cantonal de prévention du tabagisme s'est dessinée dans la vague des récentes avancées obtenues dans le canton au niveau de l'interdiction de fumer dans les lieux publics votée en 2008, puis de l'interdiction de vente aux mineurs décidée en 2014. Il s'agit du premier PCPT pour le canton de Neuchâtel. La contribution financière du canton est de 77.4% (CHF 1'080'400) du montant global, et celle du FPT s'élève à 22.6% à (315'200 CHF). À cette part financière du canton s'ajoutent encore des frais qui n'ont pas été comptabilisés dans la Demande de financement : les budgets des services à charge de l'application de la loi (police cantonale et SCAV), de même que certaines démarches administratives du SCSP. Par ailleurs, l'acteur principal de la prévention du tabagisme dans le canton, le CIPRET, est principalement financé par le SCSP, de même que dans une moindre mesure par la dîme de l'alcool, la Ligue pulmonaire neuchâteloise et la Ligue neuchâteloise contre le cancer.⁴²

Mise en œuvre (nouveau système et nouvelles règles) : la mise en œuvre d'un nouveau système de règles avec l'arrivée de ce premier Programme n'est pas allée sans heurts et a provoqué plusieurs types de frictions. D'une part, certains des acteurs historiques de la prévention du tabagisme dans le canton – habitués à leur autonomie en la matière – ont eu une certaine réticence à s'adapter au système de reddition des comptes auprès du FPT, lié à l'utilisation des financements fédéraux. Ajouté à des désaccords stratégiques ainsi qu'à des conflits de personnes, cela a mené la Ligue pulmonaire neuchâteloise à dénoncer son contrat auprès du SCSP et à renoncer à son rôle d'hôte du CIPRET-NE et son contrat de prestation en la matière. Suite à cette décision, le CIPRET a été découplé de la LPN et, après quelques mois d'incertitude, finalement rattaché à la FO₂ dans un rapprochement inter-cantonal.

⁴² *Demande de financement*, p. 11.

Les désaccords stratégiques portaient sur le fait que la LPN envisageait une restructuration de ses activités allant dans le sens de la création de pôles de compétences transversaux, entre lesquels les collaborateurs/trices pourraient circuler de manière polyvalente. Cela a été jugé peu compatible avec la logique du PCPT, qui requiert selon le SCSP la désignation d'interlocuteurs clairs ainsi que d'une direction opérationnelle du Programme au sein du CIPRET. Par ailleurs, la direction stratégique du Programme estime quant à elle que le nouveau système, bien que comportant certains avantages en termes de visibilité, requiert trop d'investissement dans des activités de monitoring et de coordination. Elle estime que le système tend parfois à s'auto-alimenter dans ses volets « pilotage » et « évaluation » et que la part de ces activités prend trop d'importance par rapport aux actions de terrain. Relevons toutefois que les auteur-e-s de la Demande de financement du Programme neuchâtelois précisent à plusieurs reprises dans ce document daté de 2015 que l'un des axes prioritaires d'amélioration en matière de prévention du tabagisme à Neuchâtel résidait dans la coordination et la mise en réseau des différents acteurs.⁴³

Évaluation : dans l'ensemble, les auto-évaluations ont été peu utilisées comme un instrument de pilotage des différentes activités mises en place dans le cadre du programme de prévention du tabagisme. Cela peut possiblement être mis en relation avec le fait que la direction stratégique du programme considère que les auto-évaluations constituent un système auto-alimenté à l'apport limité. Ainsi, il semble que cet instrument doit encore être approprié par les différentes parties prenantes du programme. Un usage plus poussé des informations contenues dans les auto-évaluations aurait permis de réagir aux blocages ou problèmes de non-mise en œuvre qui se sont posés durant les trois premières années de mise en œuvre. Il aurait permis de repérer les cas où les outputs mis en œuvre se distinguaient excessivement des prestations initialement prévues (« PNT », « Restriction de la publicité », « Vente aux mineurs », pré-projet) ou de constater lorsqu'aucune mesure des effets des projets sur les groupes-cibles n'était effectuée (« Prévention du tabagisme à l'école », « Apprentis sans tabac », « Hospital Quit Support »), et de réagir à ces cas. Par ailleurs, la culture de l'évaluation est peu ancrée parmi les organismes chargés de prévention du tabagisme dans le canton. Habituellement, le suivi se limite plutôt au monitoring (suivi des outputs) plutôt qu'à une évaluation globale des projets (évaluation des effets et mesures correctives). Un projet ne reporte ses résultats que de manière agrégée avec ceux du canton de Vaud, ce qui empêche totalement le monitoring des activités (« Entreprise sans fumée »). À notre connaissance, aucun projet cantonal de prévention du tabagisme n'avait fait l'objet d'une évaluation antérieure avant la fin de la troisième année du programme.

- La rédaction et le dépôt du PCPT ont soulevé des critiques, mais le renforcement de la planification et du monitoring des activités de prévention du tabagisme étaient nécessaires.
- Il s'agit du premier Programme de prévention du tabagisme pour le canton, qui le finance à 77.4%.
- L'introduction d'un nouveau système de règles a provoqué certaines résistances chez plusieurs parties prenantes du PCPT neuchâtelois.
- Les auto-évaluations ont peu été utilisées comme outil de suivi des projets et de pilotage du programme par sa direction stratégique (par ex. réaction précoce en cas de blocage).

⁴³ Voir par ex. *Demande de financement*, pp. 14-15, 18, 20.

Organisation du programme au niveau cantonal

La partie suivante présente l'organisation du programme et évalue la manière dont le pilotage et la coordination des activités cantonales en matière de prévention du tabagisme ont été menés.

Plus-value du programme : tous les responsables de projets s'accordent pour dire que le Programme n'a pas fondamentalement changé les manières de mener les activités sur le terrain, mais qu'il a amené une plus-value certaine en termes de légitimité d'une part, et de coordination des contenus liés à la prévention du tabagisme d'autre part. Pour IdéeSport (« Midnight Sports »), la mise en réseau a été facilitée avec la désignation d'un organisme de référence principal et thématiquement spécialisé, qui peut ainsi intervenir ponctuellement en fonction des besoins des projets (matériel, formation, conseil ad hoc, présence ponctuelle lors d'événements). La cohérence globale des activités menées au sein du réseau neuchâtelois a ainsi été renforcée selon les acteurs concernés. De plus, l'existence du programme permet pour de nombreux organismes actifs dans la prévention du tabagisme de se prévaloir du soutien officiel du canton, ce qui manquait jusqu'à présent, et de renforcer la notoriété et la crédibilité des actions menées. Le PCPT permet d'approcher les partenaires potentiels avec davantage de légitimité, notamment pour ce qui est des différentes activités menées par le CIPRET ainsi que de la collaboration avec le système scolaire. La LPN souligne encore que le Programme permet de donner des lignes d'orientation générales et de structurer les activités de prévention. Pour la FNA (« Cool & clean »), le Programme n'a pas fait une grande différence sur le terrain, ce qui montre que cet acteur devrait certainement être plus fortement intégré à la structure et aux activités du PCPT.

- Selon les différents acteurs, le Programme a apporté de la structure, de la légitimité et une meilleure coordination dans le canton.
- L'intégration de certains acteurs actifs dans le domaine sportif pourrait être renforcée afin de renforcer la place de la prévention du tabagisme dans leur agenda (FNA).

Organisation au niveau des projets

L'organisation au niveau des projets inclut la collaboration entre les responsables de projets et la direction du Programme, les différentes formes de coopération entre projets au sein du PCPT, la collaboration avec les partenaires externes de mise en œuvre ainsi que la coopération intercantonale avec d'autres acteurs de la prévention du tabagisme.

Collaboration entre la direction du programme et les responsables de projets : tous les responsables de projets se disent très satisfaits de leur collaboration avec la direction opérationnelle du programme (le CIPRET). Celui-ci a soutenu tant la Ligue pulmonaire que la Fondation Neuchâtel Addiction et la fondation IdéeSport dans la mise en œuvre du versant « prévention du tabagisme » de leurs projets, que ce soit en apportant expertise, matériel ou présence à différentes étapes de leurs activités. Elle a par ailleurs relayé les projets de l'AT sur le territoire cantonal. De par son rôle, le CIPRET a ainsi assuré une expertise thématique transversale et assumé un rôle de liaison afin d'apporter une cohérence au programme dans son ensemble. Le rôle de la direction stratégique vis-à-vis des responsables de projets pourrait être renforcé à l'avenir. Premièrement, elle pourrait intervenir de manière plus suivie lorsque les projets ne sont pas mis en œuvre comme prévu (pré-projet, importance secondaire de la thématique du tabagisme pour « Cool and clean »). Deuxièmement, en tant qu'instance stratégique, elle pourrait exiger une mesure des effets des différents projets qui n'ont jamais mesuré leur impact auprès de leurs publics.

Troisièmement, en raison de son positionnement au sein de l'État, elle pourrait apporter son soutien pratique et symbolique à certaines activités afin de renforcer leurs poids (conférences de presse communes, aide pour contacter et convaincre certains partenaires comme des groupes professionnels ou des communes, promotion de certains projets au sein de l'administration).

Collaboration entre les projets : certaines collaborations entre les différents organismes en charge d'activités de prévention du tabagisme dans le canton existent, de même que certaines synergies entre les projets du PCPT. La Ligue pulmonaire neuchâteloise et le CIPRET se coordonnent en ce qui concerne les consultations d'aide à l'arrêt menées dans le cadre des projets « Hospital Quit Support » et « Consultations Stop-tabac » (par ex. : remplacement en cas de collaborateur/trice malade, intervention commune dans une entreprise, adressage de patient-e-s à l'autre organisation en fonction de la zone géographique). Le CIPRET est quant à lui une pièce maîtresse du dispositif neuchâtelois et collabore avec plusieurs autres responsables de projets : il a notamment soutenu « Midnight Sports » dans la formation des coachs et dans l'organisation du « Midnight Trophy », et accompagné la LPN pour une présence lors d'événements festifs dans le canton ainsi que la Fondation Addiction Neuchâtel au festival Festi'neuch. Le CIPRET a également développé du matériel de prévention sur la cigarette électronique avec la FNA. De l'avis des acteurs, une collaboration plus concrète pourrait être développée entre le CIPRET et « Cool and Clean », notamment autour des événements sportifs au sein desquels le CIPRET assure une présence. En outre, le CIPRET et IdéeSport prévoient de collaborer prochainement autour de l'importation du projet « EverFresh » dans le canton, et il est communiqué aux coachs de « Midnight Sports » qu'ils peuvent contacter le CIPRET en cas de questions liées au tabagisme. La LPN soutient également « Midnight Sports » lors de ses soirées spéciales de prévention des addictions. Enfin, le SCSP et le SCAV coordonnent les actions menées au sein des établissements publics en matière de fumée passive et d'automates à cigarettes (« Loi fumée passive » et « Vente aux mineurs »). Si le projet « PNT » avait été mis en œuvre (formation de multiplicateurs/trices du domaine médical), ce qui n'a pas été le cas, des collaborations intéressantes auraient pu avoir lieu avec les projets « Hospital Quit Support » et « Consultations Stop-tabac », voire même avec le pré-projet sur la prévention dans les communautés migrantes.

Collaboration avec les partenaires externes : la collaboration avec les partenaires externes nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités de prévention du tabagisme dans le canton est très bonne, et dans l'ensemble les organismes neuchâtelois peuvent compter sur des partenaires très motivés en la matière. Pour les projets liés à la jeunesse, tous les partenaires nécessaires sont prêts à s'engager dans leur champ d'intervention pour faciliter la mise en œuvre des activités du programme : les clubs de sport et manifestations sportives ont ouvert leurs portes, les écoles professionnelles sont particulièrement bien couvertes dans le canton de Neuchâtel par les stands d'information du CIPRET, et le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) facilite grandement l'accès du CIPRET aux établissements scolaires, permettant ainsi de bien atteindre les écoliers/ères du canton. De même, le Groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé (GIS), également actif dans les classes neuchâteloises, a instauré une collaboration de longue date avec le CIPRET, qui participe à ses ateliers sur le versant prévention du tabagisme. Le SCAV prend quant à lui très au sérieux ses tâches d'inspection, tant sur le volet relatif aux services techniques et d'hygiène (fumeurs) que concernant l'interdiction de fumer. D'entente avec le SCSP, il a demandé lui-même au Conseil d'État de préciser son rôle sur ces points en raison d'un règlement trop flou en la matière. Par ailleurs, le SCAV instruit ses inspecteurs de même que la police sur les contrôles aléatoires relatifs à l'interdiction de fumer. De même, l'inspection du travail a également elle-même

contacté le SCSP pour une collaboration concernant la fumée sur les places de travail. La collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois est également excellente concernant les consultations d'aide à l'arrêt.

Collaboration intercantonale : au niveau du programme, la question de la collaboration intercantonale se pose avec une acuité particulière dans le canton de Neuchâtel en raison de la reprise de la direction opérationnelle du PCPT par la FO₂ du canton du Jura. La collaboration entre les deux cantons a été amorcée, mais elle devra impérativement être renforcée sur plusieurs aspects stratégiques. La responsable au sein de la FO₂ a accompagné le CIPRET-NE sur des actions de terrain afin de se familiariser avec la réalité cantonale, et quelques collaborations sont nées de ce regroupement intercantonal : le Jura a emprunté l'exposition de prévention du tabagisme en milieu scolaire mise au point par le CIPRET-NE pour l'utiliser dans une école, les deux organisations sont en train de développer un outil de soutien à l'arrêt (« journal du fumeur »), et des flyers communs ont été imprimés. De même, le CIPRET-NE conseille régulièrement la FO₂ sur la question des consultations d'aide à l'arrêt en raison de sa longue expérience dans ce domaine, le Jura ayant nouvellement lancé une telle consultation depuis une année. Par ailleurs, pour l'heure, la collaboration a plutôt été absorbée par des aspects techniques comme la migration des systèmes informatiques, la gestion des ressources humaines et le réengagement des deux collaboratrices du CIPRET-NE. Enfin, la FO₂ a été intégrée au COFIL du PCPT neuchâtelois, ce qui est un élément positif, et elle entend amener au CIPRET-NE ses compétences en matière de communication, notamment au niveau numérique. Tous ces changements sont récents et doivent encore se mettre en place, mais il est toutefois impératif que la collaboration passe rapidement à un niveau plus ambitieux, afin de tirer parti des possibilités offertes par un tel rapprochement intercantonal.

En effet, les deux cantons entendent donner la priorité aux actions d'information et de prévention comportementale, auprès des jeunes et des fumeurs/euses désirant arrêter. Ces actions sont plus consensuelles et ne risquent pas de provoquer de remous au niveau politique. Développer des actions communes sur les axes de l'*advocacy* et de la prévention structurelle n'entre pour l'heure pas du tout en ligne de compte pour les deux cantons, ce qui constituerait pourtant une excellente opportunité de développement futur. En se regroupant, le canton du Jura et de Neuchâtel pourraient fortement gagner en force de frappe, en visibilité et en capacité d'action sur ces questions cruciales pour faire avancer la prévention du tabagisme (cf. Recommandations, *infra*). Par ailleurs, une collaboration intercantonale existe entre le PCPT neuchâtelois et la Ligue pulmonaire vaudoise autour du projet « Entreprise sans fumée », dirigé par cette dernière. Enfin, la direction stratégique du PCPT souligne que les occasions d'échanges intercantonaux sont nombreuses via la participation du SCSP à diverses journées intercantionales sur des thèmes liés à la prévention du tabac et d'autres substances, qui permettent de s'inspirer de nouvelles idées.

- La collaboration entre la direction opérationnelle du programme et les responsables de projets est très bonne, et la direction stratégique du programme pourrait renforcer son rôle.
- Plusieurs synergies et complémentarités entre les compétences en présence sont mises à profit dans le canton, en particulier autour du CIPRET, et un potentiel de renforcement existe dans les domaines du sport et des multiplicateurs/trices médicaux.
- Les collaborations avec des partenaires externes sont riches et variées, et la prévention du tabagisme peut compter sur de nombreux partenaires hautement motivés dans différents domaines.

- Neuchâtel amorce une importante collaboration intercantonale avec le Jura avec la reprise de la direction opérationnelle du PCPT par la FO₂, et devra en tirer parti pour lancer des actions régionales ambitieuses de prévention du tabagisme.

4.3.2.2 Durabilité

Financement et ressources : l'apport financier de CHF 315'200 du FPT pour ce premier programme a permis de mettre en place une coordination renforcée entre les acteurs cantonaux de la prévention du tabagisme (projet « pilotage »), et d'impulser la mise en place d'une culture d'évaluation des activités de prévention (projet « évaluation »). Le renforcement de la coordination entre les acteurs cantonaux était l'une des priorités déclarées du PCPT, et avait été identifié comme l'une des principales lacunes à une couverture optimale des activités de prévention du tabagisme et au renforcement de leur impact.⁴⁴ Les financements de pilotage doivent ainsi servir à renforcer la mise en réseau des acteurs, afin de créer un véritable contrepoids en la matière à Neuchâtel. Le FPT et le canton ont par ailleurs eu un désaccord sur la hauteur du financement fédéral au pré-projet relatif aux communautés migrantes (cf. *infra*, Projets courts et pré-projets).

Structure organisationnelle et déroulement du Programme : le programme a permis de consolider la durabilité de la prévention du tabagisme dans le canton, en l'inscrivant officiellement dans un plan pluriannuel et en affichant le soutien du canton. Les changements apportés par le programme, ajoutés à d'autres désaccords internes, ont mené à une difficulté particulière dans le canton avec le transfert organisationnel de la direction opérationnelle du PCPT. Cette transition a toutefois été effectuée avec engagement par les acteurs, et les problèmes de durabilité ont été minimisés. Les challenges associés à ce transfert devront toutefois être suivis de manière très étroite et traités en amont pour éviter des interruptions ou des lacunes futures. Les parties prenantes devront non seulement œuvrer à un transfert aussi rapide et efficace que possible, mais également veiller, d'un point de vue stratégique, à tirer parti au mieux des opportunités et complémentarités qui s'offrent dans le cadre de ce nouveau partenariat intercantonal. La perte d'ancrage local du PCPT neuchâtelois doit en effet impérativement être compensée par des gains sur d'autres volets, par exemple au niveau de la complémentarité de l'expertise ou de l'assise régionale de la prévention du tabagisme. Par ailleurs, la direction stratégique fait part des incertitudes qui entourent le changement du système de financement du FPT au niveau national (passage d'un financement par programme à un financement du pilotage). Un problème temporel est également souligné par rapport au fait que le PCPT neuchâtelois se terminera en avril 2020, et qu'il a été communiqué aux cantons que les nouveaux programmes devront débuter au mois de janvier. Cela sera associé à un trou de plusieurs mois pour le canton, au cours duquel des problèmes en termes de financement et de continuité de l'action sur le terrain sont identifiés. Enfin le PCPT a connu des défis de durabilités au niveau des projets « Concours Arrêter de fumer » (interruption momentanée décidée au niveau national) et du projet national anciennement consacré aux apprenti-e-s (extinction des subventions nationales). Concernant les apprenti-e-s, le canton a anticipé en créant son propre projet cantonal d'information à destination de ce groupe-cible dès la phase de conceptualisation du programme (« Apprentis sans tabac »).

⁴⁴ *Demande de financement*, pp. 18-20.

- L'apport financier du FPT concerne principalement la coordination entre les organisations actives dans la prévention du tabagisme, cette mise en réseau ayant été définie comme l'une des principales priorités du programme neuchâtelois.
- La direction du programme a su réagir aux incertitudes des projets en termes de durabilité, et des questions se posent quant au futur système de prévention du tabagisme au niveau national.

Compétences managériales : le Pilotage stratégique du programme pourrait renforcer son rôle sur différents aspects de la mise en œuvre des activités de prévention du tabagisme : veille scientifique, gestion des blocages au niveau des projets, appui symbolique (campagnes, conférences de presse, activités de relais), soutien pour ouvrir certaines portes au sein de l'administration cantonale, renforcement des compétences en termes d'évaluation des projets, encouragement actif des synergies entre les différents projets de prévention du tabagisme ainsi qu'entre ces derniers et les autres domaines de la prévention et promotion de la santé. En revanche, le pilotage stratégique du PCPT a fourni un appui solide au lancement du programme (rédaction de la demande, organisation du soutien du canton et démarrage des activités). Il a également très bien rempli son rôle stratégique au moment délicat de la dénonciation de son contrat relatif au tabagisme par la LPN et de la recherche d'une solution pour abriter les futures activités du CIPRET-Vivre sans fumer (définition de deux scénarios possibles pour la reprise du CIPRET, conseil au canton lors de la prise de décision, communication auprès des partenaires au cours du processus, coordination avec la FO₂ pour le transfert organisationnel).

- Le pilotage stratégique a été solide dans le processus de lancement du programme ainsi que lors du transfert du PCPT vers le Jura, et pourra être renforcé sur les aspects de controlling et de soutien des projets pour la suite.

4.4 Outputs

4.4.1 Évaluation selon les critères

Dans la partie suivante, les quinze projets du PCPT sont analysés selon les critères d'évaluation. Une comparaison entre les prestations initialement prévues et celles effectivement fournies par chacun des projets est effectuée, afin de pouvoir juger les outputs selon le critère de l'adéquation, puis de l'efficacité. Presque toutes les activités de prévention du tabagisme menées par des organismes publics, des associations ou des organisations non-gouvernementales ont été incluses dans le programme. La couverture cantonale des différents settings présentée dans le présent rapport est donc près d'être exhaustive. La seule exception réside dans les activités menées par la Ligue pulmonaire neuchâteloise sur son budget propre et dans le cadre de ses missions historiques. La LPN mène en effet ponctuellement des activités d'information lors de manifestations culturelles, des interventions d'aide à l'arrêt auprès des fumeurs/euses (y compris à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer) ou encore des tests lors de conseils aux entreprises, en collaboration avec le CIPRET. Le PCPT neuchâtelois contenait par ailleurs un pré-projet.

Projets courts et pré-projets

« *Tabagisme passif : informer les familles des communautés migrantes* », devenu « *Tabagisme passif : informer les familles des communautés portugaises* » (CHF 184'000) : Ce projet prenait la forme d'une étude exploratoire de deux ans pouvant déboucher sur un projet de type III si les résultats confirmaient

l'existence d'un besoin de terrain. Le projet visait à sensibiliser les familles des communautés migrantes, en particulier les mères de famille, à la problématique de la fumée passive afin de réduire l'exposition des enfants à celle-ci. Le concept prévoyait de s'appuyer sur les personnes-ressources et les interprètes culturel-le-s des communautés, pour un meilleur impact du projet. Les communautés portugaises et kosovares avaient initialement été considérées comme prioritaires, pour des questions épidémiologiques et d'accès. Plusieurs organismes locaux en contact avec les populations migrantes ont été inclus dans le concept (RECIF, service de la cohésion multiculturelle). La première version du pré-projet, de large ampleur, n'avait pas été acceptée telle quelle par le FPT. L'étude exploratoire a donc été redimensionnée sur un an et ciblée sur la communauté portugaise. De même, le budget initial de CHF 184'000 a été ramené à CHF 6'117.50. Un budget de CHF 184'000 pour une étude préliminaire ne visant encore à aucune activité sur le terrain était en effet excessif, d'autant plus que les raisons pour lesquelles le canton a décidé de lancer une nouvelle étude complète au lieu de reprendre les projets similaires déjà conceptualisés et mis en œuvre avec succès en Suisse n'apparaissent pas clairement.

Il est uniquement précisé dans la demande que le projet « Air sans fumée » (projet existant de type II) n'est pas encore mis en œuvre en Suisse romande, ce qui n'aurait pas empêché de l'adopter à Neuchâtel. De plus, la bonne collaboration existante avec les organismes locaux actifs dans le domaine des migrations, également mentionnée comme facteur, n'aurait pas constitué une entrave pour mettre en œuvre un projet national en partenariat avec eux. De même, la demande précise que l'adoption d'une perspective « genre » est rare dans les projets de prévention en Suisse, ce qui réside toutefois au cœur du projet « Femmes Tisch », mis en œuvre depuis de nombreuses années dans plusieurs cantons et déjà évalué. « Femmes Tisch » consiste précisément à sensibiliser les femmes migrantes à la question de la fumée passive par l'intermédiaire de personnes-ressources des communautés concernées. Le concept-même du pré-projet soulève donc des questions relatives à l'utilisation des moyens et à l'appui sur les expériences et ressources déjà existantes en Suisse. Le pré-projet initial prévoyait en outre une année pour sonder les communautés migrantes sur leurs besoins sous forme de « tour de table », sans qu'il ne soit précisé pourquoi un tel laps de temps était nécessaire à cet égard. Enfin, les *milestones* présentent quelques incohérences (d'ici janvier 2017 : simple prise de contact avec RECIF ou mise en place de quatre séances).

Au final, les activités effectivement mises en œuvre dans le cadre du pré-projet ont compris la collecte d'informations auprès de la communauté portugaise. En 2018, le CIPRET a rencontré à plusieurs reprises le COSM et, par son intermédiaire, est entré en contact avec les présidences des communautés portugaises du Haut et du Bas du canton. Au terme de cette année, le CIPRET a rédigé un document listant les lieux de rencontre de la communauté portugaise dans le canton et identifiant ses besoins concernant la prévention du tabagisme passif. Les résultats soulignent l'intérêt de cette communauté pour la thématique et la possibilité de créer un flyer en portugais à distribuer dans les lieux de rencontre. Pour l'heure, le projet s'en est tenu à ce simple résultat et le flyer n'a pas été élaboré. Les résultats du pré-projet sont donc minces et peu novateurs, tant en ce qui concerne ses ambitions initiales que les autres projets similaires déjà existants et le matériel déjà à disposition. Les responsables du PCPT soulignent à plusieurs reprises l'important investissement qu'a représenté la rédaction de la demande de financement à l'égard du FPT pour le programme dans le respect des exigences de forme. La rédaction (détaillée) de ce pré-projet aurait toutefois pu être évitée par la reprise de l'un des projets nationaux existants sur l'axe fumée passive et/ou migration et son adaptation aux spécificités locales. L'intérêt de cette initiative

réside donc principalement dans l'attention portée aux groupes-cibles spécifiques et désavantagés dans le cadre de la prévention du tabagisme, sinon peu ciblés par le PCPT neuchâtelois.

Projets mis en œuvre

Le tableau T 4.2 propose une vue d'ensemble de la réalisation des objectifs qui avaient été initialement fixés pour chacun des quinze projets du programme. Afin d'alléger la lecture, seuls les objectifs les plus importants sont reportés ici (une liste plus complète des objectifs se trouve en annexe A.2). La catégorisation par couleur reflète le degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été définis par les responsables de projets (majorité des objectifs planifiés atteints : le projet est catégorisé « accompli » ; moitié des objectifs atteints : projet catégorisé « moyennement accompli » ; minorité des objectifs atteints : projet catégorisé « non accompli »). Le tableau doit toutefois être interprété avec prudence : le décompte est ici quantitatif et ne pondère pas les différents objectifs (par ex. en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs du projet, de leur degré d'ambition, de l'environnement spécifique du projet, du fait que le projet soit nouveau ou pas). L'appréciation finale des projets faite par l'équipe d'évaluation se trouve au tableau T 4.3.

T 4.2: Aperçu quantitatif de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome

Projet <i>Type de projet*</i>	Output**	Outcome**
Loi fumée passive <i>Type I</i> <i>Grand public</i> <i>Espace public</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2016 : Le contrôle dans les lieux publics et de travail accessibles au public se maintient. 2016 : Les lieux problématiques sont contactés. 2017 : Contrôle du renouvellement des autorisations pour les fumeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Le contrôle est effectif et garantit la protection de la population contre la fumée passive. 80% des lieux identifiés comme sensibles et qui ont fait l'objet de mesures ont comblé leurs lacunes.
Vente aux mineurs <i>Type I</i> <i>Jeunes</i> <i>Marché</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2016 : Le SCSP et le SCAV se sont mis d'accord sur le monitoring des infractions. 2016 : Les vendeurs de tabac sont informés de la nouvelle législation par courrier. 2017/2018 : Sonder les organisations au contact des jeunes concernant l'accessibilité du tabac. 	<ul style="list-style-type: none"> Le monitoring des infractions à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs débouche sur des premières statistiques.
Restriction de la publicité <i>Type I</i> <i>Grand public</i> <i>Espace public</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2016 : Le SCSP rend au Conseil d'État un rapport sur l'état de la situation. 2017 : Obtenir un premier avis du Département. 2018 : Organiser un événement sur la question du marketing à destination des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil d'État a adopté un rapport concernant la problématique de la publicité pour les produits du tabac.
Prévention à l'école <i>Type I</i> <i>Jeunes</i> <i>École</i>	<ul style="list-style-type: none"> 2016/2017 : Les 7 centres scolaires du canton sont mis au courant du projet. 2016 : 80% des établissements ont mis en œuvre ou planifié le projet. 2018 : Toucher les 34 classes de La Chaux-de-Fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> L'activité « Expo VSF » est inscrite sur la plateforme du PER à disposition des enseignants du canton. 100% des classes 10^{ème} Harmos sont informés sur le tabagisme via l'« Expo VSF ».

Consultations Stop-tabac <i>Type I</i> Fumeurs/euses <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 : Permanences dans trois districts. • 2016 : 100% des demandes d'aide à l'arrêt sont satisfaites. • 2017 : 2 actions de communication pour faire connaître cette l'offre. • 2018 : Avoir un nombre stable de consultations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des consultations en tabacologie dans le canton augmente d'au moins 20% par rapport à 2014. • Les consultations sont accessibles dans au moins 4 districts.
CIPRET <i>Type I</i> Grand public <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 : Les ressources documentaires sont communiquées sur le site internet. • 2017 : Le CIPRET continue à fournir diverses prestations. • 2017 : Faire mieux connaître les prestations. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des demandes sont satisfaites. • Le CIPRET est connu comme le Centre de référence dans le domaine du tabagisme dans le canton.
Apprentis sans tabac <i>Type I</i> Jeunes <i>Entreprise</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 : Des stands d'information sont organisés dans la moitié des écoles professionnelles. • 2017/18 : Les stands dans les 6 écoles professionnelles sont à nouveau mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des écoles professionnelles ont inclus les stands d'information dans leurs activités santé. • Les jeunes sont informés des prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme existantes.
Expérience non-fumeur <i>Type II</i> Jeunes <i>École</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 : Les 13 établissements scolaires 8^{ème}-11^{ème} Harmos reçoivent le matériel d'inscription. • 2016 : 3 communiqués de presse. • 2018 : Mise en valeur du concours national et des ateliers proposés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves connaissent les répercussions négatives de la consommation de tabac.
Cool and clean <i>Type II</i> Jeunes <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016/2017/2018 : Le porte-parole cantonal a une relation avec 10 clubs, fédérations et institutions. • 2016 : Discussions sur l'encouragement « Cool and clean » dans trois communes. • 2017 : 8% (45 sur 580) des clubs sportifs mettent en œuvre le projet. • 2018 : 10 cours J+S incluant C&C. 	<ul style="list-style-type: none"> • 90% des membres respectent les règles. • 90% des moniteurs-trices inscrit-e-s à « Cool and clean » appliquent les engagements.
Midnight Sports <i>Type II</i> Jeunes <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016/2017 : 3 offres Midnight Sports. • 2016/2017 : Des actions de sensibilisation sur le tabac sont régulièrement menées. • 2016/2017 : Les jeunes coaches bénéficient d'une formation annuelle. • 2018 : 4 offres Midnight Sports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les adolescents viennent régulièrement aux événements. • Les jeunes fument moins que lors d'une autre sortie. • Les jeunes coachs sont conscient-e-s de leur rôle de modèle.
Ligne Stop-tabac <i>Type II</i> Fumeurs/euses <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016 : La Ligne Stop-tabac est mentionnée sur tous les nouveaux supports liés à l'arrêt produits par le CIPRET. • 2016/2017/2018 : La Ligne est mentionnée lors de toutes les actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des personnes demandant des renseignements sur l'arrêt du tabagisme sont informées de l'existence de la Ligne.
Hospital Quit Support <i>Type II</i> Fumeurs/euses <i>Setting médical</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 2016/2017/2018 : Pas d'objectifs d'output au niveau cantonal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseillers/ères en sevrage tabagique récemment formé-e-s. • Les conseillers/ères appliquent le savoir-faire et se sentent compétent-e-s.

		<ul style="list-style-type: none"> Les fumeurs/euses font une tentative et certain-e-s restent non-fumeurs/euses. 	
PNT <i>Type II</i> Groupes cibles spécifiques Setting médical Loisirs, vie quotidienne, sport	<ul style="list-style-type: none"> 2016/2017/2018 : Pas d'objectifs d'output au niveau cantonal. 	<ul style="list-style-type: none"> Les multiplicateurs/trices du domaine médical abordent la question du tabac (interventions brèves). Les fumeurs/euses mettent en pratique les connaissances acquises en matière d'arrêt du tabac. 	
Concours Arrêter de fumer <i>Type II</i> Fumeurs/euses Loisirs, vie quotidienne, sport	<ul style="list-style-type: none"> 2016/2017/2018 : Promotion du concours. 	<ul style="list-style-type: none"> 30% des participant-e-s au concours sont non-fumeurs/euses six mois après. 	
Entreprise sans fumée <i>Type II</i> Fumeurs/euses Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> 2016/2017/2018 : 10 contacts avec de nouvelles entreprises. 2016/2017/2018 : 3 séances d'information. 2016/2017/2018 : 3 cours Stop-tabac. 	<ul style="list-style-type: none"> 2018 : 70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses à la fin du cours Stop-tabac. 2018 : 20-30% des participants au cours arrêtent durablement de fumer. 	
Signification des couleurs	Nouveau Projet		Projet déjà existant
	Objectifs atteints	Objectifs partiellement atteints	Objectifs non atteints

Légende : * en bleu = nouveau projet, en beige = projet déjà existant ; ** en vert = objectifs atteints ; en orange = objectifs partiellement atteints ; en rouge = objectifs non atteints.

Le tableau suivant (T 4.3) présente l'appréciation globale de l'équipe d'évaluation sur chacun des projets. Ce tableau repose sur une appréciation pondérée des objectifs (degré d'ambition, pertinence, nombre total d'outputs atteints vs. nombre d'outputs atteints par année) ainsi que des conditions dans lesquelles les projets ont été réalisés (par ex. groupe-cible particulièrement difficile à atteindre). En cas de projets multidimensionnels (traitant de plusieurs substances ou thématiques), nous nous prononçons uniquement sur la contribution relative au tabac, et non pas sur la prestation globale du projet. Ce tableau permet donc de visualiser l'appréciation des évaluateurs/trices sur le succès des projets en matière de prévention du tabagisme. Le détail de cette appréciation se trouve dans les parties qui suivent.

T 4.3: Catégorisation du succès des projets par l'équipe d'évaluation

Projets	Catégorisation
Loi fumée passive	Succès du projet
Vente aux mineurs	Succès partiel du projet
Restriction de la publicité	Succès limité du projet
Prévention à l'école	
Consultations Stop-tabac	
CIPRET	
Apprentis sans tabac	

Expérience non-fumeur	Pré-projet
Cool and clean	
Midnight Sports	
Ligne Stop-tabac	
Hospital Quit Support	
PNT	
Concours Arrêter de fumer	
Entreprise sans fumée	
Tabagisme passif : informer les familles des communautés migrantes	

4.4.2 Critère de l'adéquation

Niveau du programme

L'adéquation des prestations fournies au niveau du programme grâce au pilotage du PCPT était satisfaisante dans l'ensemble, avec un potentiel d'amélioration pour la suite. Le pilotage opérationnel était bon, et s'est caractérisé par un travail solide de liaison fourni par le CIPRET. Celui-ci a permis de créer de la continuité entre les différentes actions de prévention dans le canton, de nouer des partenariats inter-thématiques (GIS, monde du sport et autres substances), et de mettre en cohérence différents types de prestations relatives au même domaine (par ex. prévention à l'école obligatoire et en formation professionnelle, soutien à l'arrêt dans différents settings). Le pilotage stratégique a quant à lui permis la liaison avec le niveau national et les autres cantons, une rencontre annuelle entre les membres du réseau durant les deux premières années (mise en suspens la troisième année en raison du transfert du programme), et la gestion de la transition du programme de la LPN vers la FO₂. Un renforcement de l'adéquation des prestations fournies au niveau du programme passerait par un controlling plus serré de l'évolution des projets et un accompagnement renforcé de ceux-ci.

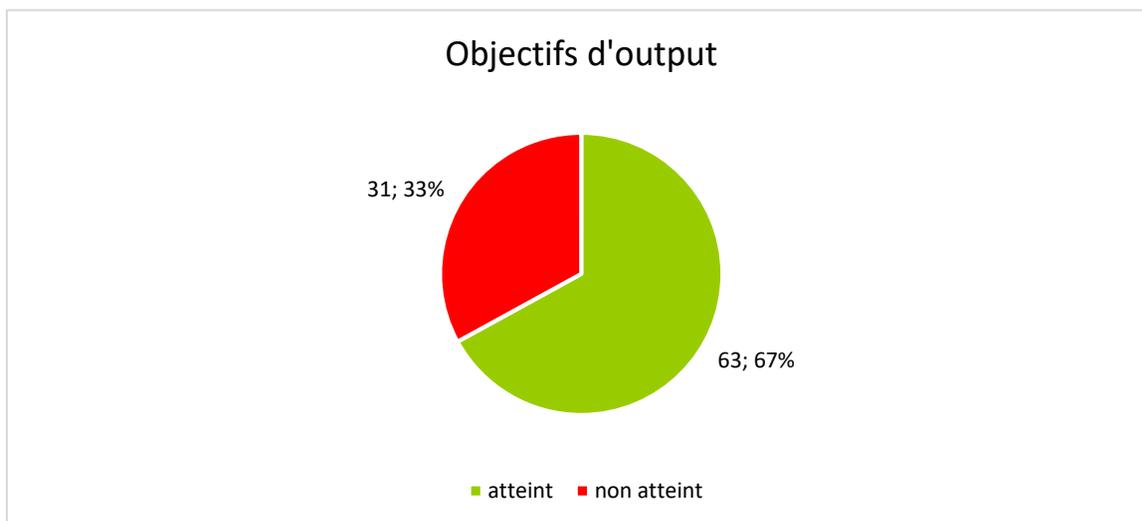
Niveau des projets

Cette partie présente les prestations globalement générées par les projets du Programme, puis les analyse selon différentes catégories. Une présentation détaillée de la réalisation des objectifs d'output de chacun des projets figure en annexe A2 (analyse par projet). Chaque projet du PCPT visait à réaliser certains objectifs d'output, définis sur une base annuelle par les responsables de projets en accord avec la direction du Programme. Les outputs dont il est question ici concernent les années 2016, 2017 et 2018.

Comme le montre le graphique G 4.7, 63 objectifs d'output sur les 94 planifiés ont pu être atteints, et 31 n'ont pas pu l'être. Le taux de succès au niveau des outputs s'élève ainsi à 67% et comporte une importante marge d'amélioration. De plus, en raison de la définition du concept des projets, le taux de réalisation des outputs ne concorde pas toujours avec la qualité et la quantité des prestations fournies selon l'appréciation de l'équipe d'évaluation. Pour plusieurs projets, en raison du niveau peu ambitieux des objectifs d'output fixés, ce taux de réalisation donne une image plus positive que la réalité (« Vente aux mineurs », « Prévention à l'école », « Apprentis sans tabac »). « Hospital Quit Support » biaise également la représentation, car aucun objectif d'output n'avait été défini pour les trois années du projet. Le projet a donc été représenté comme ayant trois objectifs non-atteints dans le graphique ci-dessous, malgré la mise en œuvre effective d'un certain nombre de consultations. Enfin pour « Entreprise sans

fumée », la représentation quantitative de la réalisation des objectifs année par année biaise la réalité, puisque les prestations globales du projet sont regroupées sur la troisième année. Ci-dessous, la qualité des prestations des projets est discutée plus en détail.

G 4.7: réalisation des objectifs d'output



Remarque : Chiffres absolus : nombre d'objectifs ; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

Settings

Loisirs, vie quotidienne, sport. Ce setting comprend six projets : « Consultations Stop-tabac », « CIPRET », « Cool and clean », « Midnight Sports », « Ligne Stop-tabac », et « Concours Arrêter de fumer ». Ces projets ont formellement joui d'un excellent niveau de prestation, avec 34 outputs réalisés sur les 43 prévus. Afin de préciser l'analyse, les projets de ce setting sont regroupés en trois catégories, en fonction de leurs publics-cibles.⁴⁵

Projets jeunes

« Cool and clean » vise la prévention dans les institutions sportives, qu'il s'agisse de clubs, de fédérations, ou de manifestations locales, et promeut une pratique sportive saine. Des objectifs variés avaient été définis pour sa déclinaison cantonale. Sur les 13 outputs fixés, 8 ont pu être atteints. Il ressort de la réalisation de ces objectifs un manque de monitoring au niveau cantonal, en ce qui concerne les clubs et fédérations inscrites au projet (données indisponibles pour Neuchâtel), ainsi que des lacunes concernant la systématisme avec laquelle les clubs et fédérations de sport sont contacté-e-s (notamment : difficultés générées par le basculement vers la nouvelle application web et le remaniement des conventions). Les inscriptions au concours « un sport sans fumée » sont par ailleurs chaque année moins nombreuses que prévu (entre 9 et 13 équipes inscrites). L'objectif visant à la labellisation d'installations sportives en extérieur comme zones non-fumeuses n'est pas atteint 2016 (2 installations marquées non-fumeur contre 9 visées, dont une seule durant le PCPT, en 2016) et est abandonné pour les années 2017 et 2018. Cette décision est regrettable car cet objectif est une composante cruciale du volet « prévention du tabagisme »

⁴⁵ À noter que lorsqu'un objectif quantitatif atteint 80% de la valeur qu'il visait, celui-ci est considéré comme atteint.

de C&C. Il convient toutefois de souligner le fait que le porte-parole C&C pour le canton de Neuchâtel prend la peine de soigner ses contacts de terrain et intervient dans le cadre d'événements variés, comme la course populaire la Trotteuse-Tissot ou encore des Crossfits Games (9 manifestations investies par le projet entre 2017-2018). C&C intervient également chaque année à plusieurs reprises dans le cadre des formations données aux coachs J+S (16 cours en 2017-2018, aucune indication pour 2016).

Le projet « Midnight Sports » vise un total de 10 objectifs différents, dont seuls deux n'ont pas été atteints. Les résultats sont donc bons. Le projet prévoit des prestations diverses, qu'il s'agisse de l'offre en lieux de rencontres pour jeunes dans le canton, de la formation des jeunes coachs ou encore de l'organisation de soirées dédiées à la prévention. Dans l'ensemble, le projet atteint ses objectifs visant à proposer aux jeunes une alternative aux soirées à l'extérieur. Un nouveau lieu a été ouvert dans le cadre du PCPT, portant le nombre de sites cantonaux à quatre. Si le projet est satisfaisant, certaines améliorations qualitatives restent possibles. Il ressort que les lignes-directrices du projet sont difficilement applicables par les jeunes coachs sur le terrain. La question de la dépendance pourrait être abordée plus directement avec les jeunes fumeurs/euses fréquentant l'offre. Des stratégies devraient être élaborées à cet effet. La couverture géographique du projet pourrait également être améliorée (cf. analyse de projet, *infra*). Il serait également intéressant que les adolescentes soient plus spécifiquement ciblées lors des activités, pour des questions d'égalité des genres au sein du setting « sport ». Les sites neuchâtelois mènent en moyenne 25 soirées annuelles chacun, à destination de 37 jeunes.

Projets grand public

Le projet « CIPRET » a pour but le renforcement de l'institution comme centre de référence cantonal. Dans cette perspective, quatre outputs avaient été définis, visant à digitaliser toutes les ressources documentaires et à les rendre disponible sur le site internet du centre, à maintenir ses activités et ses prestations, ainsi qu'à mieux faire connaître le centre auprès du grand public. Ces objectifs ont été atteints. Le CIPRET est actif dans le canton et organise de nombreux événements et stands : journée mondiale de la BCPO, campagne grossesse sans tabac, campagnes d'information à l'hôpital. Manifestations culturelles (par ex. Plage des six pompes ou FestiNeuch). Le CIPRET a participé à 61 ateliers multi-thématiques dans les écoles avec le GIS en 2017, ce qui représente un nombre élevé. Cette collaboration n'a malheureusement pas été reconduite en 2018, sans qu'il ne soit expliqué pourquoi. Le centre indique avoir répondu à une centaine de demandes en 2017. Les chiffres ne sont malheureusement pas connus pour les autres années. De manière plus générale, l'activité du CIPRET baisse en 2018, ce qui peut être imputé à la réorganisation de l'institution et à son transfert à la Fondation O₂. Si tous les objectifs ont été atteints, le CIPRET pourrait formuler des outputs plus précis, en indiquant par exemple un ordre de grandeur quantitatif. Il faudra aussi systématiser le monitoring des activités de ce projet, car les prestations rapportées diffèrent totalement d'une année à l'autre et empêche de disposer d'une vue d'ensemble sur l'évolution de leur nombre et de leur nature. Il paraît cependant que, dans l'ensemble, le CIPRET est bien implanté, s'investit dans le canton et que ses activités et son expertise sont connus et reconnus, par le grand public et par les institutions cantonales.

Projets fumeurs/euses

Les outputs du projet « Consultations Stop-tabac » sont en grande majorité atteints. Un seul objectif, visant à créer un groupe de travail réunissant le CIPRET, la LPNE et l'HNE ne l'est pas. Le but de ce groupe

de travail n'était pas clairement déterminé. Par ailleurs, les ressources humaines ont été pérennisées dans trois régions du canton, toutes les demandes d'aide à l'arrêt sont satisfaites, des actions de communication sont organisées, un entretien gratuit est proposé et le nombre de consultations est en augmentation dans le canton (426 consultations depuis 2016). Les consultations sont activement promues à travers la presse, d'autres projets du PCPT et auprès des professionnel-le-s, ce qui constitue un renforcement important du projet. Il aurait été nécessaire de viser des objectifs quantitatifs concrets, en termes de nombre de consultations annuelles. Les effets concrets de la consultation gratuite ne sont pas monitorés en termes de profil des patient-e-s, ce qui aurait été intéressant. Même si les objectifs n'ont pas été atteints en termes de couverture géographique, cette dernière est tout de même bonne dans le cadre du projet (4 sites en 3 lieux).

Le projet « Ligne Stop-tabac » vise à promouvoir la ligne dans le canton. Les sept objectifs du projet sont atteints. La Ligne est systématiquement mentionnée sur tous les supports d'information du CIPRET et est conseillée aux personnes demandant des informations ou lors d'actions de promotion. Le CIPRET distribue par ailleurs chaque année environ mille flyers informant la population de l'existence de la Ligne. Les prestations liées à ce projet sont satisfaisantes, notamment compte-tenu du fait qu'il n'existe pas de financement spécifique pour ce projet. Toutefois, la promotion s'en tient prioritairement aux fumeurs/euses entrant en contact par eux/elles-mêmes avec le CIPRET. Elle pourrait être renforcée en ciblant des fumeurs/euses pas encore engagé-e-s vers l'arrêt, par exemple des groupes-cibles spécifiques (associations de migrant-e-s, institutions sociales).

Le « Concours Arrêter de fumer » compte un objectif d'output visant à promouvoir chaque année le concours auprès des professionnel-le-s du domaine médical et de la population. Cet objectif est atteint en 2016 et en 2017, mais est défini de manière non chiffrée et ne vise pas à recruter un nombre précis de participant-e-s. Cependant, le CIPRET a engagé beaucoup de moyens pour faire connaître le concours sous des formes variées : envoi à grande échelle de documentation, communiqués de presse, journée du 31 mai, consultations brèves individuelles, organisation d'une conférence, tirage cantonal du concours. Le niveau de prestations est donc très bon, mais le nombre de participant-e-s cantonaux reste malheureusement peu élevé : 45 personnes en 2016, et 70 en 2017. La direction nationale du projet ayant décidé d'annuler le concours en 2018 et de le remplacer par le projet « Mois sans tabac », aucune action de promotion n'est reportée par le CIPRET pour 2018.

- « Cool and clean » n'a pas atteint ses objectifs concernant le nombre d'équipes inscrites et l'instauration de terrains non-fumeurs, et a marqué une présence à des événements sportifs populaires.
- Le nombre de sites en activités pour « Midnight Sport » est satisfaisant (quatre), et la fréquence et fréquentation des soirées est bonne. Des renforcements qualitatifs et géographiques sont souhaitables.
- Le CIPRET est actif sur de nombreux fronts – ateliers, manifestations, sollicitations individuelles et campagnes – mais le monitoring du projet devra être systématisé pour obtenir une vision d'ensemble.
- Le projet « Consultations Stop-tabac » a mis en œuvre un nombre élevé de prestations dans trois zones du canton, et a activement promu son existence auprès de différents groupes-cibles.
- La « Ligne Stop-tabac » a été activement promue avec un budget restreint, et les groupes-cibles spécifiques (par ex. vulnérables) pourraient constituer un débouché futur pour le projet.

- Le CIPRET s'est engagé activement pour la promotion du « Concours Arrêter de fumer » et la réalisation des outputs est très bonne, sans que cela ne se ressente au niveau du nombre de participant-e-s.

Les prestations du setting « loisirs, vie quotidienne, sport » sont bonnes et permettent une bonne couverture du territoire cantonal. Elles sont mises en œuvre à destination des trois principaux groupes-cibles (grand public, fumeurs/euses, jeunes), et présentent une bonne diversité.

Entreprise. Ce setting comprend les deux projets « Apprentis sans tabac » et « Entreprise sans fumée ». Formellement, seule la moitié du total des outputs a pu être mise en œuvre, avec un total de 7 sur 14. Toutefois, si les deux-tiers des outputs du projet « Entreprise sans fumée » ne sont pas atteints sur une base annuelle, ils peuvent être considérés comme atteints de manière agrégée (sur trois ans).

« Apprentis sans tabac » vise à informer les apprenti-e-s des dangers du tabagisme par le biais de stands d'information organisés au sein des écoles professionnelles. Quatre des cinq outputs du projet ont été atteints, ce qui démontre du bon fonctionnement du projet. Toutes les écoles professionnelles ont accepté la venue du CIPRET dès la première année du projet et pour les deux années suivantes, ce qui montre qu'une demande a été suscitée avec succès dans le canton, pour une couverture totale des écoles professionnelles. L'attention spécifique portée aux apprenti-e-s contribue à l'égalité des chances dans le canton. La notoriété du projet s'est rapidement établie, et les stands proposent deux types d'interventions : des entretiens poussés (954 en 2017-2018) et des tests de CO (2'587) pour un total de 116 classes participantes. Les données ne sont pas disponibles pour 2016, et le monitoring du projet devra être systématisé à cet effet.

« Entreprise sans fumée » compte 3 objectifs d'output répétés sur les trois années de mise en œuvre du projet, à savoir le contact de nouvelles entreprises, la planification de trois séances d'information au sein de celles-ci ainsi que l'organisation de trois cours Stop-tabac réunissant huit participant-e-s. Le projet est mené par la Ligue pulmonaire vaudoise (LPV) qui mandate ensuite le CIPRET pour les séances d'information et ateliers menés à Neuchâtel. En 2016 comme en 2017, aucune séance d'information n'a été réalisée et aucun cours n'a été donné. Un stand a été tenu en 2017. Les entreprises ont été contactées par la LPV en 2017 seulement, ce qui a permis d'organiser 13 séances d'information, huit ateliers et 10 cours en 2018. Malheureusement, ces données sont agrégées et concernent à la fois Vaud et Neuchâtel. On peut toutefois estimer qu'un nombre d'interventions satisfaisant aux objectifs du projet ont été menées dans le canton, étant donné que 3 cours et sept séances sont encore agendées à Neuchâtel pour 2019. Les objectifs sont toutefois atteints de justesse, et la portée globale du projet reste limitée. D'un point de vue organisationnel, le projet a pris du retard et les entreprises n'ont pas été contactées avant 2017, repoussant la mise en œuvre des interventions à 2018. Le projet est ensuite abandonné en fin 2018. Un besoin d'information et de sensibilisation semble exister dans les entreprises neuchâteloises, et la mise en œuvre du futur projet de la LPN qui prendra la suite de celui-ci pourra être envisagée. Il conviendra toutefois de mesurer en détail les effets du nouveau projet, qui ne consistera vraisemblablement plus qu'en des interventions brèves (journées en entreprise et non pas cours hebdomadaires répétés).

- « Apprentis sans tabac » est parvenu à s'établir immédiatement dans toutes les écoles professionnelles du canton et a proposé des actions d'information à de nombreux apprenti-e-s.

- Une certaine demande semble exister au sein des entreprises neuchâtelaises, mais la portée d'« Entreprise sans fumée » reste relativement limitée.

La couverture du setting « entreprise » est excellente à destination des apprenti-e-s, ce qui apporte une plus-value au PCPT en termes d'égalité des chances, et moyenne au niveau des entreprises.

École : ce setting est composé des deux projets : « Prévention à l'école » et « Expérience non-fumeur ». Le taux de réussite est très haut, avec la réalisation de 10 outputs sur 12.

Les deux tiers des outputs du projet « Prévention à l'école », soit quatre sur six, sont atteints. L'exposition itinérante mise en place par le CIPRET dans le cadre de ce projet de prévention auprès des jeunes démontre un excellent taux de couverture dans le canton. De plus, l'institution a presque doublé son champ d'action, passant de 535 élèves touchés lors de l'année scolaire 2016-17 à 1'050 en 2017-18. Le CIPRET a fourni un travail de démarchage conséquent dans le cadre de ce projet puisqu'elle a contacté systématiquement les centres scolaires en utilisant les différentes portes d'entrées, qui varient selon l'organisation des centres, et peuvent tour à tour être la direction, la médecine scolaire ou directement les enseignant-e-s. Afin d'adapter le projet aux attentes des enseignant-e-s de La Chaux-de-Fonds, le CIPRET a également procédé à des modifications dans la structure de l'exposition et a créé un quiz explicatif permettant aux élèves de comprendre l'exposition sans que les enseignant-e-s ne doivent en expliquer le contenu. Le CIPRET souhaitait également inscrire l'exposition sur la plateforme du Plan d'étude romand (PER), la rendant ainsi directement disponible pour les enseignant-e-s, ce qu'elle n'est pas encore parvenue à faire, malgré plusieurs discussions avec les responsables de la plateforme. Malgré ces efforts pour atteindre les élèves et le bon taux de couverture global, l'avenir du projet n'est pas totalement serein. Le CIPRET explique que, suite à un changement de direction, un des sept cercles scolaires du canton, à savoir l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN), réunissant 15 communes du littoral neuchâtelais, dont la ville de Neuchâtel, ne souhaite plus recevoir l'exposition. Il convient également de signaler qu'une analyse poussée du contenu de l'exposition serait nécessaire à l'évaluation intégrale du projet. Le concept détaille peu l'exposition, et le CIPRET indique qu'il lui a déjà été rendu l'exposition plus interactive. Une modernisation pourrait donc être nécessaire.

Tous les objectifs d'outputs d'« Expérience non-fumeur » ont été atteints. Les 13 établissements scolaires du canton reçoivent le matériel d'inscription au concours, des communiqués sont envoyés à la presse, un flyer d'information a été créé, et le concours national et les ateliers proposés sont mis en valeur. Une remise de prix cantonale a été organisée jusqu'en 2017 mais a par la suite été abandonnée pour cause d'un manque d'intérêt de la part des jeunes. Il aurait été préférable de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles les jeunes ignoraient cet événement et agir en conséquence au lieu de l'annuler. Les objectifs cantonaux gagneraient à être plus ambitieux (par ex. 5 ateliers donnés en 2017, aucune indication pour les autres années). Durant les trois années du PCPT, entre 57 et 61 classes ont participé au concours, ce qui est une moyenne satisfaisante. A noter également que le concours est systématiquement mentionné chaque année dans la presse régionale.

- L'exposition proposée dans le cadre du projet « Prévention à l'école » dispose d'une bonne couverture scolaire, mais un point de la situation pourrait être fait sur le contenu de l'intervention.

- « Expérience non-fumeur » atteint ses objectifs avec une participation satisfaisante, une présence médiatique annuelle et des ateliers de renforcement dans les classes.

Les écoles sont largement couvertes dans le canton par un concours et des interventions visant l'information des élèves, mais ces dernières n'ont pas pu être institutionnalisées dans le Plan d'étude.

Setting médical : ce setting comprend les projets « Hospital Quit Support » et « PNT ». Les réalisations d'output sont difficiles à juger puisqu'aucun objectif n'avait été défini au niveau cantonal pour ces deux projets. Nous leur avons donc attribué trois objectifs d'output non-atteints chacun (un par année). Au final, nous considérons donc que les réalisations d'output au sein de ce setting sont insatisfaisantes, avec un total de six outputs non-atteints.

« Hospital Quit Support » est actif sur le site de l'Hôpital de Pourtalès, où se trouve le service de pneumologie de l'HNE. Des employé-e-s de la LPNE se rendent chaque semaine au sein de l'hôpital, où ils/elles réalisent des consultations Stop-tabac. Le nombre de consultations est passé de 70 en 2016 à 100 en 2017 puis 123 en 2018. Le projet se développe donc. Toutefois, le nombre de consultations est peu élevé par rapport aux autres cantons, et une augmentation devrait être visée. Des partenaires hautement motivés portent le projet (LPN et médecin chef du service de pneumologie). Il conviendrait de clarifier qui de la LPN (qui mène les consultations), l'hôpital, du CIPRET (qui remplit l'auto-évaluation du projet) ou du SCSP (direction du programme) est en charge du pilotage du projet, pour réagir au nombre limité de consultations et à l'absence d'objectifs du projet. La promotion de cette offre devrait être renforcée auprès du personnel médical, des autres sites hospitaliers, des patient-e-s ainsi que de la population.

Le programme « PNT » est implanté au niveau national, et listé comme étant l'un des projets du PCPT neuchâtelois. Toutefois, aucun objectif d'output n'a été défini pour ce projet au niveau cantonal, et les responsables du projet n'ont pas souhaité remplir les auto-évaluations. Il semble donc qu'aucune mesure de renforcement du projet n'ait été mise en place. Il aurait été intéressant pour la direction du projet ainsi que pour la direction du PCPT de se demander de quelle manière elles auraient pu s'investir pour le renforcement de ce projet au niveau cantonal. En effet, il aurait été judicieux d'investir le setting médical pour la formation des multiplicateurs/trices. Les responsables stratégiques du Programme précisent que Neuchâtel n'a pas mis en place de mesures spécifiques dans le cadre de ce projet en raison de l'absence de financement national à destination des cantons pour ce projet. Toutefois, le canton avait décidé d'intégrer ce projet dans son concept de PCPT, ce qui pouvait laisser penser que ces questions avaient été clarifiées et que des solutions avaient été planifiées en amont (par ex. financement sur des fonds propres comme c'est parfois le cas des projets de type II tels que la « Ligne Stop-tabac », mise en œuvre de certains pans du PNT par synergies avec les projets neuchâtelois existants dans le setting médical et auprès des professionnel-le-s).

- « Hospital Quit Support » est porté par des professionnel-le-s engagé-e-s, mais une augmentation du nombre de consultations pourra être visée.
- Le « PNT » avait été listé comme projet du Programme cantonal, mais aucun output n'a été mis en œuvre dans le canton.

Des consultations d'aide à l'arrêt en milieu hospitalier sont mises en œuvre dans le canton, et les objectifs non-atteints dans ce setting concernent la formation de davantage de multiplicateurs/trices médicaux.

Espace public : le setting espace public comprend deux projets, « Loi fumée passive » et « Restriction de la publicité ». Ce setting connaît un bilan mitigé, avec un total de 8 outputs réalisés sur 14.

Le projet de suivi de l'application de la loi cantonale sur la fumée passive s'articule autour de deux axes : le contrôle du respect de la loi dans les établissements publics, et la prévention dans les lieux considérés comme sensibles (EMS et centres pénitentiaires). Au total, huit des onze outputs du projet sont atteints. Si tous les objectifs du premier axe d'action ont été atteints, il faut noter qu'un remaniement du règlement concernant l'application de la loi a été nécessaire afin de palier le flou ayant conduit à un relâchement des contrôles dans les lieux publics. En effet, le règlement rédigé lors de l'adoption de la loi désignait à la fois le SCSP, le SCAV, la police cantonale et, dans une moindre mesure, le CIPRET, comme co-responsables du contrôle de l'application de la loi, sans attribuer les différentes tâches de surveillance et de contrôle spécifiquement à l'une ou l'autre des institutions. Cette responsabilité étant trop diffuse, un remaniement a été proposé par les institutions concernées. Le travail conséquent pris en charge par le SCAV est à signaler. Le service a pris les devants pour se proposer comme institution responsable du suivi de la loi. Le SCAV contrôle rigoureusement les fumoirs lors de ses inspections techniques, et tient à jour une liste en la matière. Les établissements concernés doivent effectuer un service dans leur fumoir chaque année et un contrôle approfondi doit être réalisé tous les quatre ans. Ainsi, les établissements n'ont plus la possibilité de passer entre les mailles du filet. Le SCAV est également en contact étroit avec la police cantonale, qui effectue des contrôles dans les établissements publics aux heures sensibles et lui signale les infractions constatées. La police cantonale a entièrement intégré le suivi de la loi contre la fumée passive dans sa routine. La quinzaine d'agents de police spécifiquement dévolus aux établissements publics et aux manifestations publiques dans le domaine de la police du commerce font tous un stage de quelques jours au sein du SCAV, afin d'être sensibilisés à différentes thématiques dont celle-ci. La très bonne collaboration entre les deux services, de même que leurs efforts conjoints doivent donc être soulignés. Elle se traduit par le nombre élevé de dénonciations (166), qui montre le volontarisme mis en œuvre.

Le second axe d'action du projet vise les lieux considérés comme sensibles. Le personnel des EMS sont sensibilisés à la problématique de la fumée passive grâce aux infirmiers/ères du SCSP, qui effectuent des inspections régulières dans les établissements. La problématique de la fumée passive est plus difficile à thématiser dans les établissements pénitentiaires, dans lesquels la population est en grande proportion fumeuse et où les sorties à l'air libre sont limitées. Le SCSP a pris contact avec les établissements pénitentiaires à plusieurs reprises. Les problèmes de fumée dans les locaux se sont récemment améliorés à la suite de rénovations, mais les établissements sont réticents à mettre en place des mesures supplémentaires. Des espaces spécifiques sont destinés à la consommation de tabac, mais ne correspondent pas nécessairement aux normes des fumoirs. Enfin, les inspecteurs du travail ont sollicité le SCSP et le CIPRET pour des explications relatives à des cas de non-respect de la loi sur la fumée passive dans certaines entreprises. Cette bonne volonté montrée par l'inspection du travail aurait pu être pérennisée sous la forme de contacts réguliers afin d'assurer le suivi de la loi dans le setting « travail », mais le SCSP n'a rencontré l'inspection qu'à l'occasion d'une réunion unique. Finalement, un bilan des dix ans de l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été réalisé en 2019.

Les trois-quarts des outputs du projet « Restriction de la publicité » pour les produits du tabac dans l'espace public neuchâtelois, soit trois sur quatre, ne sont pas atteints. Si un rapport concernant la thématique a été transmis au conseil d'État, les autres objectifs ont été négligés. Organiser un événement à destination du grand public aurait servi l'aspect *advocacy* du projet. Cependant, la mise en place de cet événement a été abandonnée lorsque des difficultés dans la collaboration entre la Ligue pulmonaire vaudoise et la Fédération romande des consommateurs sont apparues, et aucune solution alternative n'a été envisagée par le SCSP. De manière générale, le SCSP, n'a pas fait preuve de beaucoup d'initiative dans le cadre de ce projet. Organiser un seul événement d'information ne constitue pas une action d'*advocacy* suffisante pour faire évoluer les mentalités et obtenir la protection de la population. Plusieurs actions auraient dû être mises en place. De plus, le Conseil d'Etat devrait impérativement être relancé sur la question législative, d'autant plus que le SCSP a toute légitimité démocratique pour le faire : le parlement cantonal a déjà accepté une motion concernant l'interdiction la publicité pour le tabac et l'alcool (sauf produits viti-vinicoles) par affichage sur la voie publique en 2002, mais le rapport du Conseil d'État s'est longtemps fait attendre⁴⁶, la motion ayant ensuite été classée. Un effort plus appuyé, de même qu'un meilleur investissement en termes d'information au public, aux médias et aux élu-e-s auraient été nécessaires afin de répondre efficacement à l'ambition des objectifs.

- Le projet « Loi fumée passive » est mis en œuvre de manière engagée par le SCAV et la police neuchâteloise, permettant une excellente couverture des contrôles.
- Le projet « Restriction de la publicité » a transmis le rapport prévu au Conseil d'Etat, puis a totalement renoncé à ses autres objectifs d'output.

Le setting « espace public » a été très bien couvert en termes de fumée passive dans les lieux publics, et ne l'a pas été en ce qui concerne la publicité des produits du tabac.

Marché : ce setting est constitué du projet « Vente aux mineurs », qui a formellement réalisé 4 de ses 5 objectifs d'output, ceux-ci ayant toutefois été formulés de manière particulièrement peu ambitieuse.

Pour le projet « Vente aux mineurs », le SCSP et le SCAV se sont mis d'accord sur le monitoring des infractions et un document visant à informer les vendeurs de tabac est systématiquement distribué lors des contrôles dans les établissements. Des informations ont été récoltées par le CIPRET auprès des jeunes concernant la manière dont ils se fournissent des cigarettes. Toutefois, en l'absence d'achats-tests, il est particulièrement difficile de constater des infractions. Celles-ci sont donc identifiées sur la base de dénonciations et se montent à quelques cas isolés par année. Dans ce contexte, un monitoring se révèle donc peu pertinent, car sans objet observable, malgré la bonne volonté de la police. Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de passer à la seconde vitesse et de réfléchir à des actions concrètes permettant de répondre efficacement à la problématique de la vente des produits du tabac aux mineurs, en particulier les achats-tests.

- Le projet « Vente aux mineurs » en est pratiquement au point mort et une action volontariste est requise sur cet axe central de protection des mineurs.

⁴⁶ *Demande de financement*, p. 15.

Le setting « marché » et la prévention structurelle en matière de protection de la jeunesse n'est actuellement que couverte par des actions d'information, aucun contrôle n'étant mis en place.

4.4.3 Efficience des prestations

La partie qui suit se penche brièvement sur l'efficience des prestations (outputs) du programme, puis des projets.

Niveau du programme

Le budget de pilotage du PCPT neuchâtelois est peu élevé en termes numériques et en comparaison intercantonale (CHF 267'200), mais la part de ce montant est haute en proportion du montant global du budget du programme (19.2% du budget global du PCPT). Cette part se situe dans le tiers supérieur en moyenne intercantonale. Par ailleurs, la taille du programme est conséquente en termes de nombre de (pré-)projets (seize), ce qui implique un effort conséquent de coordination et de pilotage. Le nombre de différents responsables de projets est également conséquent (huit) et se situe à égalité avec d'autres programmes qui comptent un budget global plus élevé que le canton de Neuchâtel. Les prestations fournies par la direction opérationnelle du programme pour son pilotage concernent son soutien transversal aux autres projets et organismes lorsque son expertise-tabac était requise, que cela soit dans le cadre de formations, de prêt de matériel, de présence lors d'événements ou de conseils. La direction stratégique a quant à elle organisé un workshop annuel des responsables de projets, centralisé les auto-évaluations, représenté le canton auprès du FPT, et est intervenue en cas de crise importante (dénonciation du contrat de la LPN et changement de direction opérationnelle). L'efficience de ces prestations n'est pas mauvaise en regard de la hauteur du budget, mais en termes absolus, ce premier PCPT aurait nécessité un pilotage plus serré concernant le suivi des projets.

Niveau des projets

Ce passage traite de l'efficience des outputs des différents projets du Programme.⁴⁷ La réflexion est ici basée sur les montants effectivement utilisés tels qu'ils ont été déclarés dans les auto-évaluations, pour les trois premières années de mise en œuvre (2016-2018). Toutefois, sur un total de quinze projets, les budgets effectifs de cinq projets au niveau cantonal nous sont inconnus (« Expérience non-fumeur », « Hospital Quit Support », « PNT », « Concours Arrêter de fumer », « Entreprise sans fumée »). À titre indicatif, relevons que tous les projets du SCSP et du CIPRET sont annoncés comme ayant strictement tenu leur budget et très précisément utilisé les trois-quarts des moyens à disposition pour trois ans au terme de la troisième année du Programme. « Cool and clean » a utilisé pour l'heure moins de budget que ce qui avait été initialement planifié dans la Demande de financement (environ CHF 25'000 au terme de la troisième année), ce qui est également le cas de « Midnight Sports » (CHF 20'000). Bien entendu, ces ordres de grandeur pourront encore se modifier durant la quatrième année de mise en œuvre du PCPT.

Sans nous prononcer à ce stade sur l'efficacité finale des projets (cf. outcomes), relevons que les coûts des projets du PCPT neuchâtelois étaient dans l'ensemble liés à un bon niveau de prestations. Dans l'ensemble, les projets ne se distinguent pas comme ayant une efficience hors du commun au niveau des prestations fournies (outputs), mais le ratio budget-prestations est raisonnable pour la plupart des

⁴⁷ Nous considérons donc ici le niveau des outputs fournis pour chaque projet (activités effectuées, prestations proposées) en regard de leur budget, sans encore nous prononcer sur l'efficacité finale de ces projets (effets sur les groupes-cibles).

projets. Cette constance budgétaire est à relever comme un point positif. Les deux projets qui ne sont pas concernés par cette remarque sont des projets qui avaient été comptabilisés dans la part cantonale de la contribution budgétaire au PCPT : « Vente aux mineurs » et « Restriction de la publicité ». Pour des budgets respectifs de CHF 19'500 et de CHF 18'000, presque aucune action n'a été entreprise. Ces budgets comptent parmi les plus bas du programme, mais cela contribue néanmoins dans les faits à baisser la contribution cantonale globale au PCPT. Au contraire, de nombreuses prestations efficaces (au vu du nombre d'amendes attribuées) ont été menées dans le cadre du projet « Loi fumée passive », pour un budget cantonal de seulement CHF 41'400. Les moyens engagés par le SCAV et la police n'ont ici pas été comptabilisés dans la contribution cantonale, qui est donc dans les faits beaucoup plus élevée au vu des budgets techniques et de fonctionnement élevés des deux partenaires de ce projet. Les prestations du reste des projets dont le montant est connu se situent dans la moyenne de leur enveloppe budgétaire. Avec un budget de près d'un tiers du montant total du programme (CHF 435'000), l'efficacité du projet « CIPRET » comporte une marge d'amélioration (renforcement des prestations).

4.5 Outcomes et impacts

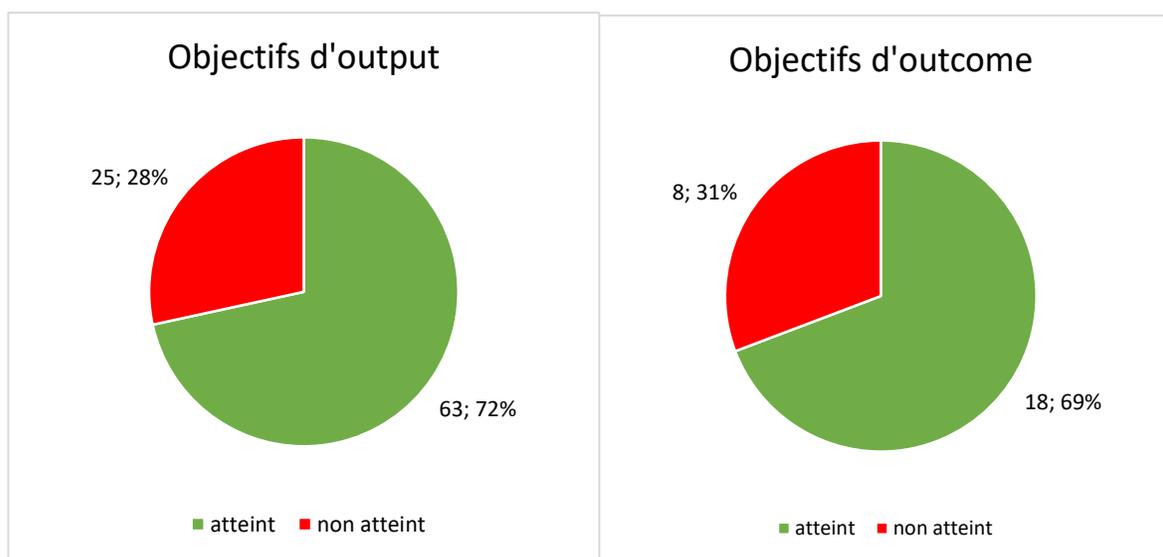
Dans cette partie, les objectifs d'outcome (effets des projets sur les groupes-cibles) sont évalués selon les critères d'adéquation et d'efficacité. Les projets du PCPT définissaient un ou des objectifs d'outcome visant à être atteint(s) après trois ans de mise en œuvre (2016-2018), et dont la réalisation est évaluée ici. En revanche, au vu de la courte durée d'observation sur laquelle se base cette évaluation (3 ans), seules des conclusions très limitées peuvent être tirées au niveau des impacts (prévalence).

Sur les 26 objectifs d'outcome planifiés pour les quinze projets du programme, 18 peuvent être considérés comme atteints si l'on s'en tient à leur formulation, ce qui représente 69% du total. Le taux de réalisation des projets neuchâtelois de prévention du tabagisme serait ainsi d'environ deux-tiers. Les outcomes non-atteints sont de différentes nature : non-mise en place d'un monitoring sur les infractions concernant les ventes aux mineurs, non-ouverture d'une consultation supplémentaire d'aide à l'arrêt régionale, échec d'obtention d'un changement politique concernant la publicité, inscription d'une activité de prévention du tabagisme dans la plateforme PER, recrutement de multiplicateurs/trices (sport, santé). Le taux de réalisation des outcomes tels que définis dans le cadre du Programme concorde relativement bien avec l'appréciation du succès des projets par l'équipe d'évaluation (cf. Tableau T 4.3). Les nombres totaux d'outputs et d'outcomes réalisés sont présentés dans le graphique G 4.8 (total des 15 projets du PCPT).

Pour un taux de 67% d'objectifs d'outputs réalisés, 69% des outcomes ont été considérés comme atteints. Bien que concordante d'un point de vue agrégé, la correspondance entre la réalisation des outputs et des outcomes au sein de chaque projet n'est pas toujours garantie. C'est le cas des projets « Restriction de la publicité », « Prévention à l'école » et « Consultations Stop-tabac », dont la réalisation des outputs renvoie une image plus positive que l'atteinte finale des objectifs d'outcome. Enfin, la définition des outcomes comporte un grand potentiel d'amélioration à l'avenir. Premièrement, elle devra gagner en précision. Les outcomes ont souvent été définis de manière peu précise et non-mesurable, interdisant par-là d'en faire de réels outils de monitoring des projets (« Apprentis sans tabac », « Expérience non-fumeur », « Midnight Sports », taux d'arrêt dans le cadre des consultations hospitalières et extra-hospitalières). Deuxièmement, plusieurs outcomes visaient des objectifs peu ambitieux (mise en place d'un monitoring, réponses aux demandes de la population, information générale des élèves). Enfin, pour certains projets,

aucune activité n'a réellement été mise en place en vue de réaliser les outcomes qui avaient pourtant été définis (« Restriction de la publicité », « Prévention à l'école », ouverture d'une nouvelle « Consultations Stop-tabac », formation de multiplicateurs/trices du milieu médical).

G 4.8: Comparaison de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome



Remarque : Chiffres absolus : nombre d'objectifs; pourcentages : part d'objectifs atteints/non atteints.

4.5.1 Adéquation

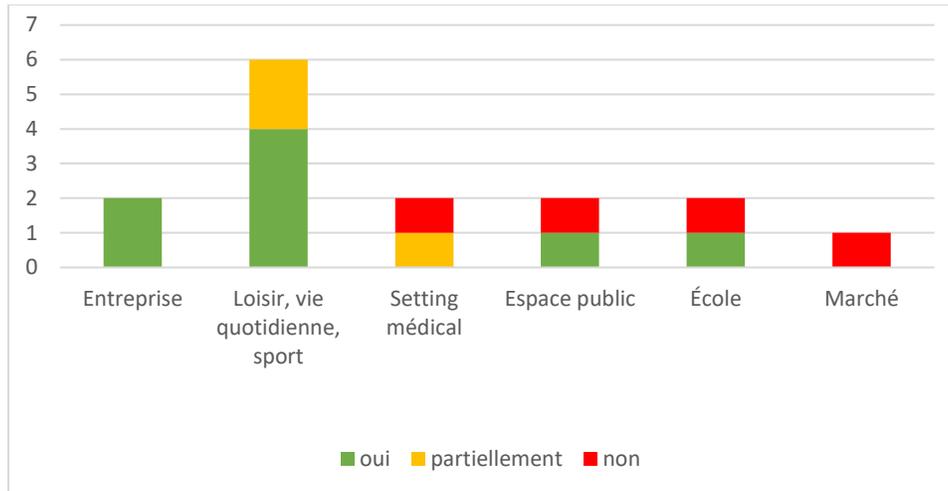
La section qui suit analyse la réalisation des objectifs d'outcome des projets, d'abord en fonction des settings, puis par domaine d'action, groupe-cible et type de projet. Cela permet de capturer les effets des projets sous différentes perspectives.

Settings

Le graphique G 4.9 montre la réalisation des objectifs d'outcome pour chaque projet, regroupés par setting. Un projet est catégorisé en vert lorsqu'il a atteint la majorité des objectifs d'outcome qu'il s'était fixé, en rouge lorsque la majorité de ses objectifs d'outcome ne sont pas atteints, et en orange lorsqu'il a réalisé la moitié de ses objectifs d'outcome. L'appréciation pondérée de l'équipe d'évaluation vient toutefois dans les développements ci-dessous.⁴⁸

⁴⁸ La réalisation des outcomes représentée dans les graphiques ci-dessous se réfère aux objectifs tels qu'ils ont été définis par les projets. La catégorisation globale des projets par l'équipe d'évaluation se trouve au graphique T 4.3. Les deux catégorisations se recoupent toutefois relativement bien, sauf pour ce qui est du projet « Apprentis sans tabac », dont les réalisations effectives sont jugées plus mitigées par l'équipe d'évaluation, et de la « Prévention à l'école », qui a été jugée par l'équipe d'évaluation comme ayant partiellement atteint ses objectifs malgré la non-réalisation de ses outcomes.

G 4.9: Réalisation des objectifs d'outcome des projets regroupés par setting



Comme le montre le graphique G 4.9, le meilleur taux de réalisation des projets du PCPT neuchâtelois en termes d'outcomes tels qu'ils avaient été initialement définis se trouve dans le setting « entreprise », ensuite suivi du setting « loisirs, vie quotidienne, sport », puis de l'« école » et de l'« espace public » avec seulement 50% de réussite, avec enfin le setting « médical », puis « marché ».

Loisirs, vie quotidienne, sport : dans ce setting, cinq projets sont considérés par l'équipe d'évaluation comme étant des succès, et un projet comme étant un succès encore partiel. Dans ce setting, 9 des 11 outcomes définis ont été atteints. Comme pour l'analyse des outputs, les projets de ce setting sont regroupés par sous-catégories en fonction de leurs publics-cibles.

Projets jeunes

Le premier objectif d'outcome, visant à ce que le 90% des membres respectent les règles du projet, est validé par une enquête nationale de 2015, qui indique que 81% des jeunes respectent toujours ou la plupart du temps les engagements qu'ils/elles ont pris auprès de « Cool and Clean ». L'aspect national de l'étude ainsi que son caractère daté force néanmoins à appréhender ce résultat avec prudence. Si cette enquête donne une indication quant à l'impact national du projet, elle ne dit rien de la qualité de la mise en œuvre du projet dans le canton. En ce sens, il serait intéressant d'avoir plus d'informations quantitatives et qualitatives provenant directement du terrain, ce qui peut uniquement être réalisé via un meilleur suivi des équipes participantes et un monitoring dans les auto-évaluations. Le deuxième objectif, le respect de l'engagement par les moniteurs/trices, n'est pas considéré comme atteint. Aucune donnée ne permet d'évaluer le comportement des moniteurs/trices s'étant engagés auprès de « Cool and Clean », et rien n'est indiqué dans les auto-évaluations. À l'avenir, le projet devra viser à renforcer son impact par le recrutement pro-actif d'un plus grand nombre d'équipes et un accent plus appuyé sur la prévention structurelle (terrains non-fumeurs).

« Midnight Sports » vise trois objectifs d'outcome, tous atteints. En moyenne, 37 jeunes sont présents à chaque soirée dans le canton. Une étude nationale a également révélé que les jeunes fréquentant les soirées y participent régulièrement. Si le succès de l'offre est à souligner, il est important de préciser que

le projet attire principalement les adolescents, et que les adolescentes sont peu présentes aux soirées. Le projet se doit d'être inclusif et de favoriser la participation de chacun/e, en limitant au maximum les barrières en termes d'accès. Cet aspect doit impérativement être pris en compte dans la définition des prochains objectifs d'output et d'outcome du projet et des mesures concrètes doivent être mises en œuvre afin d'encourager la participation des adolescentes. Le second objectif, visant à ce que les jeunes fument moins lors des soirées « Midnight Sports » que lors d'autres soirées à l'extérieur, est également atteint selon les données nationales (cf. analyse de projet, *infra*). Cet objectif a toutefois été mesuré sur la seule base d'auto-déclarations des jeunes. Le dernier objectif d'outcome concerne les jeunes coachs et vise à ce que ceux/celles-ci soient conscient-e-s de leur rôle de modèle. Cet objectif peut être validé par une étude réalisée en 2015 au niveau national, mais cette enquête montre que des progrès sont encore à faire au niveau de l'exemplarité des coachs.

Projets grand public

Les objectifs d'outcome du projet « CIPRET » sont atteints, bien que l'un d'eux constituait un output. De manière générale, le centre peut être considéré comme une référence en matière de tabagisme dans le canton. En effet, le CIPRET est sollicité pour des ateliers scolaires (61 en 2017), est présent aux événements sportifs et culturels, est invité à s'exprimer dans les médias⁴⁹ et organise des stands et des campagnes. Le second objectif vise à satisfaire le 100% des demandes de tous types ayant été adressées au CIPRET. Cet outcome est également atteint. Il serait toutefois intéressant pour le centre d'également chercher à augmenter son impact auprès de la population, et pas uniquement de satisfaire aux demandes.

Projets fumeurs/euses

Le projet « Consultations Stop-tabac » visait deux objectifs d'outcome. Le premier, une augmentation de 20% du nombre de consultations par rapport à 2014, est largement atteint puisque le nombre de consultations a considérablement augmenté depuis le début du programme en 2016, passant de 110 à 185. Le projet a été activement promu, ce qui contribue vraisemblablement à son succès. Le second objectif, visant une présence dans quatre régions du canton, n'est en revanche pas atteint. Les consultations sont proposées dans deux régions du canton, à la Chaux-de-Fonds pour ce qui est des montagnes, ainsi qu'à Neuchâtel et Peseux sur le littoral. Le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers ne sont pas desservis et le Haut du canton ne l'est que partiellement. Enfin, le taux d'efficacité des consultations n'est pas mesuré, ce qui devrait être fait à l'avenir afin de permettre un pilotage plus précis du projet et d'assurer que les différents sites obtiennent les taux de réussite souhaités.

Le projet « Ligne Stop-tabac » vise à ce que 100% des personnes demandant des renseignements concernant l'arrêt soient informées de son existence. Cet objectif est atteint puisque la ligne téléphonique est systématiquement mentionnée aux personnes s'adressant au CIPRET. Il s'agit toutefois d'un objectif d'output. Il serait pertinent de renforcer la promotion de la Ligne au-delà des frontières de l'institution. En effet, s'il est positif et important que la ligne soit mentionnée à toutes les personnes sollicitant le CIPRET, il faudrait également que les personnes n'ayant pas encore fait le pas puissent être informées. Il faut relever que la présence du CIPRET à des manifestations variées permet de diversifier le public atteint

⁴⁹ Par exemple : <https://avenue.argusdatainsights.ch/kundenartikel/2019-03/729014/73191811.pdf>

pour la promotion de la Ligne (festivals culturels, stands BPCO dans des centres commerciaux, radio). Cette diversification est appréciable, et les efforts devraient être continués dans ce sens.

Le « Concours Arrêter de fumer » vise à ce que 30% des personnes participant au concours restent non-fumeurs/euses six mois après l'arrêt. Le projet évalué au niveau national en 2011 indiquait un taux de réussite de 32% six mois après la fin du concours. Selon ces chiffres, l'objectif d'outcome peut donc être validé. Il serait toutefois pertinent de s'intéresser aux résultats des éditions plus récentes. De plus, ce projet a changé plusieurs fois de forme au cours des dernières années et peine à renouer avec le nombre de participant-e-s atteint-e-s auparavant et à se constituer une nouvelle lisibilité. Le projet a toutefois d'autres effets secondaires dans le canton grâce à l'action énergique du CIPRET : information des médecins, visibilité du CIPRET, place de la prévention du tabagisme dans l'espace public et les médias.

- Un renforcement de l'impact du projet « Cool and clean » doit être visé par un recrutement pro-actif des équipes et la mise en œuvre de mesures structurelles.
- Les outcomes de « Midnight Sport » sont atteints, et des améliorations qualitatives pourront être visées au niveau de la présence des adolescentes et de l'exemplarité des coachs.
- Le CIPRET répond aux demandes qui lui sont adressées et jouit d'une bonne notoriété ainsi que d'un ancrage local fort dans le canton, via sa présence protéiforme (campagnes, ateliers, permanences, stands).
- Le projet « Consultations Stop-tabac » est très actif, mais les effets de cette intervention devraient être mesurés pour faire le point sur sa mise en œuvre.
- La « Ligne Stop tabac » est promue dans des contextes diversifiés (clientèle du CIPRET, stands, festivals), et les efforts de recrutement pourront être avantageusement continués dans ce sens.
- Les données d'évaluation du « Concours Arrêter de fumer » sont datées et correspondent à une mouture du projet, et sa portée est limitée dans le canton.

Le bilan des projets mis en œuvre dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » est bon. La présence de la prévention du tabagisme revêt des formes variées et recouvre plusieurs lieux de vie, tant à destination de la population générale, de groupes-cibles particuliers que des professionnel-le-s.

Entreprise : les deux projets menés dans ce setting peuvent être considérés comme ayant réalisé leurs outcomes, les cinq objectifs visés ayant été formellement atteints.

« Apprentis sans tabac » vise et atteint trois objectifs d'outcome. Dès la première année du projet, 100% des écoles professionnelles ont accueilli des stands. Les jeunes sont informés des prestations d'aide à l'arrêt et peuvent faire des tests de CO. Le second objectif est donc atteint. Le troisième outcome, visant à ce que les jeunes utilisent les prestations d'aides à l'arrêt, peut être considéré comme atteint mais doit être fortement relativisé. En effet, sur les trois ans de mise en œuvre du projet, trois jeunes seulement ont recouru aux prestations proposées par le CIPRET. Il faudra à l'avenir renforcer la composante de détection précoce du projet, et évaluer de manière plus exacte son impact sur le comportement des jeunes apprenti-e-s. De manière plus générale, la chaîne thérapeutique créée entre ce projet et les consultations Stop-tabac est particulièrement pertinente.

« Entreprise sans fumée » vise un taux d'abstinence de 70% à la fin du cours Stop-tabac et un arrêt durable du tabac pour 20-30% des participant-e-s. Des données mesurées à l'échelle nationale il y a de

nombreuses années indiquent un taux d'abstinence de 72% à la fin du cours, puis de 19% une année plus tard (Hausherr et al. 2017, cf analyse de projets *infra*). Ces résultats n'ont toutefois pas été mesurés dans le contexte neuchâtelois, ni récemment. Il aurait été pertinent de s'intéresser à l'impact de l'intervention que les ateliers menés dans ce cadre représentent, car il s'agit d'une intervention moins intensive que les cours d'arrêt du tabac, ce qui pose la question de leur impact. La même remarque vaut pour l'efficacité des journées d'information.

- « Apprentis sans tabac » instaure un début de chaîne thérapeutique entre différentes activités de prévention menées dans le canton, et devrait évaluer rigoureusement son impact sur les jeunes.
- La réalisation des outcomes d'« Entreprise sans fumée » est soumise à caution, aucune donnée cantonale ou récente n'existant à ce sujet. Une ancienne étude démontre l'efficacité des cours.

Les projets relevant du setting « entreprise » permettent de toucher les jeunes et les fumeurs/euses, mais présentent encore des problèmes au niveau de la mesure de leurs effets concrets.

École : les deux projets du setting scolaire, « Prévention à l'école » et « Expérience non-fumeur » connaissent un taux de réalisation relativement bas, avec un seul outcome atteint sur les trois qu'ils s'étaient fixés.

Le projet « Prévention à l'école » n'atteint pas les objectifs d'outcome fixés. En effet, l'ensemble des classes de 10ème Harmos n'a pas été atteint puisque 3 des 13 classes n'ont pas visité l'exposition. Si ce taux de couverture est tout de même bon, il est à noter que des retraits du projet sont prévus à l'avenir pour certains établissements. Le second outcome, visant à ce que l'exposition soit inscrite sur la plateforme du PER, n'a également pas été atteint. Malgré plusieurs discussions avec les responsables de la plateforme, les responsables scolaires préfèrent laisser le libre choix aux communes et aux enseignant-e-s en ce qui concerne la prévention. Enfin, aucune mesure réelle des effets du projet auprès des jeunes n'a été entreprise, ce qui sera impératif pour l'avenir du projet.

Le concours « Expérience non-fumeur » comprend un unique objectif d'outcome visant à ce que les élèves connaissent les répercussions négatives de la consommation du tabac. Cet objectif peut être considéré comme atteint sur la base d'un sondage réalisé en 2014 auprès des enseignant-e-s de Suisse romande qui montre que dans le cadre du concours, la plupart d'entre eux/elles thématisent le tabagisme dans leurs classes, à hauteur en moyenne de 3.6 leçons. Cette donnée suggère que, dans les classes participantes, les élèves ont reçu en moyenne plus d'information concernant le tabagisme que dans les classes non-participantes. Il n'est par contre pas possible d'émettre une appréciation quant aux informations retenues par les élèves dans le cadre de ce concours, ce qui serait pourtant pertinent et permettrait d'évaluer l'effet concret du projet sur les jeunes.

- Le projet de « Prévention à l'école » n'a pas pu obtenir la couverture et l'institutionnalisation désirée, et les effets du projet sur les jeunes n'ont pas été mesurés.
- Sur la base d'une enquête nationale passée, l'outcome d'« Expérience non-fumeur » peut être considéré comme atteint, mais uniquement sur la base des représentations des enseignant-e-s.

L'école est un setting largement couvert à Neuchâtel, mais les outcomes du principal projet cantonal en la matière n'ont pas été mesurés.

Setting médical : un seul des trois objectifs d'outcome qui avaient été fixés a été atteint dans ce setting.

« Hospital Quit Support » a pour objectifs d'outcome la formation de conseillers/ères en sevrage tabagique et l'arrêt du tabagisme des personnes ayant consulté. Le premier objectif n'est pas atteint. S'il est positif que du personnel compétent et expérimenté soit déjà formé pour ces consultations au sein de la LPN, aucun nouveau membre n'a été formé dans le cadre du Programme. Il serait intéressant de former du personnel hospitalier qui soit à même de recruter des patient-e-s et de les orienter vers l'offre HQS. La LPN soutiendrait de tels développements du projet et serait prête à mettre en place ces formations. Il conviendrait donc que l'hôpital s'engage dans ce sens. Le second outcome peut être considéré comme atteint, en raison des résultats connus de la méthode « Vivre sans tabac » utilisée dans le cadre de HQS. Un suivi des patient-e-s traité-e-s dans le canton est toutefois en cours de préparation pour 2019, et devra être mis à contribution pour renforcer le suivi du projet. Il s'agira de réagir en cas de taux d'arrêt insuffisants.

L'objectif du projet « PNT » défini pour le Programme neuchâtelois correspond à l'un des outcomes du programme national (interventions brèves par les multiplicateurs/trices). Aucune mesure n'ayant été mise en place dans le canton pour ce projet, l'objectif n'est pas atteint.

- Aucune mesure des effets des consultations dispensées dans le cadre d'« Hospital Quit Support » n'a été entreprise à Neuchâtel.
- Aucun résultat concernant le projet « PNT » n'a été atteint dans le canton (interventions brèves par des multiplicateurs/trices du setting médical).

Les effets à moyen-terme des consultations hospitalières d'aide à l'arrêt n'ont pas été mesurés dans le canton, et d'autres multiplicateurs/trices n'ont pas été formé-e-s.

Espace public : deux des trois objectifs d'outcome ont été atteints dans le cadre des deux projets qui constituent ce setting.

Le premier outcome du projet « Loi fumée passive », visant le suivi de la loi sur la fumée passive, est atteint, notamment depuis la modification du règlement qui attribue maintenant la gestion du projet au SCAV. Grâce à cette modification, le contrôle de la législation est effectif et garantit la protection de la population contre la fumée passive. Les contrôles sont effectués sur une base régulière, par le SCAV pour ce qui est de l'inspection des installations, et par la police en ce qui concerne les contrôles inopinés aux heures de fréquentation. Il est plus compliqué de déterminer de manière exacte si le 80% des lieux identifiés comme problématiques et ayant fait l'objet de mesures ont effectivement comblé leurs lacunes (2^{ème} outcome). Toutefois, les observations réalisées par le SCSP concernant une amélioration dans les prisons notamment, ainsi que les efforts mis en place dans les EMS, permettent de valider ce deuxième outcome.

L'unique outcome du projet « Restriction de la publicité » n'a pas été atteint. Faire en sorte que le conseil d'État adopte un rapport concernant la problématique de la publicité pour les produits du tabac représente un objectif qui aurait nécessité beaucoup plus d'investissement en termes d'information à la population, aux élu-e-s, ainsi qu'aux médias. Les objectifs d'output étaient trop modestes au vu de

l'envergure de l'objectif d'outcome. Des moyens plus importants auraient dû être investis pour que l'objectif soit atteignable.

- Les outcomes du projet « Loi fumée passive » sont validés en raison de la mise en œuvre énergique et complète de la loi, tant dans les établissements publics que dans des institutions sensibles.
- Aucun changement législatif n'a été atteint concernant la publicité des produits du tabac, et cet axe crucial de la prévention structurel demeure non-couvert dans le canton.

Le setting « espace public » du PCPT comprend un axe de protection contre la fumée passive dans les établissements publics qui est solidement mis en œuvre, alors qu'aucun progrès n'a été atteint en matière de publicité.

Marché : l'outcome défini pour le projet « Vente aux mineurs » n'a pas pu être considéré comme atteint.

Le projet « Vente aux mineurs » visait un seul objectif d'outcome, à savoir le monitoring des infractions à l'interdiction de la vente aux mineurs. Celui-ci n'a pas été atteint. Il est à noter que les conditions préalables, nécessaires à l'atteinte des objectifs, n'étaient pas remplies. En effet, le monitoring était, en raison des conditions du suivi de la loi, dès le lancement du projet irréalisable. Les infractions ne pouvant pas être constatées par les forces de l'ordre, en raison notamment de l'absence d'achats-tests dans les lieux de vente et de la difficulté conséquente à repérer les fautifs par les seuls flagrants-délits ou dénonciations (moyens d'action peu efficaces). Afin de pouvoir suivre au mieux l'application de cette interdiction et d'apporter les renforcements nécessaires, il est donc avant tout nécessaire que le SCSP s'engage en faveur de l'introduction des achats-tests, comme les autres cantons qui obtiennent de bons résultats avec cette méthode. Ensuite, des complémentarités pourront être établies avec la police et le SCAV (informations ciblées des lieux et horaires sensibles, visites de la police, courrier de rappel à l'ordre).

- Aucune démarche concrète ambitieuse n'ayant été mise en place par le SCSP, l'outcome n'a pas été atteint et l'engagement des responsables du projet devra être revu à la hausse.

Dans le cadre du setting « marché », le monitoring n'a pas été mis en place et aucun chiffre n'est donc disponible sur les infractions relatives à la vente de produits du tabac aux mineurs.

Domaines d'action

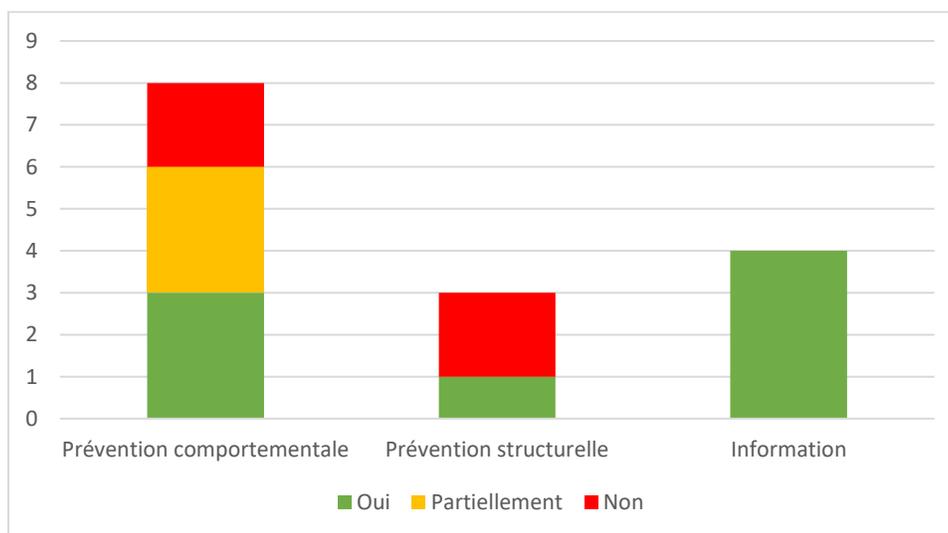
Le graphique G 4.10 montre l'atteinte des objectifs d'outcome des projets du PCPT neuchâtelois répartis par domaine d'action. Le domaine d'action qui présente le meilleur taux de succès est l'information, suivi de la prévention comportementale puis de la prévention structurelle.

- Parmi les projets relevant de la « prévention comportementale », trois projets ont atteint leurs objectifs, trois autres ne les ont atteints que partiellement, et deux ne les ont pas atteints. Cet axe comporte ainsi des points forts avec l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés dans le domaine sportif (« Midnight Sports »), « Cool and clean » devant encore renforcer son impact en termes de prévention. Les consultations ont pu être proposées dans le domaine hospitalier (« Hospital Quit Support ») et le setting « « loisirs, vie quotidienne, sport » (« Consultations Stop-tabac »), toutefois sans les extensions géographiques ou auprès des multiplicateurs/trices du milieu médical comme initialement planifié dans le cadre de ces projets (ainsi que du projet « PNT »). Si le milieu scolaire a été couvert avec les projets « Expérience non-fumeur », et « Prévention à l'école », les effets de ce

dernier n'ont toutefois pas été mesurés, et l'institutionnalisation de la prévention du tabagisme au sein du PER a échoué.

- Le domaine d'action « information » représente clairement l'axe fort du PCPT neuchâtelois, les quatre projets composant cet axe ayant réalisé leurs sept objectifs d'outcome avec succès. Ces activités ont couvert avec succès les fumeurs/euses, les apprenti-e-s ainsi que la population générale via l'action d'information du CIPRET. Notons toutefois que cette importance des activités d'information à Neuchâtel est à double tranchant, plusieurs interlocuteurs/trices ayant relevé que la prévention du tabagisme est encouragée à investir prioritairement ce terrain dans le canton en raison de son caractère consensuel (notamment par opposition aux mesures de prévention structurelle).
- La « prévention structurelle » offre un bilan clivé. Deux objectifs d'outcomes ont été atteints avec succès dans le cadre de l'énergique mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les espaces publics par la police et les services du SCAV. En revanche, les objectifs qui visaient à combattre la publicité des produits du tabac ainsi que la vente de tabac aux mineurs n'ont pas été atteints, laissant ainsi deux axes cruciaux de la prévention structurelle relativement peu couverts.

G 4.10: Réalisation des objectifs d'outcome par domaine d'action



Groupes-cibles

Le graphique G 4.11 catégorise la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des différents groupes-cibles auxquels le programme neuchâtelois s'adressait.

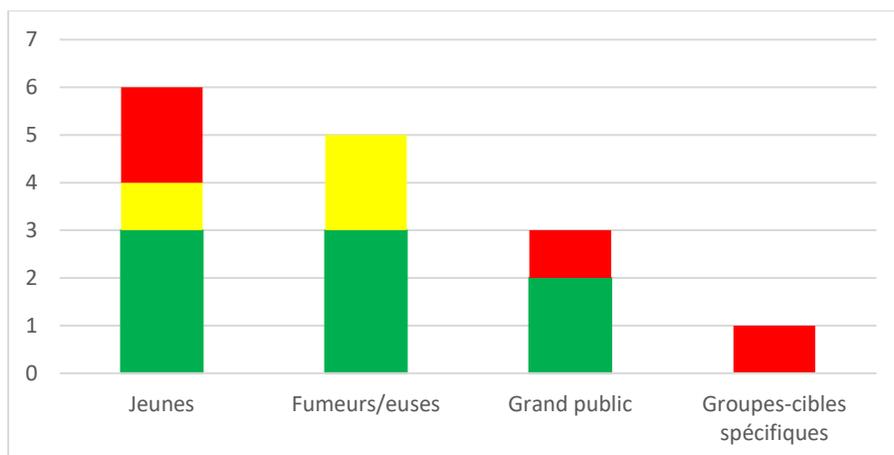
- La moitié des six projets à destination des jeunes ont atteint leurs objectifs, deux ne les ont pas atteints et le dernier ne les a que partiellement atteints. À travers les projets les visant spécifiquement, les jeunes ont été couverts dans les settings « école », « entreprise » et « loisirs, vie quotidienne, sport ». Le renforcement de la surveillance concernant l'interdiction de vente aux mineurs dans le setting « marché » n'a en revanche pas été mis en place. La couverture quantitative et géographique des établissements scolaires et de formation professionnelle (expositions, ateliers, concours, stands d'information) est bonne, et un bilan des effets concrets de ces projets auprès du public-cible pourra être visé dans le futur. Par ailleurs, aucune aide d'aide à l'arrêt spécifiquement

adaptée aux besoins des jeunes n'existe actuellement, ce qui pourrait constituer un potentiel futur de développement. Un tel angle serait d'autant plus utile que le projet « Apprentis sans tabac » s'est transformé en un projet d'information en raison des coupes budgétaires, alors qu'il s'agissait d'un projet de prévention comportementale dans sa version antérieure. Enfin, les jeunes bénéficient d'actions de prévention dans le setting sportif avec la présence de « Midnight Sports » dans quatre communes et via « Cool and clean », ce dernier ne considérant toutefois pas la prévention des addictions comme une priorité dans sa version cantonale.

- Les cinq projets à destination des fumeurs/euses représentent le point fort du PCPT en termes d'atteinte de ses publics. Trois projets ont atteint leurs objectifs pour ce groupe-cible et deux autres partiellement. Les fumeurs/euses ont ainsi bénéficié de consultations dans divers settings (hospitalier et extra-hospitalier) ainsi que différentes zones géographiques du canton, de même que d'incitations ponctuelles sous la forme du Concours national pour arrêter de fumer. Ils ont également été visés sur leur place de travail, via la mise en œuvre d'« Entreprise sans fumée ». Enfin, pour compléter ce dispositif, l'existence de l'aide téléphonique à distance de la « Ligne Stop-tabac » a également été communiquée dans le cadre de certains projets. L'action de soutien auprès des fumeurs/euses se fait donc de manière variée et l'offre existante est dense, mais les résultats obtenus par les consultations cantonales d'aide à l'arrêt n'ont jamais été mesurés.
- Deux des trois projets à destination du grand public atteignent leurs objectifs (« Loi fumée passive » et « CIPRET »), alors que le dernier ne les réalise pas (« Restriction de la publicité »). La couverture de la population neuchâteloise en ce qui concerne la prévention du tabagisme est donc assurée en termes de protection contre la fumée passive et d'information générale, alors que les neuchâtelois sont toujours exposés à un même niveau de publicité pour les produits du tabac qu'avant le lancement du Programme. Grâce à la bonne collaboration et aux complémentarités mises en œuvre entre les inspections techniques du SCAV (fumeurs) et les contrôles de routine de la police, le respect de l'interdiction de fumer est une tâche prise en main sérieusement dans le canton. La présence du CIPRET auprès des neuchâtelois-es est assurée à travers des interventions variées (festivals, formations, ateliers scolaires, stands, campagnes d'information), qui lui permettent de varier les canaux de communication.
- D'après la Demande de financement du Programme, la mise en œuvre cantonale du projet « PNT » visait un groupe-cible spécifique, en la personne des multiplicateurs/trices du domaine médical (formation à des interventions brèves), qui n'ont finalement pas été atteints dans le cadre du PCPT.

Au final, parmi les groupes-cibles visés par le PCPT neuchâtelois, les fumeurs/euses ont été particulièrement bien atteints, de même que la population générale pour ce qui est de l'information et de la protection contre la fumée passive. De même, les jeunes ont été couverts à l'école, en entreprise et dans le domaine du sport. Aucun groupe-cible spécifique n'a été ciblé durant le Programme.

G 4.11 : Réalisation des objectifs d'outcome par groupe-cible



Types de projets

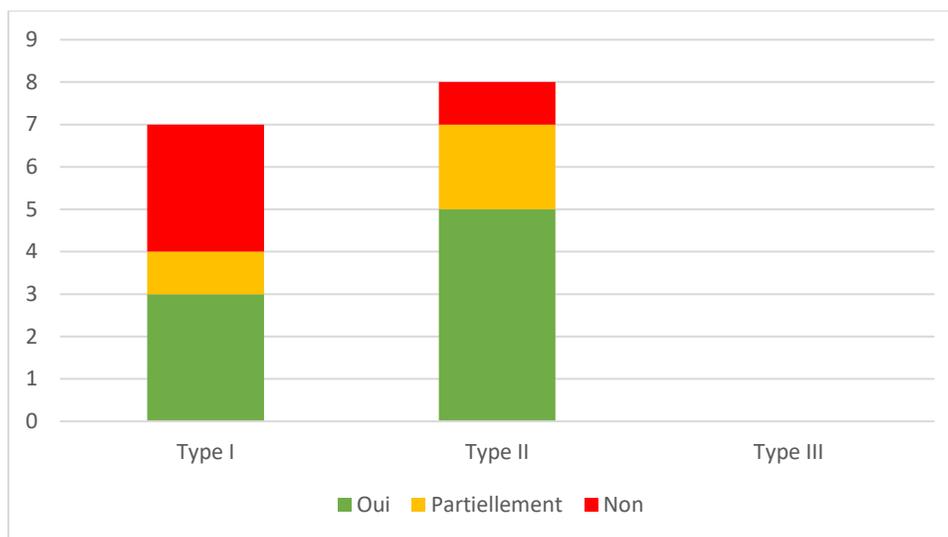
Le graphique G 4.12 présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des types de projets compris dans le programme neuchâtelois de prévention du tabagisme (projets de type I, II et III).

- Sur les sept projets de type I (projets cantonaux) seuls trois ont atteint leurs objectifs, pour un total de huit outcomes réalisés sur treize. Dans ses projets propres, le canton a mis en œuvre avec succès l'application de la loi sur l'interdiction de fumer, le projet « CIPRET » ainsi que l'information à destination des apprenti-e-s. Dans les actions qu'il met en œuvre de manière autonome, Neuchâtel comporte en revanche une très importante marge de progression sur les axes structurels (surveillance de la vente aux mineurs et restrictions de la publicité), pour lesquels une action volontariste est impérativement requise à l'avenir. L'accès aux écoles constitue par ailleurs un système bien rodé dans le canton, ce qui garantit la pérennité des interventions menées dans ce setting. De même, les consultations proposées aux fumeurs/euses sont bien établies en divers endroits et le CIPRET dispose d'une longue expérience en la matière. Le canton devra décider à l'avenir s'il entend continuer à poursuivre les objectifs non-atteints dans le cadre de ce Programme (présence de consultations dans quatre districts, inscription de la prévention du tabagisme dans le PER).
- Les huit projets de type II (projets nationaux) du PCPT neuchâtelois constituent le point fort, avec cinq projets sur huit ayant atteint leurs objectifs, et deux les ayant partiellement atteints. Cela montre que le canton bénéficie particulièrement de l'expertise et des outils développés au niveau national. Les projets de type II ont ainsi visé à la fois les fumeurs/euses et les jeunes, dans différents settings (scolaire, sportif, entreprise, médical, temps libre). Ils ont permis de proposer des loisirs sains et des modèles positifs aux jeunes dans leur temps libre (« Midnight Sports » et « Cool and clean »), ainsi que de soutenir l'aide à l'arrêt par des biais divers, que cela soit en face à face ou à distance (« Ligne Stop-tabac », « Concours Arrêter de fumer »). Les objectifs non-atteints pour cette catégorie de projets concernent le recrutement de davantage de multiplicateurs/trices pour les activités de prévention du tabagisme (moniteurs sportifs et professions médicales).

- Le PCPT neuchâtelois ne comprenait aucun projet de type III, ce qui montre que le potentiel d'innovation du canton pour créer des projets spécifiquement adaptés aux particularités locales peut encore être exploré à l'avenir.

Concernant les projets de type I spécifiquement développés à Neuchâtel, des points forts existent sur certains axes, alors que le canton devra encore développer ses compétences sur certaines autres dimensions cruciales. La majorité des objectifs ont pu être réalisés pour les projets de type II. Toutefois la mesure des effets de ces projets date de plusieurs années et se rapporte au niveau national pour la plupart d'entre eux. Les projets de type III restent un potentiel à exploiter dans le futur.

G 4.12: Réalisation des objectifs d'outcome par type de projet



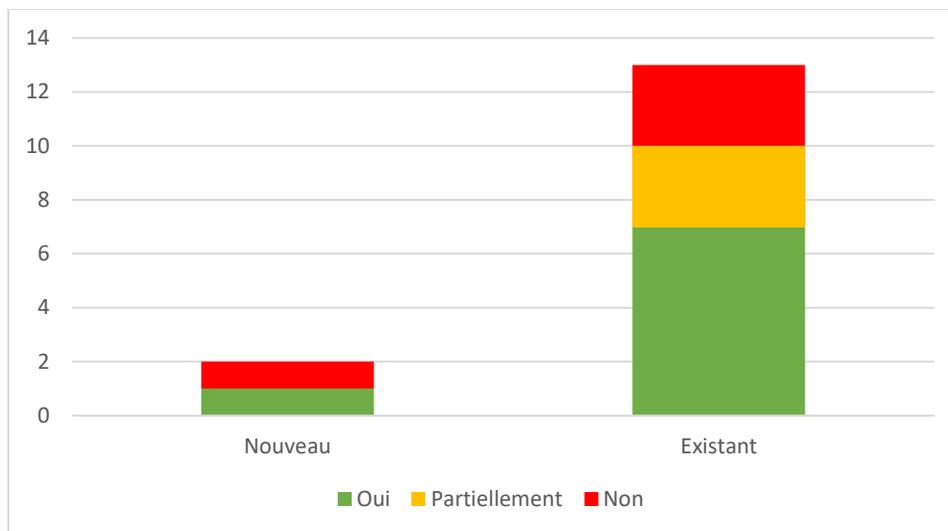
Projets nouveaux et existants

Une dernière catégorisation présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction de la nouveauté des projets (graphique G 4.13).

- Avec une proportion de 13 projets sur 15, 87% des projets du programme cantonal neuchâtelois existaient déjà avant le PCPT. Seule un peu plus de la moitié de ces projets a réalisé ses objectifs d'outcome, soit 7 sur 13. Cette proportion est insuffisante pour des projets déjà établis, et un potentiel d'amélioration existe donc en regard des activités déjà existantes dans le canton. Les projets déjà existants qui ont fait leurs preuves ont notamment concerné la fumée passive, l'apprentissage et l'entreprise, le CIPRET ainsi que certaines activités sportives.
- Les deux nouveaux projets du Programme neuchâtelois présentent un bilan contrasté. D'une part, comme détaillé ci-dessus, le projet visant à combattre le marketing et la publicité des produits du tabac constitue pour l'heure un échec, tant dans ses aspects structurels que purement informationnels (organisation d'un événement d'information). Très peu d'énergie a été investie dans ce nouveau projet, qui est loin de représenter une priorité pour ses responsables et ne constitue ainsi pas réellement un nouvel axe d'action. Le second nouveau projet, « Entreprise sans fumée », est difficile à juger puisque les réalisations ont été reportées de manière agrégée pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel.

Tant le bilan des nouveaux que des anciens projets est contrasté dans le canton, avec un taux d'atteinte des objectifs d'environ 50% dans les deux catégories.

G 4.13: Réalisation des objectifs d'outcome en fonction du statut du projet



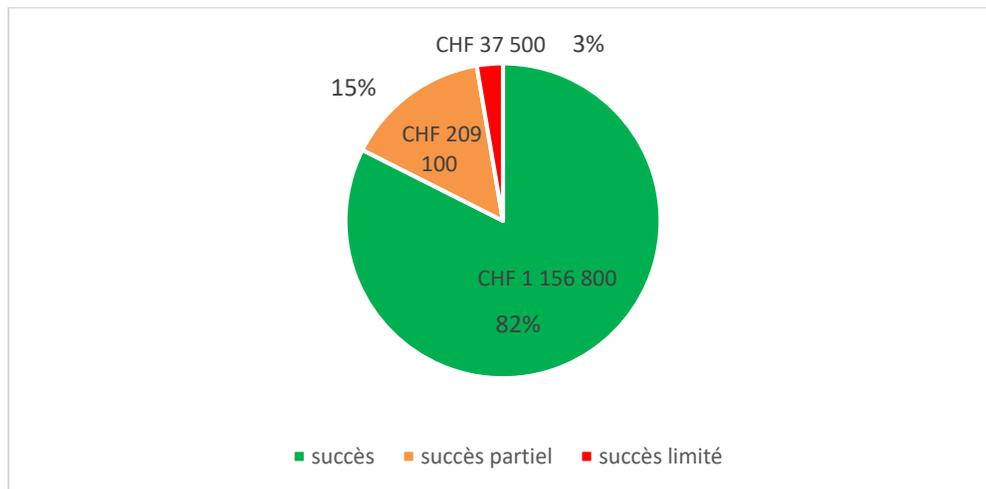
4.5.2 Efficience des outcomes

La section qui suit se penche sur l'efficience des projets en regard de leurs outcomes. Les chiffres se basent ici non pas sur les budgets déclarés dans la Demande de financement, mais sur les indications budgétaires relatives aux moyens effectivement déployés pour la période 2016-2018 telles que déclarées dans les auto-évaluations. Les conclusions tirées ci-dessous sont donc à considérer avec prudence, pour deux raisons. D'une part, la mise en œuvre des projets durera encore un an. De ce fait, les ressources engagées pour chaque projet ainsi que les effets de ces derniers sont encore susceptibles de modifications. D'autre part, les budgets de cinq projets de type II ne nous sont pas connus. Leur absence dans le graphique ci-dessous représente donc une grande distorsion qui contribue à modifier la représentation générale de l'efficience atteinte dans le cadre du Programme. Parmi les projets dont les budgets ne sont pas connus, trois ont été catégorisés par l'équipe d'évaluation comme des succès, un comme un succès partiel, et le dernier comme un échec.

Avec ces réserves, le graphique G. 4.14 présente la répartition budgétaire du PCPT neuchâtelois en fonction du succès des projets (catégorisation de l'équipe d'évaluation, cf. T 4.3). Dans le cadre des données disponibles, l'efficience des projets du programme est très bonne. Sur le budget total connu, 82% des moyens (CHF 1'156'800) ont été alloués à des activités ayant fait leurs preuves (ampleur des prestations et réalisation des objectifs). L'existence de certains grands projets ayant atteint leurs objectifs avec succès y sont pour beaucoup dans ce taux (« CIPRET » avec CHF 435'000, « Midnight Sports » avec CHF 540'000). Il convient toutefois de noter que les effets de certains projets catégorisés comme ayant atteint leurs objectifs n'ont pas été mesurés (par ex. « Consultations Stop-tabac », « CIPRET »), ce qui permettrait pourtant de se faire une idée plus précise des réalisations effectives en termes d'efficience. À l'inverse, seuls 3% du budget global connu (CHF 37'500) correspondent à des activités n'ayant pas atteint les effets voulus (« Vente aux mineurs », « Restriction de la publicité »). Les projets qui ont

constitué des échecs avérés avaient donc un budget peu élevé. Enfin, 15% des moyens (CHF 209'100) sont alloués à des activités n'ayant encore que partiellement atteint leurs objectifs (« Prévention à l'école », « Apprentis sans tabac » et « Cool and clean »). Grâce au fait que les partenaires du SCSP endossent activement leurs responsabilités, les activités menées dans le cadre du projet « Loi fumée passive » sont importantes en regard du montant budgété dans le cadre du PCPT (CHF 41'400).

G 4.14 : Succès des projets en fonction des ressources investies



5 Analyse causale et hypothèses

Le chapitre suivant revient sur les hypothèses présentées au chapitre 3, et présente les éléments empiriques qui permettent de les explorer.

5.1 Concept du programme

La première hypothèse était relative au concept du Programme :

H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du programme cantonal.

Dans les grandes lignes, le PCPT du canton de Neuchâtel s'est basé sur l'évidence empirique disponible (enquêtes cantonales et nationales, littérature scientifique sur certains points spécifiques). Par ailleurs, un nombre particulièrement élevé d'interventions relevaient de projets de type II (plus de la moitié des projets du PCPT). Cela garantit l'appui sur un certain degré d'évidence, puisque ces projets ont été évalués au niveau national, bien que souvent il y a de nombreuses années. L'accent peu marqué sur la prévention structurelle en cours de mise en œuvre du Programme va en revanche à l'encontre des recommandations internationales et de l'état de la littérature en matière de prévention du tabagisme. Enfin, aucun organisme du PCPT neuchâtelois n'est spécifiquement spécialisé dans une approche evidence-based comme c'est parfois le cas d'autres cantons, et la culture d'évaluation dans une optique de renforcement des processus est encore peu répandue aux dires des différents acteurs interviewés. Le monitoring effectué dans le cadre du Programme a concerné au mieux la hauteur des outputs atteints (nombre de classes visitées, de consultations dispensées), et a peu visé une évidence empirique au sens de la mesure des effets des projets.

- En dehors des projets de type II et d'un projet structurel, le Programme comprenait peu de travail sur l'évidence scientifique et sur la mesure des effets.

Il est encore tôt pour confirmer l'hypothèse de l'importance de l'évidence scientifique sur l'efficacité du programme, mais celle-ci n'avait pas une place centrale dans le PCPT neuchâtelois.

H1.2: Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du programme cantonal.

Les projets du PCPT neuchâtelois présentaient un nombre particulièrement élevé de problèmes relatifs à la définition et à la poursuite des objectifs d'output (cf. Recommandations, *infra*). Ces problèmes étaient de différente nature : manque de précision, aucune définition d'objectifs, non-mesurabilité des objectifs, mise en œuvre non-concordante avec les objectifs (par ex. « Prévention à l'école », « Consultations Stop-tabac », « Hospital Quit Support »). Cet état de fait comporte deux conséquences fondamentales. Premièrement, la (non-)réalisation des objectifs de plusieurs projets est restée non-documentée, ce qui empêche de cumuler du savoir de terrain à réutiliser pour le prochain Programme (mesure des progrès, définition rigoureuse des interventions ayant fait leurs preuves ou non, etc.). Deuxièmement, les concepts des projets et les auto-évaluations subséquentes n'ont pas été utilisés comme instrument de

pilotage (rôle d'alerte et instrument de bilan), empêchant les responsables de projet et les responsables du Programme de réagir à temps.

- La définition des outputs était problématique pour plusieurs projets, ce qui les a empêchés d'être utilisés comme des baromètres du bon déroulement des projets (contenu, timing, ampleur).

L'importance de la précision des objectifs est confirmée, tant en tant qu'instrument de savoir pour les futures activités de prévention du tabagisme dans le canton qu'en tant qu'outil de pilotage direct.

H1.3: Une bonne cohérence interne du programme cantonal augmente son efficacité.

Le rôle pivot du CIPRET a été déterminant dans la cohérence interne du Programme, tant au niveau de sa conceptualisation que de sa mise en œuvre. L'excellente visibilité et notoriété du CIPRET pour les acteurs du réseau a permis de structurer tout le Programme autour de cette organisation, et de fournir aux autres responsables de projets un interlocuteur clairement désigné et expérimenté en matière de prévention du tabagisme. Cela a permis la mise en cohérence des différentes activités menées dans le canton, le CIPRET intervenant en tant que soutien transversal à chaque fois que des connaissances spécialisées étaient requises de la part des autres organisations chargées de prévention mais toutefois sous un angle différent (par ex. sport sain, maladies pulmonaires, travail hospitalier). Le CIPRET et la LPN ont ainsi apporté formations, matériel et présence lorsque cela était nécessaire, fournissant la colonne vertébrale autour de laquelle sont venues s'articuler les autres interventions de prévention et de promotion de la santé. Cela a notamment permis d'approcher les fumeurs/euses et les jeunes de manière cohérente en matière d'information et de prévention comportementale.

- La désignation d'un partenaire pivot ayant à charge d'assurer la cohérence interne du PCPT en intervenant en tant que soutien transversal auprès des partenaires a fait ses preuves.

L'importance de la cohérence interne du PCPT se confirme avec le PCPT neuchâtelois.

H1.4: Une bonne articulation du programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.

Cette hypothèse se confirme pleinement à l'exemple du Programme neuchâtelois. D'une part, grâce à la coordination remarquable mise en place en matière de fumée passive sous la houlette du SCAV et avec la participation active de la police, un haut degré de mise en œuvre de l'interdiction de fumer et de la surveillance des automates dans les établissements publics a pu être atteint. Cela a permis d'augmenter l'efficacité du PCPT auprès des groupes-cibles cruciaux que constituent les restaurateurs/trices et leurs client-e-s. À l'inverse, lorsque cette coordination a été mise de côté, comme ça a été en partie le cas avec « Cool and clean » qui est demeuré plus externe au Programme que les autres projets, la prévention du tabagisme n'a pas été considérée comme prioritaire ce qui a eu pour effet de restreindre l'efficacité du PCPT. La direction du Programme aurait dû inclure les acteurs de ce projet plus activement, afin de leur rappeler l'importance et la priorité de la thématique du tabagisme dans le domaine du sport.

- Lorsque le PCPT neuchâtelois est parvenu à articuler la prévention du tabagisme avec les autres domaines politiques, l'efficacité du Programme a été renforcée, et vice versa.

L'importance de la cohérence externe du programme avec les politiques publiques de domaines importants pour la prévention du tabagisme se confirme pleinement.

5.2 Organisation

La partie suivante discute les hypothèses relatives à l'organisation du programme, qui étaient les suivantes :

H2.1: L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.

Sur le papier, l'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme était bonne, avec un partage des tâches entre la direction stratégique, qui revenait au SCSP, et la direction opérationnelle, attribuée au CIPRET - « Vivre sans tabac ». Un tel partage des tâches aurait pu permettre de profiter à la fois de la force de frappe étatique (accès du SCSP à la haute administration, aux autres départements importants pour la prévention du tabagisme, à la direction des finances et de la santé), et de la liberté d'action du CIPRET en tant qu'organisation non-étatique et, à ce titre, libre de ses propos et de ses actions. Une telle complémentarité a été utilisée de manière stratégique et avec succès dans d'autres cantons. Toutefois, cet effet n'a dans une large mesure pas été obtenu dans le cas présent. Le CIPRET n'a pas effectué d'action d'*advocacy*, et le SCSP s'en est tenu à rôle relativement limité dans l'orchestration des activités de prévention du tabagisme et l'enrôlement proactif d'un maximum de partenaires externes au PCPT.

- La structure de mise en œuvre en deux niveaux – stratégique et opérationnel – dirigés par des entités distinctes (État et ONG) n'a pas été pleinement mise à profit.

L'exemple neuchâtelois montre qu'en plus d'être correctement conceptualisée sur le papier, la structure de mise en œuvre doit être activement habitée pour augmenter l'efficacité du PCPT.

H2.2: La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.

La question de la durabilité du PCPT est d'une actualité particulière dans le contexte neuchâtelois, avec le transfert des activités du CIPRET-NE de la Ligue pulmonaire neuchâteloise vers la Fondation O₂ dans le Jura. Durant ce processus au cours duquel la direction opérationnelle change non seulement d'organisation mais également de canton, trois ans après le début du Programme, les acteurs concernés ont tenté de minimiser les lacunes sur le terrain et les problèmes de transition institutionnelle. Toutefois, plusieurs mois d'incertitude ont marqué cette transition, notamment quant au sort des contrats des collaboratrices concernées ainsi qu'au choix de la nouvelle institution-hôte. Certains retards ont donc été inévitables malgré les bonnes volontés. À cela s'ajoute le fait qu'en plus de la période de transfert institutionnel proprement dite, de nouvelles dynamiques de travail doivent encore se mettre en place entre des acteurs qui n'ont encore aucun historique de collaboration commune. Cela démontre qu'une

situation conflictuelle peut finalement prendre une ampleur apte à mettre en danger la durabilité de la structure de mise en œuvre. Ces changements représentent toutefois aussi de nouvelles opportunités à exploiter.

- La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme est cruciale, et l'exemple neuchâtelois montre que des conflits interpersonnels et inter-organisationnels peuvent l'altérer.

L'importance de la durabilité de la structure de mise en œuvre se confirme pleinement.

5.3 Prestations

L'étude des prestations fournies dans le cadre du programme se base sur les hypothèses suivantes :

H3.1: L'adéquation des prestations (outputs) du Programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.

Les projets du programme neuchâtelois ont atteint 67% de leurs objectifs d'output, pour un taux de réalisation s'élevant formellement à 69% de leurs objectifs d'outcome. Toutefois, malgré cette concordance sur le papier, l'hypothèse de la correspondance entre le degré de réalisation des outputs et des outcomes est difficile à vérifier dans le cas neuchâtelois pour trois raisons : la définition vague des objectifs d'outcomes pour certains projets (non-chiffrés, pas de seuils spécifiques visés), le caractère peu ambitieux de certains outcomes, et enfin l'abandon rapide des outcomes initialement définis. Dans le cas des projets dont les outcomes n'ont pas été réellement poursuivis sur le terrain, les outputs mis en œuvre se retrouvaient alors déconnectés des objectifs d'outcome, ou alors ne se rapportaient qu'à certains d'entre eux (« Restriction de la publicité », « Prévention à l'école », « Consultations Stop-tabac » « PNT »). Dans le cadre d'outcomes formulés de manière imprécise, il devient impossible de pondérer l'apport des outputs à la (non-)réalisation de ceux-ci.

En raison de plusieurs problématiques liées tant à la définition qu'à la poursuite des objectifs d'outcome sur le terrain, l'hypothèse est difficile à tester dans le cas neuchâtelois.

5.4 Outcomes et impacts

L'analyse relative aux effets du Programme (niveau des outcomes et des impacts) revient sur les hypothèses suivantes :

H4.1: L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).

De la même manière que la chaîne de causalité est délicate à retracer entre les outputs et les outcomes en raison d'un manque de précision dans la formulation de ces derniers, leur apport en termes d'impact auprès de la population neuchâteloise ne peut être retracé en l'état. Cela devra être pris en compte dans la conception des programmes suivants si le canton veut se donner les moyens de monitorer l'apport réel de ses activités de prévention du tabagisme à l'évolution de la prévalence sur le moyen terme. En effet, la formulation des outcomes était particulièrement imprécise (« réponses satisfaites », « jeunes (...)

informés », monitoring mis en place, « les élèves connaissent les répercussions négatives », « les jeunes fument moins », « certains fumeurs/euses restent ex-fumeurs/euses »). Cela concerne en particulier le fait que presque aucun objectif ne comportait une mesure baseline et ne visait une amélioration chiffrée (par ex. amélioration du niveau de connaissance des élèves, hausse du taux de recours aux services chez les jeunes, mesure du niveau et des dimensions précises du renforcement des compétences des participants aux divers projets (par ex. sport), taux d'arrêt parmi les fumeurs/euses...).

- Pour évaluer l'apport du Programme en termes de bénéfices pour la population neuchâteloise, des outcomes précis devront encore être définis et poursuivis à l'avenir.

En l'absence d'objectifs chiffrés pour la quasi-totalité des projets, cette hypothèse ne peut pas être testée dans le cas neuchâtelois.

H4.2: La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du Programme cantonal.

L'importance de la diversité des moyens d'actions déployés à destination de chaque groupe-cible du Programme se confirme, mais à condition que les projets soient menés de manière proactive et avec succès. Cela a par exemple été en partie le cas des projets visant les fumeurs/euses, qui ont offert à la population à la fois des consultations hospitalières, extra-hospitalières, en entreprise ainsi qu'à domicile pour les personnes à la mobilité réduite. Ce dispositif a en outre été complété par la promotion du Concours et de la Ligne Stop-tabac, ainsi qu'un contrôle strict du respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les fumeurs/euses ont ainsi été atteints par des canaux très divers, de la prévention structurelle à la prévention comportementale en passant par l'information, œuvrant ainsi à l'efficacité globale du Programme à leur égard. Un recrutement encore plus ciblé et proactif de ce groupe-cible aurait pu être atteint si les actions prévues de formation des multiplicateurs/trices du médical avaient été mises en œuvre. Il en va de même pour les jeunes : le fait que ce groupe ait été touché tant à l'école que dans la formation professionnelle et dans le setting sportif a permis de renforcer l'efficacité globale du PCPT, qui aurait encore pu être améliorée si les actions de protection en regard du marketing et de la vente aux mineurs avaient été déployées.

- La complémentarité des actions par lesquelles le PCPT a visé ses principaux groupes-cibles était solide, mais certaines des mesures initialement prévues auraient permis de la renforcer.

La diversité et l'équilibre dans la logique d'intervention est cruciale, mais ne doit pas se limiter au concept du Programme et doit également être poursuivie activement durant la mise en œuvre.

H4.3: La solidité de « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du Programme cantonal.

Cette hypothèse se confirme pleinement à l'exemple des projets neuchâtelois, ce à plusieurs niveaux. D'une part, lorsque des « coalitions anti-tabac » se sont rassemblées autour d'un dossier et mis leurs ressources en commun, une action vigoureuse en faveur de la prévention du tabagisme pu être obtenues

au bénéfice de l'efficacité du PCPT. Le cas de la surveillance dans les établissements publics et le nombre particulièrement élevé d'amendes et de dénonciations générées par la police et le SCAV démontrent l'importance de telles coalitions anti-tabac. Cette importance se démontre également à la négative, par exemple autour du fait que le SCSP aurait pu saisir l'occasion de l'intérêt montré par l'inspection du travail sur la question de la protection contre la fumée passive et constituer une réelle coalition pour renforcer la surveillance sur ce plan. Au lieu de ça, les acteurs ne se sont rencontrés qu'à une seule reprise pour une séance d'information générale et l'intérêt initial n'a pas été institutionnalisé à travers un réseau de soutien et des actions concrètes. Il en va de même pour l'échec de la mise en place d'actions d'information grand public sur la question du marketing.

- L'établissement de solides « coalitions anti-tabac » a permis de renforcer la portée de certains projets, mais la direction du PCPT doit saisir les opportunités d'en susciter de nouvelles autour d'autres dossiers en prenant le leadership sur ces questions et en jouant un rôle de rassembleur.

L'importance de constituer de manière proactive de réelles coalitions anti-tabac pour renforcer l'efficacité du Programme se confirme, à la positive comme à la négative.

H4.4: Un Programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.

Le canton a accordé la priorité aux jeunes, à travers différents types d'actions d'information et de prévention comportementale dans les settings sport, entreprise et école. 40% des projets du PCPT leur étaient dédiés à part entière, pour un total de 55% des ressources financières connues du programme.⁵⁰ Plusieurs de ces projets ont permis de les atteindre avec succès, quoi que l'impact de certains projets devra être renforcé (« Cool and clean », nombre de communes abritant un projet « Midnight Sports », davantage de prévention comportementale à l'égard des apprenti-e-s), et une mesure de leurs effets devra être effectuée (« Prévention à l'école », « Apprentis sans tabac »). De plus, les deux projets de prévention structurelle visant les jeunes n'ont pas été mis en œuvre, et aucune action relative à la fumée passive chez les jeunes n'a été mise en place (par ex. terrains de sport non-fumeurs, prévention structurelle dans les préaux). Or, la littérature a établi que les actions de prévention structurelle étaient les plus efficaces, notamment auprès des jeunes.⁵¹ Bien qu'il soit actuellement trop tôt pour pouvoir mesurer un impact global en termes de prévalence, les effets de ces lacunes devront donc être suivis sur le long terme.

- La littérature scientifique montre l'importance de la prévention structurelle pour protéger les jeunes en matière de tabagisme, et cet axe représentait un point faible du Programme.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de la part de projets « jeunes », mais les lacunes en termes de prévention structurelle affaiblissent très probablement l'efficacité globale du Programme.

⁵⁰ Calcul sur la base des budgets déclarés dans les auto-évaluations pour 3 ans, hors budgets des projets Pilotage et Évaluation).

⁵¹ Parmi de nombreux exemples, voir par ex., Wilquin J.-L., Clément J., Lamboy B. (2013). « Interventions validées ou prometteuses en prévention du tabagisme chez les jeunes : synthèse de la littérature », *Santé Publique*, HS1(S1) : 65-74.

5.5 Contexte

La prise en compte des effets de contexte dans l'analyse reposait sur les trois hypothèses suivantes :

H5.1: Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du Programme cantonal (marge de progression).

Avec la mise en veille du pré-projet destiné à la communauté portugaise, le PCPT neuchâtelois ne s'est pas directement et spécifiquement adressé à une catégorie comportant une prévalence tabagique particulièrement haute ou présentant des spécificités dans son accès (par ex. personnes touchées par d'autres addictions, population migrante). Il n'est donc pas possible d'étudier cette question dans le cadre de ce PCPT. Par ailleurs selon l'ESS de 2012, les neuchâtelois-es fumaient en moyenne 3% de plus que la population nationale, avec un écart particulièrement marqué de 4% chez les femmes (28% de fumeuses dans le canton contre 24% en moyenne nationale). L'autre différence notable concerne les personnes au bénéfice d'un diplôme de l'école obligatoire (38% de prévalence, contre 29% au niveau national). Si le canton entendait cibler des populations à haute prévalence dans ses actions futures afin de profiter de cette marge de progression, ces catégories représenteraient des cibles, de même que les migrant-e-s.

- Le canton pourrait avantageusement cibler les populations au sein desquelles une forte marge de progression existe : les femmes, les diplômés de l'école obligatoire et les migrant-e-s.

L'hypothèse ne peut pas être infirmée ou confirmée à ce stade, et les tendances futures devront être observées.

H5.2: Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du Programme cantonal.

L'environnement socio-structurel est peu porteur ces dernières années, malgré le fait que Neuchâtel avait été le premier canton romand à introduire l'interdiction de fumer en avril 2009, avec le soutien de GastroNeuchâtel. Depuis lors, les autres grands dossiers de prévention du tabagisme piétinent au niveau politique et législatif (achats-tests pour surveiller le respect de l'interdiction de vente aux mineurs et législation en matière de parrainage et de publicité des produits du tabac). Les acteurs/trices politiques mettent en évidence la nécessité d'attendre les changements de législation au niveau national, et cet argumentaire est également défendu par la direction du Programme. De cette manière, les dossiers sont pris dans un cercle vicieux puisqu'il apparaît clairement que le chantier de la Ltab n'est pas prêt d'avancer au niveau national, et que les deux aspects structurels susmentionnés de la prévention du tabagisme ne bénéficient dans l'intervalle d'aucune couverture ou présence cantonale.

- Suite aux premières avancées du canton en matière d'interdiction de fumer, le débat sur les autres aspects de la prévention structurelle est en stagnation complète au nom du fédéralisme.

Un environnement socio-structurel défavorable a des répercussions importantes sur les dossiers cruciaux de la prévention du tabagisme. L'hypothèse se confirme.

H5.3: Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du Programme cantonal.

L'expérience neuchâteloise montre les très importantes répercussions négatives d'un contexte politique défavorable pour la prévention. L'implantation locale de PMI est perçue comme cruciale pour le canton en matière de taxation et d'emplois, et le discours selon lequel mener des actions ambitieuses de prévention du tabagisme est impossible dans un tel contexte est largement partagé par plusieurs acteurs/trices de la prévention des cantons de Neuchâtel et du Jura. Il semble donc que la situation n'est pas susceptible de se modifier prochainement à ce niveau. Des exemples concrets de cette situation résident par exemple dans la modification d'une partie du contenu du PCPT neuchâtelois concernant les nouveaux produits du tabac, l'échange direct et non-dissimulé entre l'industrie du tabac et certain-e-s élu-e-s lors des débats parlementaires sur des dossiers de prévention, le manque de combativité en matière d'*advocacy* et la focalisation sur des aspects plus consensuels et la défense des intérêts de l'industrie dans les débats politiques nationaux. L'efficacité de cette situation socio-structurelle défavorable est d'autant plus perverse que certains acteurs/trices de la prévention intériorisent le fait de ne pas s'aventurer sur des terrains jugés sensibles ou dérangeants.

- L'expérience neuchâteloise montre qu'un contexte politique défavorable au niveau local altère fortement les activités de prévention, ayant des répercussions jusqu'au niveau national.

Un contexte politique défavorable dû à la présence de l'industrie du tabac pèse lourdement sur l'efficacité du programme. L'hypothèse se confirme pleinement dans le cas neuchâtelois.

6 Résumé des résultats et discussion

6.1 Résultats du programme cantonal

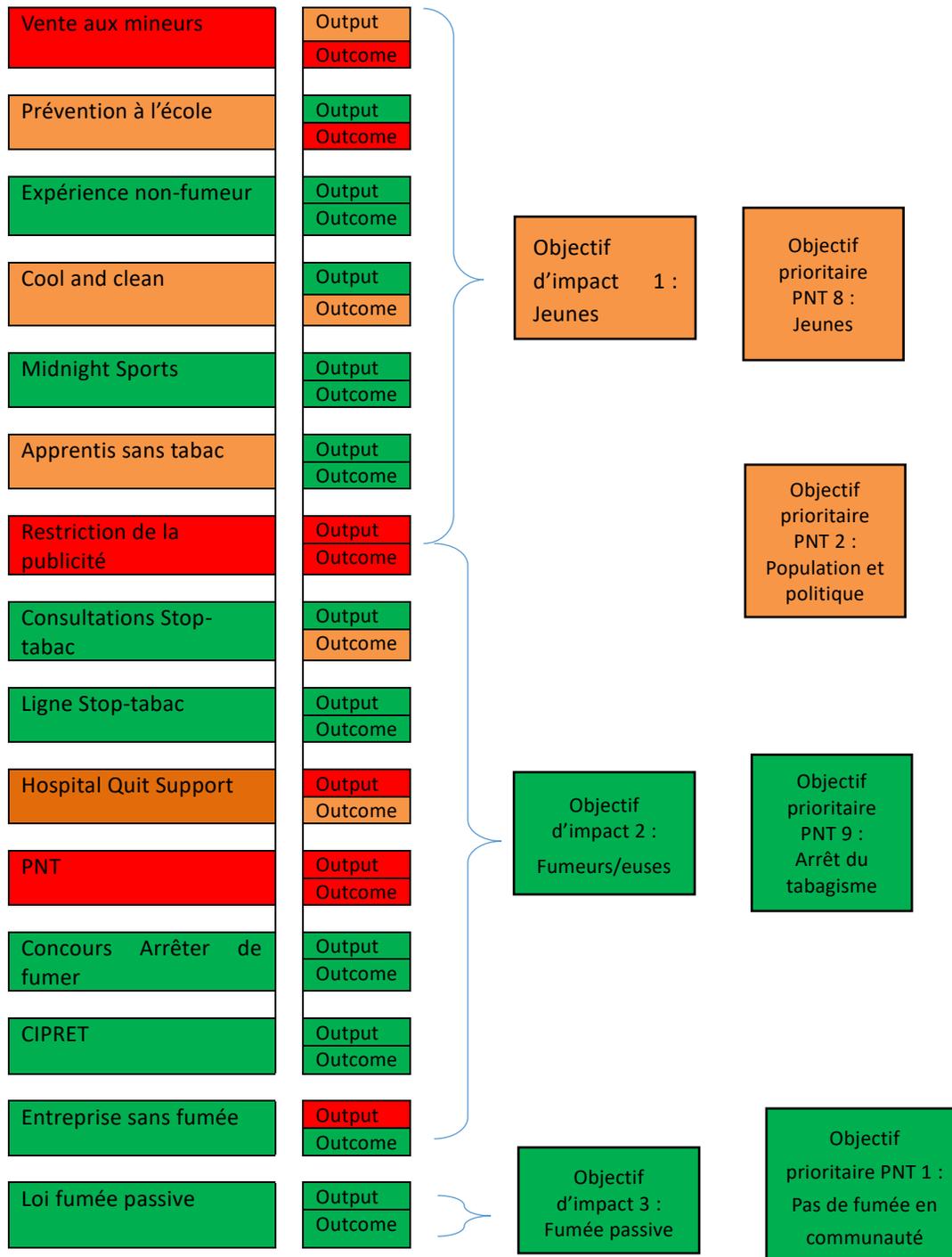
Ce sous-chapitre reprend les principaux résultats de l'évaluation du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme. Il offre ainsi un aperçu des réalisations de ce deuxième PCPT. Les résultats sont structurés de la manière suivante : réalisation des objectifs et effets des projets (effets obtenus en termes de prévention du tabagisme, objectifs du Programme national tabac, objectifs d'impact, réalisation des objectifs par setting, domaine d'action, groupe-cible, type de projet), choix et articulation des projets (cohérence intra-politique, cohérence inter-politique), plus-value du programme (coordination, pilotage, compétences législatives, efficacité) et recommandations (adaptations conceptuelles et organisationnelles proposées).

6.1.1 Réalisation des objectifs et effets des projets

Réalisations globales du programme – effets des activités de prévention du tabagisme : ce premier Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme a permis de fournir une information et des prestations de prévention comportementale à la population neuchâteloise, avec un point fort au niveau de l'aide à l'arrêt pour les fumeurs/euses. De nombreux efforts ont également été déployés à destination des jeunes, et devront être consolidés par la suite. La population générale a bénéficié de la présence du CIPRET dans le canton, ainsi que de contrôles stricts en matière d'interdiction de fumer dans les lieux publics. Le PCPT permis une meilleure coordination des organismes actifs dans la prévention à Neuchâtel, et les synergies entre le CIPRET et ses partenaires ont été bien utilisées. Un renforcement des complémentarités entre les différents acteurs, dont les services cantonaux et la nouvelle direction opérationnelle du Programme (FO₂), pourra servir à l'avenir à lancer des actions ambitieuses de prévention du tabagisme. Les relations avec de nombreux partenaires externes ont été maintenues (écoles professionnelles, milieux sportifs, Hôpital neuchâtelois) et de nouvelles ont été développées (SCAV, police). Le travail auprès des apprenti-e-s et des entreprises a constitué un point fort, de même que la bonne couverture des établissements scolaires. Au niveau des projets, 63 objectifs d'output sur 94 ont été atteints, permettant de mener des activités dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « médical », « école », « espace public » et « entreprise ».

Le graphique T 6.1 permet de visualiser les effets du Programme (accomplissement des objectifs). Les couleurs attribuées dans la colonne tout à gauche (noms des projets) correspondent à l'appréciation finale de l'équipe d'évaluation sur l'efficacité de chacun des projets (effets sur les groupes-cibles), dans l'état actuel de leur mise en œuvre. La deuxième colonne depuis la gauche correspond au degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été initialement définis par les responsables de projets. Les deux colonnes de droite représentent la contribution à la réalisation des objectifs d'impact du PCPT et des objectifs PNT selon l'équipe d'évaluation.

T 6.1 : Aperçu global des effets du programme en termes de prévention du tabagisme



Légende : vert = succès ; orange = succès partiel ; rouge = succès limité.

Objectifs du Programme national tabac. Ce premier PCPT du canton de Neuchâtel a permis de contribuer à plusieurs des objectifs du Programme national qui avaient été prioritairement choisis. L'objectif PNT n°

9 : « encouragement des fumeurs à arrêter » a été activement poursuivi et les fumeurs/euses résidant dans le canton ont pu trouver différents types d'aide à l'arrêt pouvant correspondre à différents profils et différents besoins (aide à domicile, à l'hôpital, en consultation individuelle, à l'entreprise). Cette diversité des canaux par lesquels le contact avec les fumeurs et fumeuses a été recherché est à souligner. Le deuxième objectif PNT choisi, qui correspondait à l'encouragement des jeunes à ne pas fumer (objectif n°8), a également été poursuivi à travers des efforts soutenus, pour un résultat comportant encore une marge d'amélioration sur certains aspects. Les jeunes ont été touchés dans différentes sphères de vie (sport, école, entreprise) par des actions, notamment d'information, dont les effets concrets sur les jeunes pourront encore être mesurés. L'objectif n°1 (« ne pas fumer en communauté va de soi ») a été mis en œuvre de manière rigoureuse à travers les contrôles des services d'hygiène et de la police et les infractions à l'interdiction de fumer dans les établissements publics sont fermement amendées dans le canton de Neuchâtel. Enfin, l'objectif PNT n°2 : « la nocivité du tabac est mieux connue et la prévention est mieux acceptée par la population et les milieux politiques » devra clairement être encore poursuivi à l'avenir, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation à la prévention du tabagisme au niveau politique, afin de faire avancer les dossiers structurels en la matière (vente aux mineurs, publicité des produits du tabac).

Objectifs d'impact. Les objectifs d'impact visent la fin du programme, à savoir l'année 2020. Il est par conséquent impossible de se prononcer sur la réalisation des objectifs d'impact à ce stade, et seules les bases mises en œuvre en vue de l'accomplissement futur des objectifs peuvent être évaluées. Les objectifs d'impact du Programme cantonal neuchâtelois étaient les suivants⁵² :

Objectif d'impact 1	En 2020, la part des non-fumeurs âgés de 15 à 19 ans passe au-dessus des 83% (75.5.% en 2012 en Suisse).
Objectif d'impact 2	En 2020, la part des Neuchâtelois-es qui fument et qui au cours d'une année ont fait une tentative sérieuse d'arrêt rejoint la moyenne suisse. En 2012, cette part était de 24.4%, et la moyenne suisse à 27.5%.
Objectif d'impact 3	En 2020, la part des personnes exposées à la fumée passive pendant 3 heures ou plus par semaine diminue de 10% par rapport à 2012 (2.2% pour Neuchâtel en 2012).

- *Objectif d'impact 1* : six projets du PCPT visaient les jeunes, dans les settings « école », « entreprise », « loisirs, vie quotidienne, sport » et « marché ». Deux de ces projets ont été catégorisés comme des succès (concours scolaire et activités sportives sans fumée dans les communes). Trois projets devront être améliorés à l'avenir : « Cool and clean » avec une attention plus soutenue à porter à la prévention du tabagisme, et deux projets informatifs pour écoliers/ères et apprenti-e-s par une mesure de leurs effets. Enfin, le renforcement de la surveillance du marché concernant l'interdiction de la vente de cigarettes aux mineurs constituait un projet important du PCPT, qui n'a pas encore pu être mené à bien. Une certaine contribution à l'objectif d'impact 1 a donc été fournie mais devra encore être activement poursuivie à l'avenir.
- *Objectif d'impact 2* : les cinq projets visant les fumeurs/euses étaient menés dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « entreprise » et « médical » et tous étaient des projets de type national.

⁵² Leur formulation se base sur le Monitoring suisse des addictions ainsi que l'Enquête suisse sur la santé.

Quatre de ces cinq projets ont été considérés comme mis en œuvre avec succès dans le canton. Le projet hospitalier n'a pas atteint l'extension visée de ses activités mais représente néanmoins un volet crucial de l'aide à l'arrêt dans un setting particulièrement pertinent à cet effet. Les fumeurs/euses ont pu s'adresser à différentes organisations pour les soutenir dans leur démarche d'arrêt, et la bonne couverture géographique de l'offre à destination de ce groupe-cible dans le canton doit être soulignée. Au final, une contribution solide à l'objectif d'impact 2 a été assurée et les neuchâtelois-es ont été activement incités à l'arrêt.

- *Objectifs d'impact 3* : une contribution solide a également été apportée à l'objectif d'impact visant la protection contre la fumée passive. Le nombre élevé d'amendes concernant les entorses dans les établissements publics ainsi que le haut niveau de coordination entre les services d'hygiène et la police attestent de l'attention portée à ce dossier dans le canton. De plus, des efforts ont été déployés dans des settings spécifiques comme les EMS, la prison et les entreprises. Pour les développements futurs sur cet axe de prévention, deux aspects pourront être poursuivis : une collaboration active avec l'inspection du travail pour contrôler la mise en œuvre de la loi dans les lieux de travail, et un travail sur la fumée passive à domicile, par exemple vis-à-vis de groupes-cibles spécifiques.

Projets.

- Les projets du programme neuchâtelois comprenaient de nombreux problèmes de conceptualisation (objectifs imprécis, parfois même absence d'objectifs, non mesurabilité ou non-mesure des effets dans les faits, planification, concordance outputs-outcomes).
- Le choix des projets était en phase avec les priorités sélectionnées par le canton, et le concept du programme était très cohérent. Les projets ont permis de couvrir les trois groupes visés (jeunes, fumeurs/euses, grand public). Une réflexion pourra être menée à l'avenir concernant des projets visant des groupes-cibles spécifiques, peu présents dans le programme actuel.
- L'égalité des chances a été bien prise en compte dans le canton, avec notamment une action forte à destination des apprenti-e-s et des entreprises, un pré-projet visant les migrant-e-s (qui n'est toutefois pas encore passé à sa phase de mise en œuvre), des projets sportifs faciles d'accès dans différentes communes, une bonne couverture géographique et une réflexion constante sur ce point, une aide à destination des patient-e-s à domicile et une action dans des institutions spécialisées (prisons, EMS).
- Plusieurs projets ne se sont pas déroulés comme prévu et ont été modifiés de manière conséquente en cours de mise en œuvre. Les raisons de ces changements étaient parfois indépendantes de la volonté du canton et liées à des questions de financement au niveau national (« Concours Arrêter de fumer », « Apprentis sans tabac »). Dans d'autres cas, les actions prévues ont été rapidement mises en attente par les responsables de projets (« Vente aux mineurs », « Restriction de la publicité »). Enfin, l'ampleur des actions visées a parfois été considérablement réduite (pré-projet pour les communautés migrantes).
- Alors que Neuchâtel avait été un canton précoce dans la lutte contre le tabagisme passif avec l'introduction rapide de l'interdiction de fumer dans les administrations cantonales puis les bar et restaurants, les autres dossiers de prévention structurelle stagnent actuellement. Une mise à niveau

avec la majorité des autres cantons suisses concernant les achats-tests pour la vente aux mineurs et les restrictions publicitaires serait bienvenue.

- Huit projets ont été considérés comme ayant fait leurs preuves, quatre comme partiellement et trois comme insuffisamment. Parmi les projets insuffisants, on compte deux projets de prévention structurelle et un projet dont la mise en œuvre semble avoir été abandonnée dès le début du Programme (formation de multiplicateurs/trices médicaux, projet « PNT »). Parmi les projets représentant des succès partiels, les aspects à améliorer concernent l'ampleur de l'intervention, la mesure des effets et l'importance accordée à la thématique du tabagisme au sein d'un projet multi-substance. Les projets ayant fait leurs preuves se rapportent à la fumée passive, aux fumeurs/euses aux jeunes et à la population générale.
- Au total, 67% des objectifs d'output et 69% des objectifs d'outcome ont été atteints, bien que la formulation souvent peu précise et non-mesurable des outcomes ne permet pas de donner une image nette du succès effectif des projets.

Settings.

- Le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » constitue l'un des grands points forts du PCPT neuchâtelois, cinq des six projets s'y rapportant ayant été des succès. Ils ont touché les trois groupes-cibles prioritaires du Programme – jeunes, fumeurs/euses et grand public – par des actions de soutien comportemental et d'information. Ces projets ont offert différentes formes de soutien aux fumeurs/euses, allant d'incitations ludiques (concours) à une aide à distance (Ligne Stop-tabac) en passant par des consultations individuelles plus intensives. La présence publique de la thématique a été assurée par des actions variées via les deux projets sportifs et le CIPRET (stands, manifestations).
- Le setting « entreprise » comprenait deux projets. D'une part, les interventions visées ont vraisemblablement pu être mises en place dans le cadre d'« Entreprise sans fumée ». D'autre part, le canton a rapidement réagi aux difficultés connues par le projet national visant les apprenti-e-s et s'est arrangé pour continuer à assurer une présence constante au sein des écoles professionnelles via des stands de prévention. Cela œuvre en direction de l'égalité des chances.
- Le setting « école » était couvert par deux projets, qui ont compris un concours élaboré et évalué au niveau national (« Expérience non-fumeur ») et un grand projet de présence dans les écoles via les ateliers et expositions du CIPRET-NE (« Prévention à l'école »). Le nombre d'activités menées et la couverture cantonale dans ce setting est très bonne, et l'expérience cantonale est grande en la matière. Les effets des activités du CIPRET devront viser à être évaluées à l'avenir (effets obtenus auprès des jeunes), car elles ne l'ont encore jamais véritablement été.
- Dans le setting « médical », les activités déjà mises en œuvre dans le cadre d'« Hospital Quit Support » ont été poursuivies. L'existence d'une offre spécifique d'aide à l'arrêt proposée aux patient-e-s lors de leur hospitalisation est particulièrement pertinente et une augmentation du nombre de consultations pourra être avantageusement visée à l'avenir. Les résultats obtenus en termes de taux d'arrêt auprès des patient-e-s utilisant cette offre ne sont pas mesurés dans le canton. Les deux projets du setting « médical » visaient à former de nouveaux multiplicateurs/trices dans le canton, ce qui n'a pas encore été atteint dans le cadre de ce Programme.

- L'espace public a été couvert avec succès par le contrôle du respect de l'interdiction de fumer ainsi que par les activités déployées par le CIPRET à l'égard de la population neuchâteloise, avec un accent sur la présence dans des manifestations culturelles et sportives ainsi que la réponse aux sollicitations de la population en matière de tabagisme.
- Les prestations mises en œuvre dans le setting « marché » (interdiction de vente aux mineurs) s'en sont tenues à l'information des points de vente et à une récolte d'information auprès de jeunes rencontrés dans le cadre d'autres projets. Le mode le plus efficace de surveillance du marché, déjà mis en œuvre avec succès dans de nombreux autres cantons, n'a pas encore pu être obtenu au niveau politique, et une information plus active est requise à ce niveau pour faire avancer le dossier.

Domaines d'action.

- La prévention comportementale était l'axe le plus important, avec huit projets visant les jeunes et les fumeurs/euses. Quatre projets se sont adressés aux jeunes dans le milieu scolaire et dans le cadre sportif, et ont permis de toucher un nombre important de personnes. Les fumeurs/euses ont également été visé-e-s par quatre projets, dont trois proposant directement des prestations d'aide à l'arrêt dans différents milieux.
- L'information est un domaine d'action qui a été couvert avec succès dans le cadre du Programme, à travers quatre projets dans les settings « loisirs, vie quotidienne, sport », « entreprise » et « espace public ». Deux projets nationaux visant à informer les fumeurs/euses ont été publicisés dans le canton. Des stands d'information et de discussion à destination des apprenti-e-s ont été spécifiquement mis sur place dans le cadre du troisième projet, et l'information générale s'est faite par la continuation des activités du CIPRET. Ces dernières pourraient viser une communication ciblée sur certains dossiers choisis comme prioritaires à l'avenir, comme par exemple la prévention structurelle ou certains groupes-cibles vulnérables ou institutions spécialisées.
- Deux des trois axes de prévention structurelle sur lesquels il avait été prévu d'agir sont restés non-couverts : la vente aux mineurs et les restrictions en matière de publicité ou de marketing.

Groupes-cibles.

- Le groupe-cible « jeunes » était la priorité du PCPT neuchâtelois, et différentes organisations ont se sont chargées des actions auprès de ce groupe dans un mélange d'approches. La diversité des jeunes ciblés s'en tient pour l'heure aux apprenti-e-s, aux écoliers/ères et aux jeunes fréquentant une offre sportive locale. Cette diversité pourra être développée à l'avenir, par exemple en s'intéressant aux jeunes fumeurs/euses, à des settings festivals/nightlife, aux nouveaux réseaux sociaux, à la surveillance de la vente ou encore à des institutions spécialisées ou au setting du travail socio-culturel. Sur ces aspects, de nombreuses possibilités existent pour une prévention moderne et adaptée aux intérêts des jeunes (Facebook, prévention par les pairs, manipulation de l'industrie du tabac et marketing).
- Les fumeurs/euses du canton ont bénéficié de plusieurs modalités complémentaires de soutien et d'accompagnement, allant des incitations sous forme de concours à des informations générales (« CIPRET »), du soutien téléphonique à distance (« Ligne Stop-tabac ») en passant par des consultations individuelles (Consultations hospitalières et extra-hospitalières) ou des ateliers de

groupe (« Entreprise sans fumée »). Un soutien à l'arrêt spécifiquement dédié aux jeunes fumeurs/euses pourrait compléter l'offre. Celui-ci devrait alors être étroitement articulé avec d'autres projets permettant de détecter les jeunes fumeurs/euses de par une présence de terrain auprès de ces derniers.

- Le grand public a été activement protégé de la fumée passive dans les lieux publics et a joui de prestations d'information dans des manifestations locales. Une diversification des prestations à son égard pourra être recherchée à travers une protection contre la fumée passive sur les lieux de travail, et une communication pro-active du CIPRET et du SCSP sur de grands dossiers d'actualité.
- Seul le pré-projet était dédié à part entière à un groupe-cible spécifique : les communautés migrantes du canton. Le travail accompli dans ce cadre n'a finalement pas été plus loin qu'une prise de contact auprès de la communauté portugaise pour la sonder sur son intérêt. La suite des actions cantonales autour de groupes-cibles spécifiques devra être entreprise avec plus d'engagement.

Types de projets.

- Le PCPT comprenait sept projets de type I (projets cantonaux). Trois d'entre eux ont été catégorisés par l'évaluation comme des succès, deux comme des succès partiels et deux comme des échecs, ce qui montre la marge d'amélioration qui existe encore pour les projets conceptualisés par le canton lui-même. Les succès des activités cantonales ont concerné le CIPRET, la lutte contre la fumée passive et les consultations d'aide à l'arrêt. La marge d'amélioration se rapporte aux autres aspects législatifs et structurels de la prévention du tabagisme, ainsi qu'aux activités d'information auprès des écoliers/ères et apprenti-e-s dont les effets n'ont pas été mesurés.
- Le bilan des huit projets de type II du Programme (projets nationaux) est meilleur. Cinq projets ont permis différents types d'apports à la stratégie cantonale, dans le domaine scolaire, sportif (jeunes), de l'aide à l'arrêt ainsi que dans le monde de l'entreprise. Deux autres projets apportent une contribution qui pourra encore être renforcée à l'avenir (valorisation de la prévention du tabagisme dans C&C et augmentation du nombre de consultations hospitalières d'aide à l'arrêt), alors que le projet « PNT » n'a finalement pas été mis en œuvre.
- Le PCPT ne comprenait aucun projet de type III (projets cantonaux de type expérimentaux). Ce type de projet permet de lancer des innovations en matière de prévention ainsi que de dessiner des interventions adaptées aux particularités et besoins cantonaux. Cette possibilité n'a pas été explorée par le canton dans le cadre de ce programme.

6.1.2 Choix et articulation des projets

Cohérence intra-politique. Cette partie revient sur le concept du programme neuchâtelois de prévention du tabagisme. La cohérence intra-politique du PCPT peut être évaluée comme suit :

- La cohérence interne du concept du programme à l'égard des quatre groupes-cibles visés (jeunes, fumeurs/euses, grand public et groupes-cibles spécifique) telle que définie dans la demande de financement était bonne. Il était prévu d'approcher les trois groupes principaux de manière complète et variée, et l'inclusion d'un projet spécifiquement dédié aux communautés migrantes constituait un bon complément.

- La définition des objectifs prioritaires du PCPT 2016-2020 s'est basée sur plusieurs sources de données épidémiologiques nationales et cantonales (ESS, HBSC, OBSAN). Ces données ont notamment permis de définir certains sous-groupes prioritaires (apprenti-e-s, migrant-e-s). Un bilan des activités cantonales passées en matière de prévention du tabagisme a également été mené de manière participative avec de nombreux partenaires cantonaux afin de définir les besoins futurs.
- Le choix des settings est complet, avec l'inclusion de six d'entre eux. Il est prévu que les deux groupes-cibles principaux du PCPT soient touchés de manière diversifiée. Les activités à destination des jeunes sont prévues dans quatre settings différents, et les fumeurs/euses doivent être approchés par différents biais (téléphone, consultations, hôpital, à domicile, concours).
- Le concept du PCPT définit la prévention comportementale et l'information comme les domaines d'action prioritaires. La prévention structurelle est toutefois loin d'être négligée dans le concept, avec des actions prévues sur les trois axes : vente aux mineurs, publicité et interdiction de fumer dans les lieux publics.

Cohérence inter-politique. La cohérence inter-politique du concept du programme neuchâtelois peut-être évaluée de la manière suivante :

- Le pilotage stratégique du programme échoit au Service cantonal de la santé publique (coordination globale, planification, controlling), et un groupe de pilotage consultatif réunissant le SCSP, le CIPRET, la Ligue pulmonaire neuchâteloise, la Ligue neuchâteloise contre le cancer et la Fondation Neuchâtel Addictions avait été prévu pour compléter le pilotage stratégique. Celui-ci aurait pu être mis à contribution plus activement dans les cas de blocages des projets. Il en va de même de la Commission cantonale de prévention des addictions, dont il avait été prévu qu'elle coordonne ses activités avec celles du PCPT et serve de conseil stratégique. Ces partenaires auraient notamment pu être mis à contribution en termes d'*advocacy*.
- Le concept prévoyait que la direction opérationnelle du programme soit assurée par le CIPRET-Neuchâtel, via la Ligue pulmonaire à laquelle il était intégré. La direction opérationnelle a finalement migré vers la Fondation O₂ dans le canton du Jura à la fin 2018.
- De nombreuses collaborations avec des partenaires externes avaient été prévues dans le concept du PCPT, notamment avec des organisations sportives, médicales, scolaires, ainsi qu'avec les entreprises, d'autres services de l'État et le monde associatif. La plupart de ces collaborations ont effectivement été mises en œuvre, ce qui a permis une bonne articulation de la prévention du tabagisme avec d'autres politiques. Les collaborations externes non-mises en œuvre ont concerné les centres de loisirs, le service de la cohésion multiculturelle et RECIF.

6.1.3 Plus-value

La partie suivante se penche sur la mise en œuvre du PCPT.

Coordination. Ce premier programme a principalement été utilisé dans les faits pour prolonger des activités déjà mises en place dans le canton, les nouveaux dossiers ayant pour la plupart connu une stagnation (migration, monitoring des achats-tests, restrictions publicitaires, formation de nouveaux multiplicateurs/trices médicaux). La coordination interne entre organismes de prévention était une priorité du programme et a été renforcée durant les trois premières années de mise en œuvre.

- En tant que premier programme, le PCPT 2016-2020 a été l'occasion pour Neuchâtel de donner un signal officiel du canton en faveur de la prévention du tabagisme. Le canton s'est engagé à hauteur

de 77.4% (CHF 1'080'400) des coûts totaux du programme, la part du FPT s'élevant à 22.6%. Plusieurs services cantonaux se sont engagés dans la mise en œuvre du programme (contrôle de la police et du SCAV, pilotage stratégique et responsabilité de trois projets pour le SCSP).

- Certains partenariats externes ont été particulièrement fructueux durant ces trois années de mise en œuvre, notamment avec l'hôpital pour les consultations Stop-tabac, avec la police et le SCAV pour le contrôle du respect de l'interdiction de fumer, avec les services scolaires pour l'excellente couverture des classes du canton dans le cadre de la « Prévention à l'école », et entreprises pour les interventions d'« Entreprise sans fumée ». Ces partenariats externes ont été conclus dans des domaines variés et permettent de renforcer l'impact de la prévention dans le canton.
- Le concept du programme était très exhaustif dans son ciblage des trois principaux groupes-cibles choisis, mais des problèmes de mise en œuvre sont intervenus pour près de la moitié des projets. Les trois groupes visés ont chacun été atteints par des interventions, mais des possibilités de renforcement existent sur plusieurs aspects : pilotage pro-actif des projets en cas de blocage (« Vente aux mineurs », priorisation insuffisante de la prévention du tabagisme pour « Cool and clean »), non-abandon de certains pans entiers des projets en début de mise en œuvre (pré-projet, « Restriction de la publicité », formation de multiplicateurs/trices), suivi et mesure des effets (« Consultations Stop-tabac », « Apprentis sans tabac », « Prévention à l'école », « Hospital Quit Support »), activation des partenaires ou réaction à leurs sollicitations (inspection du travail).
- Le PCPT a été saisi comme opportunité pour lancer trois nouveaux (pré-)projets, dans les domaines de l'entreprise, des migrations et des restrictions publicitaires. Seul celui concernant les entreprises a réalisé, de peu, ses objectifs.
- La forme d'action « programme » a été principalement utilisée pour la mise en réseau des différents partenaires d'une part, et la visibilisation des projets et du soutien du canton d'autre part. Les opportunités d'action offertes par le PCPT pourront à l'avenir encore être renforcées sur les pans de l'évaluation et du pilotage, ainsi que de la mise en réseau avec des partenaires externes sur des dossiers stratégiques d'importance (législatif, nouvelles activités).
- Neuf (pré-)projets sur seize sont (co)dirigés par le CIPRET-Neuchâtel, le programme comptant en tout huit partenaires de projets (CIPRET, SCSP, SCAV, AT, LPN, Hôpital neuchâtelois, IdéeSport, Fondation Neuchâtel Addictions). La collaboration des responsables de projets avec la direction stratégique (SCSP) se fait principalement à travers le workshop annuel d'auto-évaluation, et le pilotage et controlling opéré par le SCSP pourraient être renforcés. La nouvelle direction opérationnelle du programme ne s'est mise en place que récemment. Elle a rapidement créé des liens avec le CIPRET-NE, mais devra veiller à en créer aussi avec les autres partenaires de projets.
- Le CIPRET-NE constitue la colonne vertébrale des activités de prévention du tabagisme dans le canton, et les autres responsables de projets sont très satisfait-e-s de la collaboration avec ce dernier. Le CIPRET intervient pour apporter son expertise aux partenaires du réseau cantonal lorsque son expertise est requise (matériel, formations, interventions-ateliers, consultations, présence à des stands). C'est également le cas de la LPN. Cela permet un renfort transversal relatif au tabagisme au sein de différentes activités de prévention et promotion de la santé.
- En plus de la localisation de la direction opérationnelle du programme dans le canton du Jura, la direction stratégique est également en contact avec ce canton. Par ailleurs, les contacts

intercantonaux de Neuchâtel dans le cadre du programme se limitent à la collaboration avec le canton de Vaud dans le cadre d'« Entreprise sans fumée », ainsi qu'aux journées d'échange intercantionales organisées par le FPT.

- Aucune chaîne de détection précoce spécifiquement dédiée aux jeunes fumeurs/euses (identification des fumeurs/euses et orientation vers le réseau professionnel) n'existe actuellement dans le canton. Un tel élément pourrait être envisagé pour les développements futurs du programme, étant donné le caractère prioritaire et consensuel de l'arrêt du tabac à Neuchâtel, ainsi que l'existence de plusieurs projets au contact des jeunes et d'une longue expérience cantonale en matière de soutien à la désaccoutumance.
- Le rôle des communes dans la prévention du tabagisme s'en tient à la participation de quatre d'entre elles au projet « Midnight Sports ». Elles pourraient être mieux mises à profit pour faire entrer la prévention du tabagisme dans le quotidien des neuchâtelois-es.
- Les auto-évaluations des projets et du programme étaient remplies de manière peu exhaustive, et elles ont plutôt été utilisées comme instruments de reddition des comptes auprès du FPT que de pilotage interne au canton. Il en résulte de nombreuses lacunes en termes de définition et de mesure des objectifs.

Pilotage. Le programme a permis de renforcer le pilotage des activités de prévention du tabagisme dans le canton, et le pilotage du PCPT pourra encore être renforcé pour la suite des activités. Des défis particuliers se posent avec le transfert de la responsabilité opérationnelle dans le Jura.

- Au moment de la rédaction du concept, ce premier programme a été saisi par les organismes neuchâtelois comme une opportunité pour faire un point détaillé de la situation en matière de prévention du tabagisme dans le canton. Ce bilan a été établi de manière participative par cinq organisations, et a permis de poser les bases d'une collaboration renforcée.
- Le programme neuchâtelois fait face à un défi particulier avec le transfert de la responsabilité opérationnelle du programme vers un autre organisme et un autre canton. Cette mutation a causé certaines pertes de personnel (l'ancienne responsable de la direction opérationnelle du PCPT au sein du CIPRET) et en termes de temps (fin de contrat puis réengagement de deux collaboratrices du CIPRET durant la phase de transition du programme entre la LPN et la FO₂, transfert des dossiers et des projets, un mois de gel complet des activités). Ce changement comprend à la fois des opportunités et des dangers, et devra impérativement être utilisé pour renforcer la force de frappe de la prévention du tabagisme dans la région.
- Malgré les frictions occasionnées par ces changements, tous les acteurs impliqués (CIPRET, Ligue pulmonaire, SCSP, FO₂) se sont engagés pour que la transition se passe au mieux et pour minimiser les répercussions sur la mise en œuvre du programme dans le canton.
- Le CIPRET a pris en charge ses tâches de direction opérationnelle par la prise en main de la majorité des projets du PCPT, et par son soutien transversal aux autres projets lorsque le besoin s'en faisait sentir. Le SCSP a pris en charge ses tâches de direction stratégique par la coordination des auto-évaluations, l'organisation d'un workshop annuel avec les responsables de projets, et la direction des trois projets de prévention structurelle.
- Malgré ce partage des tâches entre le CIPRET et le SCSP, il n'apparaît pas clairement qui devait être en charge d'intervenir en cas de blocages, de retards ou d'abandon de la mise en œuvre de certaines

activités. Le SCSP et le CIPRET sont peu intervenus mutuellement dans les cas de non-mise en œuvre de leurs projets respectifs ou de non-mesure des effets de ceux-ci. Similairement, lorsqu'un projet géré par un autre organisme a décidé de ne pas prioriser la prévention du tabagisme dans ses activités (« C&C »), le pilotage du programme n'est pas spécifiquement intervenu.

- La coordination courante a été assurée tout au long de la mise en œuvre du programme (reddition des comptes au FPT, participation aux journées intercantionales, réunion annuelle du réseau neuchâtelois, synergies ponctuelles entre les projets). Pour l'avenir des activités de pilotage du PCPT neuchâtelois, les rôles et procédures devront toutefois être clarifiés concernant les interventions en cas de déficit de mise en œuvre. Cet aspect devra d'autant plus être traité avec attention à l'avenir que la direction opérationnelle du programme migre dans un autre canton, ce qui peut rendre encore plus délicat une intervention intercantonale en cas de problème.
- La prévention structurelle n'a pas fait l'objet d'une répartition des tâches entre les services cantonaux et les organisations non-gouvernementales actives dans le domaine de la prévention. Tous les dossiers relatifs à la législation étaient gérés par le SCSP, qui était limité dans ses capacités d'*advocacy* en la matière.
- Les réunions initialement prévues dans le concept du groupe de pilotage stratégique du programme (SCSP, CIPRET, Ligue pulmonaire neuchâteloise, Ligue neuchâteloise contre le cancer, Fondation Neuchâtel Addictions) ont été fusionnées avec le workshop annuel d'auto-évaluation (responsables de projets du PCPT), car les deux instances ont été considérées comme redondantes. Cela signifie qu'il faudra intégrer d'autres partenaires utiles au comité de pilotage stratégique à l'avenir.
- Aucun groupe de travail n'a été mis en place autour d'un projet ou d'un axe stratégique du programme durant les trois premières années de mise en œuvre, ce qui pourrait être envisagé pour renforcer certaines activités pour la suite.
- Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires a été très actif dans son pilotage du dossier relatif à la protection contre la fumée passive dans les lieux publics. Il a mis au point des procédures innovantes en la matière : les membres de la taskforce de la police neuchâteloise dédiée à la vie nocturne effectuent un stage de quelques jours dans les services du SCAV, et y sont notamment sensibilisés en détail à l'importance des contrôles en matière de fumée passive.
- L'existence officielle d'un programme soutenu par le canton a permis de continuer à consolider les liens avec plusieurs partenaires externes, les relations étant notamment excellentes avec le système scolaire neuchâtelois, les établissements de formation professionnelle et l'Hôpital neuchâtelois.
- La communication publique autour de la question du tabagisme mériterait d'être renforcée. La présence médiatique du CIPRET est moyenne en comparaison intercantonale, l'*advocacy* auprès des décideurs et décideuses est volontairement mise de côté pour des raisons politiques, et certaines activités d'action grand public sur des questions structurelles ont été volontairement abandonnées (publicité du tabac). Le point fort de la communication est constitué par la présence du CIPRET et de ses partenaires (Ligue pulmonaire neuchâteloise et Fondation Neuchâtel Addiction) à des stands lors de manifestations sportives, culturelles ou de formation post-obligatoire.
- Avec une part de 19.2% du budget global du programme, les coûts du projet « Pilotage » du programme neuchâtelois se situent dans le tiers supérieur en comparaison des autres cantons. Pour une telle hauteur de budget, le pilotage devrait être pris en main de manière soutenue et rigoureuse.

Compétences législatives. Le canton a introduit l'interdiction de fumer dans les lieux publics en 2009, et a adopté l'interdiction de vente aux jeunes de moins de 18 ans en 2015. Malgré ces deux avancées de nombreux progrès en matière de protection législative et structurelle de la population neuchâteloise peuvent encore être visés. Neuchâtel est un des cantons à n'avoir pas encore introduit de restrictions concernant la publicité pour les produits du tabac (par ex. parrainage de manifestations, affichage de rue). Même l'unique action qui avait été prévue en termes d'information de la population sur les stratégies marketing de l'industrie du tabac (un événement d'information) a finalement été abandonnée dans le cadre du projet « Restriction de la publicité ». De plus, la mise en œuvre effective de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs n'est actuellement pas contrôlée, malgré l'existence d'un projet du PCPT qui entendait assurer le suivi de l'exécution de cette loi. Or, aucun achat-test n'a été mis en place durant ces trois ans, et une telle mesure ne figure actuellement pas dans les projets immédiats des responsables du programme ou des autorités politiques. Enfin, si les tâches concernant l'interdiction de fumer dans les établissements publics et les fumeurs sont prises en charge de manière très sérieuse par le SCAV et la police, la question de la fumée passive au travail pourrait être défrichée en partenariat avec l'inspection du travail.

Efficiences. En regard du graphique G 4. 14, 82% du budget a été investi dans des projets catégorisés comme ayant fait leurs preuves. L'efficacité du programme peut donc être jugée comme bonne, moyennant deux précautions. Premièrement, le budget de cinq projets de type II ne sont pas connus. Deuxièmement, plusieurs projets ont été catégorisés comme satisfaisants en raison de leur ampleur et des prestations réalisées, mais sous réserve que leur impact réel sur les groupes-cibles n'a pas été monitoré par les responsables de projet. La non-mesure des outcomes a constitué un problème pour plusieurs des projets neuchâtelois. Toutefois dans l'ensemble, le taux de 82% est très bon. Avec un total de 19.2% du budget global du programme, les prestations fournies en termes de pilotage pourraient quant à elles être renforcées.

6.1.4 Recommandations

Sur la base de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme durant les années 2016-2018, les onze recommandations suivantes sont formulées. Elles concernent tant le niveau du programme que celui des projets. Le détail de ces recommandations suit au chapitre 7.

Niveau du programme

- Tirer parti des opportunités offertes par le rapprochement intercantonal avec le Jura pour renforcer l'assise et la force de frappe de la prévention du tabagisme dans la région.
- Renforcer le pilotage du programme en termes de suivi des projets et clarifier les responsabilités entre la direction stratégique et la nouvelle direction opérationnelle.
- Développer la prévention structurelle, et répartir les tâches d'*advocacy* et d'exécution de la loi entre les différents organismes actifs dans la prévention du tabagisme.
- Afin de renforcer le réseau cantonal, diversifier la composition du workshop d'auto-évaluation et celle du groupe de pilotage stratégique.
- Intégrer les communes dans le prochain plan d'action afin de renforcer l'ancrage local de la prévention du tabagisme et d'amplifier sa portée.
- Faire le point sur les activités mises en œuvre de longue date dans le canton et renforcer l'expertise relative à l'évaluation des outcomes des projets.

- Compléter l'offre cantonale d'aide à l'arrêt par des mécanismes de détection précoce au sein des projets « jeunes » afin d'orienter ce groupe-cible prioritaire vers un soutien.

Niveau des projets

- Améliorer la définition des objectifs des projets (précision et mesurabilité) ainsi que leur modèle d'efficacité pour permettre un pilotage optimal.
- Mettre en œuvre un projet destiné à un groupe-cible spécifique ou intégrer des composantes d'égalité des chances à des projets déjà existants.
- Renforcer l'accompagnement du projet « Cool and clean » pour valoriser la place de la prévention du tabagisme dans le setting sportif.
- Bâtir sur l'existant et mettre en place un réseau cantonal de multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

6.2 Résultats généraux pour la prévention du tabagisme

Cette section présente certains enseignements de l'évaluation qui peuvent être intéressants pour la prévention du tabagisme au-delà du canton étudié (« Learnings »). Ces résultats se réfèrent soit aux aspects généraux de la prévention du tabagisme (« particularités cantonales », « déroulement »), soit à certains settings et projets. La possible généralisation de ces résultats doit toutefois être appréhendée avec prudence. Cette section permet néanmoins de mettre en avant certains facteurs ayant pesé de manière particulièrement favorable ou défavorable sur la prévention du tabagisme, et offre ainsi une base à des savoirs plus généraux pour le futur de la prévention du tabagisme en Suisse.

6.2.1 Programme

6.2.1.1 Particularités cantonales

Présence de l'industrie du tabac et stratégies des associations

Neuchâtel permet de particulièrement bien saisir les enjeux de la force de frappe de l'industrie du tabac pour influencer les actions de prévention du tabagisme se déroulant sur le territoire cantonal. L'industrie du tabac implantée en ville de Neuchâtel représente en effet un employeur et un contribuable important pour le canton, comme tous/tes les interlocuteurs/trices n'ont pas manqué de le relever. Cette dépendance serait encore renforcée par le fait que contrairement à d'autres cantons abritant également des multinationales du tabac, le tissu économique neuchâtelois serait plus petit et moins diversifié. Il est toutefois intéressant d'observer que le constat s'en tient souvent aux effets financiers à court terme d'une présence publique forte de l'industrie du tabac (impôts et places de travail). Les effets financiers sur le long terme (recrutement de nouvelles générations de fumeurs/euses, dégradation de l'état de santé de la population, baisse de la qualité de vie de la population, coûts de la santé accrus) sont rarement relevés. Cela correspond à la temporalité politique qui évalue les effets des choix politiques à des indicateurs immédiatement visibles, mesurables et exploitables.

Ainsi par exemple, une phrase du concept du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme a été modifiée avant le dépôt de sa version définitive. Celle-ci précisait qu'en plus de promouvoir l'arrêt du tabac dans le cadre de l'un des projets du PCPT, les produits chauffant le tabac et catégorisés comme étant « à moindre risques » par l'industrie pourraient également être promus. Rappelons à cet égard que

les études scientifiques réfutent cette notion de moindre risque⁵³. Historiquement, il est aussi déjà arrivé que des stands du CIPRET aient dérangé politiquement et que les organisations concernées en aient eu connaissance. La présence régulière de l'industrie du tabac dans des festivals a également été soulignée. Si les acteurs/trices de la prévention s'accordent pour dire qu'ils/elles n'ont pas reçu d'autres pressions directes, il faut encore souligner que des effets indirects, tels que de l'autocensure ou un découragement à se lancer dans des actions ambitieuses de prévention structurelle, ont lieu dans un tel contexte. Cela se ressent dans la forte proportion d'actions d'information au sein du PCPT neuchâtelois, ainsi que de projets consensuels tels que des expositions informatives dans les écoles ou une offre d'aide à l'arrêt pour fumeurs/euses avéré-e-s. Cela se ressent également par contraste dans l'absence d'*advocacy* dédiée à agir sur l'opinion générale et le niveau politique pour faire évoluer les réglementations. De telles actions ne font explicitement pas partie de la stratégie future de prévention du tabagisme par sa direction opérationnelle et stratégique Jura-Neuchâtel, la situation étant mise en avant comme étant délicate.

Présence de l'industrie du tabac au sein du débat politique

Similairement, la forte présence de l'industrie du tabac dans le canton se fait ressentir lors des débats du parlement cantonal lorsque des questions relatives à la prévention du tabagisme y sont abordées. Contrairement à ce qui pourrait être imaginé, cette présence ne se manifeste pas uniquement de manière allusive ou indirecte. Certains élus vont jusqu'à déclarer ouvertement avoir consulté les dirigeants de l'industrie du tabac à propos de modifications législatives. Cela montre que le fait d'agir en concertation avec cette industrie n'est pas perçu par tous comme étant une influence à cacher, mais est au contraire revendiqué comme partie intégrante du travail politique et de ses priorités vis-à-vis de la population. Cela traduit ainsi l'état des rapports de force politiques entre intérêts économiques et intérêts de santé publique dans le canton. Cela ne se limite pas aux parlementaires mais concerne également les plus hautes instances politiques cantonales, à savoir le Conseil d'État. De plus, cette préoccupation politique reste constante à travers les années. Ainsi le Conseil d'État se dit inquiet et déclare avoir évalué la situation de concert avec PMP SA, de même que rédigé un courrier à l'attention du Conseil fédéral en 2003, lorsqu'une nouvelle ordonnance mise en consultation par l'OFSP prévoyait de modifier les teneurs maximales autorisées de certaines substances pour les cigarettes produites en Suisse (cf. A 1.2, « Degré de politisation du sujet », *infra*). En 2008 le Conseil d'État annonce à nouveau avoir consulté directement PMP SA à propos de discussions en cours sur la question des possibles autorisations exceptionnelles en termes de fumoirs. Enfin, Neuchâtel est le seul canton à avoir prévu une disposition spéciale relative à l'interdiction de fumer et à l'industrie du tabac (art. 4 LS, 04.11.2008 : « L'interdiction ne s'étend pas aux magasins vendant exclusivement du tabac et disposant d'un local de dégustation de tabac »). La concertation de certains membres des autorités politiques avec l'industrie du tabac sur les questions relatives à la protection de la santé publique et à la lutte contre les méfaits du tabagisme est donc récurrente, étroitement coordonnée, et intervient dès les phases préliminaires du processus législatif.

Lignes de clivage au sein du Parlement neuchâtelois

Une particularité remarquable de la vie politique neuchâteloise réside dans des lignes de clivage partisans originales en comparaison intercantonale. En effet, l'Union Démocratique du Centre s'est démarquée à Neuchâtel en adoptant à plusieurs reprises une position affirmée en faveur de la prévention.

53 Non seulement la réduction des risques n'est pas prouvée, mais il a été également établi que ces produits constituent plus une porte d'entrée vers le tabagisme pour des non-fumeurs qu'une porte de sortie pour des fumeurs/euses. Nous parlons ici des produits chauffés du tabac et non de la cigarette électronique. Voir par ex. Dautzenberg B., Dautzenberg M.-D. (2019). „Le tabac chauffé : revue systématique de la littérature », *Revue des Maladies Respiratoires*, 36(1): 82-103.

En 2007 un élu UDC interpelle le Conseil d'État en le sommant de donner suite à plusieurs motions relatives à la fumée passive, et propose que les autorités montrent l'exemple en instaurant une interdiction de fumer dans les locaux du Parlement. En 2008 le même député demande à nouveau au Conseil d'État d'agir plus rapidement en la matière, puis l'UDC prend position en tant que groupe pour déplorer les assouplissements à l'interdiction de fumer en cours de discussion au sein du parlement. Si les impulsions initiales proviennent d'un élu individuel, il est intéressant de relever que celui-ci a pris le leadership sur la question au sein de son groupe et a convaincu la fraction neuchâteloise de son parti du bien-fondé de la lutte contre la fumée passive. On constate donc que contrairement à ce que le processus politique dans la plupart des autres cantons pourrait laisser croire, le clivage politique n'est pas figé sur la question et l'UDC peut également se positionner en faveur d'une législation exigeante en la matière. À l'inverse, lors des débats de 2008 sur la future loi cantonale sur l'interdiction de fumer, le Parti socialiste se déclare en faveur d'une certaine souplesse concernant les fumeurs. Le PLR rappelle quant à lui à plusieurs reprises les intérêts financiers en jeu dans le canton liés à la présence régionale de Philippe Morris. Enfin, une alliance inter-parti a vu le jour entre un député PLR et un député POP pour demander un assouplissement de la loi cantonale sur la fumée passive suite au changement législatif au niveau national. Ces élus défendent la possibilité de créer des établissements fumeurs de moins de 80m² ainsi que des assouplissements liés au service dans les fumeurs. Une minorité du PS soutiendra également cette position lors des débats. L'exemple neuchâtelois montre ainsi qu'en fonction du leadership individuel sur la question, les clivages traditionnels peuvent être modifiés. Cela souligne l'importance de chercher le dialogue avec des personnes clés au sein de chaque parti sur la question de la prévention du tabagisme.

6.2.1.2 Déroulement

Attribution des fonds relatifs au sport

Un changement intéressant est en train de se produire dans le canton au niveau de l'attribution des bénéfices de la Loterie Romande dans le domaine du sport. Un arrêté cantonal fixe les grandes lignes de la « répartition de la part des bénéfices de la Loterie Romande en faveur du sport (ARLoS) »⁵⁴. Afin d'encourager la promotion d'un sport soucieux des considérations éthiques dans le cadre de l'attribution de ces fonds, la loi a été modifiée et encourage désormais à soutenir prioritairement des projets qui sont en accord avec la charte éthique de Swiss Olympics. Il s'agit d'une recommandation non-contraignante mais cette innovation permet désormais que les valeurs reflétées dans la charte de Swiss Olympics soient rappelées lors des réunions de la commission d'attribution, et figurent donc en meilleure position parmi les critères de choix des projets. Cela permet notamment de rappeler l'importance de la promotion d'un sport-plaisir plutôt que d'une pratique sportive compétitive, ainsi que le rôle des milieux du sport dans la promotion d'un mode de vie sain, y compris au niveau de la prévention des addictions.

6.2.2 Projets

6.2.2.1 Settings et interventions

Jeunes et consommation de tabac

Le CIPRET-Neuchâtel et la FO₂ jurassienne ont mis en commun leurs complémentarités pour créer un nouvel outil qui avait été identifié sur le terrain comme répondant à un besoin pour les fumeurs/euses et

⁵⁴ <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/933516.htm>

notamment les jeunes, sous la forme d'un journal du fumeur. Le CIPRET-Neuchâtel jouit d'un bon ancrage sur le terrain et d'un contact soutenu avec la population via sa présence régulière sous forme de stands d'information lors de différents événements. Le constat a été émis qu'il manquait un chaînon entre la phase de consommation et la décision d'arrêter de fumer, phase pour laquelle de nombreuses applications smartphone existent. Les deux organisations ont ainsi décidé de créer un outil permettant une prise de conscience sur l'ampleur et la régularité de la consommation, afin d'aider à susciter une décision d'arrêt. Cet outil prend la forme d'un journal électronique du fumeur, dans lequel les utilisateurs/trices consignent leur consommation de tabac. L'idée sous-tendant ce projet est que les fumeurs/euses ne vont pas télécharger une application d'aide à l'arrêt avant d'avoir pris la décision de renoncer à la cigarette, et qu'un outil intermédiaire serait bénéfique à cet égard. La FO₂ jurassienne dispose quant à elle d'une expertise en matière digitale et de nouveaux moyens de communication. Lors de la finalisation de cet outil, la question de son nom devra être posée : une appellation évoquant plus directement la finalité d'arrêt pourrait être privilégiée. De même, cet outil ne prend pleinement sens que dans une étroite articulation avec les offres existantes d'aide à la désaccoutumance, et doit viser à franchir le pas en direction de ces dernières. L'outil est encore actuellement en première phase de test et devra être évalué pour juger de ses effets concrets.

Coopération entre la police et les services de l'hygiène

Une coopération novatrice et fructueuse a été établie avec succès par le chef du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires et permet de renforcer la mise en œuvre de la loi sur la fumée passive. Au sein de la police neuchâteloise, une *task force* d'une quinzaine de personnes est spécifiquement en charge de l'ensemble des questions touchant aux établissements publics, notamment la vie nocturne. Sur l'impulsion du chef du SCAV, un système de stage a été mis en place pour les membres de ce groupe. Ces derniers effectuent 8 jours de formation au sein du SCAV, dont 4 jours auprès de la police du commerce. Durant ce stage, ces policiers/ères qui sont en charge du contrôle du respect des différents aspects de la législation relative au tabagisme (interdiction de fumer, interdiction de vente aux mineurs) sont ainsi sensibilisé-e-s à l'importance de cet aspect de leur mission et outillé-e-s pour la prendre en charge de manière proactive. De plus, ce stage permet d'affiner la collaboration entre les différents services de l'État, afin d'assurer que la chaîne de procédures fonctionne au mieux, notamment dans les cas de dénonciations pour atteinte à la loi. Ces acteurs tirent ainsi profit au mieux de la complémentarité de leurs missions, la police étant en mesure de constater les infractions en raison de sa présence sur le terrain, et le SCAV sensibilisant les stagiaires aux différents aspects de sa mission liés à l'hygiène et à la protection de la santé dans les établissements publics. Il est intéressant de souligner que le fait que la police du commerce soit localisée au sein du SCAV a pu contribuer à cet intérêt marqué pour la prévention du tabagisme, son chef étant également le vétérinaire cantonal et à ce titre particulièrement sensible aux questions de santé publique.

6.2.2.2 Projets individuels

Hospital Quit Support

Le responsable du projet de la LPN a été en mesure de dresser quelques constats quant à la bonne manière d'approcher les hôpitaux dans le cadre d'« Hospital Quit Support » et de les convaincre d'y participer. Il constate premièrement qu'il est plus judicieux de ne pas passer par la direction générale de l'hôpital, par laquelle le chemin à se frayer pour faire aboutir une telle requête est trop ardu. Une prise de contact directement avec les directions médicales des services concernés en première ligne par la

consommation de tabac semble mieux permettre de porter ses fruits. Quatre services sont identifiés comme étant particulièrement sensibles à la question : la cardiologie, la pneumologie, l'oncologie et la chirurgie. Des personnes-clé peuvent être identifiées au sein de ces services et procurer un point d'accès. Le second avantage de cette méthode réside dans le fait qu'au lieu d'être imposé par le haut, « Hospital Quit Support » peut ainsi être réellement approprié par les professionnel-le-s directement susceptibles d'y adresser des patients, permettant ainsi d'augmenter la fréquentation du projet.

Expérience non-fumeur

Comme cela avait également été le cas dans le canton du Jura, la direction d'un établissement de scolarité obligatoire du canton à La Chaux-de-Fonds a émis d'importantes réserves à l'égard du projet « Expérience non-fumeur » et a initialement refusé la tenue du concours dans ses murs. L'argument résidait d'une part dans l'hypothèse que l'établissement ne connaissait pas de problème de fumée parmi ses élèves, et d'autre part que le fait de féliciter des écoliers/ères de ne pas fumer constituait un message ambigu. Les responsables du projet ont expliqué la démarche du projet et son aspect de prévention de l'entrée en consommation, parvenant finalement à convaincre l'établissement. Dans ce processus, le rôle du Service de l'enseignement obligatoire a été crucial pour envoyer le signal d'un soutien du projet par les autorités. Le SEO ainsi que le Service d'achat, de logistique et des imprimés centralisent l'information relative à « Expérience non-fumeur » et la diffusent auprès des établissements scolaires, ce qui permet de donner une certaine officialité à la démarche.

7 Recommandations

Dans ce chapitre, onze recommandations pour un futur programme cantonal sont formulées à l'attention des responsables de la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel. Ces recommandations concernent le niveau du programme (recommandations 1-7) ainsi que le niveau des projets (recommandations 8-11).

7.1 Niveau du programme

7.1.1 Transition institutionnelle du programme

Recommandation 1 : Tirer parti des opportunités offertes par le rapprochement intercantonal avec le Jura pour renforcer l'assise et la force de frappe de la prévention du tabagisme dans la région.

Le Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme fait face à des défis particuliers dans cette période de transition institutionnelle et de transfert de la direction opérationnelle vers le canton du Jura. Ce rapprochement intercantonal, qui prend une forme originale, devra impérativement être utilisé pour renforcer le poids et la portée de la prévention du tabagisme dans la région. Il s'agira d'éviter que le transfert d'une partie du programme dans un autre canton ne débouche sur une invisibilisation de la thématique à Neuchâtel. Certain-e-s partenaires interviewé-e-s dans le cadre de l'évaluation craignent que ce changement ne signale à la population que le canton de Neuchâtel se désengage de la prévention du tabagisme. Il faudra en effet montrer qu'il ne s'agit pas d'un recul du canton, mais d'un rapprochement opérationnel décidé pour des raisons pratiques et stratégiques et pouvant mener, au contraire, à des actions plus ambitieuses. Le risque est d'autant plus grand que les deux cantons concernés – Jura et Neuchâtel – connaissent un contexte politique et économique défavorable en raison des intérêts en présence, et ont tendance à se focaliser sur des actions relativement peu disputées telles que l'information, l'aide à l'arrêt et les projets pour les jeunes. Ces partenaires devraient au contraire saisir l'occasion de ce dédoublement de leur force de frappe pour amorcer de nouveaux types d'action de grande ampleur et d'une visibilité accrue. Leur alliance pourrait permettre de mener des campagnes d'envergure auprès de la population concernant par exemple les mesures structurelles, des actions d'*advocacy*, des projets jeunes de prévention par les pairs ou thématiques les manipulations de l'industrie du tabac, la mise en place de nouvelles normes comme la espaces extérieurs non-fumeurs, ou encore des actions spécifiques dans les festivals culturels de la région. Le rapprochement devra également être mis à profit pour utiliser les complémentarités entre les deux organisations (par ex. compétences en matière de nouvelles technologies et en communication pour le Jura et longue expérience dans la prévention du tabagisme à Neuchâtel). Loin de limiter leur marge de manœuvre, ce rapprochement doit être compris comme une manière de renforcer leur indépendance vis-à-vis des autorités locales, par l'agrandissement de l'échelle d'action de la prévention du tabagisme dans la région.

7.1.2 Pilotage du programme

Recommandation 2 : Renforcer le pilotage du programme en termes de suivi des projets et clarifier les responsabilités entre la direction stratégique et la nouvelle direction opérationnelle.

Si plusieurs aspects de la direction du programme se sont déroulés comme prévu, notamment le remplissage des auto-évaluations organisé par la direction stratégique ou le rôle de soutien transversal assuré par le CIPRET auprès des autres projets, le pilotage du PCPT devra encore être renforcé à l'avenir. C'est le cas au niveau de la définition des objectifs des projets ainsi que de la mesure de leurs effets (cf. recommandations 6 et 8, *infra*). C'est également le cas concernant l'acquisition de nouveaux partenaires de mise en œuvre pour les activités de prévention du tabagisme. Sur ce thème, plusieurs des pistes qui s'offraient n'ont pas été suffisamment exploitées : intérêt montré par l'inspecteurat du travail pour la thématique de la fumée passive (auquel il n'a pas été donné suite au-delà d'une réunion), intérêt insuffisant pour la prévention du tabagisme dans un projet multi-substance (C&C) et problèmes rencontrés sur le terrain nécessitant un protocole d'action (« Midnight Sports »), non-relance des autorités sur la question des achats-tests et des restrictions publicitaires (SCSP), abandon de l'idée d'organiser un événement d'information grand public sur la question de la publicité, abandon du groupe de pilotage stratégique et de la recherche pro-active de nouveaux débouchés pour la prévention du tabagisme auquel ce dernier aurait pu mener, intervention auprès des projets en cas de blocage ou de non poursuite des objectifs définis. Le programme bénéficierait fortement d'un pilotage renforcé à l'avenir. De plus, la question du pilotage devra être posée dans le contexte nouveau d'une direction partagée entre deux cantons. De nouvelles lignes de collaborations horizontales (coordination entre les projets, entre les cantons) et verticales (relations projets-programme, relations mandant-mandataire) se dessinent. Les flux et procédures décisionnelles associées doivent être clarifiés, afin de permettre un fonctionnement optimal. Dans cette situation inédite, les relations entre le SCSP et la FO₂ devront particulièrement être mises au clair, afin d'assurer que la FO₂ puisse intervenir en toute liberté dans le canton et ne soit pas limitée par des raisons de lignes hiérarchiques et de territorialité cantonale.

7.1.3 Advocacy et prévention structurelle

Recommandation 3 : Développer la prévention structurelle, et répartir les tâches d'*advocacy* et d'exécution de la loi entre les différents organismes actifs dans la prévention du tabagisme.

L'évaluation a montré les nombreuses limites qui se font encore sentir au niveau de la prévention structurelle dans le canton. Malgré la définition de trois projets sur quinze dédiés à des mesures législatives dans le PCPT, peu de progrès ont pu être obtenus et le pilotage des projets en la matière a manqué de volontarisme. Les actions d'information et d'*advocacy* prévues pour faire avancer le dossier des restrictions publicitaires ont été très vite abandonnées, et aucune mise en place d'achats-tests pour contrôler l'absence de remise de produits du tabac aux mineurs n'est prévue dans un avenir proche. De même, la question du contrôle du respect de l'interdiction sur les lieux de travail (hors établissements publics) n'a pas avancé de manière substantielle pendant la durée du programme. Concernant d'éventuels changements législatifs, la raison souvent invoquée concerne l'attente que les changements se décident à l'échelle fédérale (création d'une base légale pour les achats-tests, restrictions en termes de publicité et de parrainage). Cet élément ne devrait toutefois en aucun cas constituer un facteur d'inaction au niveau cantonal. Le processus en cours depuis plusieurs années autour de la révision de la Loi sur les produits du tabac montre à quel point le dossier est bloqué sur la scène fédérale. Seule une action décidée des cantons permettra de montrer la voie, comme cela avait été le cas pour l'interdiction de fumer dans

les lieux publics, et dans une moindre mesure l'interdiction de la publicité par affichage dans l'espace public⁵⁵.

De nombreuses améliorations peuvent encore être visées à Neuchâtel concernant la prévention structurelle. Si le contexte politique est jugé par les différents organismes comme peu favorable en raison de la présence de l'industrie du tabac sur le territoire cantonal, il s'agit de tirer parti des possibilités d'action offertes par un Programme cantonal. Le partage des tâches entre la direction stratégique (située au sein de l'administration cantonale), la direction opérationnelle (fondation d'un autre canton, à ce titre non-directement située dans la ligne hiérarchique neuchâteloise) et les responsables de projets (organisations non-gouvernementales comme le CIPRET et la LPN) doit être utilisé de sorte à permettre une action sur le niveau structurel. Les organisations non-gouvernementales doivent se charger du volet *advocacy* car elles sont, en vertu de leur statut, libres de le faire. L'administration cantonale doit quant à elle assurer le suivi législatif de manière engagée et pro-active, notamment en soutenant ses partenaires cantonaux en charge du contrôle de la loi et en assurant l'accès des ONG aux différents offices cantonaux nécessaires à des avancées sur le plan structurel. Dans la version actuelle du PCPT, les trois projets de prévention structurelle sont exclusivement pris en charge par le SCSP qui s'en est tenu à des actions limitées. Une co-responsabilité de ces projets entre différents acteurs permettrait de mieux faire jouer les complémentarités, et offrirait à d'autres organisations l'opportunité d'agir en cas de blocage. Cela n'est pas le cas à l'heure actuelle puisque ces projets sont dirigés par l'instance hiérarchique la plus haute du programme (la direction stratégique), n'habilitant pas les autres partenaires à intervenir. Par ailleurs, dans de nombreux cantons, le service de la santé soutient officiellement la prévention structurelle sans que cela ne soit considéré une exagération de son rôle (par ex. conférences de presse relatives aux contrôles, actions d'information).

7.1.4 Diversification du groupe de pilotage stratégique

Recommandation 4 : Afin de renforcer le réseau cantonal, diversifier la composition du workshop d'auto-évaluation et celle du groupe de pilotage stratégique.

D'entente avec les partenaires concernés, la direction stratégique du programme a fusionné les activités du groupe de pilotage stratégique et celles du workshop d'auto-évaluation. Le groupe de pilotage stratégique avait été prévu dans le concept du programme comme une instance de coordination réunissant le service cantonal de la santé publique, le CIPRET, la Ligue pulmonaire neuchâteloise, la Ligue neuchâteloise contre le cancer et la Fondation Neuchâtel Addictions⁵⁶. Cet organe devait notamment soutenir les activités du programme auprès de ses partenaires, et prendre en charge des fonctions de planification et de communication. L'existence d'une telle plateforme aurait été utile et aurait permis de renforcer le PCPT. Le groupe de pilotage stratégique a toutefois été mis en veille en raison du fait que sa composition recoupait celle du workshop d'auto-évaluation. Ce dernier réunit annuellement les responsables de projets du PCPT actifs dans le canton : SCSP, CIPRET, LPN, FNA et IdéeSport, afin de faire le point sur les avancées des projets. S'il est vrai que la composition de ces deux plateformes se recoupent, au lieu de supprimer l'une d'entre elles, il serait plus judicieux d'en modifier la composition

⁵⁵ Mavrot C. (2017). "Concerted Horizontal Policy Transfer: How Local Action can Drive National Compliance to International Norms". In: M. Hadjiisky, L. A. Pal, C. Walker (eds.). *Public Policy Transfer: Micro-Dynamics and Macro-Effects*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 101-124.

⁵⁶ *Demande de financement*, pp. 71-72.

afin d'en faire un véritable outil de soutien au programme et de démultiplier son impact. Ainsi, le Programme devrait utiliser de manière plus volontariste l'existence d'un niveau de pilotage stratégique et se doter d'un groupe stratégique composé d'institutions permettant de faire avancer la prévention du tabagisme dans des directions souhaitées pour l'avenir. Un tel groupe doit être saisi comme une opportunité pour formaliser des alliances avec des acteurs dont la collaboration est indispensable pour des grands chantiers d'avenir : inspection du travail, police pour différents axes structurels, travail social ou institutions spécialisées pour accéder à de nouveaux settings, institutions médicales ou scolaires, autres départements administratifs cantonaux.

Par ailleurs, le workshop d'auto-évaluation a été mis en veille en 2018 en raison du transfert du CIPRET ainsi que de la direction opérationnelle du programme vers le Jura, la priorité ayant été donnée à ce transfert. Toutefois, ces deux événements ne sont pas incompatibles dans la mesure des moyens de pilotage et de coordination mis à disposition, et il faudra veiller à réactiver cette plateforme afin d'assurer que tous les partenaires continuent à œuvrer en direction d'objectifs communs à l'occasion des workshops. Enfin, la mise en place d'autres types d'interfaces peuvent être envisagés de manière ad hoc, sous forme de réseaux de soutien spécifiques à certains projets. Le PCPT neuchâtelois comporte la particularité de n'avoir aucun groupe de travail autour de projets, ce qui est pourtant souvent le cas dans d'autres cantons. Des groupes de travail réunissant les acteurs concernés autour de la mise en œuvre des achats-tests ont largement fait leur preuve. Le lancement d'achats-tests nécessite en effet un certain effort et un bon degré de coordination, étant donné qu'ils requièrent la collaboration d'acteurs issus d'institutions diverses (administration cantonale, ONG, croix-bleue, police). Des groupes de travail permettant de renforcer la mise en œuvre peuvent aussi être envisagés sur d'autres thématiques : sport, information et *advocacy*, collaboration Jura-Neuchâtel⁵⁷. Il s'agirait ainsi de mieux tirer parti de la forme d'action « Programme », qui, aux dires des institutions neuchâteloises engagées dans la prévention du tabagisme, permet d'acquérir plus facilement le soutien de partenaires de mise en œuvre en raison de son caractère officiel.

7.1.5 Intégration des communes

Recommandation 5 : Intégrer les communes dans le prochain plan d'action afin de renforcer l'ancrage local de la prévention du tabagisme et d'amplifier sa portée.

Les communes pourraient représenter une piste d'avenir particulièrement intéressante pour le renforcement et la diversification des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Neuchâtel s'est en effet montré particulièrement sensible à la bonne couverture géographique des activités mises en place dans le cadre de ce premier PCPT, et a déployé avec succès des activités dans les différentes parties du canton (contrôles relatifs à la fumée passive, couverture des établissements scolaires, communes touchées par les activités sportives, stands et présence dans des manifestations culturelles). Les efforts en termes de prévention pourront être continués dans cette direction. De plus, dans un contexte cantonal financièrement restreint, activer les communes sur la thématique de la prévention pourrait constituer une diversification intéressante des contributions en la matière. Les communes peuvent être approchées sur plusieurs thématiques : instauration de terrains de sport non-

⁵⁷ Pour des exemples de groupes de travail ayant permis d'importantes avancées sur certaines thématiques, voir par ex. Rapport d'évaluation du Programme tessinois de prévention du tabagisme, pp. 105-106 pour les achats-tests, et pp. 131-132 pour l'*advocacy*, et du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme, p. 54.

fumeurs (marquage, information) en collaboration avec « Cool and clean »⁵⁸, acquisition de nouvelles communes pour le projet « Midnight Sports », renforcement de l'information relative à la fumée passive lors des manifestations socio-culturelles locales (par ex. tentative de modifier le formulaire de débits de boissons⁵⁹ ou parrainage), lancement d'une réflexion sur un marquage non-fumeur de certaines zones consensuelles comme les places de jeux pour enfants⁶⁰, centres de loisirs pour toucher les jeunes⁶¹. Les communes peuvent être contactées individuellement en fonction des contacts déjà existants, ou des interfaces intercommunales peuvent être approchées de manière top-down pour sonder les intérêts et possibilités en présence. Les communes ont toujours des besoins de terrain qu'il est possible de mettre en lien avec la prévention, dans un langage et un format qui leur convienne. Les bonnes expériences avec les unes peuvent être visibilisées auprès des autres afin de créer un effet boule-de-neige.

7.1.6 Évaluation des outcomes

Recommandation 6 : Faire le point sur les activités mises en œuvre de longue date dans le canton et renforcer l'expertise relative à l'évaluation des outcomes des projets.

L'une des caractéristiques de ce premier PCPT neuchâtelois concerne le nombre relativement élevé de projets qui peuvent être considérés comme ayant atteint leurs objectifs en raison de la formulation de ceux-ci (par ex. maintien d'une offre, nombre ou couverture des prestations, réponse aux demandes), mais dont les effets auprès des groupes-cibles n'ont pas été mesurés. Si les outputs concernent les prestations délivrées auprès des groupes-cibles, les outcomes s'intéressent aux changements obtenus dans le comportement des groupes visés par l'intervention. Or de nombreux projets du programme n'avaient pas prévu – ou n'ont finalement pas mis en œuvre – de mesure des outcomes. Si l'on exclut la plupart des projets de type II, cela reste le cas des projets « Vente aux mineurs », « Prévention à l'école », « Consultations Stop-tabac », « Apprentis sans tabac » et « Hospital Quit Support ». Certaines de ces activités, qu'elles soient de prévention comportementale ou d'information, sont mises en œuvre de longue date dans le canton. Il serait impératif de faire le point sur leur efficacité au moins une fois s'il est prévu de les maintenir sur le long terme, afin d'assurer que les moyens investis produisent les effets désirés. Même dans les cas de la mise en œuvre cantonale d'un projet national, comme par exemple « Hospital Quit Support », les résultats peuvent être très variables selon les sites malgré une méthodologie commune (par ex. différence de 12% dans les taux de succès obtenus sur différents sites dans le même canton)⁶².

Il conviendrait d'intégrer cet aspect dans la définition des prochains objectifs du présent PCPT (2016-2020), ou dans la planification du prochain programme. Il s'agit par-là de se donner les moyens d'agir en cas de succès insuffisant, et de comprendre quels aspects des projets doivent être améliorés. Par ailleurs, étant donné l'ampleur des lacunes en termes de mesure des outcomes, un renforcement global des compétences en matière de suivi des projets et d'évaluation semble requis. Il conviendrait de définir qui de la direction stratégique ou opérationnelle du PCPT est porteuse de cette responsabilité, et d'enclencher un processus d'amélioration à ce niveau. Un workshop d'auto-évaluation pourrait être dédié

⁵⁸ Voir Rapport d'évaluation du Programme saint-gallois de prévention du tabagisme, p. 37.

⁵⁹ Voir Rapport d'évaluation du programme jurassien de prévention du tabagisme, p. 36.

⁶⁰ Rapport d'évaluation du Programme tessinois de prévention du tabagisme, p. 63.

⁶¹ Rapport d'évaluation du Programme vaudois de prévention du tabagisme, pp. 106-107.

⁶² Rapport d'évaluation du Programme thurgovien de prévention du tabagisme, pp. 59, 94, 124-126.

à cette question pour y réfléchir en commun. Au sein de certains programmes cantonaux, les organismes se font aider par des services de l'administration cantonale de la santé ou par des universités ou hautes écoles locales afin de se professionnaliser sur les questions d'évaluation. De telles collaborations pourraient être envisagées à Neuchâtel.

7.1.7 Aide à l'arrêt pour les jeunes

Recommandation 7 : Compléter l'offre cantonale d'aide à l'arrêt par des mécanismes de détection précoce au sein des projets « jeunes » afin d'orienter ce groupe-cible prioritaire vers un soutien.

Le programme neuchâtelois comprend une offre particulièrement étoffée d'aide à l'arrêt à destination des fumeurs/euses. La palette des prestations en la matière comprend la « Ligne Stop-tabac », le « Concours Arrêter de fumer », les consultations individuelles effectuées dans différents settings par la LPN et le CIPRET, les consultations hospitalières, ainsi que les interventions en entreprise. Aucune de ces offres n'est spécifiquement dédiée aux jeunes, mais la plupart d'entre elles peuvent s'adapter à un tel public et sont en mesure de lui apporter l'aide requise. Par ailleurs, le programme comprend de nombreux projets destinés aux jeunes, que ce soit dans le domaine scolaire, du sport, de l'apprentissage ou des loisirs. Il manque toutefois encore une liaison entre ces deux composantes centrales du programme neuchâtelois : les projets-jeunesse et l'aide à l'arrêt. Pour la cohérence future des actions de prévention dans le canton, et afin de tirer au mieux parti des points forts déjà existants du programme, il conviendrait d'introduire des éléments de détection précoce et d'orientation au sein des projets dédiés aux jeunes, afin d'orienter les fumeurs/euses le plus tôt possible vers une aide à la désaccoutumance. De nombreuses personnes sont au contact étroit des jeunes au plus près du terrain dans des projets tels que « Cool and clean » et « Midnight Sports » : coachs, jeunes coachs, responsables du projet, groupes d'accompagnement des communes. Une procédure pourrait être mise en place et communiquée à ces partenaires quant à la manière de repérer et d'aiguiller les jeunes nécessitant de l'aide auprès des professionnel-le-s spécialisé-e-s. De même, les projets « Apprentis sans tabac » et « Prévention à l'école » permettent au CIPRET d'être en contact étroit avec un grand nombre de jeunes, et une focale spécifique plus appuyée pourrait être introduite sur la détection précoce. Une telle chaîne thérapeutique s'articulerait également de manière judicieuse avec un projet de prévention par les pairs, envisagé dans le futur avec l'éventuelle introduction d'« EverFresh » dans le canton. La chaîne de détection précoce regarderait donc principalement les partenaires des six projets « Jeunes » du PCPT ainsi que le CIPRET et/ou la LPN en tant que consultations spécialisées dans l'arrêt. Si le CIPRET souhaite se renseigner plus en détail, une offre d'aide à l'arrêt du tabac spécialisée dans la jeunesse existe à Zurich⁶³.

7.2 Niveau des projets

7.2.1 Définition des objectifs

Recommandation 8 : Améliorer la définition des objectifs des projets (précision et mesurabilité) ainsi que leur modèle d'efficacité pour permettre un pilotage optimal.

⁶³ Voir projet „Aufhören nach Mass“, Rapport d'évaluation du Programme zurichois de prévention du tabagisme, pp. 56 et 82.

En parallèle de la mesure des effets des projets (cf, *supra*), la définition des objectifs d'output et d'outcome comporte un important potentiel d'amélioration pour le PCPT neuchâtelois. Cette question devra être travaillée par tous les partenaires concernés à l'avenir, que ce soit pour la définition des objectifs de l'année 2020 ou pour celle du prochain programme. Parfois, aucun objectif d'output n'était formulé pour un projet (« Hospital Quit Support », « PNT »). Cela démontre que la mise en œuvre ne s'orientait pas en fonction d'une action planifiée ou d'un résultat visé, mais uniquement par rapport aux opportunités se dessinant sur le terrain. Dans la même veine, les objectifs de plusieurs projets visaient à satisfaire le nombre de demandes spontanément émises par la population, sans définir une hauteur précise (100% des demandes satisfaites pour les projets « CIPRET » ou « Consultations Stop-tabac »). Viser un nombre précis d'interventions traduirait au contraire la volonté de susciter la demande de manière pro-active au lieu d'attendre que celle-ci ne se manifeste. Plusieurs objectifs d'outcome se concentraient sur la fourniture de prestations mais sans se pencher sur les changements visés parmi les groupes-cibles : couverture des écoles et inscription d'une activité dans le PER pour « Prévention à l'école », indicateur faible des effets du projet « Apprentis sans tabac ».

Ainsi, les modèles d'intervention des projets, notamment leurs objectifs, ne sont pas encore utilisés par les différents acteurs du programme comme de réels instruments de pilotage. Pourtant la définition d'objectifs précis, pertinents et mesurables ainsi que leur suivi rigoureux en cours de mise en œuvre remplissent des fonctions importantes. Ils permettent de faire le point sur l'état des projets au fil du temps, et de décider en connaissances de cause des actions ou réorientations nécessaires. Ils permettent de vérifier pendant la durée du PCPT si les budgets, les calendriers et les actions initialement prévus concordent, et quels projets nécessitent un soutien particulier pour continuer à avancer. Des objectifs bien définis et précisément monitorés permettent également de vérifier que le projet soit mis en œuvre de manière satisfaisante dans les différentes zones du canton et à destination des différents groupes-cibles potentiels (couverture). Les projets ainsi que le programme dans son entier en bénéficient. La direction stratégique et/ou opérationnelle du programme devront thématiquer cette question à l'avenir.

7.2.2 Égalité des chances

Recommandation 9 : Mettre en œuvre un projet destiné à un groupe-cible spécifique ou intégrer des composantes d'égalité des chances à des projets déjà existants.

Le canton de Neuchâtel s'est déjà engagé en direction de l'égalité des chances dans le cadre du présent PCPT. Une attention soutenue a été portée à la couverture des différentes régions du canton, ce qui est primordial étant donné la situation géographique et la répartition de la population à Neuchâtel. Par ailleurs, un intérêt particulier a été porté aux apprenti-e-s, ce qui est également important étant donné la prévalence plus haute parmi cette catégorie, et certaines autres interventions visant les jeunes étaient à bas seuil d'accès (par ex. couverture d'événements sportifs avec « Cool and clean », soirées Midnight). Enfin, un groupe important de fumeurs/euses spécifiques a été ciblé avec les consultations proposées aux patient-e-s hospitalisé-e-s, qui sont dans une situation propice à questionner leurs habitudes de consommation. Ces efforts déployés en direction de l'égalité des chances pourraient être étendus avec succès à l'avenir. La demande de financement contenait plusieurs propositions d'activités à destination de groupes-cibles spécifiques ou vulnérables qui n'ont finalement pas été mises en œuvre. Premièrement, afin de bâtir sur l'existant de manière efficiente, les efforts déjà investis auprès de la communauté portugaise pourraient être mis à profit pour lancer une activité auprès de ce groupe

(information, consultations). La volonté d'agir auprès de groupes issus de la migration pourrait être articulé avec des projets déjà existants au niveau national tels que Femmes Tische⁶⁴ ou le projet « Air sans fumée – Enfants en bonne santé » de la Ligue pulmonaire suisse⁶⁵. La demande de financement du PCPT neuchâtelois prévoyait aussi des activités en collaboration avec des acteurs du domaine social⁶⁶, ce qui représente une piste très intéressante à réactiver à l'avenir. De même, des acteurs en lien avec des institutions psychiatriques ainsi que des institutions spécialisées pour les jeunes avaient été consultés lors de la formulation du PCPT. L'action ciblée auprès de groupes-cibles spécifiques offre l'avantage d'une marge d'amélioration particulièrement forte en matière de santé publique en cas de prévalence élevée (par ex. migration) ou de vulnérabilité particulière (par ex. institutions sociales).

7.2.3 « Cool and clean »

Recommandation 10 : Renforcer l'accompagnement du projet « Cool and clean » pour valoriser la place de la prévention du tabagisme dans le setting sportif.

Bien qu'ayant mis en œuvre des prestations variées, le projet « Cool and clean » comportait certaines lacunes spécifiques concernant la prévention du tabagisme. Cette thématique n'est pas véritablement parvenue à se frayer un chemin parmi les priorités du projet dans le canton de Neuchâtel, les responsables du projet ayant privilégié d'autres thèmes de prévention également cruciaux dans le domaine du sport (sport non-compétitif, consommation d'alcool). De même, les responsables du projet C&C relèvent que les coachs sur le terrain sont davantage intéressé-e-s par d'autres thématiques que le tabac : stress et pression, gestion des parents, harcèlement. Il appartiendrait aux responsables du projet et à la direction opérationnelle ou stratégique du programme de se mettre autour de la table afin de définir la manière dont la thématique du tabagisme pourrait regagner en importance au sein de ce projet multi-substance. L'opportunité pourrait être d'autant plus saisie que C&C ne s'en tient pas à la formation et à l'accompagnement des coachs, mais est également présent sur le territoire neuchâtelois à travers des manifestations sportives. Des interventions communes pourraient être envisagées avec le CIPRET ou la LPN. Par ailleurs, la question des terrains de sport non-fumeurs devrait être priorisée au sein de ce projet, ce qui, contrairement à la pratique d'autres cantons, ne semble pas être le cas actuellement. À l'aide d'information, de travail de conviction, de distribution de matériel de marquage et de diffusion des expériences positives en la matière, l'introduction de la norme non-fumeur dans différents espaces sportifs plein air du canton devrait être visée, le setting sportif étant une excellente porte d'entrée en la matière. Il s'agira également d'aborder la question de la formation des coachs, et de faire le point sur l'importance de la prévention du tabagisme au sein de celle-ci. Dans les autres cantons, le projet investit également les camps de sports pour jeunes, avec l'aide des Offices cantonaux du sport. Cela constituerait également un débouché possible pour Neuchâtel. Enfin, « Midnight Sports » a également fait part de sa volonté de disposer de bonnes pratiques plus concrètes à implanter sur le terrain en cas de situations liées à un comportement tabagique de la part des jeunes. La réflexion pourrait donc inclure les deux projets sportifs du PCPT.

⁶⁴ <https://www.femmetische.ch/fr/home-1.html>

⁶⁵ <https://www.liguepulmonaire.ch/fr/preserver-les-poumons/projets-et-evenements/projets-de-prevention-du-tabagisme/air-sans-fumee-enfants-en-bonne-sante.html>

⁶⁶ *Demande de financement*, pp. 22, 39, 73.

7.2.4 « Hospital Quit Support » et « PNT »

Recommandation 11 : Bâtir sur l'existant et mettre en place un réseau cantonal de multiplicateurs/trices de la prévention du tabagisme au sein du setting médical.

Les deux projets du setting médical ont abandonné l'axe qui visait à former des multiplicateurs/trices. Cette idée avait été formulée dans le cadre d'« Hospital Quit Support » et « PNT », et pourrait être reprise dans les activités cantonales futures. Premièrement, le setting médical est particulièrement adéquat pour des actions de prévention du tabagisme. Avec deux projets, ce setting avait en outre déjà été identifié comme prioritaire par le canton lors de la conception du programme. Deuxièmement, de nombreux contacts forts existent déjà dans le cadre du PCPT : Hôpital neuchâtelois, réseau du CIPRET, excellents liens avec les établissements scolaires qui pourraient déboucher sur un accès aux services de santé scolaire, professionnel-le-s de la santé qui avaient été consulté-e-s au moment de la rédaction du PCPT (médecins en pratique privée et hospitalière, groupe de maintenance cardio-vasculaire). Cela permettrait de se baser sur les réseaux préalablement construits au lieu de repartir de zéro.

Troisièmement, bâtir un réseau de multiplicateurs/trices permet à la fois une excellente couverture géographique et une bonne économicité des actions. Les professionnel-le-s formé-e-s peuvent mettre en pratique les connaissances acquises tout au long de leur carrière, à travers différents points d'entrée en termes de régions, de publics et de spécialisation de santé. La direction du programme pourrait faire le point en consultant certains groupes professionnels, et choisir lesquels investir prioritairement. Les expériences d'autres cantons montrent que certains groupes professionnels se montrent intéressés à ajouter cette corde à leur arc, et peuvent réserver un bon accueil à de tels projets (par ex. sages-femmes, infirmiers/ères scolaires). Les professionnel-le-s intervenant auprès des familles peuvent utiliser la fumée passive comme porte d'entrée vers un arrêt du tabac. Étant donné l'offre particulièrement étoffée d'aide à l'arrêt dans le canton de Neuchâtel, l'extension d'une stratégie en termes de multiplicateurs/trices serait particulièrement judicieuse, les personnes identifiées par ces professionnel-le-s pouvant être aisément orientées vers le réseau. Les groupes professionnels visés peuvent être déjà en poste et atteints via leurs faïtières, ou en cours de formation et atteints dans le cadre de leurs cursus⁶⁷. Enfin, l'extension du réseau des multiplicateurs/trices devrait aussi être poursuivie au sein des différents sites de l'Hôpital neuchâtelois, afin de tirer parti de l'existence d'HQS, afin qu'un maximum de médecin y adressent leurs patient-e-s.

⁶⁷ Rapport d'évaluation du Programme fribourgeois de prévention du tabagisme, pp. 54, 64-65.

Annexe

A1 Analyse de contexte

A1.1 Facteurs sociaux

Situation géographique

Le canton de Neuchâtel est situé au nord-ouest de la Suisse et partage une frontière avec la France. À l'intérieur du territoire suisse, il est entouré des cantons de Berne, Vaud et Jura. Au 31 décembre 2012, 53 communes sont réparties au sein de 6 districts.⁶⁸ Le canton compte une surface totale de 803.1 km² et une densité de population de 243.5 habitant-e-s par km² en 2012.⁶⁹ Avec 174'447 habitant-e-s, dont 75% vit en milieu urbain (ce qui correspond au taux moyen Suisse),⁷⁰ toujours en 2012, il est le 16^{ème} canton suisse au niveau de la taille de la population, et le 13^{ème} en termes de densité populationnelle.⁷¹ La surface d'habitat et d'infrastructure représente 8% de la surface totale, la surface agricole 42%, la surface boisée 38% et la surface improductive 12%.⁷²

Situation sociodémographique

En 2012, le canton compte 174'447 habitant-e-s dont 85'011 hommes et 89'436 femmes.⁷³ Les deux plus grandes villes du canton, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, comptent respectivement 38'241 et 33'390 habitant-e-s.⁷⁴ Le nombre d'étrangers/ères s'élève à 41'844, soit 24% de la population totale (presque égale à la moyenne nationale qui est de 23%). La structure d'âge de la population est la suivante : les 0-19 ans représentent 22% de la population, les 20-64 ans 60% et les 65 ou plus 18%. Le niveau de formation est quant à lui réparti de la manière suivante : la plupart des habitant-e-s possèdent une formation de degré secondaire (43%), 28% n'ont pas de formation post-obligatoire et 29% ont un diplôme de degré tertiaire. La proportion de personnes sans formation post-obligatoire est plus élevée que la moyenne suisse, qui se chiffre à 22%.⁷⁵

Situation économique

79% de la population âgée de 15 à 65 ans du canton de Neuchâtel est active en 2012, ce qui représente un total de 102'820 personnes travaillant au sein de 13'264 établissements. Le secteur tertiaire est le secteur principal de l'économie neuchâteloise et représente 64'881 emplois, soit 63% du total des emplois, contre 74% au niveau suisse. Le secteur secondaire dénombre 35'558 emplois (soit 35%), contre 22% au niveau suisse. Finalement, le secteur primaire comptabilise 2'381 emplois (2%), contre 3% au

⁶⁸ <http://www.ne.ch/medias/Pages/130207-Recensement-de-la-population-a-fin-2012.aspx>

⁶⁹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/neuchatel.html>

⁷⁰ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px_tableid=px-x-0102010000_102%5cpx-x-0102010000_102.px&px_language=fr&px_type=PX&px_db=px-x-0102010000_102&rxid=5763aa7d-e4db-4d2c-9973-22dbf7465871

⁷¹ https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/map/mapIdOnly/0_fr.html

⁷² <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/neuchatel.html>

⁷³ <https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Documents/RapportRCP2012.pdf>

⁷⁴ http://sitn.ne.ch/geoclip6v3/index.php?indics=popstruct.dens_pop&indics2=popstruct.pop31dec&view=map7&lang=fr#i2=popstruct.pop31dec;i=popstruct.dens_pop;s2=2012;s=2012;v=map7;l=fr

⁷⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/neuchatel.html>

niveau suisse.⁷⁶ La présence d'une industrie forte, notamment avec les nombreuses entreprises de manufacture horlogère,⁷⁷ permet d'expliquer ces différences avec les chiffres nationaux. Le taux de chômage dans le canton s'élève à 4.73% en 2012, au-dessus de la moyenne Suisse qui se situe à 2.91%. Ce taux de chômage représente le deuxième le plus élevé de Suisse. En ce qui concerne l'aide social, le taux est le plus élevé de Suisse et se chiffre à 7% en 2012 (3% pour la Suisse en moyenne).⁷⁸ Le produit intérieur brut par habitant-e était de CHF 83'025 en 2012, ce qui se situe en dessus de la moyenne nationale (CH 78'333).⁷⁹

Importance de l'industrie et de la production du tabac

Comme dans d'autres cantons romands, l'industrie du tabac joue un rôle important dans l'économie du canton de Neuchâtel. Philip Morris International (PMI) a racheté l'entreprise familiale les « Fabriques de Tabac Réunies » en 1963, créant ainsi sa filiale Philip Morris Products S.A. (PMP SA). L'usine de Neuchâtel devient alors la plus grande usine de PMI hors des États-Unis. L'usine est non seulement utilisée pour former les employé-e-s des futures usines PMI à travers le monde, mais elle est aussi la première productrice de cigarettes pour le marché suisse et pour l'exportation. Ses activités en matière de recherche et développement ainsi que de développement industriel des produits sont également développées. L'usine parraine par ailleurs des activités économiques, sociales et culturelles dans le canton, notamment Caritas Neuchâtel, divers musées et la Fête des vendanges.⁸⁰ La contribution fiscale de PMP SA représente une part importante des rentrées financières du canton pour la catégorie « personnes morales ». Le siège mondial de l'entreprise se situe à New-York mais le Centre opérationnel international se trouve à Lausanne depuis 2001. L'entreprise emploie environ 3'000 personnes en Suisse en 2014, dont 1'500 sur le seul site de Serrières à Neuchâtel (notamment 400 pour la recherche et le développement et 600 pour la production).⁸¹ Le centre de recherche neuchâtelois de PMI travaille entre autres au développement de nouveaux produits du tabac.⁸²

Le tableau T A.1 met en évidence le nombre élevé d'emplois dans les secteurs ayant un lien avec la production et la vente de produits du tabac dans le canton de Neuchâtel. Parmi les secteurs ayant un lien avec l'économie du tabac, le secteur de la fabrication de produits à base de tabac est de loin le plus important. Un seul établissement génère 1'263 emplois (pour 1'193 équivalents plein temps). Le nombre d'emplois générés par cet établissement s'élève à 1'500 en 2014. Dans ce secteur, le canton de Neuchâtel se hisse de très loin au premier rang suisse.⁸³ Enfin, le reste des emplois concernent des secteurs en lien avec le commerce de gros et de détail, et la production agricole de tabac est inexistante à Neuchâtel.

⁷⁶ *Op. cit.*

⁷⁷ https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/Documents/Rapport_RFE08V9.pdf

⁷⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/cantons/neuchatel.html>

⁷⁹ https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/map/mapIdOnly/22291_fr.html

⁸⁰ <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100002836/100761275>

⁸¹ <https://www.letemps.ch/economie/2014/02/13/suisse-philip-morris-international-fabrique-24-milliards-cigarettes>

⁸² *Demande de financement*, p. 4.

⁸³ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px_tableid=px-x-0602010000_103%5cpx-x-0602010000_103.px&px_language=fr&px_type=PX&px_db=px-x-0602010000_103&rxid=45e13393-0910-41b5-9e34-e1e6cf83c40a

T A.1 Établissements et emplois en 2012 dans le canton de Neuchâtel selon le genre économique

Genre économique	Établissements	Emplois	Équivalents plein temps
Culture du tabac	0	0	0
Fabrication de produits à base de tabac	1	1'263	1'193
Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	0	0	0
Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	0	0	0
Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	4	28	20
Commerce de gros de produits à base de tabac	0	0	0
Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	6	181	144
Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	2	3	3
Autre commerce de détail en magasin spécialisé de denrées alimentaires, de boissons et de tabac	31	66	36
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	8	17	12

Source : Office fédéral de la statistique⁸⁴

Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi

Selon la Loi de santé du 6 février 1995, la surveillance des mesures d'interdiction de fumer dans les lieux fermés publics ou accessibles au public incombe aux entités cantonales ou communales en charge du domaine concerné (Art. 50, al. b).⁸⁵ Le règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009⁸⁶ apporte des précisions concernant les autorités en charge de cette surveillance (Art. 6). Il s'agit du Service cantonal de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'énergie et de l'environnement et du Service de surveillance et des relations du travail. Ces autorités peuvent notamment collaborer avec la police neuchâteloise pour les assister dans leur mission de surveillance (Art. 6, al. 2). C'est en effet la police qui est compétente pour constater et dénoncer les infractions à l'interdiction de fumer (Art. 6, al. 3). Le cas échéant, la police émet les amendes à destination des tenanciers/ères qui enfreignent la loi. La police transmet en outre un rapport au SCAV, qui est l'autorité pénale dans le domaine de la police du commerce, ce qui signifie qu'il est en mesure d'émettre des mesures administratives (avertissements, retraits d'autorisation, fermetures d'établissements) ainsi que des ordonnances pénales. Le règlement précise en outre que la police a un

⁸⁴ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px_tableid=px-x-0602010000_103%5cpx-x-0602010000_103.px&px_language=fr&px_type=PX&px_db=px-x-0602010000_103&rxid=45e13393-0910-41b5-9e34-e1e6cf83c40a

⁸⁵ Loi de santé du 6 février 1995 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/8001.htm>

⁸⁶ Règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009 : <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/80010.htm>

droit d'inspection « (...) en tout temps et sans avertissement préalable » (Art. 8). La police cantonale⁸⁷ effectue deux types de patrouilles de routine nocturnes dans le canton : en uniforme et en civil, ce qui est important pour permettre la constatation des flagrants délits dans les établissements publics (interdiction de fumer et gestion des automates à cigarettes). Les inspecteurs du SCAV effectuent quant à eux plusieurs types de contrôles : alimentaires, dans le domaine de la police du commerce, concernant les installations de ventilation des fumoirs, ainsi que des contrôles ciblés pour des établissements particulièrement problématiques. Ces contrôles sont non-annoncés, afin de permettre de détecter des infractions. Ces contrôles permettent au SCAV de constater environ une à deux infractions par année à l'interdiction de fumer. Étant donné que le SCAV effectue ses contrôles durant les heures de bureau, l'immense majorité des infractions à la législation pour la protection des mineurs et la protection contre la fumée passive sont donc constatées par la police. Cette dernière dispose d'un groupe d'agents spécifiquement dévolus au contrôle des établissements publics et aux manifestations publiques dans le canton.

Concernant enfin la vente aux mineurs, les points de vente ont été informés du changement de législation en 2015 (Loi sur la police du commerce et son règlement d'exécution). En revanche, la direction du PCPT n'a pas prévu de mettre en œuvre des achats-tests en matière de tabac. De ce fait, le contrôle est faible dans ce domaine, puisqu'il est très difficile pour la police ou le SCAV d'établir des flagrants délits. En outre, bien qu'ils reçoivent parfois des dénonciations de la part de la population, ces dernières sont rarement utilisables dans une procédure car incomplètes (par ex. date et heure exacte de l'infraction constatée, dénonciations anonymes). Faisant remonter des informations récoltées sur le terrain par le CIPRET auprès des jeunes, il est arrivé que le SCSP informe la police sur les établissements critiques soupçonnés d'enfreindre la loi, afin que la surveillance soit renforcée auprès d'eux. Enfin, l'article 7 du Règlement d'application de la protection contre la fumée passive précise que « Les autorités de surveillance collaborent entre elles et se concertent pour assurer une application cohérente de la loi ».

A1.2 Facteurs politiques

Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population

Comme 24 autres cantons, Neuchâtel a refusé l'initiative populaire fédérale du 23 septembre 2012 visant à renforcer la protection contre le tabagisme passif (tableau T A.2). Le taux de refus de 65% se situe dans la moyenne nationale.⁸⁸ Portée par la Ligue pulmonaire suisse,⁸⁹ cette initiative prévoyait l'interdiction générale de fumer « dans les espaces fermés qui servent de lieu de travail » (Art. 118a, al. 2) (interdiction des fumoirs avec service) ainsi que « dans les autres espaces fermés qui sont accessibles au public » (Art. 118a, al. 3).⁹⁰

⁸⁷ Le canton de Neuchâtel ne compte aucune police communale, mais une police cantonale unique qui couvre l'entier du territoire. <https://www.ne.ch/autorites/DJSC/PONE/Pages/accueil.aspx>

⁸⁸ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.assetdetail.326751.html>

⁸⁹ <http://www.rts.ch/info/suisse/1968741-tabagisme-passif-initiative-populaire-deposee.html>

⁹⁰ <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis371t.html>

T A.2 Résultats de la votation nationale du 23 septembre 2012 : Initiative populaire
« Protection contre le tabagisme passif »

	Électeurs/trices inscrit-e-s	Bulletins rentrés	Participation en %	Bulletins valables	Nombre de votes pour	Nombre de votes contre	Oui en %
Canton de Neuchâtel	110'064	61'531	56	60'505	21'552	38'953	35

Source : Office fédéral de la statistique⁹¹

Le canton de Neuchâtel s'était par ailleurs déjà doté en avril 2009 d'une réglementation cantonale interdisant la fumée dans les établissements publics suite à une modification de la Loi de santé du 6 février 1995. Cette décision avait valeur d'acceptation tacite de l'initiative populaire cantonale « Fumée passive et santé » déposée fin 2006 (cf. « Groupes de pression », *infra*).⁹² Le débat politique a été particulièrement mouvementé dans le canton, mais plusieurs motions populaires ont précédé cette initiative (cf. « Degré de politisation du sujet », *infra*).⁹³ Les initiatives citoyennes et associatives ont donc été décisives pour mener au changement dans le canton. De plus, aucune demande de référendum n'a été formulée dans le délai de 20 jours après l'adoption de la loi le 4 novembre 2008.⁹⁴ Au vu de ces développements, on peut estimer que dans l'ensemble, la population neuchâteloise s'est montrée favorable à un encadrement juridique de la question du tabac.

Ressources financières

Le centre d'information et de prévention du tabagisme du canton de Neuchâtel « Vivre sans fumer – Cipret Neuchâtel » (CIPRET-NE) est chargé de la mise en œuvre des activités de prévention du tabagisme au niveau opérationnel dans le canton. Le CIPRET-NE travaille, en collaboration avec le Service cantonal de la santé publique, à la réalisation et au pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme. Au lancement du programme, le budget alloué au CIPRET-NE a augmenté de 63%, passant de CHF 143'000 en 2015⁹⁵ à CHF 233'000 en 2016⁹⁶. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des fonds alloués au CIPRET-NE entre 2013 et 2017. Plusieurs actions de prévention du tabagisme menées dans le canton sont par ailleurs financées en dehors du budget du CIPRET. Trois projets du PCPT sont menés et financés par le SCSP, pour un investissement de 0.15 EPT et un total de CHF 57'000 répartis sur les quatre ans du programme. La charge de travail investie par le SCAV et la police pour les contrôles n'est pas connue. Le projet « Cool and clean » est quant à lui financé à hauteur de CHF 75'000 par Swiss olympic, montant complété par un petit apport de Fondation Neuchâtel Addictions, qui permet d'assurer un 0.2 EPT. Les cinq projets locaux « Midnight Sports » (promotion de la santé et prévention multi-substance) comptabilisent un budget de CHF 180'000 annuels, répartis sur les communes, le canton, la Confédération et les acteurs privés (Services-clubs et fondations). La Ligue pulmonaire neuchâteloise effectue en outre

⁹¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.assetdetail.326751.html>

⁹² <http://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/l-interdiction-de-fumer-entrera-en-vigueur-le-1er-avril-a-neuchatel-107172>

⁹³ *Demande de financement*, p. 85-91.

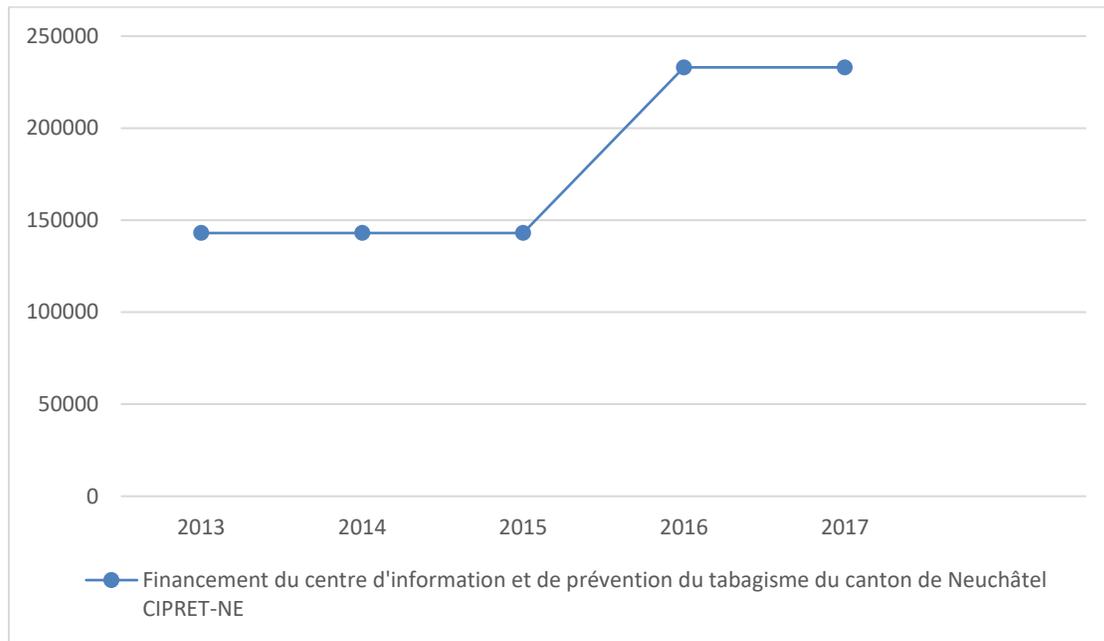
⁹⁴ <http://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/l-interdiction-de-fumer-entrera-en-vigueur-le-1er-avril-a-neuchatel-107172>

⁹⁵ République et Canton de Neuchâtel, Budget de l'État, pour l'exercice 2015, Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 17 septembre 2014.

⁹⁶ République et Canton de Neuchâtel, Budget de l'État, pour l'exercice 2017, Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 15 décembre 2016.

des activités de prévention sur son budget propre (cf. 4.4, supra). Enfin, plusieurs autres projets de type II fonctionnent sur la base de financements nationaux (montants non-communiqués). Le tableau G A.1 ci-dessous n'illustre que le budget du CIPRET, et ne représente donc pas l'entier des montants investis dans la prévention du tabagisme dans le canton.

G A.1 Financement du CIPRET-Neuchâtel



Rôle des communes

Le rôle des communes concernant la prévention du tabagisme est en partie défini dans l'article 50a de la Loi de santé du 6 février 1995. En vigueur le 4 novembre 2008, il prévoit qu'« il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés publics ou accessibles au public », en particulier dans « les bâtiments ou locaux publics dépendant de l'État et des communes (...) » (Art. 50a, al. 1). De plus, « la surveillance des mesures fixées à l'article 50a incombe à l'entité cantonale ou communale en charge du domaine concerné (Art. 50b, al. 1). En ce sens, le Règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009 précise que « les conseils communaux sont chargés de surveiller l'interdiction de fumer dans les limites de leurs compétences » (Art. 6, al. 4). À noter que dès 2007, un règlement relatif à l'interdiction de fumer dans les locaux de l'administration de la République du Canton de Neuchâtel « encourage notamment les communes (...) à suivre » l'État « dans la démarche prévue dans le cadre du présent règlement » (Art. 7). Ça a notamment été le cas de la ville de Neuchâtel, qui dès le 21 novembre 2007, a interdit la fumer dans les locaux de l'administration communale.⁹⁷ Les communes du canton ont donc pu avoir un rôle pionnier.

En ce qui concerne les activités de prévention, le rôle des communes neuchâteloises n'est pas de premier plan. Seuls trois projets du PCPT se font en lien avec les communes. Dans le cadre de la « Prévention du tabagisme à l'école », les communes sont contactées en vue de procéder à des interventions dans les

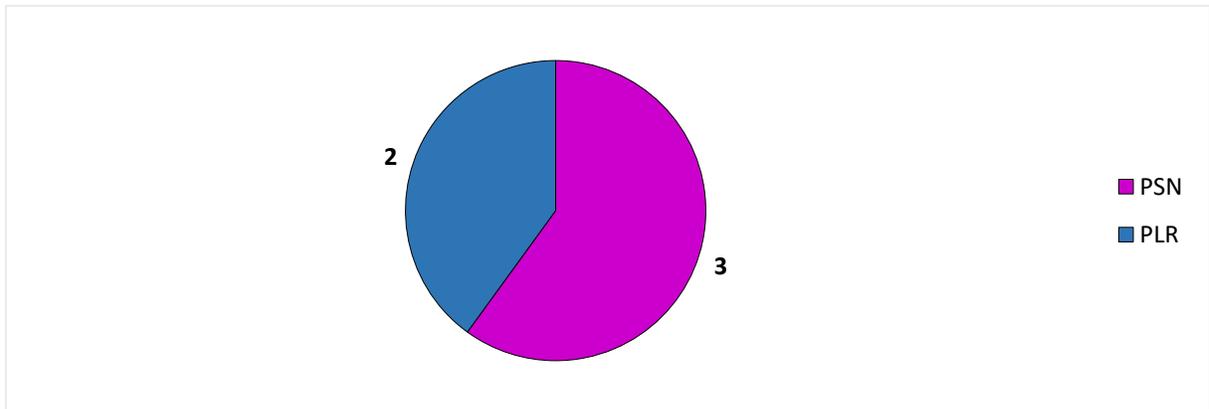
⁹⁷ http://www.neuchatelville.ch/d2wfiles/document/5836/5001/0/11_14%20R_interdiction%20fumer.pdf

établissements de scolarité obligatoires. Les communes relaient l'information auprès des établissements, qui peuvent ensuite décider de manière autonome s'ils souhaitent recourir aux interventions. L'organisation de la santé scolaire est hétérogène dans le canton de Neuchâtel, et relève des différentes communes dans lesquelles les collèges sont situés. Dans le cadre de « Cool and clean », le porte-parole cantonal entretient une relation directe avec certaines autorités communales, par le biais de formations et de prises de contacts auprès des clubs. Les discussions visent notamment à encourager la mise en œuvre du projet dans les communes. Enfin, « Midnight Sports » propose aussi des prestations aux communes en offrant aux adolescent-e-s une alternative hebdomadaire aux sorties du samedi soir. Il est mis en place dans quatre communes du canton (Neuchâtel, La Tène, le Locle, Marin). En outre, il n'existe pas de police communale dans le canton de Neuchâtel, ce qui transfère dans les faits une partie de la responsabilité du contrôle du respect de la législation relative au tabac (prévention structurelle) vers le canton.

Majorités politiques à l'exécutif et au législatif

Le Conseil d'État neuchâtelois se compose de cinq sièges, dont trois sont pourvus par le Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN) et deux par le Parti Libéral-Radical (PLR).^{98,99}

G A.2 Composition du Conseil d'État neuchâtelois pour la législature 2017-2021 (N=5)



Le Grand Conseil neuchâtelois est composé de 115 député-e-s élu-e-s par six collèges électoraux, soit un par district, d'après le système de la représentation proportionnelle. Après une période de quatre ans, le Conseil est intégralement renouvelé.¹⁰⁰ Le groupe du PLR totalise 43 député-e-s, ce qui fait de lui le plus grand groupe du Parlement neuchâtelois, suivi par le PSN, qui compte 32 membres. Les Verts (Verts) comptent quant à eux 17 député-e-s. Neuf député-e-s sont issu-e-s de l'Union démocratique du Centre (UDC). Le groupe composé du Parti ouvrier et populaire (POP) et de SolidaritéS (Sol) compte 8 membres, puis les Vert'libéraux et le Parti démocrate-chrétien (PDC) complètent le Grand Conseil avec quatre et deux député-e-s.¹⁰¹

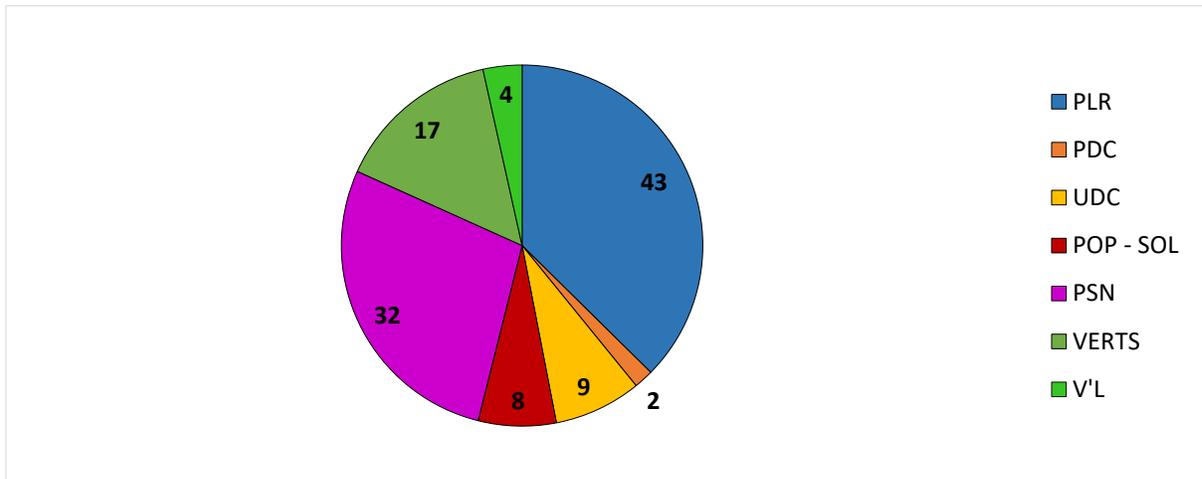
⁹⁸ Le Parti Libéral-Radical est né le 21 juin 2008 de l'union du parti radical et du parti libéral-PPN (Parti Progressiste National).

⁹⁹ <http://www.ne.ch/autorites/CE/organisation/Pages/accueil.aspx>

¹⁰⁰ <http://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

¹⁰¹ <http://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/Repartition-sieges.aspx>

G A.3 Composition du Grand Conseil neuchâtelois pour la législature 2017-2021 (N=115)



Concernant l'appartenance politique des chef-fe-s de département, le PSN occupe la direction du Département de l'éducation et de la famille, celle des finances et de la santé, ainsi que celle de l'économie et de l'action sociale, soit des départements directement concernés par la prévention du tabagisme. Le Département de la justice, de la sécurité et de la culture, ainsi que celui du développement territorial et de l'environnement reviennent au PLR pour la législature qui couvre le Programme cantonal de prévention du tabagisme.¹⁰²

T A.3 Appartenance politique des chef-fe-s de département (2017-2021)

Département	Parti politique
Des finances et de la santé	PSN
De la justice, de la sécurité et de la culture	PLR
De l'éducation et de la famille	PSN
Du développement territorial et de l'environnement	PLR
De l'économie et de l'action sociale	PSN

Degré de politisation du sujet

Afin d'évaluer le degré de politisation du sujet, nous nous sommes penchés sur les débats parlementaires en lien avec la réglementation des produits du tabac entre 2003 et 2018 (tableau T A.4). Les comptes rendus des sessions parlementaires ont été systématiquement consultés en ligne à l'aide des mots clés :

¹⁰² <http://www.ne.ch/autorites/CE/organisation/Pages/accueil.aspx>

« tabac », « prévention », « fumée passive » et « fumer ».¹⁰³ L'analyse des débats parlementaires permet de relever des éléments centraux pour l'analyse du contexte cantonal.

La question du tabagisme est fortement politisée dans le canton de Neuchâtel. Sur la période de temps observée, un nombre particulièrement élevé de motions, postulats, initiatives, questions et interpellations ont été déposés. À cela s'ajoutent trois motions populaires déposées par des citoyens du canton de Neuchâtel ainsi que des associations. La population neuchâteloise a parfois joué un rôle moteur sur ce dossier, montrant la voie au politique, notamment en matière d'interdiction de fumer dès 2005. À l'inverse, une motion populaire a également vu le jour en 2010 pour demander un retour en arrière et un assouplissement de la législation sur la fumée passive. En tous les cas, le traitement de la question du tabagisme au Parlement neuchâtelois présente une certaine constance d'année en année. Il est arrivé que le Conseil d'État soit particulièrement lent dans le traitement des objets liés à la prévention du tabagisme, même dans des cas où un consensus avait été atteint au Grand Conseil. Cet obstacle supplémentaire à la prévention produit des effets concrets sur le terrain et doit être mentionné. À titre d'exemple, la question de la vente du tabac aux mineurs est soulevée par le Conseil d'État dans sa composition de 2003, mais aucun article de loi en la matière n'est adopté avant 2014. D'autre part, le Conseil d'État n'hésite pas à ralentir des projets cantonaux dans le but d'observer l'évolution des objets parlementaires fédéraux relatifs à la fumée passive. De ce fait, un nombre conséquent d'interpellations au sujet des délais trop long de traitement des objets sont déposées tout au long de la période observée. Par ailleurs, fait notable, le Conseil d'État annonce ouvertement et à diverses reprises avoir consulté PMI à propos d'objets politiques en cours de traitement au parlement ou au gouvernement, avant même de répondre aux interpellations et questions parlementaires.

Alors que les diverses forces politiques annoncent être en faveur de la prévention du tabagisme, lorsqu'il s'agit d'émettre des restrictions (publicité, vente, fumée), les débats prennent une tournure plus conflictuelle et des clivages se dessinent. On retrouve généralement d'une part le groupe PopEcoSol en faveur d'une réglementation plus stricte, à l'opposé du groupe PLR qui défend une position de libre expression de l'économie, couplée à la liberté individuelle de fumer et à la mise en évidence de l'importance de PMI dans l'économie du canton. Le PS se retrouve souvent divisé sur la question, penchant dans un sens puis dans l'autre selon l'objet parlementaire. Le PSN se positionne donc moins fortement en faveur de la protection de la santé que dans les autres cantons. Il est aussi nécessaire de souligner que le canton de Neuchâtel connaît une particularité remarquable, qui réside dans le fait que l'UDC cantonale défend ardemment l'interdiction de fumer, n'hésitant pas à adopter une position plus radicale que la gauche. Néanmoins, malgré ces clivages, la législation neuchâteloise a pu avancer sur les axes de la fumée passive et de la vente aux mineurs, alors qu'aucun succès ne s'est dessiné sur les questions des teneurs maximales dans la production des cigarettes ainsi que de la publicité. Enfin, le renvoi du projet de Loi sur les produits du tabac (LPTab) au Conseil fédéral en 2016 et sa révision en 2018 peut expliquer l'absence de débats cantonaux sur le tabagisme pour les années 2017 et 2018, les discussions se reportant sur le niveau fédéral.

¹⁰³ <http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/pv.aspx>

T A.4 Prises de position politiques sur la prévention du tabagisme dans le canton de Neuchâtel (2003-2018)

Année	Résumé des débats majeurs concernant la prévention du tabagisme
2003	<ul style="list-style-type: none"> • 30.04.2003 : Le groupe composé du POP, des Verts et des Solidarités (PopEcoSol) a déposé une motion le 04.09.2002 pour une « Interdiction de l’affichage en faveur du tabac et de l’alcool ». Lors de la séance du 30 avril 2003, André Gerber du PLR dépose un amendement, finalement retiré au profit d’un sous-amendement du Conseil d’État, précisant que les affichages pour les produits viti-vinicoles font exception. Le débat se résume à une opposition gauche-droite. Le PLR refuse la motion en argumentant qu’une interdiction nuirait à l’économie et sa libre expression. Le Conseil d’État refuse quant à lui la motion car selon lui, le tabagisme doit être combattu par la prévention et non par les interdits. Toutefois, la motion est finalement acceptée au vote par 50 voix contre 44.¹⁰⁴ • 27.05.2003 : Dépôt d’une question de Marc Juan (PSN) relative à la présence de marques de cigarettes sur l’affiche publicitaire de la « Fête de l’Uni ». Cette question est mise en relation avec la récente motion approuvée du groupe PopEcoSol. Le conseiller d’État Thierry Béquin (PLR), à la tête du Département de l’instruction publique et des affaires culturelles répond que cette fête est organisée par la Fédération des étudiants neuchâtelois et que son organisation est indépendante tant de l’Université que de son Département.¹⁰⁵ • 30.09.2003 : Le groupe PLR dépose une interpellation « Pas de fumée sans feu » au sujet du projet de nouvelle ordonnance sur le tabac mis en consultation par l’OFSP. Ils se disent inquiets de la limitation prévue par cette ordonnance des niveaux maximaux autorisés en matière de goudron et de nicotine pour les cigarettes produites en Suisse, sans distinction entre la production à destination du marché Suisse et la production pour l’exportation. Bien qu’ils reconnaissent que des questions se posent en matière de santé publique, ils jugent la mesure disproportionnée et son impact économique catastrophique pour le canton de Neuchâtel. L’urgence est demandée, afin que le Grand Conseil et le Conseil d’État prennent position vis-à-vis des autorités fédérales, en exigeant que les produits destinés à l’exportation ne soient pas touchés par les nouveaux seuils prévus.¹⁰⁶ • 01.10.2003 : Le Conseil d’État répond à cette interpellation. Il se dit inquiet de cette question car PMP SA emploie 1’200 personnes tout en étant le plus grand contribuable du canton et de la ville de Neuchâtel. Il précise que la situation a été évaluée avec la direction de PMP SA et qu’une lettre a été envoyée au Conseiller Fédéral Joseph Deiss, en charge du Département fédéral de l’économie. Le Conseil d’État se dit favorable à la protection de la santé, mais juge la nouvelle ordonnance disproportionnée, et estime qu’elle nuirait à l’économie du canton de Neuchâtel. L’urgence est acceptée.¹⁰⁷ • 22.12.2003 : Sur proposition du Conseil d’État, le Grand Conseil neuchâtelois décrète une révision de la Loi de santé du 6 février 1995. L’article 50, al. 5 est introduit, selon lequel le Conseil d’État « peut réglementer la vente de tabac et de boissons alcoolisées et notamment l’interdire s’agissant des mineurs ». ¹⁰⁸
2004	<ul style="list-style-type: none"> • 02.11.2004 : Le groupe PopEcoSol dépose une motion pour la prévention du tabagisme dans les écoles, les bâtiments et établissements publics du canton de Neuchâtel. Il est demandé au Conseil d’État de mettre en œuvre rapidement un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif. La question de la définition des zones et des conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée est abordée. Un extrait tiré d’internet est mentionné dans la motion, dans lequel PMP SA affirme, tout en se basant sur des conclusions d’experts en matière de santé publique, qu’il est nécessaire de réglementer le tabagisme dans les lieux publics.¹⁰⁹ • 03.11.2004 : Bernard Matthey (PLR) propose un amendement à la motion susmentionnée du groupe PopEcoSol. Il souhaite que les établissements publics ne soient pas compris dans le texte de la motion.¹¹⁰
2005	<ul style="list-style-type: none"> • 31.08.2005 : Le groupe PLR propose un amendement à la motion du groupe PopEcoSol pour la prévention du tabagisme dans les écoles, les bâtiments et établissements publics. Il propose de supprimer l’idée de la mise en

¹⁰⁴ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, cent soixante-huitième volume 2002–2003, pp. 3433-3457.

¹⁰⁵ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2003–2004 Tome 1, p. 89.

¹⁰⁶ *Op. cit.*, pp. 929-930.

¹⁰⁷ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2003–2004 Tome 1, pp. 1024-1027.

¹⁰⁸ *Op. cit.*, pp. 2768-2772.

¹⁰⁹ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2004–2005 Tome 1, pp. 1325-1326.

¹¹⁰ *Op. cit.*, p. 1703.

	<p>place d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif, et souhaite que l'interdiction du tabac se résume aux établissements scolaires.¹¹¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • 13.09.2005 : Une motion populaire pour l'interdiction de la fumée dans tous les établissements scolaires du canton est déposée. La possibilité d'un local fumeur pour les enseignants y est mentionnée.¹¹² • 15.09.2005 : Une motion populaire pour l'interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics (lutte contre le tabagisme) est déposée. La question de l'exposition au tabac du personnel des établissements publics est abordée.¹¹³ • 27.09.2005 : La motion du groupe PopEcoSol du 2 novembre 2004 (« Prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics du canton de Neuchâtel ») est groupée avec la motion populaire du 13 septembre 2005 (« Interdiction de la fumée dans les établissements scolaires du canton ») et celle du 15 septembre 2005 (« Interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics »).¹¹⁴
2006	<ul style="list-style-type: none"> • 28.03.2006 : La motion du groupe PopEcoSol est développée. L'amendement du 31.08.2005 du groupe PLR est retiré, et l'amendement Amez-Droz (préalablement déposé par M. Matthey) est refusé à une nette majorité. Le Conseil d'État déclare soutenir la motion PopEcoSol qui met l'accent sur la prévention et souhaite clairement définir une politique active de protection de la santé et de la jeunesse sur les dangers de la fumée passive et active, tout en précisant qu'il ne s'inscrit pas dans une volonté d'interdiction doctrinaire de la fumée dans le canton. Son but est de mettre sur pied une prévention du tabagisme dans les établissements scolaires, les administrations, les établissements publics et de restauration. Il précise qu'il s'agit d'une lutte contre la fumée et non pas contre les fumeurs. Les libéraux-radicaux ajoutent être à l'écoute de la population, et qu'au vu de la récente popularité des lieux sans fumée, ce même parmi les fumeurs, le groupe PLR accepte finalement la motion. Ainsi, la motion du groupe PopEcoSol pour une « Prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics du canton de Neuchâtel » est acceptée par 81 voix contre 7. Elle vise toutefois uniquement à une clarification générale de la politique de prévention du canton dans ce domaine, et non pas à introduire directement une interdiction de fumer. La motion populaire pour une « Interdiction de la fumée dans les établissements scolaires du canton de Neuchâtel » est acceptée et non combattue. Lors du débat au sujet de la motion populaire pour une « Interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics », le député Daniel Schürch (PSN) pose la question de la réglementation de la vente du tabac aux mineurs. Cette motion qui souhaite émettre un interdit nourrit les débats. Le Conseil d'État est contre la motion car il ne souhaite pas renforcer une société de l'interdit, mais dit plutôt prôner une société de tolérance, de liberté et de responsabilité. Le groupe PLR lui s'oppose à cette motion mais souhaite relever le fait que la liberté des serveurs/euses de restaurants n'est malheureusement pas respectée. Le PSN est quant à lui divisé sur la question, mais il apporte tout de même un soutien majoritaire à la motion. La motion est finalement acceptée par 54 voix contre 34.¹¹⁵
2007	<ul style="list-style-type: none"> • 20.02.2007 : Dépôt d'une question du député Blaise Courvoisier (UDC), qui demande quand le canton donnera suite aux diverses motions sur la fumée passive. De plus, il propose que le Grand Conseil montre l'exemple en interdisant la fumée dans les locaux attenants à la salle du Grand Conseil.¹¹⁶ • 21.02.2007 : Réponse du conseiller d'État Roland Debély (PLR), chef du Département de la santé et des affaires sociales, à la question du député Courvoisier (UDC). Il précise qu'un groupe de travail a été constitué à la fin de l'été 2006 en vue de traiter les quatre motions (politiques et populaires, cf. <i>supra</i>) sur la fumée passive. Il souligne en outre que ce n'est pas au Conseil d'État de décider à la place du Parlement d'une possible interdiction de fumer dans les locaux attenants au Grand Conseil.¹¹⁷ • 25.06.2007 : Le Conseil d'État présente un rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret concernant la recevabilité de l'initiative législative populaire cantonale « Fumée passive et santé » déposée le 13 décembre 2006. Cette initiative demande une interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs ou fermés afin de protéger l'ensemble de la population. Le Conseil d'État propose d'admettre la recevabilité matérielle de l'initiative et demande au Grand Conseil d'adopter le projet de décret soumis.¹¹⁸

¹¹¹ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2005–2006 Tome 1, pp. 572-574.

¹¹² <http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Motions/2005/05157.pdf>

¹¹³ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2005–2006 Tome 1, p. 561.

¹¹⁴ *Op. cit.*, p. 592.

¹¹⁵ *Op. cit.*, pp. 2290-2300.

¹¹⁶ *Op. cit.*, p. 1900.

¹¹⁷ *Op. cit.*, p. 2012.

¹¹⁸ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2007–2008 Tome 1, pp. 659-689.

	<ul style="list-style-type: none"> • 04.09.2007 : Ce projet de décret est adopté par 98 voix sans opposition.¹¹⁹ • 06.11.2007 : Dépôt d'une question de la députée Caroline Gueissaz (PLR) au sujet des délais trop lents des services pour répondre à l'initiative. • 07.11.2007 : Réponse du conseiller d'État Roland Debély à la question de la députée Gueissaz (PLR). Il rappelle que le Conseil d'État doit présenter un rapport dont le terme est fixé au 2 janvier 2009. Bien que cette date semble lointaine, il est nécessaire aux yeux du Conseil d'État de prendre en compte tous les partenaires concernés lors des négociations. De plus, le Conseil d'État dit suivre d'un œil attentif le projet de loi fédéral en la matière et ne souhaite pas créer une législation cantonale redondante.
<p>2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 25.06.2008 : La députée Marianne Ebel du groupe PopVertsSol se positionne suite au rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de Loi sur la police du commerce et les établissements publics. Elle profite de son intervention pour soulever la question de la fumée active et passive. Son groupe est surpris que le Conseil d'État ne saisisse pas l'occasion de cette nouvelle loi pour traiter de la question. L'exemple du canton de Vaud, qui a interdit la vente de tabac aux mineurs et limité l'accès aux automates est mentionné. Le groupe souhaite que le Conseil d'État aille dans cette direction, ainsi que dans la direction d'une restriction du droit de fumer.¹²⁰ • 02.09.2008 : Dépôt d'une question du député Blaise Courvoisier (UDC) sur la fumée passive, qui demande quand le canton de Neuchâtel va se décider à mettre en place une interdiction globale de fumer dans les lieux publics.¹²¹ • 02.09.2008 : Le groupe PopVertsSol présente un amendement lors de la discussion sur la Loi sur la police du commerce et les établissements publics. Cet amendement propose de compléter l'article 59 sur la distribution des marchandises qui sont soumises à contrôle, en interdisant la vente libre des produits du tabac dans des distributeurs non contrôlés. Le conseiller d'État Bernard Soguel (PS), chef du Département de l'économie, répond que le Conseil d'État est sensible à la question, mais propose un retrait de l'amendement car la réponse aux initiatives antitabac est presque prête. Le groupe PopVertsSol accepte et retire l'amendement.¹²² • 03.09.2008 : Dans sa réponse au député Courvoisier (UDC), le conseiller d'État Roland Debély annonce que le Conseil d'État a mandaté le Département de la santé et des affaires sociales pour aller de l'avant sur la question du traitement de l'initiative sur la fumée passive, notamment car les débats aux Chambres fédérales ont pris un certain retard. Ainsi, un rapport a été soumis au Conseil de santé fin août 2008, et sera présenté au Conseil d'État prochainement. Ce rapport sera de ce fait soumis au Grand Conseil avant la fin de l'année.¹²³ • 04.11.2008 : Le rapport du Conseil d'État sur le projet de loi sur la fumée passive ainsi que sur un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale « Fumée passive et santé » est transmis au Grand Conseil. L'entrée en matière n'est pas combattue. Le groupe PopVertsSol soutient sans réserve l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public. Il est par contre divisé au sujet des fumeurs. Pour certains, les fumeurs sont incompatibles avec la protection de la santé. Pour d'autres, les fumeurs ne prétèrent pas le projet de loi dans son ensemble. Le groupe UDC déplore quant à lui la série d'exceptions prévues à l'interdiction de fumer, qui affaiblissent la loi (notamment par la création de fumeurs). Le groupe regrette que cette loi ne s'attaque qu'à la problématique de la fumée passive et qu'elle n'interdise pas définitivement la fumée. Le PSN se dit quant à lui satisfait par la loi proposée, principalement l'interdiction de fumer dans les lieux et établissements ainsi que par les exceptions prévues. Le groupe PLR soutient aussi le projet de loi et précise qu'il s'agit ici d'une question liée à la fumée passive et non une question liée à une interdiction généralisée de la fumée. Il ajoute que la présence de PMP SA doit être prise en compte, notamment au vu du nombre d'emplois que représente ce secteur. Ainsi, une frange du PLR demande à ce que des établissements fumeurs faisant exception puissent être autorisés. Un autre amendement du groupe PLR demande à ce que l'exception faite aux sociétés et fabriques de tabac disposant de fumeurs dans des lieux publics soit supprimée, au motif que les que les industries du tabac n'ont pas un statut différent des autres entreprises. Le Conseil d'État annonce avoir discuté de cet amendement avec la direction de PMP SA, qui a déclaré que cet amendement devrait être pris en compte. L'entreprise déclare ne pas disposer de fumeurs dans des zones d'accès à la clientèle. Le Conseil d'État estime dès lors cohérent qu'une entreprise telle que PMP SA puisse créer des fumeurs dans certaines zones d'activités de production. Cet amendement est accepté à une majorité évidente. Le projet de loi est finalement adopté par 84 voix contre 9 et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la motion du groupe PopEcoSol du 2 novembre 2004 pour une « Prévention du tabagisme

¹¹⁹ *Op. cit.*, p. 524.

¹²⁰ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2008–2009 Tome 1, pp. 332-334.

¹²¹ *Op. cit.*, p. 549.

¹²² *Op. cit.*, p. 620.

¹²³ *Op. cit.*, p. 657.

	<p>dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics du canton de Neuchâtel », la motion populaire du 13 septembre 2005 pour une « Interdiction de la fumée passive dans les établissements scolaires du canton » ainsi que celle du 15 septembre 2005 pour une « Interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics » sont classées.¹²⁴</p>
2009	<ul style="list-style-type: none"> • 27.01.2009 : Dépôt d'une question du député Serge Vuilleumier (PSN) qui se demande si l'entrée en vigueur de la loi de santé relative à la fumée passive a été repoussée, son règlement d'application n'ayant toujours pas été publié.¹²⁵ • 28.01.2009 : Le conseiller d'État Roland Debély répond au député Vuilleumier (PSN). Il affirme que le Conseil d'État a décidé d'une entrée en vigueur rapide en la matière, la date étant fixée au 1^{er} avril 2009. Des rencontres ont lieu avec les acteurs économiques, notamment GastroNeuchâtel, dans un souci de coordination. Il ajoute que la Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif entrera en principe en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Des ajustements de la loi cantonale seront alors nécessaires.¹²⁶
2010	<ul style="list-style-type: none"> • 26.01.2010 : Dépôt d'une question du député Cédric Dupraz (POP-Sol), qui se demande si le Conseil d'État envisage d'adapter la loi cantonale sur la fumée passive à la loi fédérale si cette dernière se révèle moins restrictive.¹²⁷ • 24.02.2010 : Le Conseil d'État répond au député Dupraz (POP-Sol). Il rappelle quels aspects de la loi cantonale sont plus stricts que la loi fédérale, comme l'interdiction du service dans les fumoirs. Le Conseil d'État déclare qu'une ligne stricte sera maintenue, car les difficultés économiques de la branche de l'hôtellerie-restauration ne sont pas seulement liées à l'interdiction de fumer dans les lieux publics mais également à la crise économique.¹²⁸ • 27.04.2010 : Les députés Philippe Bauer (PLR) et Cédric Dupraz (POP) déposent un projet de modification de la loi de santé. Ils demandent à ce que l'interdiction de servir dans les fumoirs ne s'étende pas à la personne physique titulaire de l'autorisation d'exploiter l'établissement public. De plus ils souhaitent autoriser la création d'établissements fumeurs pour des espaces de moins de 80m².¹²⁹ • 25.05.2010 : Le projet de loi des députés Bauer (PLR) et Dupraz (POP-Sol) est renvoyé à la commission de santé.¹³⁰ • 31.05.2010 : Un groupe de citoyen dépose une motion populaire intitulée « Non à la prohibition totale, oui à la loi fédérale sur la fumée passive ». Cette motion munie d'une clause d'urgence demande à ce que la loi cantonale actuelle contre la fumée passive dans les lieux publics soit mise en conformité avec la loi fédérale qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010. Cela constituerait un retour en arrière, la loi cantonale étant plus stricte que la loi fédérale. Le groupe PopEcoSol demande l'urgence, estimant que cette problématique est récurrente. L'urgence est refusée au vote.¹³¹ • 15.12.2010 : La minorité de la commission santé présente son rapport sur la protection contre la fumée passive. La minorité désire donner la liberté à un exploitant de pouvoir servir la clientèle dans un fumoir (à condition qu'il soit le seul autorisé à y travailler). La majorité de la commission préconise quant à elle de maintenir le statu quo.¹³²
2011	<ul style="list-style-type: none"> • 22.02.2011 : Le projet de modification de la Loi de santé est traité. La question de l'autorisation de servir dans le fumoir pour l'exploitant des établissements divise au sein des partis. Ainsi, le PSN soutient majoritairement le statu quo, et seule une minorité soutient le rapport de minorité de la commission. Le groupe PLR demande quant à lui un renvoi en commission. PopEcoSol est divisé sur la question. Au contraire, l'UDC accepte le rapport de majorité et souhaite maintenir le statu quo. Le Conseil d'État souligne quant à lui qu'une acceptation du projet de loi augmenterait l'incertitude sur la situation actuelle et enverrait un message contradictoire au peuple. Il conseille ainsi de rejeter le projet de loi. Le rapport de la commission est finalement refusé par 49 voix contre 40, et ainsi renvoyé une nouvelle fois en commission. La motion populaire du 31 mai 2010 « Non à la prohibition totale, oui à la loi fédérale sur la fumée passive » est classée à ce jour.¹³³ • 04.11.2011 : La commission santé présente son rapport au Grand Conseil concernant le projet de modification de la loi de santé proposé par les députés Philippe Bauer (PLR) et Cédric Dupraz (POP). Dans son examen de la situation, la commission s'est rendue compte que les fumoirs sont exceptionnels dans le canton (2.3% des établissements). De plus, la commission estime qu'avec la loi actuelle les tenanciers sont en mesure de faire régner l'ordre dans les

¹²⁴ *Op. cit.*, pp. 1147-1162.

¹²⁵ *Op. cit.*, p. 1977.

¹²⁶ *Op. cit.*, pp. 1977-1978.

¹²⁷ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2009–2010 Tome 1, p. 2125.

¹²⁸ *Op. cit.*, pp. 2125-2127.

¹²⁹ *Op. cit.*, p. 2532.

¹³¹ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2010–2011 Tome 1, pp. 286-287.

¹³² *Op. cit.*, pp. 2614-2615.

¹³³ *Op. cit.*, pp. 2482-2488.

	<p>fumoirs. Finalement, la commission souligne que même GastroNeuchâtel ne réclame pas une exception pour les petits établissements. Par conséquent, en raison du mauvais signal que donnerait une révision permissive de la loi, ainsi que des difficultés de contrôle et d'application qu'elle engendrerait, la commission recommande au Grand Conseil de refuser le projet de loi.¹³⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24.11.2011 : La minorité de la commission santé (un député PLR et un député POP) présente son rapport au Grand Conseil sur ce même objet. Le contenu est toujours le même : il s'agit d'autoriser un exploitant à servir sa clientèle dans un fumoir, et d'autoriser la création d'établissements fumeurs pour des surfaces de moins de 80m².¹³⁵
2012	<ul style="list-style-type: none"> • 25.01.2012 : Le projet de modification de la loi de santé des députés Bauer (PLR) et Dupraz (POP) est à nouveau traité. La majorité du PSN propose de refuser le projet de loi, tandis qu'une minorité du groupe l'accepterait. Le groupe UDC souhaite lui aussi refuser la modification de la loi. Les groupes PopEcoSol et PLR sont quant à eux toujours divisés sur la question. Finalement, le rapport de la commission santé est néanmoins adopté par 71 voix contre 22, refusant ainsi le projet de loi.¹³⁶ • 12.12.2012 : Le Conseil d'État présente au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un projet de Loi sur la police du commerce (LPCoM). Ce projet de loi prévoit l'interdiction de vente de tabac aux mineurs. Il y est précisé que le règlement d'application fixera les conditions d'utilisation des distributeurs automatiques en conformité avec cette restriction de vente.¹³⁷
2013	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative
2014	<ul style="list-style-type: none"> • 18.02.2014 : Le Grand Conseil débat sur le projet de modification de la LPCoM. L'article 25 qui interdit la vente de tabac aux mineurs est adopté sans être combattu, et le projet de loi dans son ensemble est accepté par 111 voix sans oppositions.¹³⁸ • 02.09.2014 : Le groupe PLR dépose une question au sujet de la consultation fédérale relative à révision de la Loi fédérale sur les produits du tabac. Le groupe s'inquiète de ce fait d'un possible durcissement de la loi, et de savoir si par conséquent la pérennité de la production sur sol neuchâtelois en serait compromise ou non. Le groupe PLR souhaite ainsi être au courant de la réponse du Conseil d'État à cette consultation fédérale.¹³⁹ • 03.09.2014 : Le conseiller d'État Jean-Nathanaël Karakash (PSN), chef du Département de l'économie et de l'action sociale, répond à cette question. Il souligne que le Conseil d'État est conscient de l'importance de cette thématique pour le canton, notamment en raison de son aspect économique. Toutefois cette nouvelle loi fédérale doit être abordée sous l'angle de la santé publique. C'est pourquoi la question de la prévention auprès des mineurs est primordiale aux yeux du Conseil d'État, qui souhaite poursuivre et intensifier les efforts de prévention.¹⁴⁰ • 04.11.2014 : Le Grand Conseil débat sur le classement d'une motion déposée par le groupe PopEcoSol le 04.09.2002. Celle-ci sollicitait le Conseil d'État pour étudier la possibilité d'interdire tout affichage sur la voie publique incitant à la consommation du tabac. Lors de la votation, la proposition de la commission de gestion du Grand Conseil de classer la motion est acceptée par 78 voix contre 27.¹⁴¹
2015	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative
2016	<ul style="list-style-type: none"> • 25.05.2016 : Lors de cette séance le rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil datant du 11 janvier 2016 et concernant la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé est traité. Chaque groupe parlementaire expose son point de vue. Le rapport est globalement bien reçu et approuvé. Toutefois, l'UDC demande si la prévention du tabagisme demeure une affaire cantonale dès lors que la Confédération s'en occupe.¹⁴²
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative

¹³⁴ Bulletin du Grand Conseil du canton de Neuchâtel, 2011–2012 Tome 1, pp. 1777-1780.

¹³⁵ *Op. cit.*, pp. 1781-1783.

¹³⁶ *Op. cit.*, pp. 1669-1672.

¹³⁷ Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur la police du commerce (LPCoM), 12.12.2012, p. 25.

¹³⁸ http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_140218_13h30.pdf

¹³⁹ http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_140902.pdf

¹⁴⁰ http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_140903.pdf

¹⁴¹ http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_141104_19h30.pdf

¹⁴² http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/PV_Bulletins/PV/PV_160525.pdf

Groupes de pression

Vivre sans fumer – CIPRET Neuchâtel est le principal acteur de la prévention du tabagisme dans le canton. L'institution a été créée en janvier 2000 sur mandat du canton, et est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des activités de prévention du tabagisme. Dans le cadre de ses fonctions, le CIPRET œuvre à la mise en œuvre et au pilotage des projets contenus dans le PCPT 2016-2020. Ses tâches sont variées, allant de l'information à la population aux interventions dans les écoles et entreprises en passant par les interventions d'aides à l'arrêt. Le CIPRET NE faisait partie de la Ligue pulmonaire neuchâteloise jusqu'au 31 décembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'institution a rejoint la fondation jurassienne FO₂. Outre ces deux institutions, le CIPRET collabore avec le SCSP ainsi que diverses associations et institutions locales actives dans la prévention et promotion de la santé, et est également soutenu par la Ligue neuchâteloise contre le cancer ainsi que la dîme de l'alcool.

OxyRomandie est un autre acteur de poids en matière de prévention du tabagisme, sur le plan national comme cantonal. Créée en 2000 afin de lutter contre le tabagisme, l'association a notamment soutenu l'initiative populaire « Fumée passive et santé », lancée simultanément dans les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, de Genève et de Vaud. L'initiative, portée à Neuchâtel par une représentante d'OxyRomandie pour le canton, a été entendue puisque le Grand Conseil a accepté en 2008 la modification de la loi sur la santé pour interdire la fumée dans les lieux publics. OxyRomandie est régulièrement présente dans les médias neuchâtelois et dénonce les pratiques des multinationales du tabac en matière de publicité et de marketing. L'association a également pour but l'information à la population, et publie régulièrement des articles concernant les effets du tabagisme sur la santé et commente les décisions prises au niveau politique.

L'association des restaurateurs/trices neuchâtelois-es, GastroNeuch, a joué un rôle particulier et positif dans la mise en place de la nouvelle législation cantonale relative à la fumée passive en facilitant son application, à l'encontre de la position de l'association faîtière nationale GastroSuisse. Sa position originale doit donc être soulignée. L'antenne cantonale a notamment organisé en 2009 une manifestation nommée « Une nouvelle ère, celle d'un nouvel air » réunissant les acteurs concernés par la révision de la loi.¹⁴³ Autre particularité cantonale, l'UDC défend fortement l'interdiction de fumer et opte pour un positionnement clair concernant le tabagisme passif, contrairement aux autres cantons dans lesquels il a tendance à rejoindre le PLR en défendant les intérêts de l'économie et la liberté de fumer. Toujours au niveau politique enfin, bien que la force de l'industrie du tabac se fasse fortement ressentir dans les délibérations (cf., *supra*), les parlementaires neuchâtelois ne déclarent pas ouvertement d'intérêts en relation avec les multinationales du tabac.¹⁴⁴ Il faut toutefois noter qu'outre le fait que certains membres du Conseil d'État déclarent ouvertement avoir consulté PMI sur certaines questions d'actualité en la matière, certains élu-e-s neuchâtelois se font aussi fortement les représentants des intérêts de la multinationale au niveau national. Cette représentation a pu se faire via des procédures extraordinaires (lettre au Conseil Fédéral) ou ordinaires (interpellations parlementaires, déclarations dans la presse), et par l'entremise du Conseil d'État comme de conseillers nationaux neuchâtelois. Enfin, les groupes citoyens neuchâtelois sont très actifs puisqu'ils ont déposé plusieurs motions et initiatives populaires : à plusieurs reprises en faveur d'une réglementation plus stricte,¹⁴⁵ et à une occasion en faveur d'une

¹⁴³ *Demande de financement*, p. 16.

¹⁴⁴ <https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/Liste-liens-interets.aspx>

¹⁴⁵ <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKewj23vzMgZ7iAhUQysQBHSY9D5UQFjAAegQIAhAB&url=https%3A%2F%2Fwww.ne.ch%2Fautorites%2FGC%2Fobjets%2FDocuments%2FMotions%2F2005%2F05158.pdf&sg=AOvVaw33uToYz7IHG6XSwSNN7SA>

dérégulation (lors de l'adoption de l'introduction de l'interdiction de fumer au niveau national, plus souple que celle décidée dans le canton).¹⁴⁶

Philip Morris est un acteur central du canton pour les questions touchant aux produits du tabac, et son rôle important pour l'économie locale est régulièrement mis en avant par les élu-e-s. Au travers entre autres de sa filiale PMP SA, PMI emploie environ 1'500 personnes dans le canton. PMP SA est par ailleurs un contribuable cantonal, via l'impôt sur les personnes morales. Le centre de recherche et de développement, appelé le « Cube », se consacre notamment au développement des nouveaux produits du tabac. Ses activités ont débuté en 2009 et revêtent une importance pour l'entier du paysage suisse de la prévention du tabagisme, puisque la diversification des stratégies marketing des multinationales est ainsi élaborée au cœur même du territoire national et ancrée au niveau régional. Depuis quelques années, PMI et PMP SA axent leur stratégie sur les produits du tabac dits « sans fumée », et la multinationale déclare même vouloir réduire la publicité en faveur de la cigarette « traditionnelle », au profit des nouveaux produits du tabac.¹⁴⁷ Ce renouveau de la promotion de produits nocifs pour la santé sous de nouveaux labels constitue ainsi un challenge pour les acteurs de la prévention, au premier rang desquels les organisations neuchâteloises basées sur le même territoire que la multinationale.

A1.3 Analyse de médias

Cette section se penche sur le traitement médiatique de la prévention du tabagisme dans le canton entre 2009 et 2018. Pour la période allant du 01.01.2009 au 22.01.2018, l'analyse est basée sur le quotidien *L'Express*, journal au tirage le plus important du canton de Neuchâtel (16'521 tirages en 2016). Le quotidien *L'Impartial* a quant à lui un tirage de 10'509 exemplaires, destiné au haut du canton. Étant donné que ces deux journaux collaborent depuis 1996 et qu'ils présentent un contenu identique à 90%,¹⁴⁸ notre analyse pour cette première période se porte uniquement sur le quotidien de *L'Express*. Bien que principalement destiné au bas du canton, ce dernier permet ainsi de couvrir la quasi-totalité du canton en raison de sa grande similarité de contenu avec *L'Impartial* (seuls la Une ainsi que les pages régionales des deux quotidiens diffèrent en termes de contenu). Ces deux journaux ont fusionné en janvier 2018 pour donner naissance à *ArctInfo* (22'141 tirages¹⁴⁹). L'analyse du traitement médiatique pour la période allant du 23.01.2018, date de la première publication d'*ArctInfo*, au 31.12.2018 est donc basée sur les articles publiés dans *ArctInfo*. La recherche a été réalisée avec les mots-clés ou groupes de mots-clés suivants : 'tabac', 'fumée passive', 'publicité+tabac' et 'vente+tabac'.

Sur les 10 années étudiées, le terme 'tabac' apparaît 1'225 fois. Les termes 'fumée passive' et 'publicité+tabac' apparaissent respectivement 79 et 78 fois. Enfin, l'association des mots-clés 'vente+tabac' apparaît 331 fois. Le nombre d'articles par année et par mot-clé est présenté dans le graphique G A.4. En raison du nombre très important d'articles pour les mots-clés 'tabac' et 'vente+tabac', seuls les dix articles les plus significatifs de chaque année sont retenus dans l'analyse. Pour les mots-clés 'fumée passive' et 'publicité+tabac', l'entier du corpus est pris en compte.

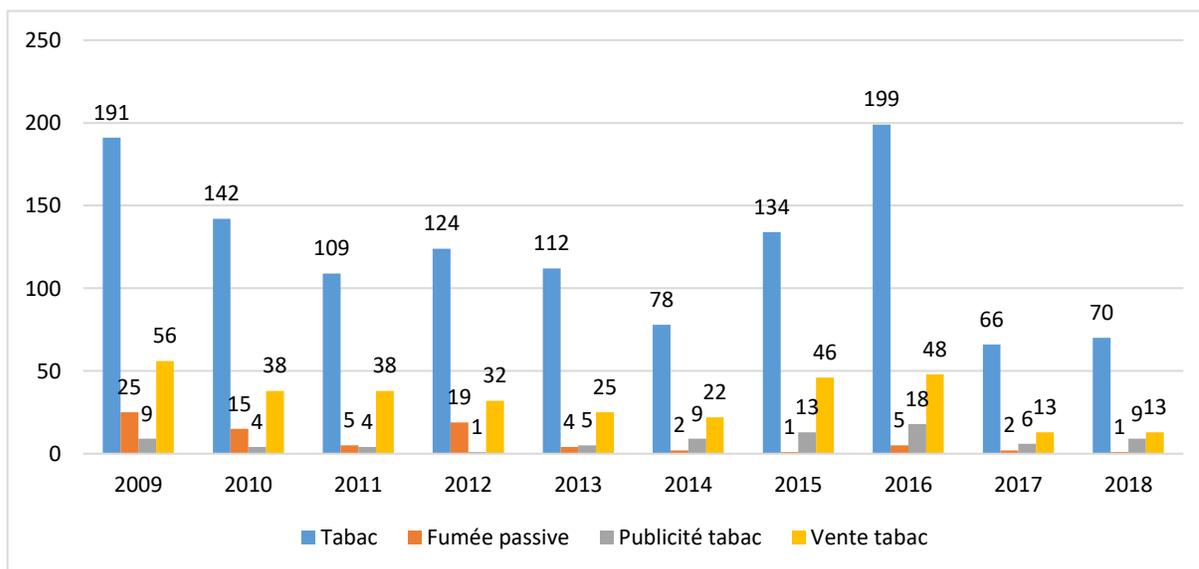
¹⁴⁶ <https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Motions/2010/10142.pdf>

¹⁴⁷ <https://www.pmi.com/markets/switzerland/fr/media-center/details/philip-morris-stoppt-ab-sofort-werbung-f%C3%BCr-herk%C3%B6mmliche-zigaretten>

¹⁴⁸ <http://www.laliberte.ch/news/suisse/un-parfum-de-fusion-flotte-a-neuchatel-sur-l-express-et-l-impartial-301196#.WRWasv6wdol>

¹⁴⁹ <https://remp.ch/fr/downloads/audit-statistics/tirages/remp-bulletin-des-tirages-2018.pdf>

G A.4 Nombre d'occurrences par année dans les archives de *L'Express* puis *ArInfo*



En 2009, de nombreux articles portent sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui représente une première romande. Cette loi fait suite à l'acceptation en novembre 2008 de l'initiative populaire « Fumée passive et santé » déposée en décembre 2006. Face aux inquiétudes des tenanciers d'établissements publics qui estiment cette loi trop restrictive, le Conseil d'État rétorque dans les médias que l'interdiction de fumer est largement soutenue par la population et que les études internationales montrent que cette interdiction n'a pas d'influence notable sur les chiffres du secteur de la restauration. En opposition à cette nouvelle loi, un comité se constitue et lance une initiative populaire « Pour la liberté de fumer », qui exige que le choix de l'interdiction de fumer soit laissé aux tenanciers. Le président de GastroNeuchâtel, en compagnie de Carol Chisholm du comité d'initiative « Fumée passive et santé », lancent quant à eux un appel à la population pour qu'elle soutienne les établissements publics en continuant à les fréquenter normalement. D'autre part, une série d'articles se consacre aux négociations agricoles entre l'Union Européenne (UE) et la Suisse. Contrairement à la Suisse, l'UE plafonne la teneur en substances nocives dans la production des cigarettes. Face à la volonté de l'UE d'une reprise par la Suisse de l'acquis communautaire, le canton de Neuchâtel exprime ses inquiétudes au Conseil fédéral par le biais des conseillers nationaux Laurent Favre et Sylvie Perrinjaquet (PLR), en argumentant que 80% des cigarettes produites dans l'usine de Philip Morris à Serrières sont destinées à l'exportation. Selon les parlementaires, les États tiers sont les seuls juges de ce qui est consommable dans leur pays. Ils insistent sur les 1'300 emplois et des rentrées fiscales que fournit l'industrie du tabac (30 millions en 2006 et 2007), ainsi que sur les menaces de délocalisation de l'entreprise. Enfin, suite à une polémique liée à la vente de cigarettes à des mineurs, Vivre Sans Fumer demande publiquement qu'une restriction de la vente aux mineurs soit examinée dans le canton.

En 2010, un certain nombre d'articles dressent un bilan de la nouvelle loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, une année après son introduction. D'une part l'association « Liberté citoyenne » appelle à des manifestations pour contester ce qu'ils qualifient de prohibition totalitaire de la fumée. On retrouve à sa tête l'instigateur de l'initiative populaire cantonale « Pour la liberté de

fumer », qui a été abandonnée faute de signatures. Les associations de prévention du tabagisme relèvent quant à elles que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée dans les mœurs. Selon *Vivre sans Fumer*, cette mesure serait même plébiscitée par les fumeurs. À souligner que les autorités tirent aussi un premier bilan positif. Une série d'articles se penche par ailleurs sur l'entrée en vigueur au 1^{er} mai des nouvelles prescriptions fédérales. Celles-ci interdisent la fumée sur les lieux de travail et viennent compléter la loi cantonale neuchâteloise, qui est plus stricte en matière de fumeurs. À cet égard, les actions de la Ligue pulmonaire suisse (lancement d'une initiative ayant pour but d'uniformiser la réglementation au plan fédéral), et de la « Communauté d'intérêt des restaurateurs libres suisses » (contre-initiative au texte de la Ligue pulmonaire), font l'objet d'articles. Les négociations entre la Suisse et l'UE retiennent encore l'attention. Plusieurs articles donnent la parole à des élu-e-s défendant l'industrie du tabac auprès du Conseil fédéral ainsi qu'à la directrice générale de PMP SA. Le cigarettier réitère sa mise en garde à l'attention des autorités fédérales, cantonales et communales. Il est intéressant de souligner que PMI se déclare confiant quant à l'issue des négociations, en raison du dialogue et de l'écoute qui prévalent entre les autorités et le cigarettier. Finalement, un petit nombre d'articles se penche sur la prévention. Le concours de courts métrages de préventions – Prévenclip, organisé par la FNA bénéficie notamment d'une couverture médiatique.

En 2011, plusieurs articles portent sur des mesures de prévention à l'échelle nationale, comme le lancement de la campagne *SmokeFree*. D'autre part, une série d'articles s'intéressent à nouveau à la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Avec l'exemple concret d'une entreprise au sein de laquelle la fumée est restée tolérée, la parole est donnée à l'Office neuchâtelois de l'inspection du travail, qui souligne qu'il n'est intervenu qu'à une seule reprise pour non-respect de la loi. Selon l'office, l'interdiction est généralement respectée. Finalement, les négociations entre la Suisse et l'UE sur l'accord de libre-échange agricole demeurent médiatisées. Le quotidien rapporte l'approbation par le Conseil national d'une motion déposée par le conseiller national Laurent Favre, qui demande d'exclure le tabac d'un futur accord. Il s'agit là d'un signal envoyé au Conseil fédéral notamment via les cantons, qui abritent les géants de l'industrie du tabac.

En 2012, la majorité des articles traitent de l'initiative populaire fédérale de la Ligue pulmonaire « Protection contre le tabagisme passif ». Le sujet suscite un vif débat. Les articles donnent la parole tant aux partisan-ne-s (milieux de la santé) qu'aux opposant-e-s (Gastrosuisse, Union patronale suisse), ainsi qu'aux partis politiques. Les négociations entre la Suisse et l'UE demeurent médiatisées. Il est notamment rapporté que le Conseil des États suit le Conseil national sur la motion Favre visant à maintenir la production suisse de cigarettes hors des normes européennes. Certaines actions cantonales de prévention sont également traitées par le quotidien, comme le « Concours Expérience non-fumeur » ou le lancement de « *Midnight Sports* » à La Tène. Par ailleurs, la question des cigarettes électroniques fait son apparition. Il est notamment question de sa nocivité. Finalement, une polémique liée au sponsoring des aînés par un cigarettier est traitée. Le journal rapporte que la Fondation Pro Senecute est subventionnée par Japan Tobacco International. La parole est donnée à OxyRomandie, qui s'insurge contre cette pratique. Enfin, la possibilité de restreindre la publicité du tabac au niveau national est évoquée. Le journal explique que le Conseil fédéral envisage un projet de loi en ce sens pour début 2014.

En 2013, aucun sujet lié au tabagisme ne suscite de polémique et le milieu politique s'exprime très peu en comparaison des autres années. Certains articles traitent de la prévention, comme par exemple du Concours pour arrêter de fumer qui a vu une neuchâteloise primée. Certaines offres pour la population

neuchâteloise, mises sur pied par Vivre sans Fumer, sont aussi mentionnées. D'autre part, le cigarettier neuchâtelois PMI fait les gros titres. Il est notamment question d'imposition, l'entreprise dénonçant la progression des impôts dont elle fait l'objet. Le conseiller d'État Laurent Kurth (PSN) relève que la présence du groupe PMI est une chance pour le canton, que cela soit en termes de retombées fiscales, d'emplois, de dépenses locales et de visibilité.

En 2014, l'avant-projet fédéral de nouvelle LPTab – qui visait à interdire la vente de tabac au moins de 18 ans, à restreindre la publicité pour les produits du tabac et à réglementer la cigarette électronique – suscite d'importantes polémiques. Les réactions des différents groupes d'intérêts sont présentées dans le journal. D'un côté, les milieux de la prévention s'expriment en faveur du projet mais critiquent le fait que la restriction de la publicité et le parrainage ne soit pas complète. Parallèlement, une étude menée par le CIPRET-Vaud en partenariat avec Addiction Suisse et le CIPRET-Fribourg mettant en évidence les pratiques publicitaires de l'industrie du tabac est médiatisée. L'utilisation des réseaux sociaux dans le but de cibler les moins de 21 ans est notamment dénoncée. De l'autre côté, l'industrie du tabac ainsi que plusieurs organisations de publicitaires et commerçants (tels l'Union suisse des arts et métiers, Publicité Suisse et la communauté du commerce suisse en tabac) critiquent l'avant-projet et dénoncent l'interventionnisme de l'État. Un troisième thème présent en 2014 est la cigarette électronique. Le journal fait part d'une étude qui met en avant les substances cancérigènes associées à leur usage, portant ainsi le questionnement sur la régulation de ce produit. Le journal traite encore de la législation cantonale concernant la vente de cigarettes aux mineurs. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la nouvelle législation cantonale est médiatisée, notamment dans le but de sensibiliser les tenanciers. Par ailleurs, les donations de PMI à des œuvres caritatives se retrouvent au cœur du débat. Une association ayant refusé un don à Genève attise la curiosité, au contraire des institutions caritatives neuchâteloises qui acceptent de tels dons depuis de nombreuses années. À cela s'ajoute aussi la question du financement des partis politiques.

En 2015, le projet de LPTab est présenté par le Conseil fédéral et occupe une place importante dans *L'Express*. Le projet prévoit une interdiction des e-cigarettes avec nicotine pour les moins de 18 ans, tout en autorisant la commercialisation du produit. La publicité pour le tabac serait notamment interdite dans les cinémas, la presse écrite et les supports électroniques, dans le but de protéger les jeunes. Le vapotage serait interdit dans les lieux publics. Ce projet ne convainc ni les milieux économiques, ni ceux de la prévention. Le PLR, Economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée, l'industrie du tabac ainsi que certains cantons tels que Neuchâtel et le Jura, hébergeant les sièges des cigarettiers, condamnent ce qu'ils taxent de culture prohibitionniste. D'autre part la Ligue pulmonaire et Oxy Romandie, de même que le Parti socialiste, jugent le projet de loi insuffisant. Ils regrettent notamment l'absence d'interdiction totale de publicité pour les produits du tabac. Les campagnes de prévention occupent également une place importante en 2015. Ainsi, la campagne « SmokeFree » obtient un certain écho dans le journal. C'est aussi le cas du concours « Expérience non-fumeur ». Le CIPRET-Neuchâtel indique que 53 classes neuchâteloises participent à l'édition 2015-2016. En dernier lieu, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la nouvelle législation cantonale interdisant la vente de cigarettes aux mineurs retient encore l'attention. Les difficultés de mise en œuvre sont soulignées, les jeunes achetant des cigarettes avec la complicité de jeunes adultes. D'autre part, il est question du contrôle des automates à cigarettes. Le journal rappelle que d'un commun accord, Philip Morris devra équiper ses automates d'un système de vérification de l'âge d'ici à début 2016.

En 2016, deux thématiques s'imposent. D'une part, on retrouve le débat autour du projet de LPTab. Une large alliance économique alliant des patrons boulangers à l'association des instituts de bronzage, soutenue par les cigarettiers, milite pour le renvoi de la LPTab au Conseil fédéral. Le journal rapporte qu'alors qu'une étude réalisée en 2015-16 dans le cadre du Monitoring suisse des addictions souligne que 58% des Suisses sont favorables à une interdiction générale de la publicité du tabac,¹⁵⁰ le Conseil national et le Conseil des États rejettent les propositions du Conseil fédéral, les opposants arguant que le projet va trop loin. Addiction Suisse dénonce par ailleurs le laxisme politique général en matière de tabac, en raison du fait que trop de décès sont encore liés aux dépendances. D'autre part, la prévention via les réseaux sociaux fait l'objet d'un article dans le journal. En se basant sur une expérience menée en Valais, un groupe Facebook soutenant l'arrêt du tabac a vu le jour dans le canton de Neuchâtel. Plus de 1'000 personnes se sont inscrites. Le journal souligne que la plateforme permet de s'encourager mutuellement et de recevoir des conseils spécialisés. Par ailleurs, les résultats du concours « Expérience non-fumeur » sont publiés, avec mention de deux classes neuchâteloises primées.

En 2017, une forte baisse du nombre d'articles concernant le tabagisme peut être observée. De 270 mentions en 2016, on passe à 87 mentions en 2017. Au-delà de cette baisse d'intérêt, il est également possible d'observer une réorientation du traitement de la thématique. La fumée passive et la publicité sont abordées plus rarement et de nouveaux axes de discussion émergent, notamment à propos des nouveaux produits du tabac et du cannabis légal. Le nouveau produit signé Philip Morris, via un mécanisme qui chauffe le tabac, est au centre de nombreux débats et son introduction sur le marché est couverte par le journal. Le président de la ville en 2017, Fabio Bongiovanni (PLR), de même que le conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash (PSN), se réjouissent de cette innovation.¹⁵¹ L'importance de PMI pour le canton en tant que « pôle d'innovation en matière de tabac », est soulignée par les élus. Plusieurs articles font également mention du danger représenté ce produit en termes d'addiction et d'impact pour la santé. Une étude de l'Université de Lausanne, défavorable à ce produit et fortement décriée par Philip Morris, est mentionnée. D'autres produits et dérivés du tabac font également la une à plusieurs reprises : le cannabis légal (CBD), la snus ou encore la cigarette électronique. La question discutée est de savoir si ces produits représentent des alternatives efficaces au tabac et favorisent l'arrêt du tabagisme, ou si au contraire ils encouragent la consommation chez les jeunes. Le projet de LPTab est également abordé dans plusieurs articles. Il est rappelé que la Suisse fait office de mauvaise élève en comparaison européenne. Les interventions visant à restreindre la fumée dans l'espace public, déposées par Nadia Ghisolfi (*Partito popolare democratico*) au Grand Conseil du canton du Tessin, font l'objet d'un article. Si la LPN se réjouit de cette initiative, il est mentionné que le canton de Neuchâtel ne prévoit pas de durcir les mesures concernant la fumée passive.

En 2018, les débats autour du projet de LPTab sont régulièrement évoqués dans le journal. La suppression de la partie concernant l'interdiction de la publicité ciblant les jeunes est au centre des discussions et les associations anti-tabac prennent régulièrement position. L'initiative fédérale intitulée « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », lancée en mars 2018 par l'ensemble des milieux de la santé et qui a pour but de mettre la pression sur le monde politique afin qu'il légifère en la matière, fait l'objet d'un article détaillé. L'autorisation de la vente de produits pour cigarette

¹⁵⁰ Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2016). *Publicité, prix et mises en garde : opinions et vécus relatifs à des législations sur les produits du tabac en 2015-2016 – Analyse des données du Monitoring suisse des addictions*. Lausanne: Addiction Suisse.

¹⁵¹http://www.lexpressarchives.ch/olive/apa/swissnnp_fr/SharedView.Article.aspx?href=EXP%2F2017%2F07%2F08&id=Ar00305&sk=2898A9C5&viewMode=text

électronique contenant de la nicotine est également abordée. Si la composante d'aide à l'arrêt du tabagisme est saluée par les milieux de la santé, l'arrivée sur le marché de certaines marques de cigarettes électroniques dont le marketing vise les jeunes suscite des critiques. Enfin, le concours « Expérience non-fumeur » est à nouveau présenté dans le journal. Il est fait mention des 54 classes du canton de Neuchâtel participant au concours.

En conclusion, l'interdiction de fumer dans les lieux publics a particulièrement retenu l'attention du journal durant ce laps de temps. Les articles traitent notamment des votations en la matière ainsi que des premiers pas de la mise en œuvre. Une particularité neuchâteloise réside dans le fait que le journal porte une attention particulière à la question de l'UE et des taux maximums de nicotine autorisés. Le journal couvre aussi de manière conséquente la problématique de la publicité et du parrainage. Ceci est principalement le cas en 2014, suite aux discussions concernant le projet de LPTab au niveau national, puis en 2018, en raison de la nouvelle version du projet présentée par le Conseil fédéral. Les problématiques de la cigarette électronique, du CBD et des nouveaux produits du tabac ne sont pas négligées par le journal. PMI et sa filiale PMP SA sont au centre de nombreux articles, tout comme les mesures de prévention mises en place dans le canton. Les projets cantonaux et nationaux de prévention occupent également une certaine attention. Enfin, il faut souligner que le journal emploie un ton majoritairement neutre au sujet de la prévention, tout en soulignant parfois l'importance de celle-ci. La parole est donnée à une grande diversité d'acteurs, régulièrement avec une focale sur la place de l'industrie du tabac dans le canton. Le journal s'intéresse aussi de manière régulière à l'interface entre les processus législatifs cantonaux et fédéraux.

A1.4 Lois et Règlements

T A.5 Loi de santé (LS) du 6 février 1995, entrée en vigueur le 4 novembre 2008

Objet	Article	Contenu
Politique de promotion de la santé et de prévention	50a	<p><i>Protection contre la fumée passive</i></p> <p>1. Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés publics ou accessibles au public, en particulier dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les bâtiments ou locaux publics dépendant de l'État et des communes ainsi que de toute autre institution de caractère public ; b) les structures d'accueil de la petite enfance, les écoles et autres établissements de formation ; c) les bâtiments ou locaux dédiés à la culture, aux sports et aux loisirs ; d) les établissements publics et les maisons de jeu au sens de la législation cantonale en la matière ; e) les locaux commerciaux accueillant de la clientèle ; f) (...). <p>2. Peuvent faire exception à l'interdiction de fumer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les chambres d'hôpital ou d'établissement spécialisé de séjour permanent ou prolongé ; b) les chambres d'hôtel et de lieux d'hébergement ; c) les cellules de détention. <p>3. Est réservée la possibilité d'aménager pour les fumeurs, dans les établissements au sens de l'alinéa 1, lettre f, ainsi que dans ceux au sens de</p>

		l'alinéa 2, des espaces fermés et dotés d'une ventilation suffisante pour autant qu'ils ne servent pas de lieu de travail (fumeurs). 4. L'interdiction ne s'étend pas aux magasins vendant exclusivement du tabac et disposant d'un local de dégustation de tabac.
	50b	<i>Surveillance et sanctions</i> 1. La surveillance des mesures fixées à l'article 50a incombe à l'entité cantonale ou communale en charge du domaine concerné. 2. Les infractions à l'article 50a sont réprimées conformément à l'article 122, lorsqu'elles sont commises : a) par les responsables des institutions ou exploitations qui n'appliquent pas l'interdiction de fumer ou qui ne la font pas respecter, ou b) par des personnes qui ne respectent pas l'interdiction de fumer.
<i>Dispositions pénales, mesures administratives, mesures disciplinaires et voies de droit</i>	122	<i>Séquestration et confiscation</i> 1. Les infractions à la présente loi et à ses dispositions d'exécution, commises intentionnellement ou par négligence, sont punies de l'amende de 500 francs à 100'000.

T A.6 Règlement d'application de la protection contre la fumée passive du 1^{er} avril 2009

Objet	Article	Contenu
<i>Interdiction de fumer</i>	1	<i>Définition</i> Les lieux fermés au sens de l'article 50a, alinéa 1 LS, du 6 février 1995, sont des lieux couverts par un toit et entourés de murs ou de cloisons, permanents ou non, quel que soit le type de matériaux utilisés.
	2	<i>Signalisation</i> L'interdiction de fumer doit être signalée de manière bien visible à l'entrée et à l'intérieur des lieux publics ou accessibles au public au sens de l'article 50a, alinéa 1 LS.
<i>Fumeurs</i>	3	<i>Définition et caractéristiques</i> 1. Le fumeur est un local fermé et doté d'une ventilation suffisante. 2. Aucune prestation de service ne peut être effectuée dans le fumeur. 3. Aucune tâche d'entretien et de maintenance ne peut être exécutée dans le fumeur sans que l'air ait été renouvelé, en l'absence de tout occupant, pendant une heure.
	4	<i>Critères techniques</i> 1. Le fumeur doit répondre aux critères suivants : a) il doit être équipé d'un système de ventilation adéquat et permettant un renouvellement d'air minimal de dix fois le volume de l'emplacement par heure ; (...) c) sa superficie ne peut dépasser un tiers de la surface de l'établissement dédiée au service, mais au maximum 35 mètres carrés ;

		<p>d) il doit être doté de portes à fermeture autonome, sans possibilité d'ouverture non intentionnelle ;</p> <p>e) il ne doit pas constituer un lieu de passage ;</p> <p>f) il doit être désigné comme tel par la pose d'affiches bien visibles à l'entrée ;</p> <p>(...).</p>
	5	<p><i>Attestation de conformité</i></p> <p>1. Avant la première mise en service du fumoir, puis tous les cinq ans, l'exploitant de l'établissement doit apporter la preuve que l'installation du fumoir est conforme aux dispositions du présent règlement.</p> <p>2. Pour ce faire, il doit remettre au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) une attestation de conformité délivrée par un spécialiste en ventilation.</p> <p>3. L'exploitant de l'établissement est tenu de faire procéder à l'entretien régulier de l'installation.</p>
Autorités compétentes	6	<p><i>Surveillance</i></p> <p>1. La surveillance de l'interdiction de fumer est exercée en particulier par les autorités cantonales suivantes, dans leur domaine de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le service cantonal de la santé publique (SCSP) ; b) le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ; c) le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) ; d) le service de surveillance et des relations du travail (SSRT). <p>2. Les autorités visées à l'alinéa 1 peuvent requérir la police neuchâteloise au sens de l'article 18, alinéa 2 de la loi sur la police neuchâteloise (LPol), du 20 février 2007, pour les assister dans leur mission de surveillance.</p> <p>3. La police neuchâteloise est compétente pour constater et dénoncer au ministère public les infractions à l'interdiction de fumer.</p> <p>4. Les conseils communaux sont chargés de surveiller l'interdiction de fumer dans les limites de leurs compétences.</p>
	7	<p><i>Collaboration</i></p> <p>1. Les autorités de surveillance collaborent entre elles et se concertent pour assurer une application cohérente de la loi.</p> <p>(...)</p> <p>3. La police neuchâteloise communique au SCSP dans les meilleurs délais une copie de tous les rapports qu'elle a établis dans le cadre de la surveillance de l'interdiction de fumer.</p>
	8	<p><i>Droit d'inspection</i></p> <p>Les autorités de surveillance et la police neuchâteloise ont le droit d'inspecter, en tout temps et sans avertissement préalable, les lieux assujettis à l'interdiction de fumer ainsi que les fumoirs.</p>

T A.7 Règlement du 25 juin 2007 relatif à l'interdiction de fumer dans les locaux de l'administration de la République de Canton de Neuchâtel

Objet	Article	Contenu
<i>Interdiction générale de fumer</i>	2	1. Il est interdit de fumer dans tous les locaux de l'administration cantonale et des établissements cantonaux d'enseignement public.
<i>Mesures d'accompagnement</i>	5	L'État organise des mesures d'accompagnement pour les membres de son personnel qui souhaitent arrêter de fumer.
<i>Encouragement</i>	7	L'État encourage notamment les communes, les établissements et autres institutions de droit public ou reconnus d'utilité publique, et plus généralement toutes les entreprises qui occupent du personnel et accueillent du public, à le suivre dans la démarche prévue dans le cadre du présent règlement.

T A.8 Loi sur la police du commerce, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015

Objet	Article	Contenu
<i>Boissons alcooliques et produits du tabac</i>	25	<i>Interdiction de vente de tabac</i> La vente de produits du tabac aux mineurs est interdite.

T A.9 Règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et les établissements publics du 1^{er} janvier 2015

Objet	Article	Contenu
	55	<i>Affichage</i> L'interdiction de vente de tabac aux mineurs doit être signalée aux points de vente par un affichage bien visible.
	56	<i>Accès aux automates</i> (...) 2. L'exploitation d'un automate de vente de produits du tabac doit être surveillée par l'entité qui exploite les locaux. 3. L'entité qui exploite les locaux contrôle que le client qui accède à l'automate est majeur, à moins que l'automate puisse déterminer son âge.

A2 Analyse des projets

Cette partie contient l'analyse des 15 projets mis en œuvre dans le cadre du programme neuchâtelois de prévention du tabagisme. L'analyse se base sur la demande de financement du PCPT, les auto-évaluations annuelles des responsables de projets et du programme, les interviews menées dans le canton, ainsi que la documentation cantonale (rapports d'évaluation, enquêtes). Une fiche signalétique présente d'abord un aperçu de chaque projet (type, budget, groupe cible), ainsi que de la réalisation de ses objectifs. Ensuite, chaque projet est brièvement décrit, puis évalué selon les catégories suivantes : concept, organisation, outputs (prestations) et outcomes (effets). L'analyse du concept s'appuie sur les expertises internes et externes menées lors du dépôt de la demande de financement, complétées par l'analyse de l'équipe d'évaluation. Les projets sont catégorisés en fonction des trois domaines d'action (prévention comportementale, prévention structurelle et information), et des trois dimensions de la prévention du tabagisme (début de la consommation, arrêt de la consommation, lutte contre le tabagisme passif).

A2.1 « Loi fumée passive »

Domaine d'action	Prévention structurelle	
Dimension(s) visée(s)	Tabagisme passif	
Groupe(s) cible(s)	Grand public	
Setting	Espace public	
Responsabilité de la mise en place	SCAV, en collaboration avec SCSP	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 41'400 ¹⁵²	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Le contrôle dans les lieux publics et lieux de travail accessibles au public se maintient selon les procédures actuelles.	Oui. Contrôles réguliers du SCAV
	2016 : Tous les lieux identifiés comme problématiques auront été contactés (EMS et établissements pénitentiaires).	Oui pour les EMS. Partiellement pour les établissements pénitentiaires.
	2017 : Contrôle du renouvellement des autorisations pour les fumoirs (les autorisations doivent être renouvelées tous les cinq ans).	Oui.

¹⁵² Le coût total indiqué pour chaque projet correspond au montant des ressources dont le projet a bénéficié pour les trois premières années du PCPT tel qu'indiqué dans les auto-évaluations. Pour « Expérience non-fumeur », « Hospital Quit Support », « PNT », « Concours Arrêter de fumer » et « Entreprise sans fumée », aucune donnée budgétaire n'est disponible au niveau cantonal.

	2017 : Reprendre contact avec les prisons pour faire un état des lieux de la fumée passive.	Oui, mais pas d'avancée supplémentaire
	2017 : Sonder l'intérêt des EMS, soins à domicile et infirmier-ère-s indépendant-e-s et organiser une formation-table ronde sur le tabac.	Non. Le public cible a été sondé mais aucune table organisée.
	2018 : Faire un bilan des 10 ans de l'interdiction de fumer dans le canton de Neuchâtel et communiquer à son propos.	Non. Repoussé à 2019.
	2018 : Amorcer une procédure de modification du règlement sur la fumée passive afin de l'optimiser.	Oui. Le nouveau règlement doit encore être validé par le Conseil d'État.
	2017/2018 : faire des rappels de la loi, si des situations problématiques sont signalées.	Oui.
	Outcome :	
	Le contrôle de la législation est toujours effectif et garantit la protection de la population contre la fumée passive.	Oui.
	80% des lieux identifiés comme sensibles qui ont fait l'objet de mesures ont comblé leurs lacunes.	Oui.

Brève description du projet

Ce projet a vu le jour suite à l'entrée en vigueur en 2009 de la nouvelle loi cantonale de protection contre la fumée passive interdisant la fumée dans les lieux fermés publics ou accessibles au public, mais autorisant la mise en place de fumoirs, pour autant qu'ils ne servent pas de lieu de travail. Le projet vise à s'assurer que la modification de la Loi de santé (LS) soit respectée par les personnes concernées (établissements avec fumoirs), notamment via la mise en place de contrôles réguliers au sein des établissements et de mesures d'information.

Analyse du concept

Les outputs et outcomes du projet sont clairement formulés et couvrent différents settings au sein de l'espace public, à savoir les établissements publics tels que les bars et les restaurants ainsi que les lieux de vie, dans lesquels il est plus difficile de faire la distinction entre privé et public, soit les EMS et les centres pénitentiaires. Les outputs visant à sonder les EMS, soins à domicile et infirmier-ère-s indépendant-e-s sur leur intérêt pour une formation dans le domaine du tabagisme auraient pu être plus ambitieux. Il est positif de prévoir de contacter les lieux identifiés comme problématiques (EMS et établissements pénitentiaires).

Organisation

La mise en place du projet incombait à plusieurs services, à savoir le SCAV, le SCSP ainsi que la police cantonale. Les tâches à accomplir, notamment la surveillance des établissements et le contrôle des installations, n'étant pas réparties de manière claire et définie entre les services administratifs, cette diffusion de la responsabilité ayant conduit à un affaiblissement du projet. Le SCSP a peu pris en main le

pilotage du projet. En 2018, à l'occasion des 10 ans du règlement régissant le contrôle de la loi sur la fumée passive, le SCSP a suggéré une révision dudit règlement. De ce fait, le SCAV a repris le projet et ainsi proposé des réformes dans le règlement lui attribuant plus explicitement les compétences de mise en œuvre (contrôles) afin de faciliter son intervention. Le SCAV représente l'autorité pénale et peut ainsi émettre des sanctions lorsque des irrégularités sont constatées. Il est activement soutenu par la police qui effectue des contrôles non-annoncés dans les établissements publics, notamment le soir et le weekend, et lui transmet les cas de non-respect de la loi sur la fumée passive. Le SCAV donne suite à ces dénonciations. Dans le cadre de ses contrôles techniques de routine, le SCAV se charge de vérifier que les fumoirs respectent les normes et que les autorisations sont bien renouvelées tous les cinq ans. Le flou a donc pu être corrigé et l'organisation du projet, de même que les responsabilités des différents acteurs concernés sont désormais clairement définies ce qui a grandement bénéficié au projet. Le nouveau règlement d'application de la loi entrera officiellement en vigueur lorsque le conseil d'État l'aura validé. Il est toutefois déjà appliqué par les services.

Output

Huit des onze objectifs d'outputs ont été atteints. Les trois outputs concernant le contrôle du respect de la loi et le renouvellement des autorisations pour les fumoirs, ainsi que les rappels de la loi en cas d'infraction sont atteints chaque année. En 2017, la police neuchâteloise a dénoncé par amendes tarifées six tenanciers et 98 clients pour violation de l'interdiction de fumer dans les lieux fermés publics ou accessibles au public. En 2018, 62 cas au total ont été dénoncés. Ces chiffres élevés traduisent une mise en œuvre volontariste ainsi qu'un engagement important du SCAV et de la police, et méritent d'être soulignés. Le SCAV effectue des contrôles systématiques des fumoirs, et a exigé que les tenanciers/ères produisent régulièrement des certificats en la matière. Les trois outputs ciblant les lieux sensibles, à savoir les EMS ainsi que les centres pénitentiaires, et la sensibilisation du personnel et des résident-e-s sont partiellement atteints. Les acteurs concernés ont été sondés et contactés mais aucune table ronde n'a été organisée. En ce qui concerne les centres pénitentiaires, au sein desquels certaines zones connaissent une grande concentration de fumée passive, des travaux de rénovation ont repoussé la discussion. Une nouvelle prise de contact a été effectuée à la fin des travaux et il apparaît qu'en raison de la structure de l'institution, il est difficile de mettre en place des mesures supplémentaires concernant la fumée passive. Le médecin cantonal a toutefois noté une amélioration de l'odeur de fumée depuis que les bâtiments ont été rénovés. Pour ce qui est des EMS, deux membres du personnel infirmier ont été sensibilisés et réalisent des contrôles dans les résidences. Ces personnes se rendent dans les résidences et vérifient que celles-ci sont aux normes notamment en matière de fumée passive. Ces actions originales sont à souligner positivement. Finalement, l'objectif concernant le bilan des 10 ans de la loi de protection contre la fumée passive dans le canton n'a pas été atteint à la fin de l'année 2018. Un bilan a été finalement réalisé par le SCSP en 2019, et un article citant notamment le CIPRET a été publié dans ArInfo.

Outcome

Les deux outcomes, à savoir, « le contrôle de la législation est toujours effectif et garantit la protection de la population contre la fumée passive » et « 80% des lieux identifiés comme sensibles qui ont fait l'objet de mesures ont comblé leurs lacunes », sont considérés comme atteints. Le premier objectif est largement réalisé, notamment grâce au SCAV qui a pris en charge le pilotage du projet et la responsabilité des contrôles. La bonne collaboration entre le SCAV, qui vérifie les fumoirs, et la police, qui effectue des contrôles non-annoncés dans les établissements le soir et le weekend, permet d'assurer le bon suivi de la loi dans le canton. Le second outcome est également considéré comme atteint. Le SCSP indique en effet que le médecin cantonal a noté une amélioration en ce qui concerne l'odeur de fumée dans les

établissements pénitentiaires. En ce qui concerne les EMS, les infirmiers/ères contrôlant les établissements ont été informé-e-s de la problématique du tabagisme et intègrent cet élément à leurs contrôles. Toutefois, aucune statistique concernant les mesures prises dans les lieux publics n'a été réalisée. La validation de cet outcome repose donc sur les observations faites par les personnes en charge de ce setting.

A2.2 « Vente aux mineurs »

Domaine d'action	Prévention structurelle	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	Marché	
Responsabilité de la mise en place	SCSP et SCAV	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 19'500	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Le SCSP et le SCAV se sont mis d'accord sur le monitoring des infractions à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs (rédaction d'un document).	Oui.
	2016 : Les vendeurs de tabac sont informés de la nouvelle législation par courrier.	Oui.
	2017 : Sonder les organisations qui sont au contact régulier des jeunes concernant l'accessibilité du tabac aux mineurs.	Oui.
	2017/2018 : Récolter les informations du SCAV concernant les ventes de tabac aux mineurs et les produits illégaux.	Non.
	Outcome :	
	Le monitoring des infractions à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs permet d'obtenir de premières statistiques.	Non.

Brève description du projet

Ce projet a vu le jour suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la police du commerce (LPCom) qui régit l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs. Le but du projet est de s'assurer que toutes les personnes concernées soient informées de la nouvelle législation en vigueur et qu'un monitoring des infractions à l'interdiction de vente ait lieu.

Analyse du concept

L'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans est entrée en vigueur en 2015 et est donc récente. En ce sens, il est pertinent de suivre son application et de monitorer les infractions. Informer les vendeurs de tabac apparaît comme un moyen adapté pour favoriser l'adoption de la loi par les commerçant-e-s et ainsi minimiser les infractions. La structure du projet est toutefois particulièrement faible et les démarches nécessaires à la réalisation des objectifs ne sont pas formulées de manière concrète. Les

outputs de la deuxième et de la troisième année du projet, à savoir sonder les associations et récolter les informations du SCAV sont peu ambitieux. Le sondage des partenaires, et notamment du CIPRET, peut apporter des informations pertinentes pour le SCSP, mais sans perspectives de mesures de terrain concrètes, il reste peu utile. Les outputs de la première année, à savoir trouver un accord quant au monitoring des infractions et informer les vendeurs de cigarettes sont pertinent et servent de base à la mise en place du projet. Toutefois, ils doivent impérativement être complétés par d'autres outputs visant à implanter des mesures de terrain.

Organisation

Le SCSP et le SCAV travaillent en collaboration pour la mesure de communication, à savoir un document informant les vendeurs de tabac et distribué lors des contrôles. Au terme de la première année du projet, ces deux acteurs se sont accordés sur le monitoring des infractions. Le SCAV reçoit les dénonciations de la police lorsque celle-ci parvient à constater des infractions, notamment via des dénonciations (trois à cinq cas par année). Actuellement, la police constate les cas, auditionne les personnes concernées, à savoir les mineurs ainsi que la personne ayant vendu le produit (kiosque, établissement ou manifestation publique). Lorsqu'elle a pu réunir toutes les informations nécessaires, la police transmet le cas au SCAV qui peut émettre une amende. Toutefois, la difficulté à constater les infractions a été identifiée tôt dans la mise en œuvre du projet mais aucune mesure pour contrecarrer cet obstacle n'a été prise. En l'absence d'instruments permettant de contrôler que la loi est effectivement respectée, comme le permettraient les achats-tests, la marge de manœuvre dans ce projet est faible et l'autorité pénale peut rarement être activée. Le SCSP devrait activement demander l'introduction des achats-tests dans le canton.

Output

Certains outputs de la première année ont été atteints : un accord entre le SCAV et le SCSP a été trouvé, les responsabilités de chacun ont été définies et un document d'information à destination des vendeurs/euses de tabac a été rédigé et distribué. Au terme de la première année du projet, il apparaît donc que les bases pour le suivi de l'application la loi interdisant la vente de tabac aux mineurs sont en place. Toutefois, l'objectif d'output pour les années suivantes concernant le monitoring des infractions n'a pas été réalisé. Le canton ne s'est en effet pas positionné quant à la mise en place d'achats-tests qui permettraient de constater d'éventuelles ventes de produits du tabac à des personnes mineurs. L'objectif d'output pour la deuxième et la troisième année du projet, à savoir sonder les institutions en contact avec les jeunes a pu être réalisé. Les informations récoltées par le SCAV auprès du CIPRET permettent d'affirmer que les jeunes se procurent facilement des cigarettes et autres produits du tabac dans le canton de Neuchâtel. Cependant, en l'absence de mesures complémentaires, cette information n'est que peu utile.

Outcome

L'unique outcome de ce projet, le monitoring des infractions à l'interdiction de vente aux mineurs, n'a pas pu être atteint. Aucun instrument permettant d'effectuer un contrôle du respect de la loi n'a été mis en place dans le canton, ce qui rend impossible tout monitoring et toute éventuelle mesure complémentaire. Dans les autres cantons, les achats-tests permettent de réellement monitorer les évolutions dans le respect de la loi, d'identifier les lieux de vente sensibles et de les cibler spécifiquement en matière d'information, ainsi que de publier dans la presse les résultats des contrôles afin de mobiliser la population et les élu-e-s.

Avenir du projet

La structure du projet telle qu'elle existe actuellement ne permet pas d'atteindre les objectifs du projet. Une réévaluation complète du concept doit être réalisée pour que le projet soit viable.

A2.3 « Restriction de la publicité »

Domaine d'action	Prévention structurelle	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Grand public	
Setting	Espace public	
Responsabilité de la mise en place	SCSP	
Type de projet	Type I	
Statut	Nouveau	
Coût total	CHF 18'000	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Le SCSP rend au Conseil d'État un rapport concernant la publicité des produits du tabac en lien avec la situation au niveau national.	Oui.
	2017: Obtenir un premier avis du Département sur le rapport rendu.	Non.
	2017 : Organiser un événement sur la question du marketing pour les produits du tabac à destination des jeunes.	Non.
	2018 : Relayer dans le canton et auprès du Conseil d'État les informations concernant la nouvelle LPTab, le marketing du tabac et des nouveaux produits	Non.
	Outcome :	
Le Conseil d'État a adopté un rapport concernant la publicité pour les produits du tabac.	Non.	

Brève description du projet

Au vu de l'absence d'une restriction de la promotion du tabac dans le canton de Neuchâtel, le but du projet est d'établir une position cantonale en la matière via l'adoption par le Conseil d'État d'un rapport sur cette problématique. Ce projet touche permettrait de protéger la population de manière structurelle, et en particulier les jeunes, via une restriction de la visibilité de la publicité pour le tabac dans l'espace public.

Analyse du concept

La perspective « advocacy » de ce projet est particulièrement cruciale, et le projet vise à mettre un œuvre l'un des axes les plus efficaces de la prévention du tabagisme (restrictions publicitaires). La question est actuelle et régulièrement discutée, au niveau fédéral comme cantonal. Les avancées sur ce dossier au niveau fédéral se font toujours attendre, c'est pourquoi la mise en place d'un tel projet dans le canton est pertinente. La réalisation d'un document d'information à destination du conseil d'État apparait comme une première étape logique et représente donc un premier output judicieux. Réaliser un événement d'information sur la question du marketing des produits du tabac à destination du public et relayer les

informations à ce sujet dans le canton et auprès du conseil d'État sont également des objectifs pertinents, bien que formulée en l'occurrence de manière vague et peu ambitieuse. Le dernier objectif d'output est ambitieux, puisqu'il vise à obtenir un avis du Conseil d'État en la matière. Pour cette raison, il est important de viser d'autres objectifs d'outputs intermédiaires en termes d'informations aux élus et à la population afin de maximiser les chances de réussite. Les outputs auraient donc dû être plus ambitieux pour atteindre un tel outcome.

Organisation

Le SCSP est en charge du projet. Il réalise le document à destination du conseil d'État, est responsable de l'organisation d'un événement à destination du public et de la diffusion d'information sur le sujet.

Output

Le premier objectif d'output consistant à faire parvenir un rapport d'information au conseil d'État est atteint (document d'une dizaine de page). Les trois autres outputs, visant à obtenir un premier avis de ce dernier, organiser un événement, ainsi que du travail d'information, n'ont pas été réalisés. Influencer l'opinion publique et politique nécessite un travail soutenu dans la durée et non pas un événement unique. En termes d'efforts, l'investissement du SCSP dans la réalisation des objectifs d'outputs n'est de loin pas suffisant à la réussite du projet. Il semble que le projet a été mis en place de manière superficielle et qu'aucun travail de fond n'a été réalisé. En ce qui concerne l'organisation d'un événement à destination du public, un projet au musée d'histoire et impliquant la Ligue pulmonaire vaudoise et son projet « Slash Pub » ainsi que la collaboration de la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) a été imaginé. Selon le SCSP, la FRC n'a toutefois pas souhaité collaborer avec la Ligue pulmonaire vaudoise, jugeant celle-ci trop militante. S'il est regrettable que la FRC n'ait pas souhaité collaborer avec la Ligue pulmonaire vaudoise, le SCSP aurait toutefois pu s'orienter vers d'autres solutions et actions, au lieu de se désengager totalement de l'axe « information » à cette occasion. Les partenaires potentiels pour ce type de projets, sont nombreux et d'autres actions d'information auraient pu être réalisées auprès du public.

Outcome

L'objectif d'outcome visant à ce que le Conseil d'État adopte un rapport sur la publicité pour les produits du tabac n'est pas atteint. Comme évoqué précédemment, influencer l'agenda politique est complexe, nécessite la mise en place de moyens importants et reste sans garanties de succès. Une action ambitieuse aurait dû être mise en œuvre. L'investissement du SCSP, en termes d'efforts de communication à la population, dans la presse et auprès des élu-e-s est resté insuffisant au vu de l'objectif.

Avenir du projet

Le SCSP appartenant lui-même au Département des finances et de la santé et donc à l'administration publique neuchâteloise, il paraît judicieux de se demander si ce projet ne serait pas plus efficacement effectué en collaboration avec une institution indépendante de l'autorité cantonale, comme par exemple le CIPRET à l'avenir. Le SCSP pourrait profiter de son accès direct au Conseil d'État pour préparer un changement des bases législatives, et le CIPRET pourrait se charger du travail d'information auprès des élu-e-s. Il faut toutefois relever que la marge de manœuvre des services de la santé publique est grande pour défendre les intérêts de santé, ceux-ci constituant le cœur de leur mission. Dans d'autres cantons, le travail réalisé peut être conséquent en la matière.

A2.4 « Prévention à l'école »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	École	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET ¹⁵³	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 45'450	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016/2017 : Les 7 centres scolaires (13 établissements) du canton auront été contactés et mis au courant du projet.	Oui.
	2016 : Tous les établissements auront rendu une réponse.	Oui.
	2016 : Le 80% des établissements auront, sinon mis en œuvre, au moins planifié le projet.	Non.
	2017 : Les directions d'école n'ayant pas accepté l'exposition seront contactées	Oui.
	2018 : Toucher les 34 classes de La Chaux-de-Fonds	Non.
	2018 : Relancer les 3 établissements qui ont refusé l'année passée	Oui.
	Outcome :	
	L'activité « Expo VSF » est inscrite sur la plateforme du PER à disposition des enseignants du canton de Neuchâtel.	Non.
100% des classes de 10 ^{ème} Harmos auront reçu une information sur le tabagisme via le concept « Expo VSF ».	Non.	

Brève description du projet

L'organisation de la santé scolaire étant hétérogène, car sous la responsabilité des communes. Les interventions concernant la prévention du tabac dans les écoles sont dès lors non-systématiques. Les but de ce projet est de systématiser les interventions dans les classes en offrant aux enseignant-e-s un moyen d'aborder la problématique du tabagisme avec les adolescents et adolescentes, sous la forme d'une exposition avec des panneaux explicatifs. L'exposition est complétée par des informations et un quiz qui permet aux jeunes de découvrir le contenu informatif de manière plus individuelle.

¹⁵³ Le CIPRET du canton de Neuchâtel est également appelé « Vivre sans fumer ». Pour des raisons de clarté, de concision et de cohérence, notamment pour la cohérence intercantonale, l'institution est systématiquement nommée CIPRET dans le cadre de ce rapport.

Analyse du concept

Atteindre les élèves et les informer alors qu'ils/elles sont encore à l'école, avant ou au début d'une éventuelle consommation de produits du tabac, apparaît pertinent. Une critique peut toutefois être faite au niveau de la formulation des objectifs. Pour cinq des sept outputs (contacter les différents établissements, avoir obtenu des réponses, avoir planifié la mise en place du projet dans les établissements et effectuer des relances), l'accent est mis sur l'aspect organisationnel du projet et ne vise aucun résultat en soi. Il s'agit davantage de démarches intermédiaires que d'objectifs en soi. Le dernier output, toucher les 34 classes de la Chaux-de-Fonds, est pertinent et concret. Les deux outcomes, visant à inscrire l'exposition sur la plateforme PER ainsi qu'à toucher tous les élèves de 10^{ème} Harmos du canton, sont en réalité des objectifs d'output et non des outcomes. Ils ne se concentrent pas sur l'impact auprès des jeunes. De manière générale, peu d'information est donnée sur le contenu du projet. L'exposition a été inspirée par le canton de Vaud, mais il n'est pas précisé si elle avait été évaluée.

Organisation

Le CIPRET est responsable du du projet. Il contacte les établissements et se charge d'installer l'exposition dans les écoles participantes. Sur place, l'exposition est animée par les enseignant-e-s eux-mêmes. L'organisation est claire et permet la mise en œuvre du projet. Le fait que l'exposition puisse à la fois être expliquée par les enseignant-e-s, le personnel infirmier ou via un quiz facilite la mise en place du projet. Le projet est mis en place depuis plusieurs années et a à plusieurs reprises été adapté par le CIPRET, notamment via l'introduction du Quiz ou la formation des infirmiers/ères scolaires. Une modernisation de l'exposition sur un mode plus interactif avait été envisagée, mais le CIPRET juge que son budget n'est pas suffisant pour ce faire. De plus, l'institution estime que le format répond aux besoins du canton, dans la mesure où elle permet de toucher tous les jeunes via un seul et même outil. Une remise en question critique de l'exposition semble toutefois nécessaire pour optimiser la transmission du message et maximiser l'impact du projet auprès du public-cible.

Output

Cinq des sept outputs sont atteints. Les écoles ont été contactées et lorsque nécessaire relancées. Toutes les directions ont donné une réponse et celles ayant refusé ont été recontactées. Les objectifs organisationnels sont donc atteints. L'output « le 80% des établissements auront, sinon mis en œuvre, au moins planifié le projet » n'est pas atteint en 2016. S'il ne fait plus partie de la liste d'objectifs par la suite, il est atteint les années suivantes. Ainsi, 10 des 13 écoles du canton ont pris part à l'exposition en 2017 et en 2018, et deux des trois établissements réfractaires se sont engagés pour 2019, ce qui démontre une excellente couverture. Dans le courant de l'année scolaire 2015-16, 610 élèves ont été touchés, contre 535 en 2016-17 et 1'050 en 2017-18. L'output visant à toucher les 34 classes de la ville de La Chaux-de-Fonds, seule ville où l'exposition n'était jusqu'alors pas mise en place, ne peut être considéré comme atteint faute de données. Par ailleurs, un des sept cercles scolaires du canton, l'EORÉN, qui réunit 15 communes du littoral dont notamment la ville de Neuchâtel, a signalé son désir de ne plus accueillir l'exposition. Un travail plus important aurait dû être mis en place afin de pérenniser les relations entre les responsables du projet et les directions scolaires.

Outcome

Les deux objectifs d'outcome n'ont pas été atteints. L'exposition Vivre sans fumée n'est pas inscrite sur la plateforme du PER, malgré des discussions à ce sujet entre le CIPRET et les responsables de la plateforme, qui préfèrent laisser la liberté aux communes et aux écoles et qui ne souhaitent pas nécessairement que la prévention passe par les enseignant-e-s, mais plutôt par les directions ainsi que la santé scolaire. De

plus, l'institution explique que dans un contexte de réduction des heures d'enseignement consacrées à la culture générale, la prévention ne fait plus forcément partie des priorités dans le programme scolaire. Le second objectif, toucher le 100% des élèves de 10^{ème} Harmos, n'est pas atteint car trois établissements du canton sur 13 n'avaient toujours pas mis en place l'exposition en 2018. En 2019 tous les établissements sauf un utiliseront l'exposition ce qui traduit l'excellent taux de couverture dans le canton, même si l'objectif des 100% ne sera toujours pas atteint. Il est toutefois important de noter qu'un taux de couverture élevé ne dit encore rien des effets concrets du projet auprès des jeunes, aspect qui constituerait une réelle mesure des outcomes.

A2.5 « Consultations Stop-tabac »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Fumeurs/euses	
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 140'400	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Les ressources humaines pour l'aide à l'arrêt ont été pérennisées et des permanences dans au moins trois districts du canton continuent à être assurées.	Oui. 2 permanences à Neuchâtel, 1 à Peseux, 1 à La Chaux-de-Fonds.
	2016 : 100% des demandes d'aide à l'arrêt ont été satisfaites.	Oui. 110 consultations pour 37 patient-e-s.
	2016 : Un groupe de travail réunissant la LPN, le CIPRET et l'HNE est constitué et s'est réuni au moins une fois.	Non.
	2017 : 2 actions de communication pour faire connaître cette offre auront été mises en place (pour les professionnels de la santé et pour le grand public).	Oui.
	2017 : Un premier entretien gratuit sera proposé.	Oui.
	2018 : Avoir un nombre stable de consultations	Oui. 2017 : 131 consultations pour 54 patient-e-s. 2018 : 185 consultations pour 55 patient-e-s.
	Outcome :	
	Le nombre des consultations en tabacologie dans le canton aura augmenté d'au moins 20% par rapport à 2014.	Oui.
Des consultations spécialisées en tabacologie sont accessibles dans au moins 4 districts du canton.	Non.	

Brève description du projet

Le projet poursuit deux buts, à savoir améliorer l'accessibilité des consultations dans les différentes régions du canton en créant de nouveaux points d'entrée, et augmenter le nombre absolu de consultations. Au travers de ce projet, le CIPRET assure la présence de consultations Stop-tabac dans les différentes régions du canton, à Neuchâtel, Peseux et La Chaux-de-Fonds, et les promeut, notamment via des interventions dans la presse.

Analyse du concept

Les objectifs tels que formulés ne répondent pas toujours aux ambitions du projet. Par exemple, viser un nombre stable de consultation et répondre à toutes les demandes sont des objectifs qui permettent le maintien des consultations telles qu'elles existent et non leur expansion. Le projet ne vise aucun chiffre concret en termes de nombre de consultation ou de taux de réussite, ce qui seraient des dimensions cruciales du projet. De plus, l'outcome visant à augmenter le nombre de consultations de 20% entre 2014 et 2018, et l'objectif d'output visant un nombre de consultations stable en 2018 sont contradictoires. Un objectif entend organiser un groupe de travail réunissant le CIPRET, la LPN ainsi que l'HNE, mais les objectifs d'un tel groupe ne sont à aucun moment mentionnés. De plus, le CIPRET était hébergé par la LPN jusqu'en décembre 2018. Un groupe de travail les mettant en lien apparaît dans ce contexte comme peu pertinent, puisque les deux institutions étaient déjà en contact permanent. Les autres mesures de promotion, à savoir proposer un entretien gratuit et organiser des actions de communication sont pertinentes.

Organisation

Le CIPRET est en charge du projet mais la plupart des consultations sont données par des employé-e-s de la LPN. Quatre employé-e-s de la LPN ainsi qu'une personne du CIPRET sont formé-e-s pour les consultations individuelles. Jusqu'en décembre 2018, le CIPRET faisait partie de la LPN. Ces deux institutions étaient donc intimement liées. En raison de la réorganisation institutionnelle ayant vu migrer le CIPRET vers la Fondation O2, dans le Jura, la coordination devra être réajustée.

Output

Cinq des six outputs ont été atteints. De manière générale, les ressources humaines ont été pérennisées et cinq personnes au total sont formées pour les consultations Stop-tabac. Toutes les demandes sont satisfaites et le nombre de consultation est en augmentation (110 en 2016, 131 en 2017, puis 185 en 2018). Les consultations sont maintenant assurées dans trois villes différentes, à Neuchâtel, Peseux et La Chaux-de-Fonds, alors qu'elles n'étaient disponibles qu'à Neuchâtel au lancement du projet, ce qui représente une amélioration de la couverture. Des actions de communication ont permis de faire connaître l'offre auprès des différents publics. Dans le cadre de ce dernier objectif, des synergies avec d'autres projets ont été utilisées, puisque la consultation Stop-tabac a été mentionnée dans différents cadres qui n'étaient pas forcément en lien avec le projet, par exemple sur les stands mis en place dans le cadre d'« Apprentis sans fumée ». Une journée d'information sur la dyspnée, ciblant les professionnels de la santé, a été organisée. Le CIPRET est également intervenu dans la presse, notamment sur la RTN dans le cadre de l'émission « Capsule santé » et sur la 1^{ère} (Radio RTS), pour l'émission « On en parle ». La consultation Stop-tabac est donc promue à la fois auprès du grand-public et des professionnels de la santé, ce qui augmente la force du projet et maximise la sensibilisation. Un premier entretien gratuit est maintenant proposé, ce qui peut faciliter un premier pas vers la consultation et est bon pour l'égalité des

chances. Il n'est cependant pas mentionné si ce nouvel outil s'est avéré probant en termes de diversification des profils, ce qui serait un monitoring pertinent à établir. Le groupe de travail entre le CIPRET, la LPN et l'HNE n'a pas été concrétisé.

Outcome

L'augmentation du nombre de personne faisant appel à la consultation démontre la meilleure accessibilité et la notoriété grandissante de cette offre. Les consultations ne sont pas accessibles partout dans le canton, mais les sites sont tout de même géographiquement diversifiés. Avec deux consultations à Neuchâtel, une à Peseux et une à la Chaux-de-Fonds, le littoral neuchâtelois est particulièrement bien desservi, le haut du canton l'est moins, et le Val-de-Ruz ainsi que le Val-de-Travers ne le sont pas. Les deux objectifs d'outcome ne visent pas à mesurer les effets de la consultation sur les fumeurs qui y recourent. La littérature scientifique s'accorde à dire qu'un soutien médical contribue à pérenniser l'arrêt du tabac, mais les résultats spécifiquement obtenus dans le canton devraient être mesurés à une occasion, afin de s'assurer que le projet œuvre dans la direction souhaitée.

Avenir du projet

Le CIPRET est en charge du programme, mais la majorité des consultations sont données par la LPN. Maintenant que le CIPRET a migré vers la Fondation O₂, il paraît nécessaire de réévaluer la répartition des responsabilités et des tâches dans le cadre de ce projet.

A2.6 « CIPRET »

Domaine d'action	Information	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif	
Groupe(s) cible(s)	Grand public	
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 435'000	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Toutes les ressources documentaires disponibles au Centre d'information ont été répertoriées, classées et communiquées sur le site internet www.vivre-sans-fumer.ch .	Oui, mais ceci a été fait avant le lancement du projet.
	2017 : Le centre d'information continue à fournir diverses prestations et répondre aux demandes.	Oui.
	2017 : Faire mieux connaître les prestations du CIPRET.	Oui.
	2018 : Le centre d'information continue d'être mis à disposition des institutions du canton et du grand public et continue de répondre aux demandes.	Oui.

	Outcome :	
	100% des demandes de tous types auront été satisfaites.	Oui.
	Le CIPRET est connu comme étant le Centre de référence dans le domaine du tabagisme dans le canton.	Oui.

Brève description du projet

Le but du projet est d'assurer le fonctionnement opérationnel du CIPRET Neuchâtel, centre de référence cantonal en matière de prévention du tabagisme. Le projet vise à mettre à disposition du public un centre de documentation et des informations sur internet ainsi qu'une permanence pour toute demande spontanée.

Analyse du concept

Le but de ce projet est d'assurer le fonctionnement opérationnel de l'institution et de positionner le CIPRET comme centre de référence en matière de tabagisme. Les objectifs sont formulés sans indiquer une hauteur précise, et manquent parfois d'ambition. Le CIPRET ne devrait pas seulement se contenter de répondre aux sollicitations mais également chercher à créer une demande pour ses services ou effectuer un démarchage afin d'augmenter ses interventions. De plus, répondre à toutes les demandes adressées au CIPRET ne constitue pas un outcome mais un output. Cela ne permet pas non plus de juger de la qualité du service offert par le CIPRET à la population, ni de ses effets. Les objectifs ne précisent rien concernant les contacts avec les médias, et de nombreuses possibilités d'actions du CIPRET ne sont pas abordées (manifestations culturelles, ateliers, campagnes, événements d'information). Aucune action d'*advocacy* n'est mentionnée, ce qui pourrait pourtant représenter l'un des axes central d'action du CIPRET.

Organisation

Le CIPRET est en charge de la mise en œuvre de ce projet et collabore avec des institutions partenaires. On peut citer par exemple les demandes du Groupe d'information sexuelle et éducation à la santé (GIS) et de la LPN, ou encore les interventions lors de différentes manifestations, telles que la course populaire organisée par la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), le BCN Tour ou Festineuch.

Output

Les quatre outputs ont été atteints. Les ressources documentaires ont été mises en ligne, toutefois avant le lancement du projet, ce qui dénote d'un problème dans la définition du modèle d'efficacité du projet. Comme il s'agissait du seul objectif pour l'année 2016, il aurait été nécessaire d'intégrer d'autres outputs. Les objectifs d'outputs pour les années 2017 et 2018 – répondre aux demandes et faire connaître les prestations du CIPRET – sont atteints. Ainsi, en 2017, le CIPRET a répondu à une centaine de demandes d'informations et de questions de la part de la population et des médecins, et a collaboré avec le GIS dans le cadre de 61 ateliers donnés dans des classes, touchant ainsi 258 élèves. Ce haut niveau de prestations doit être relevé, et montrent la bonne notoriété et l'implantation locale de l'institution. Le CIPRET était également présent à trois événements sportifs et culturels (BCN Tour, FestiNeuch, Plage des Six Pompes) en 2017 et 2018. En 2018, le centre a organisé une campagne d'information au sein du HNE. Il a également participé aux portes-ouvertes des nouveaux locaux de la LPN à La Chaux-de-Fonds. Cette même année, le CIPRET a organisé une conférence et un stand pour la journée mondiale de la BCPO. Si aucun chiffre concret ne permet d'évaluer la hausse de demandes adressées, la forte activité du centre permet

toutefois de valider l'output visant à mieux faire connaître les prestations du CIPRET. Le CIPRET a en outre organisé des campagnes d'informations pour la journée mondiale de la BCPO ou encore la campagne grossesse sans tabac. Si le CIPRET est particulièrement dynamique, il semblerait que le centre ait été un peu moins actif en 2018. En effet, par exemple, les ateliers en partenariat avec le GIS ne sont pas mentionnés cette année-là. La baisse du taux d'activité peut être imputée à la réorganisation du centre et sa migration institutionnelle vers la Fondation O₂, dans le Jura. De même en 2016, aucune information sur les prestations émises n'est indiquée dans les auto-évaluations, ce qui montre le retard important pris pour s'approprier cet outil et ne correspond pas aux engagements pris auprès du FPT.

Outcome

Les deux outcomes du projet ont été atteints. Le CIPRET répond systématiquement à toutes les demandes en termes d'ateliers, de stands, de formation et d'informations à la population et pour les professionnels. Si la formulation de ce premier objectif peut être critiquée, il est en l'état néanmoins atteint. Le nombre élevé de demandes et d'activités démontre que le CIPRET est considéré comme un centre de référence en matière de tabagisme.

Avenir du projet

Les activités du CIPRET maintenues, mais le centre fait maintenant partie de la fondation O₂ et non plus de la LPN. Il sera important de réfléchir à la collaboration future entre les institutions du Jura et celui de Neuchâtel, ce afin d'éviter les doublons et d'exploiter au mieux les synergies, et d'établir des modes opératoires clairs.

A2.7 « Apprentis sans tabac »

Domaine d'action	Information	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	Entreprise	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET	
Type de projet	Type I	
Statut	Existant, adaptation du projet concours « Apprentissage sans tabac »	
Coût total	CHF 88'650	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : 100% des écoles professionnelles du canton sont contactées et informées du projet.	Oui.
	2016 : Des stands d'information et de promotion d'une vie sans tabac sont organisés dans la moitié d'entre elles.	Oui (6).
	2018 : Une collaboration avec la Ligue pulmonaire vaudoise est envisagée.	Non.
	2017/2018 : Les stands d'information dans les 6 écoles professionnelles sont à nouveau mis en place.	Oui.
	Outcome :	

	100% des écoles professionnelles ont inclus les stands d'informations et de promotion dans leurs activités de prévention et de promotion de la santé.	Oui.
	Les jeunes sont informés des prestations d'aide à l'arrêt du tabagisme existantes.	Oui.
	Les apprentis recourent aux prestations d'aide à l'arrêt proposées par le CIPRET.	Oui.

Brève description du projet

Ce projet a vu le jour suite à la décision nationale de ne pas financer au-delà de 2015 le projet « Apprentissage sans tabac » de la ligue pulmonaire suisse. Le projet vise à organiser des stands d'informations et de promotion d'une vie sans tabac dans les écoles professionnelles du canton, et à orienter les jeunes apprenti-e-s vers les prestations d'aide à l'arrêt proposées par le CIPRET.

Analyse du concept

Ce projet est une adaptation du concours national « Apprentissage sans tabac ». Il n'est plus question de faire participer les jeunes à un concours mais de les informer quant aux dangers du tabac en mettant en place des stands d'information directement dans les écoles professionnelles. Les outputs, à savoir contacter les écoles, organiser des stands et effectuer un partenariat avec la Ligue pulmonaire vaudoise, sont clairs et adaptés aux buts du projet. Le premier objectif d'outcome « 100% des écoles professionnelles incluent les stands d'informations » est en réalité un output, ce qui est également le cas du second objectif d'outcome. Le troisième outcome, visant à ce que les jeunes recourent aux prestations d'aide à l'arrêt, est pertinent. Il s'agit d'un moyen cohérent pour combiner l'information avec les autres prestations offertes par le CIPRET. Si le projet est donc relativement bien conçu, il est tout de même nécessaire de souligner que les objectifs ne sont pas chiffrés et qu'aucune mesure des effets concrets du projet n'est prévue. Ainsi, le nombre de jeunes recourant à l'aide à l'arrêt et avec quel taux de succès ne sont pas chiffrés. Le niveau de connaissance des jeunes avant et après leur passage au stand n'est également pas monitoré. Cela devra être le cas à l'avenir si le projet est continué. Enfin, il est positif que le canton ait maintenu une action en direction des apprenti-e-s, pour des raisons d'égalité des chances.

Organisation

Le CIPRET est responsable du pilotage et de la mise en œuvre du projet. Il prend contact avec les directions des six écoles professionnelles du canton et organise des stands avec tests de CO au sein de celles-ci lorsqu'elles sont intéressées. Les deux collaboratrices du CIPRET sont sur place et animent les stands.

Output

Quatre des cinq outputs sont largement atteints. Les écoles professionnelles ont toutes été contactées la première année et ont directement souhaité la présence du stand du CIPRET dans leurs locaux. L'objectif de mettre en place des stands d'information dans les six établissements est donc rempli dès la première année, puis à nouveau en 2017 et 2018, ce qui démontre le succès de la démarche. Au total, en 2018, 60 classes d'apprenti-e-s ont été touchées. 438 entretiens ont été menés auprès des jeunes et 1'117 tests de CO ont été effectués. Ces chiffres étaient de 56 classes, 516 entretiens et 1470 tests de CO en 2017, ce qui représente un excellent résultat et une très grande couverture du groupe-cible que représentent les jeunes. Les données ne sont pas disponibles pour 2016, et le monitoring devra être systématisé. La

collaboration prévue avec la Ligue pulmonaire vaudoise, en lien avec le projet de promotion de la santé auprès des apprenti-e-s « ready4life », été abandonnée car les fonds nécessaires n'ont pas été rassemblés.

Outcome

Les trois outcomes du projet ont été atteints. Bien que ne représentant pas un objectif d'outcome, le 100% des écoles professionnelles ont été touchées, ce qui représente un excellent résultat et une bonne couverture, à la fois du groupe-cible « apprentis » et des settings « écoles professionnelles » et « entreprises ». Le but d'information est considéré comme atteint en raison du nombre élevé d'entretiens et de tests de CO. Peu de jeunes recourent aux prestations d'aides à l'arrêt, mais trois jeunes ont tout de même souhaité réaliser une consultation privée. Cet objectif d'outcome peut donc également être validé, mais aucune indication quant au résultat de la consultation n'est donnée. Il faudra viser à l'avenir à renforcer la dimension de détection précoce du projet et à augmenter le nombre de ces consultations pour jeunes. Il est en effet pertinent de mettre en place une chaîne thérapeutique entre ce projet et les consultations Stop-Tabac. Enfin, les retours quant à l'efficacité du projet viennent des responsables du projet et de leur ressenti sur le terrain. Une enquête directement auprès des jeunes permettrait de mieux évaluer l'impact des stands et des tests de CO.

A2.8 « Expérience non-fumeur »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	École	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET, en collaboration avec l'AT	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant	
Coût total	-	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Les 13 établissements scolaires hébergeant des classes de 8 ^{ème} à 11 ^{ème} Harmos reçoivent matériel d'inscription au concours.	Oui.
	2016 : 3 communiqués de presse.	Oui.
	2016 : Organisation d'une remise des prix par tirage au sort.	Oui.
	2017 : Créer un flyer d'information sur les ateliers proposés afin d'augmenter le nombre de classes participantes (au moins 3 ateliers donnés).	Oui. 5 ateliers ont été donnés.
	2018 : Mettre en valeur le concours national et les ateliers proposés.	Oui.
	Outcome :	
Les élèves connaissent les répercussions négatives de la consommation de tabac.	Oui.	

Brève description du projet

« Expérience non-fumeur » est un projet national et vise à sensibiliser les écoliers/ères aux répercussions négatives du tabagisme sur la santé ainsi qu'à en diminuer l'attrait. La participation au concours, qui s'adresse à toutes les classes de 8H à 11H, peut se faire selon deux modalités : classes entièrement non fumeuses et classes avec une proportion de fumeurs/euses, avec des prix différenciés.

Analyse du concept

Les mesures de renforcement au niveau cantonal, à savoir la création d'un flyer d'information, la mise en place d'ateliers et l'envoi de communiqués de presse, sont des éléments positifs contribuant au succès du projet ainsi qu'à sa renommée. Il faut souligner le fait qu'aucun objectif ne se concentre sur le nombre de classes inscrites au concours, qui représente pourtant un aspect central du projet et serait au service d'une promotion plus active du projet. Le renforcement de la promotion du concours au niveau cantonal a été abandonné en 2018 et aucune remise des prix n'a été organisée dans le canton cette année-là. Seul le concours national a été maintenu, entre autres parce que les jeunes n'étaient pas intéressés à participer à la soirée de remise des prix organisée dans le canton. Cela démontre que cette mesure de renforcement était peu attractive pour les jeunes et aurait pu profiter d'un dépoussiérage au niveau conceptuel au lieu d'être abandonnée. Les objectifs définis sont très peu systématiques d'années en années.

Organisation

Le CIPRET est responsable de la mise en place du projet. Il prépare les documents à envoyer aux classes du canton, puis le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) se chargent de leur distribution au sein des écoles. En fin d'année, le CIPRET contacte le SEO pour obtenir l'autorisation nécessaire au concours pour l'année suivante. En février, le CIPRET envoie une newsletter aux enseignant-e-s. La bonne collaboration entre les différentes institutions impliquées, à savoir le CIPRET, le SEO et le SALI, permet d'atteindre de manière systématique toutes les classes du canton. Le manque de contact direct, qui se résume à une newsletter, entre les écoles et le CIPRET, responsable du projet, est à souligner. Les ateliers représentent un contact supplémentaire avec les classes, mais ceux-ci sont réalisés sur demande des enseignants uniquement. Une promotion renforcée de ces ateliers pourrait être visée à l'avenir, afin d'en augmenter le nombre pour renforcer l'impact du projet.

Output

Les cinq outputs du projet ont été atteints. Les 13 établissements scolaires du canton hébergeant des classes de la 8^{ème} à la 11^{ème} Harmos ont reçu la documentation du concours. En 2016, 2017 et 2018 il y a eu respectivement 57, 58 et 61 classes inscrites, ce qui démontre la bonne stabilité du projet et correspond proportionnellement aux résultats dans les autres cantons romands mettant en œuvre le projet. Trois communiqués ont été envoyés aux médias et le concours est mentionné chaque année au moins à une reprise dans la presse régionale. Un renforcement dans la mise en œuvre du projet avec une remise des prix cantonaux ont été organisés jusqu'en 2017. En raison d'une diminution de l'intérêt de la part des jeunes et du nombre d'inscrits, la version cantonale du concours n'a pas été rééditée en 2018. Un flyer a été réalisé et distribué et le nombre de classes inscrites au concours a légèrement augmenté entre 2016 et 2018, passant de 57 à 61. Même s'il reste plus juste de parler de stabilité que d'une nette augmentation en ce qui concerne le nombre de classes inscrites, l'objectif d'output est atteint. De manière générale, le concours et les ateliers sont mis en valeur, notamment au travers des mesures de renforcement évoquées. Ce dernier output qualitatif peut donc également être validé. Il convient toutefois de préciser que le nombre d'ateliers reste bas et gagnerait à être revu à la hausse (5 en 2017).

Ceux-ci pourraient être modernisés par des mesures plus interactives, comme cela a été fait dans le canton de St-Gall avec notamment la mise en place d'un concours de chanson.

Outcome

Sur la base d'une enquête réalisée en 2014 en Suisse, l'outcome du projet ayant pour objectif que les élèves connaissent les répercussions négatives du tabagisme peut être considéré comme atteint. Selon ce sondage mené auprès des enseignant-e-s, dans 60% des classes participantes de Suisse romande, le concours a été l'occasion de traiter particulièrement le thème du tabagisme pendant les cours. En Suisse, en moyenne, 3.6 leçons ont été consacrées à la prévention du tabagisme dans les classes participantes¹⁵⁴. Bien que considéré comme atteint, cet objectif reste toutefois vague, et basé sur les déclarations des enseignant-e-s et non pas sur des changements mesurés parmi les élèves.

Avenir du projet

Le projet tel qu'il existe actuellement, à savoir en version nationale et sans remise de prix cantonale, est assuré jusqu'en 2020.

A2.9 « Cool and clean »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Tabagisme passif	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport	
Responsabilité de la mise en place	Fondation Neuchâtel Addictions (FNA)	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 75'000 (+ un complément assuré par la FNA dont le montant n'a pas été précisé, pour couvrir les frais de fonctionnement annexes)	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Des discussions portant sur l'encouragement de la mise en œuvre de C&C dans les clubs de sport et les infrastructures se déroulent dans trois communes.	Oui.
	2016 : 20 équipes et 2 clubs sont inscrits au concours « un sport sans fumée ».	Non. 13 équipes et 1 club.
	2016 : Fin 2016, 9 installations sportives en plein air sont sans fumée et marquées avec du matériel C&C.	Non. 2 installations, dont 1 pendant le PCPT.
	2016/2017/2018 : Le porte-parole cantonal entretient une relation directe avec 10 clubs, fédérations et institutions diverses par le biais d'exposés, de discussions et de formations.	Oui.
2017 : 8 % des clubs sportifs (45 sur 580) mettent en œuvre le projet.	Non.	Chiffres indisponibles.

¹⁵⁴ https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/berichte/de/exnr_lehrpersonenbefragung_bericht_isgf_d.pdf

	2017 : 5 cours J+S au moins incluent la présentation de C&C par le porte-parole ou responsable du cours.	Oui. 5 cours donnés.
	2017/2018 : 4 manifestations participent à « cool and clean » ou sont visitées par le porte-parole.	Oui. 2017 : 5 / 2018 : 4
	2017/2018 : 12 équipes et 2 clubs sont inscrits au concours « un sport sans fumée ».	Non. 2017 : 9 équipes, 3 clubs. 2018 : 9 équipes, 2 clubs.
	2018 : 10 cours (J+S, modules de perfectionnement et/ou dans les clubs) au moins incluent la présentation de C&C par le porte-parole ou responsable du cours.	Oui. 6 cours J+S, 5 cours de perfectionnement.
	Outcome :	
	90 % des membres respectent les règles.	Oui.
	90% des moniteurs-trices inscrit-e-s à « cool and clean » appliquent les engagements.	Non.

Brève description du projet

« Cool and clean » est un projet de prévention dans le domaine du sport, qui vise à véhiculer une image positive de la vie saine (sans fumée, alcool, cannabis et dopage). Les destinataires du projet sont les clubs et les fédérations sportives. Le projet encourage les membres des clubs à signer un engagement C&C. De plus, du matériel de prévention est distribué aux fédérations et clubs membres (jeux, information, signalisations).

Analyse du concept

Le projet comporte un nombre d'outputs élevé s'inscrivant dans des axes d'action divers. Il vise à promouvoir le concours « un sport sans fumée », à être présent lors des formations J+S, à faire appliquer les règles C&C dans les clubs, à promouvoir des installations sportives en plein-air sans fumée, ainsi qu'à organiser des stands dans les manifestations sportives. L'aspect pluriel du projet est intéressant, car il répond à plusieurs axes comme par exemple la fumée passive en extérieur, ou encore la sensibilisation des coaches. Il apparaît toutefois que certains de ces objectifs ne sont pas conceptualisés directement en lien avec la prévention du tabagisme. La recherche du contact avec les communes et l'aspect « bottom-up » du projet sont pertinents et peuvent représenter des mesures de renforcement efficaces au niveau cantonal. Il n'est pas précisé dans le concept comment les outcomes seront mesurés. Enfin, les objectifs d'output varient d'une année à l'autre sans logique apparente (pas de cours en 2016, plus de terrains non-fumeurs en 2017/2018).

Organisation

Le projet est financé par Swiss Olympic à hauteur de CHF 25'000 par année au travers de la FNA, qui met en place un poste à 20% pour gérer le projet au sein de la fondation et piloter le projet dans le canton. Une personne est l'ambassadeur Cool and clean au niveau cantonal, et en fonction des manifestations, d'autres collaborateurs de la fondation viennent apporter leur soutien. Une bonne collaboration entre l'ambassadeur Cool and Clean neuchâtelois et le délégué pour la Romandie peut être notée mais différents problèmes concernant la coordination des différents programmes au niveau national doivent être relevés. En effet, il ressort des entretiens menés qu'il existe un décalage entre les objectifs de Swiss Olympic sur le papier et ceux de C&C au niveau neuchâtelois, notamment en ce qui concerne les outils

mis à disposition par la fédération et l'approche non-compétitive prônée par la FNA. Par ailleurs, les contacts avec les clubs se font sur la base d'un premier envoi systématique à chacun d'entre eux, puis sur un mode informel en fonction des possibilités concrètes, du bouche-à-oreille ainsi que de l'intérêt manifesté par les clubs, ce qui permet une relation plus personnelle. Si cette méthode est pragmatique, elle court toutefois le risque de manquer de systématique, et peut constituer à terme un frein à la couverture géographique homogène du projet. Enfin, l'absence de monitoring au niveau cantonal quant au nombre de clubs mettant en œuvre le projet fait qu'un objectif important ne peut pas être évalué. Ce monitoring devra être mis en place à l'avenir. La direction du projet relève les difficultés à définir et à mesurer ce qui constitue une équipe « active » dans le cadre de C&C. Une solution devra donc être élaborée pour résoudre ce problème de monitoring. Dans beaucoup d'autres cantons, une équipe est considérée comme active soit lorsqu'elle renouvelle son inscription sur la plateforme online, soit lorsqu'elle participe activement à des événements C&C (concours photo, commande de matériel, événements cantonaux spéciaux). Il en va de même pour la mesure du deuxième outcome, qui vise à déterminer si les moniteurs/trices inscrit-e-s à « Cool and clean » appliquent leurs engagements. Des solutions concrètes peuvent être trouvées, comme par exemple l'envoi d'un bref e-mail sondant les moniteurs/trices sur cet aspect au moment de la mesure des outcomes, le fait de poser la question aux clubs lors de visites de rappel suite à leur inscription au projet ou encore via des observations qualitatives sur le terrain.

Output

Huit des 13 outputs ont été atteints. Des discussions ont été menées avec les communes de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz. Suite à cela, un projet dans le domaine de la prévention a été mis en place dans la ville de Neuchâtel en collaboration avec Radix, le centre national de compétences pour le développement et la mise en œuvre de mesures en santé publique. Ce projet n'a toutefois duré qu'une année. Il peut s'avérer compliqué pour C&C de recevoir le soutien des communes, ce notamment parce que le Service des sports est cantonal et que, de ce fait, les communes ne souhaitent pas contribuer financièrement à ce qu'elles considèrent comme un report des charges cantonales. L'ambassadeur C&C a par ailleurs entretenu des contacts avec les communes, les clubs et autres acteurs cantonaux (4 clubs de sport, 2 fédérations, 2 centres sportifs, 1 commune, le service cantonal des sports et 2 écoles professionnelles). En 2018, C&C était présent à quatre manifestations sportives, soit une de moins qu'en 2017, à savoir le Festival des sports de Neuchâtel, la Trotteuse-Tissot, les Crossfit Games, ainsi qu'à un tournoi de badminton. En 2017 comme en 2018, C&C a également été présenté lors de 16 cours J+S et en tout. Le nombre visé de cours donnés a donc été dépassé. Il a toutefois été mentionné lors des entretiens que les outils mis à disposition par Swiss Olympic, notamment les clips, ne correspondent pas au travail de prévention réalisé par l'ambassadeur C&C sur le terrain et ne représentent donc pas un outil optimal dans le contexte neuchâtelois.

Les outputs concernant la participation au concours « un sport sans fumée » et à la mise en œuvre effective du projet dans les clubs, ne sont pas atteints, mais 31 équipes et 6 clubs en tout se sont tout de même inscrits au concours. L'objectif central visant l'adhésion au projet de 8% des clubs ne peut pas être évaluée car aucun monitoring n'a été effectué au niveau cantonal. L'output visant à instaurer 9 installations sportives en plein air sans fumée n'est pas atteint, 2 installations seulement ayant pu être acquises dans le canton, dont une avant le PCPT. Il serait avantageux pour la suite du projet de mettre à nouveau le poids sur cet objectif afin que toujours plus d'espaces sportifs en plein air puissent-être labellisés sans fumée par C&C. De manière générale, C&C parvient à établir son champ d'action sur plusieurs niveaux (manifestations, concours, formations), mais devra renforcer son ampleur et son

monitoring. Les acteurs neuchâtelois soulignent quant à eux le fait que la direction nationale du projet devrait être davantage incitée par ses financeurs à accorder la priorité aux activités liées à la prévention du tabagisme dans le concept, l'organisation et le suivi du projet.

Outcome

Selon une évaluation du projet « Cool and clean » réalisée en 2015 au niveau national¹⁵⁵, 81% des jeunes respectent toujours ou la plupart du temps les engagements du programme¹⁵⁶, qui comprennent notamment le renoncement au tabac. L'objectif « 90 % des membres respectent les règles » est donc considéré comme atteint mais doit toutefois être pondéré par l'aspect national de l'étude ainsi que par le pourcentage tout de même éloigné de l'objectif d'origine. Le deuxième outcome concernant cette fois le respect de leurs engagements par les moniteurs/trices ne peut être validé car aucune donnée cantonale n'a été indiquée.

A2.10 « Midnight Sports »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Début de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Jeunes	
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport	
Responsabilité de la mise en place	Fondation IdéeSport	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant	
Coût total	CHF 540'000	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016/2017 : Les 3 offres de Midnight Sports proposent une alternative hebdomadaire aux sorties.	Oui.
	2016/2017 : Dans toutes les offres, des actions de sensibilisation et une information sur le thème du tabac sont régulièrement menées.	Oui.
	2016/2017 : Les jeunes coaches bénéficient d'une formation sur les thèmes liés au tabac.	Oui/Non.
	2016/2017 : Les groupes de travail à Neuchâtel, La Tène et au Locle ont élaboré un document avec les lignes directrices par rapport à la prévention du tabagisme dans les projets Midnight.	Non/Oui.
	2018 : Les 4 offres Midnight dans le Canton de Neuchâtel continuent de proposer un lieu de sortie	Oui.

¹⁵⁵ Wicki, M., Stucki, S., Marmet, S., 2015. *Evaluation des Préventionsprogramms „cool and clean“ - Teilstudie 1A*. Lausanne: Sucht Schweiz, p. 9.

¹⁵⁶ <https://www.coolandclean.ch/fr/ueber-uns.html>

	2018 : Organisation dans chaque projet d'un « Midnight Trophy »	Oui.
	Outcome :	
	Les adolescent-e-s viennent volontiers et régulièrement aux événements Midnight Sports.	Oui. En moyenne 37 jeunes par soirée.
	Les jeunes fument moins que lorsqu'ils/elles font une autre sortie.	Oui.
	Les jeunes coaches sont conscient-e-s de leur rôle de modèle et s'abstiennent de fumer durant leur engagement.	Oui.

Brève description du projet

« Midnight Sports » vise à proposer aux jeunes de 13 à 17 ans des points de rencontre attractifs sans tabac ni autres substances durant le week-end. Les lieux sont facilement accessibles et ne nécessitent pas d'inscription. Lors de ces soirées d'activité sportives, des actions de sensibilisation sur les méfaits du tabac sont régulièrement menées et des informations sont dispensées. Le projet vise aussi à responsabiliser les jeunes coaches via leur engagement dans l'équipe encadrante lors des soirées, ce qui implique un devoir d'exemplarité.

Analyse du concept

Prévoir un endroit où les jeunes se retrouvent en soirée le week-end dans l'idée de les éloigner de la consommation de substances addictives et de mettre en œuvre la prévention par les pairs, via les jeunes coaches, est un concept cohérent. La formation annuelle des jeunes coaches est réalisée en collaboration avec le CIPRET et permet de s'assurer que ceux/celles-ci sont au clair avec la problématique du tabagisme. Les « Midnight Trophy », soirées axées sur la prévention, permettent de renforcer le projet. Les objectifs d'output et d'outcome sont précis, détaillés et réalisables. Toutefois, les outcomes, ne peuvent malheureusement pas être évalués sur la base des données les plus récentes, car l'évaluation nationale du projet pour 2017-18¹⁵⁷ ne traite pas de ces questions exactement. La validation des outcomes devra donc se baser sur l'évaluation nationale réalisée en 2015¹⁵⁸, qui s'intéresse à ces aspects du projet. Il faut également noter que les outputs ne sont pas centrés sur la participation, ou sur un objectif chiffré en termes de nombres d'entrées, ce qui représenterait pourtant un bon indicateur de succès pour le projet. Il serait intéressant également de fixer des objectifs clairs en termes de fréquentation filles/garçons, car les adolescentes font statistiquement moins de sport que les adolescents¹⁵⁹ et qu'elles sont systématiquement moins présentes aux soirées, comme le démontrent les rapports monitorant la

¹⁵⁷https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/tpf-projektdatenbank/projektdatenbank.exturl.html/aHR0cDovL3d3dy5iYWctYW53LmFkbWluLmNoLzlwMTZfdGFnbG/FilZlwMTZfdHBmL3BvcnRhbF9mci5waHA_bGFuZz1mciZpZD0y/MTEyMjE5MjAwNDsyMDE3OzA7Ozs7Ow==.html

¹⁵⁸https://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/tpf-projektdatenbank/projektdatenbank/_jcr_content/par/externalcontent.external.exturl.pdf/aHR0cDovL3d3dy5iYWctYW53LmFkbWluLmNoLzlwMTZfdGFnbG/FilZlwMTZfdHBmL2RhdGEvcGRmLzlxMS1FdmFsdWFOaW9uc2Jl/cmljaHRfbWlkbmlnaHRzcG9ydHMucGRmP3Y9MTQ5MTM4NTc5OA/=.pdf

¹⁵⁹https://www.baspo.admin.ch/content/baspo-internet/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2014/_jcr_content/contentPar/downloadlist_copy_co/downloadItems/571_1464186255775.download/sport_suisse_2014_rapport_sur_les_enfants_et_les_adolescents_f.pdf

¹⁵⁹https://www.baspo.admin.ch/content/baspo-internet/fr/dokumentation/publikationen/sport-schweiz-2014/_jcr_content/contentPar/downloadlist_copy_co/downloadItems/571_1464186255775.download/sport_suisse_2014_rapport_sur_les_enfants_et_les_adolescents_f.pdf

participation¹⁶⁰. Il serait également intéressant de viser à augmenter le nombre de communes participant au projet et ainsi améliorer la couverture cantonale, qui, avec quatre projets, est bonne, mais inégale du point de vue de la couverture géographique.

Organisation

Un coordinateur de projet, nommé pour la fondation IdéeSport, est responsable du suivi des projets dans les communes de la Tène (ouvert en 2013), du Locle (2013) et de Boudry (2016). La ville de Neuchâtel (2011), au travers de son Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, organise elle-même ses soirées Midnight. Il semble que ce transfert à la ville en 2013 n'ait pas affecté la mise en œuvre, qui se déroule selon les mêmes principes que dans les autres communes. Il convient toutefois de se demander si ce dédoublement organisationnel n'engendre pas des coûts supplémentaires. Midnight Sports est par ailleurs en contact étroit avec la LPN (documentation), ainsi qu'avec le CIPRET, qui forme les coachs et participe à l'organisation des Midnight Trophy. Les soirées ont lieu entre août et juin, et attirent en moyenne 37 jeunes. Chaque commune organise 25 soirées annuelles en moyenne, ce qui représente une très bonne fréquence.

Output

Deux outputs n'ont pas été atteints, sur les nombreux objectifs définis. Le document présentant les lignes directrices relatives à la prévention du tabagisme dans les projets Midnight a bien été rédigé, mais avec une année de retard. Il ressort des entretiens que ce document reste trop théorique et n'est pas assez valorisé dans le projet. Les directives ne seraient en effet pas systématiquement mises en œuvre auprès des jeunes qui participent aux soirées, ce qui est un aspect crucial qui devra impérativement être amélioré. Les différents projets Midnight Sports du canton, à la Tène, à Neuchâtel, au Locle et, depuis 2016, à Boudry, proposent une alternative aux sorties sur une base hebdomadaire. Les jeunes coachs sont annuellement formés par le CIPRET, sauf en 2017. Des soirées dédiées à la prévention, les Midnight Trophy, ont été organisées chaque année dans tous les projets, avec le soutien du CIPRET. Certains résultats doivent cependant être pondérés. En effet, il n'est pas mentionné à quelle fréquence la thématique du tabac est abordée dans les soirées normales, et il ressort des entretiens que les outils d'enseignement destinés aux jeunes coachs pourraient être mis à jour. Le projet est mis en place dans quatre communes, un chiffre qui correspond au nombre de sites en activité dans les autres cantons romands. Toutefois, cela ne suffit pas à couvrir l'ensemble du territoire cantonal. Si le projet est particulièrement bien développé sur le littoral avec trois sites (Neuchâtel, la Tène, Boudry), il l'est moins dans le haut du canton, avec un seul lieu de rencontre au Locle, et ne l'est pas du tout au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. Le Service des sports de la ville de La Chaux-de-Fonds a par exemple montré son intérêt mais manque de moyens financiers. Cette situation pourrait être étudiée pour les développements futurs du projet, car La Chaux-de-Fonds, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers comptent respectivement 38'625, 16'907 et 10'745 habitants en 2017¹⁶¹. En outre pour l'heure, un seul nouveau site a pu être ouvert pendant la durée du PCPT 2016-2020 (Boudry en 2016). Enfin, les responsables du projet relèvent le fait qu'un travail plus intense pourrait être engagé auprès des jeunes fumeurs/euses identifié-e-s dans le cadre du projet. Cet aspect résiderait en effet au cœur du projet.

¹⁶⁰ <https://www.ideesportworknet.ch/fr/magazine/standort/78299/reports>

¹⁶¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes/portraits-communes.html>

Outcome

Les trois objectifs du projet peuvent être considérés comme atteints. Selon une évaluation réalisée au niveau national, 80% des jeunes participent régulièrement à une soirée Midnight¹⁶², ce résultat, associé à la participation moyenne de 37 jeunes par soirée à Neuchâtel, montre que les jeunes fréquentent volontiers les événements Midnight. Toutefois, la participation est nettement plus faible chez les adolescentes que chez les adolescents, ce qui pose un réel problème en termes d'égalité et d'accès. A titre d'exemple, à Neuchâtel, lors des quatre soirées ayant eu lieu au mois de mars 2019, en moyenne 36 garçon et 11 filles étaient présent-e-s¹⁶³. Par ailleurs, selon une évaluation nationale réalisée en 2015, le projet a une influence positive en ce qui concerne la consommation de tabac. Il apparaît que les jeunes présents aux soirées Midnight Sports fument en moyenne moins que lors des sorties normales¹⁶⁴. 70% des jeunes indiquent fumer beaucoup ou souvent lors des sorties, contre moins de 40% lors des soirées Midnight. Des biais de désirabilité ne sont bien sûr pas à exclure dans la récolte de ces données, puisqu'il s'agit d'auto-déclaration des jeunes. Cette évaluation indique également que certains coaches ont conscience de leur rôle et s'abstiennent de fumer pendant les soirées¹⁶⁵. En effet, 30% des coaches indiquent fumer dans leur vie quotidienne et 9% déclare le faire dans le cadre des soirées Midnight. Ce taux de 9% reste toutefois bien trop élevé et une exemplarité maximale devrait être visée. Une évaluation nationale du projet a également été réalisée en 2018¹⁶⁶. Cette évaluation plus récente indique également que la sensibilisation au tabagisme dans le cadre de Midnight a un effet positif sur le comportement des jeunes¹⁶⁷. Les données rapportées au niveau cantonal sur la réalisation des outcomes restent très vagues.

Avenir du projet

Les responsables de « Midnight Sports » dans le canton s'intéressent de près au projet « EverFresh », et envisage de l'intégrer par la suite. Cela pourrait être une bonne piste à suivre pour développer les interventions dans le setting sport, notamment dans leur dimension de prévention par les pairs.

A2.11 « Ligne Stop-tabac »

Domaine d'action	Information
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation
Groupe(s) cible(s)	Fumeurs/euses
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport
Responsabilité de la mise en place	CIPRET, en collaboration avec l'AT
Type de projet	Type II
Statut	Existant
Coût total	CHF 0 (Projet financé via le budget du projet 6)

¹⁶² Feller-Länzinger, R., Amberg, H., La Mantia, A., Dietrich, F., Quinto, C., Balthasar, A., 2015. *Evaluation des Projekts „Tabakprävention mit offenen Turnhallen – MidnightSports“*. Schlussbericht. Luzern/Basel: Interface Politikstudien Forschung Beratung und Swiss Tropical and Public Health-Institute, p.83.

¹⁶³ <https://www.ideesportworknet.ch/fr/magazine/standort/78299/reports>

¹⁶⁴ Feller-Länzinger et al., *op. cit.*, p.53.

¹⁶⁵ Feller-Länzinger, et al., *op. cit.*, p. 63.

¹⁶⁶ Strotz, C., Feller, R., Fässler, S., 2018. *Evaluation der Tabakpräventions-aktivitäten im MidnightSports*. Bericht zuhanden des Tabakpräventionsfonds (TPF), Luzern: Interface Politikstudien Forschung Beratung, p.7.

¹⁶⁷ Strotz et al., *op. cit.*, p.7.

Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : La Ligne Stop-tabac est mentionnée sur tous les nouveaux supports d'information du CIPRET ainsi que sur le site internet.	Oui. Objectif réalisé avant le lancement du projet.
	2016/2017/2018 : La Ligne Stop-tabac est mentionnée oralement lors de toutes les actions.	Oui.
	2016/2017/2018 : Les personnes demandant des renseignements sont informées de l'existence de la Ligne Stop-tabac.	Oui.
	Outcome :	
100% des personnes demandant des renseignements sont informées de la Ligne.	Oui.	

Brève description du projet

Ce projet de promotion vise à sensibiliser la population à l'existence de la ligne téléphonique d'aide à l'arrêt du tabagisme. La Ligne dispense des entretiens gratuits aux fumeurs/euses désirant arrêter.

Analyse du concept

Il est pertinent de soutenir le projet national en mettant en place une promotion locale de la Ligne. Les objectifs d'output, à savoir mentionner la Ligne Stop-tabac sur le matériel, lors d'événements et dans le cadre des demandes reçues, représentent des mesures appropriées. L'objectif d'outcome ne fait que répliquer les outputs, et n'apporte aucun élément supplémentaire pour le monitoring du projet. Il ne concerne pas ses effets. Les objectifs d'output et d'outcome sont simples et requièrent peu d'investissement en termes de personnel et de moyens matériels. Un objectif plus ambitieux aurait pu viser à promouvoir la Ligne auprès des fumeurs/euses dans une démarche d'interpellation active sur l'arrêt du tabac, au lieu de s'en tenir à mentionner son existence aux personnes déjà engagées dans une démarche d'arrêt.

Organisation

Le CIPRET est en charge de la mise en œuvre du projet. Dans le cadre de ses différentes activités et actions, le CIPRET s'assure que la Ligne Stop-tabac soit mentionnée et que la population soit informée de son existence.

Output

Les sept outputs du projet sont atteints. La Ligne Stop-tabac est mentionnée sur tous les nouveaux supports d'information papier liés à l'arrêt du tabagisme produits par le CIPRET ainsi que sur le site internet, mais cela était déjà le cas depuis 2015 (hors PCPT). Par ailleurs, le CIPRET distribue chaque année environ mille flyers promouvant la Ligne Stop-tabac. La Ligne est mentionnée oralement lors de toutes les actions de promotion de l'arrêt et les personnes demandant des renseignements par téléphone et par internet sont également informées. Le CIPRET distribue notamment une carte recensant toutes les ressources cantonales et nationales en termes d'aide à l'arrêt lors de ses activités courantes. La promotion de la Ligne est donc faite de manière systématique, mais un recrutement plus actif pourrait être envisagé auprès d'autres types de fumeurs/euses.

Outcome

L'objectif d'outcome du projet, visant à ce que 100% des personnes demandant des renseignements au sujet de l'arrêt du tabagisme soient informées de l'existence de la Ligne Stop-tabac, est atteint. Toutefois cet objectif est peu ambitieux, et ne se distingue pas des objectifs d'outputs analysés ci-dessus.

A2.12 « Hospital Quit Support »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Fumeurs/euses	
Setting	Médical	
Responsabilité de la mise en place	LPN, en collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant	
Coût total	–	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016 : Nombre de consultations.	Non. 70 consultations au niveau cantonal.
	2017/2018 : Pas d'objectifs d'output au niveau cantonal.	2017 : 100 consultations. 2018 : 123 consultations pour 38 patients au niveau cantonal.
	Outcome :	
	Conseillers/ères en sevrage tabagique récemment formés pour les consultations en sevrage tabagique à l'hôpital.	Non. 2 infirmiers/ères en 2013, avant le début du PCPT.
Les fumeurs/euses font une tentative d'arrêt et certains restent ex-fumeurs/euses.	Oui.	

Brève description du projet

Ce projet national a pour but de multiplier l'offre de consultation en sevrage tabagique dans les hôpitaux, afin de proposer aux patient-e-s un soutien systématique à l'arrêt. Le projet est adapté sur le plan cantonal à l'Hôpital neuchâtelois (HNE) et comprend des conseillers/ères formé-e-s pour les consultations en sevrage tabagique. Il est mis en place sur le site de Pourtalès, où se situe le service de pneumologie.

Analyse du concept

Au niveau cantonal, aucun objectif n'a été défini, ce qui est problématique. L'objectif de l'année 2016 mentionne « nombre de consultations », sans qu'aucun ordre de grandeur ne soit indiqué, et la valeur *baseline* (nombre de consultations les années précédentes) n'est jamais indiquée. Si le canton souhaite pouvoir évaluer le projet, des indicateurs annuels à l'échelle cantonale sont nécessaires, afin de pouvoir adapter le projet lors de chaque exercice et réagir en cas de résultats insatisfaisants. Les données récoltées montrent l'insuffisance de son monitoring par les responsables du projet et du programme. Par ailleurs, le projet est mis en place par le HNE en collaboration avec LPN, mais les autoévaluations ont été

remplies par le CIPRET. La coordination entre ces institutions en termes d'information et de monitoring du projet aurait dû être meilleure.

Organisation

La Ligue pulmonaire neuchâteloise dispense les consultations Stop-tabac à l'hôpital de Pourtalès les lundis et mercredis matins. Les médecins de différents services (oncologie, cardiologie, chirurgie) prennent rendez-vous pour leurs patient-e-s. Le suivi médical, par exemple la prescription de médicaments, est assuré par le médecin chef du service de pneumologie. D'un point de vue global, le non-remboursement par l'assurance maladie de base des substituts nicotiques ainsi que des consultations en tabacologie en général est identifié par la LPN comme un important obstacle au projet ainsi que, plus généralement, à l'arrêt du tabac en Suisse à l'heure actuelle. Le remboursement des substituts nicotiques ainsi que des consultations constituerait en effet un facteur favorisant l'arrêt.

Output

Aucun objectif chiffré n'a été défini. Le nombre de consultations effectuées en 2016, à savoir 70, est inférieur à 2015. En 2017, 100 consultations ont été menées, contre 123 consultations pour 38 patients en 2018. L'augmentation du nombre de consultations entre 2016 et 2018 indique un succès grandissant de l'offre, ce qui est un élément positif à souligner. Si l'existence de cette consultation hospitalière est très importante, le nombre de consultations est très bas en comparaison intercantonale. De manière générale, le monitoring du projet est insuffisant et les informations concernant les réalisations manquent. Le médecin chef du service de pneumologie de l'HNE est toutefois très investi dans la lutte contre le tabagisme et a contribué à sa promotion auprès des patient-e-s neuchâtelois-e-s. De même, la LPN s'engage fortement par sa présence sur le site deux matins par semaine. Il conviendrait de tirer parti des bonnes volontés existantes pour mieux faire connaître le projet et renforcer son impact dans le canton. Du matériel d'information a déjà été créé au niveau cantonal afin de promouvoir le projet (3 versions : général, préopératoire et pré-radiothérapie et -chimiothérapie), et d'autres efforts devraient continuer dans cette direction.

Outcome

Le premier outcome, visant à former des conseillers/ères en sevrage tabagique, n'est pas atteint puisque les dernières formations datent de 2013, avant le lancement du Programme. Deux infirmiers/ères avaient été formés pour les consultations en sevrage tabagique à l'hôpital. Par ailleurs, aucun élément ne permet de définir si les conseillères peuvent appliquer le savoir-faire acquis et se sentent compétentes, cet élément n'ayant pas été mesuré. Le deuxième objectif, visant à ce que les fumeurs qui ont consulté fassent une tentative d'arrêt et que certains restent ex-fumeurs/euses, peut être considéré comme atteint mais par extrapolation. Les résultats obtenus dans le canton de Thurgovie dans le cadre du projet utilisant la même méthode confirment que des consultations médicalisées d'aide à l'arrêt conduisent à un taux élevé d'abstinence après un mois. Toutefois, cette même évaluation montre également que des disparités importantes peuvent être observées entre les différents sites hospitaliers en termes de succès (62% vs. 50%)¹⁶⁸. Il serait donc indispensable pour le canton de Neuchâtel d'examiner soigneusement les résultats obtenus via le monitoring du projet lancé en 2019 (suivi téléphonique des patient-e-s), afin de définir si les consultations produisent les effets désirés et d'agir le cas échéant.

¹⁶⁸ Fritz Sager, Susanne Hadorn, Céline Mavrot (2017). *Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms Thurgau 2014-2017*. Berne: Center for public management.

A2.13 « PNT »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Groupes cibles spécifiques	
Setting	Setting médical	
Responsabilité de la mise en place	AT	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant	
Coût total	–	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016/2017/2018 : Pas d'objectifs d'output définis au niveau cantonal.	Non
	Outcome :	
	Les multiplicateurs/trices du domaine médical abordent davantage la question du tabac et réalisent des interventions brèves.	Non : pas de professionnel-le-s de la santé formés comme multiplicateurs/trices à Neuchâtel durant le Programme.

Brève description du projet

Le programme national pour l'arrêt du tabagisme (PNT) a pour but de former des professionnel-le-s de la santé en désaccoutumance au tabac et d'institutionnaliser des interventions brèves, ainsi que de faciliter l'accès aux aides à l'arrêt pour la population. Dans ce cadre, le PNT prévoit divers projets. Le premier axe d'action est centré sur la formation des professionnels de la santé et est constitué des projets « Vivre sans tabac », « Tabagisme – engagement du cabinet dentaire », « Pharmacie – vivre sans tabac », « Hospital Quit Support » et « Arrêt du tabagisme chez les malades cardiovasculaires et les diabétiques ». Le deuxième axe vise directement les fumeurs/euses et comprends les projets « Evénement pour arrêter de fumer », « Arrêt du tabagisme chez la population turcophone » et « Arrêt du tabagisme chez la population albanophone ».

Analyse du concept

Le programme au niveau national est cohérent. Il est ambitieux et considère l'arrêt du tabagisme à travers deux axes complémentaires, notamment auprès de groupes-cibles spécifiques dans différents settings. Le programme national n'est toutefois pas conceptualisé au niveau cantonal. Aucun objectif n'est défini à l'échelle de Neuchâtel, bien que le « PNT » soit officiellement inscrit comme l'un des 15 projets du Programme (en plus d'« Hospital Quit Support »). Les raisons pour lesquelles « PNT » figure en tant que projet au sein du PCPT ne sont pas claires, puisque le canton ne semble y jouer aucun rôle. Il y a donc confusion entre les projets mis en œuvre dans le canton (soutenus par les institutions cantonales), et les projets nationaux indépendants du programme cantonal.

Organisation

Le programme est mis en œuvre par plusieurs organisations, à savoir l'AT, la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse et la Fondation suisse de cardiologie. Le rôle de la direction du PCPT

neuchâtelois dans le pilotage de ce projet, dans le cadre de ses tâches de coordination cantonal, n'apparaît pas clairement.

Output

Aucun output n'a été défini pour ce projet dans le cadre du PCPT neuchâtelois. De plus, personne n'a pris la peine de répondre aux auto-évaluations cantonales pour ce projet. L'AT renvoie uniquement à l'évaluation 2014-2017 du programme¹⁶⁹. Une réflexion sur l'apport spécifique du canton au programme national aurait été souhaitable. Des actions auraient pu être initiées auprès des partenaires du domaine médical, en proposant des pistes d'actions adaptées au contexte local, ou en aidant à promouvoir le projet.

Outcome

L'objectif listé correspond au programme national et vise à ce que les multiplicateurs/trices du domaine médical abordent davantage la question du tabac et réalisent des interventions brèves. Comme aucun multiplicateurs/trices du domaine médical n'a été formé à Neuchâtel dans le cadre de ce projet (c'est-à-dire, hors « Hospital Quit Support, projet à part), l'outcome n'est pas atteint.

A2.14 « Concours Arrêter de fumer »

Domaine d'action	Information	
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Fumeurs/euses	
Setting	Loisirs, vie quotidienne, sport	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET, en collaboration avec l'AT	
Type de projet	Type II	
Statut	Existant (Abandonné)	
Coût total	-	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016/2017 : Promotion du concours.	Oui. 2016, CIPRET-NE : 480 médecins contactés, 122 institutions, 7'940 cartes envoyées, 692 affiches diffusées, 2 communiqués de presse, journée portes-ouvertes, conférence, tirage au sort cantonal /2017 : journée portes-ouvertes le 31 mai, 7 entretiens-conseil, 8'000 cartes envoyées, tirage au sort cantonal.
	2018 : Promotion du concours.	Non. Le projet a été supprimé au niveau

¹⁶⁹ https://portal.at-schweiz.ch/images/pdf/berichte/de/ca_evaluation_bericht.pdf

		national. Il est remplacé par le « Mois sans tabac ».
	Participation au concours	2016 : 1'889 (national), 45 (Neuchâtel). 2017 : 5'228 (national), 70 (Neuchâtel).
	Outcome :	
	30% des participant-e-s au concours sont non-fumeurs/euses six mois après l'arrêt.	Oui. 32% en 2011.

Brève description du projet

Le Concours Arrêter de fumer est un projet national organisé par l'AT. Il s'adresse aux fumeurs/euses à l'occasion de la Journée Mondiale sans tabac (31 mai). Le défi consiste à renoncer à toute consommation de tabac durant un mois. Une personne de confiance est désignée comme témoin du sevrage de chaque participant-e. De nombreux prix sont à gagner parmi les personnes ayant respecté les termes du concours.

Analyse du concept

Le projet est une agrégation de deux éléments : la promotion de la journée stop tabac du 31 mai et le concours pour arrêter de fumer. Cette approche a été identifiée comme problématique, le double message étant compliqué à communiquer de manière claire au public. La définition des objectifs au niveau cantonal reste vague et ne vise aucune hauteur en termes de nombre de participant-e-s. L'articulation entre les deux aspects du projet au niveau cantonal, à savoir la promotion du concours national et l'organisation d'une journée d'information, n'apparaît pas clairement dans le concept.

Organisation

L'AT est responsable du projet au niveau national, et le CIPRET est en charge de sa mise en œuvre au niveau cantonal. Au vu de la formulation particulièrement générale des objectifs d'output, il est relativement libre dans le choix de ses actions. L'absence de financement national est cependant mentionnée comme représentant un frein. Le CIPRET a entrepris et financé par lui-même de nombreuses activités de promotion, et s'interroge sur le retour sur investissement de celles-ci. Le projet a été supprimé en 2018. Le « Concours pour arrêter de fumer » n'existe plus au niveau national et a été remplacé par le « Mois sans tabac ».

Output

Aucune activité n'est reportée de la part du CIPRET-NE pour 2018. Il n'apparaît pas clairement pourquoi le « Mois sans tabac » n'a pas été promu cette année-là dans le canton, malgré l'interruption du « Concours ». En 2016, l'output du projet, consistant à promouvoir le concours « Arrêtez de fumer », est atteint. Au niveau cantonal, 480 médecins et 122 partenaires institutionnels et privés ont été contactés, 7940 cartes ont été envoyées et 692 affiches ont été diffusées. Deux communiqués ont été envoyés à la presse locale, un pour le lancement du concours et un second pour annoncer les résultats. La promotion du concours a été particulièrement énergique dans le canton de Neuchâtel. Le concours a compté 45 inscrits en 2016 et 70 en 2017 au niveau cantonal, ce qui est un bon chiffre en comparaison intercantonale. Malgré une augmentation remarquable du nombre d'inscrits, le taux de participation reste faible par rapport au nombre de participant-e-s neuchâtelois-es en 2014 (117). Lors de la journée

portes-ouvertes du 31 mai, une conférence sur le tabagisme a également été organisée, et a connu un bon écho médiatique. Ces actions ont été financées par le CIPRET. En 2017, l'objectif d'output « Promotion du concours » est également atteint. 8'000 cartes ont été envoyées au réseau médical. De plus, des portes ouvertes ont eu lieu le 31 mai.

Outcome

L'objectif d'outcome peut être considéré comme atteint, avec de grandes précautions. L'évaluation nationale du concours en 2011 avait révélé un taux de réussite de 32% six mois après la fin du concours. Cette information est cependant datée et ne permet donc de n'avoir qu'une indication en ce qui concerne les résultats pour les éditions de 2016 et 2017. De plus, le nombre de participant-e-s en baisse limite la portée du projet.

A2.15 « Entreprise sans fumée »

Domaine d'action	Prévention comportementale	
Dimension(s) visée(s)	Arrêt de la consommation	
Groupe(s) cible(s)	Fumeurs/euses	
Setting	Entreprise	
Responsabilité de la mise en place	CIPRET, en collaboration avec la Ligue pulmonaire vaudoise	
Type de projet	Type II	
Statut	Nouveau	
Coût total	– (353'000 CHF pour la Suisse romande)	
Objectif atteint (oui/non)	Output :	
	2016/2017/2018 : 10 contacts avec de nouvelles entreprises.	Non (0)/Oui (184)/Non (0)
	2016/2017/2018 : 3 séances d'information.	Non (0)/Non (1 stand)/Oui (13 séances d'information d'une demi-journée). <i>Chiffres agrégés Vaud et Neuchâtel</i>
	2016/2017/2018 : 3 cours Stop-tabac donnés à des groupes différents avec en moyenne 8 participants.	Non (0)/Non (0)/Oui (10 cours, 6 ateliers, 2 ateliers spécifiques) <i>Chiffres agrégés Vaud et Neuchâtel</i>
	Outcome :	
	2018 : 70% des participants sont non-fumeurs à la fin du cours Stop-tabac.	Oui (76% au niveau national, chiffres 2006-2012).
	2018 : 20-30% des participants au cours arrêtent durablement de fumer.	Oui (29% au niveau national, chiffres 2006-2012).

Brève description du projet

« Entreprise sans fumée » est un projet national également mis en œuvre dans le canton de Neuchâtel. Il a pour but de veiller à la protection contre le tabagisme passif en entreprise, et de motiver les collaborateurs à arrêter de fumer. Le thème du tabac et de la dépendance est ainsi abordé auprès d'un public varié.

Analyse du concept

Le projet est bien conçu. Les outputs et outcomes sont clairs et mesurables et correspondent aux objectifs planifiés dans les autres cantons romands. Le descriptif reconnaît toutefois qu'il peut être difficile de recruter des entreprises participantes. Ainsi il paraît ambitieux de recruter trois nouvelles entreprises avec seulement 10 prises de contact par année. Par ailleurs, le nombre visé de trois cours par année est peu ambitieux au vu du nombre de grandes entreprises présentes dans le canton.

Organisation

La ligue pulmonaire vaudoise est responsable du pilotage et de l'exécution du projet pour la Romandie. Le CIPRET-NE est prestataire de service et effectue les interventions dans les entreprises mandataires sur le territoire neuchâtelois. Cette organisation basée sur la coopération des deux institutions a mené à quelques difficultés dans le canton. En effet, le démarchage des entreprises a été retardé, sans que la raison ne soit connue du CIPRET-NE, ce qui démontre un certain manque de communication. La Ligue pulmonaire vaudoise n'a effectué le démarchage qu'en 2017-2018. Une fois le projet lancé, la mise en œuvre s'est faite de la manière attendue et les objectifs ont pu être atteints. Le manquement organisationnel a donc pu être corrigé.

Output

Malheureusement, le CIPRET-NE ne reporte que les outcomes agrégés pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Il n'est donc pas possible de connaître les résultats exacts en termes d'outputs. Cet aspect pose des problèmes importants de reporting ainsi que pour le pilotage du projet, et devra être corrigé à l'avenir. Les outputs du projet sont élevés la troisième année du programme, après avoir été quasiment nuls durant les deux premières années. En revanche, lorsque le projet a enfin pu être lancé (démarchage), les résultats ont été probants. Le premier objectif consistait à contacter 10 entreprises, et total 184 entreprises ont été contactées pour Vaud et Neuchâtel. 13 séances d'information d'une demi-journée ont été organisées dans les deux cantons. Dans la même tendance, 10 cours, six ateliers ainsi que deux ateliers spécifiques d'une demi-journée ont été donnés. Si la moitié de ces interventions se sont déroulées dans le canton de Neuchâtel, les objectifs d'output pourraient être considérés comme atteints pour le canton. Toutefois, ce résultat reste soumis à caution. La mise en œuvre de la 3^{ème} année du projet a permis de rattraper les objectifs visés pour la totalité des trois ans. Si cet aspect est à souligner, il indique également que le nombre initialement visé de 3 cours annuels était trop restreint. Le nombre moyen de participant-e-s aux cours n'étant pas indiqué, cet aspect de l'objectif ne peut pas être évalué.

Outcome

Selon une enquête menée auprès de 1'287 personnes ayant participé au projet entre 2006 et 2012 dans toute la Suisse le taux d'abstinence moyen est de 72% à la fin de l'intervention et de 19% une année plus tard¹⁷⁰. Les deux objectifs d'outcome peuvent donc être considérés comme atteints, avec plusieurs

¹⁷⁰ Hausherr Y, Quinto C, Grize L, Schindler C, Probst-Hensch N. *Smoking cessation in workplace settings: quit rates and determinants in a group behaviour therapy programme*. *Swiss Med Wkly*. 2017;147:w14500. Epub 2017/09/26. pmid:28944936.

précautions. Premièrement, cette enquête date d'il y a plusieurs années et n'a pas été spécifiquement menée sur la mise en œuvre du projet à Neuchâtel. Deuxièmement, ces résultats concernaient l'intervention sous forme de cours, et non pas d'ateliers de plus courte durée. Il n'est donc pas possible d'affirmer que la mise en œuvre au niveau local permette d'atteindre les mêmes résultats. Un monitoring au sein du canton permettrait d'avoir une appréciation exacte du succès des ateliers localement et permettrait d'éviter les extrapolations. Par ailleurs, le nombre restreint de cours au total limite considérablement la portée du projet.

Avenir du projet

Les auto-évaluations indiquent que le projet se termine fin 2018 au niveau national. Il devrait être remplacé par un autre projet de la Ligue pulmonaire vaudoise, qui prévoit des interventions d'une journée en entreprise au lieu de cours se répétant sur plusieurs semaines.

A3 Liste des partenaires d'interview

Partenaires d'interview d'Interface

- Laurence Bourquin, cheffe de projet Vivre sans fumer – CIPRET-Neuchâtel (« Prévention à l'école », « Consultations Stop-tabac », « CIPRET », « Apprentis sans tabac », « Expérience non-fumeur », « Ligne Stop-tabac », « Entreprise sans fumée »)
- Lucien Bourquin, chargé de projets, collaborateur partenariats Suisse romande, Idée Sport, (« Midnight Sports »)
- Verena El Fehri, directrice de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (« PNT », « Concours Arrêter de fumer »)
- Marc Maréchal, directeur de la Ligue pulmonaire neuchâteloise (« Hospital Quit Support »)
- Emmanuelle Mudry, cheffe de projet Vivre sans fumer – CIPRET-Neuchâtel (« Prévention à l'école », « Consultations Stop-tabac », « CIPRET », « Apprentis sans tabac », « Expérience non-fumeur », « Ligne Stop-tabac », « Entreprise sans fumée »)
- Valérie Wenger, directrice « Prévention », Fondation Neuchâtel Addictions (« Cool and clean »)

Partenaires d'interview du KPM

- Amanda Andrani, chargée de programme « alcool et tabac », Service de la santé publique du canton de Neuchâtel (direction stratégique du Programme neuchâtelois de prévention du tabagisme, projets « Loi fumée passive », « Restriction de la publicité »)
- Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal du canton de Neuchâtel et chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Département du développement territorial et de l'environnement (collaboration avec le SCSP pour les projets « Loi fumée passive » et « Vente aux mineurs »)
- Carine Lehmann, cheffe de projet CIPRET-Jura/Fondation 02 (nouvelle responsable opérationnelle du programme neuchâtelois de prévention du tabagisme, depuis janvier 2019)
- Aurélie Reusser-Elzingre, ancienne responsable « Prévention et promotion de la santé-tabac » à la Ligue pulmonaire neuchâteloise (ancienne responsable opérationnelle du programme neuchâtelois de prévention du tabagisme, jusqu'à décembre 2018)

A4 Références

Bussmann W., Klöti U., Knoepfel P. (eds.) (1997). *Einführung in die Politikevaluation*. Basel/Frankfurt a.M.: Helbling & Lichtenhahn.

Cordey M., Gil M., Efonyai-Mäder D., Kaya B., Pecoraro M. (2012). *Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura*. Neuchâtel: SFM - Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Dautzenberg B., Dautzenberg M.-D. (2019). „Le tabac chauffé : revue systématique de la littérature », *Revue des Maladies Respiratoires*, 36(1): 82-103.

Feller-Länzinger R., Amberg H., La Mantia A., Dietrich F., Quinto C., Blathasar A. (2015). *Evaluation des Projekts „Tabakprävention mit offenen Turnhallen – MidnightSports“*. Schlussbericht. Luzern: Interface und Swiss Tropical and Public Health-Institute (TPH).

Hausherr Y., Quinto C., Grize L., Schindler C., Probst-Hensch N. (2017). “Smoking cessation in workplace settings: quit rates and determinants in a group behaviour therapy programme”, *Swiss Medical Weekly*, 147:w14500.

Kuendig H., Notari L., Gmel G. (2016). *Publicité, prix et mises en garde: opinions et vécus relatifs à des législations sur les produits du tabac en 2015-2016 – Analyse des données du Monitoring suisse des addictions*. Lausanne: Addiction Suisse.

Mavrot C. (2017). “Concerted Horizontal Policy Transfer: How Local Action can Drive National Compliance to International Norms”. In: M. Hadjiisky, L. A. Pal, C. Walker (eds.). *Public Policy Transfer: Micro-Dynamics and Macro-Effects*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 101-124.

Mavrot C., Sager F. (2018). “Vertical Epistemic Communities in Multilevel Governance”, *Policy & Politics*, 46(3): 391-407. DOI: [10.1332/030557316X14788733118252](https://doi.org/10.1332/030557316X14788733118252).

Mavrot C., Sager F., Balthasar A., Wight N. (2016). « Quand le tabac s'affiche au Parlement. Débats sur les limitations en matière de publicité de la cigarette dans les cantons romands ». *Sociograph – Sociological Research Studies*, 25: 281-308.

Mavrot C., Hadorn S., Sager F. (2018). “Mapping the Mix: Linking Instruments, Settings and Target Groups in the Study of Policy Mixes”, *Research Policy*, early online. DOI: [10.1016/j.respol.2018.06.012](https://doi.org/10.1016/j.respol.2018.06.012).

Sager F., Hadorn S., Mavrot C. (2017). *Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms Thurgau 2014-2017*. Center for Public Management, University of Bern, 149 p. DOI: [10.7892/boris.100109](https://doi.org/10.7892/boris.100109).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S. (2015). “Addressing Multilevel Program Complexity by Evaluation Design”. *European Policy Analysis*, 1(2): 90-110. DOI: [10.18278/epa.1.2.5](https://doi.org/10.18278/epa.1.2.5).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2019). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Tessin 2015-2018*. Center for Public Management, University of Bern, 184 p. DOI: [10.7892/boris.125921](https://doi.org/10.7892/boris.125921).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2018). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton de Vaud 2014-2017*. Center for Public Management, University of Bern, 174 p. DOI: [10.7892/boris.111551](https://doi.org/10.7892/boris.111551).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Demaurex A., Graf V. (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton de Fribourg 2014-2017*. Center for Public Management, University of Bern, 155 p. DOI: [10.7892/boris.105151](https://doi.org/10.7892/boris.105151).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Graf V. (2017). *Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Jura 2014-2016*. Center for Public Management, University of Bern, 116 p. DOI: [10.7892/boris.99552](https://doi.org/10.7892/boris.99552).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Pleger L., Wicki M. (2016). *Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms Zürich 2013-2016*. Center for Public Management, University of Bern, 144 p. DOI: [10.7892/boris.78884](https://doi.org/10.7892/boris.78884).

Sager F., Mavrot C., Hadorn S., Pleger L., Wicki M. (2015). *Evaluation des kantonalen Tabakpräventionsprogramms St.Gallen 2012-2015*. Center for Public Management, University of Bern, 123 p. DOI: [10.7892/boris.72892](https://doi.org/10.7892/boris.72892).

Strotz, C., Feller, R., Fässler, S. (2018). *Evaluation der Tabakpräventions-aktivitäten im MidnightSports. Bericht zuhanden des Tabakpräventionsfonds (TPF)*. Luzern: Interface Politikstudien Forschung Beratung.

Wicki, M., Stucki, S., Marmet, S. (2015). *Evaluation des Präventionsprogramms „cool and clean“ - Teilstudie 1A*. Lausanne: Sucht Schweiz.

Wilquin J.-L., Clément J., Lamboy B. (2013). « Interventions validées ou prometteuses en prévention du tabagisme chez les jeunes : synthèse de la littérature », *Santé Publique*, HS1(S1) : 65-74

Impressum

Prof. Dr. Fritz Sager

T: 031 631 32 85, fritz.sager@kpm.unibe.ch

Dr. Céline Mavrot

T: 031 631 59 92, celine.mavrot@kpm.unibe.ch

Dr. Susanne Hadorn

T: 031 631 59 96, susanne.hadorn@kpm.unibe.ch

**Lisa Asticher, B.A. Anthropologie sociale
& Business Communication**

T: 031 631 59 94, lisa.asticher@kpm.unibe.ch

Volkan Graf, B.A. Science Politique

T: 031 631 59 94, volkan.graf@kpm.unibe.ch

Kompetenzzentrum für Public Management
Universität de Berne
Schanzeneckstrasse 1
3001 Berne